

# COLECCION TRUJILLO

PUBLICACIONES DEL CENTENARIO DE LA REPÚBLICA

DOCUMENTOS Y ESTUDIOS HISTORICOS

III

## CORRESPONDENCIA DE LEVASSEUR

Y DE OTROS AGENTES DE FRANCIA

RELATIVA A LA PROCLAMACION DE LA  
REPUBLICA DOMINICANA

( 1 8 4 3 - 1 8 4 4 )



EDICION DEL GOBIERNO DOMINICANO

1 9 4 4





*Proyecto de Digitalización*  
Academia Dominicana de la Historia



*Proyecto de Digitalización*  
Academia Dominicana de la Historia

# COLECCION TRUJILLO

# COLECCION TRUJILLO

---

CENTENARIO DE LA REPUBLICA

1844 - 1944



Proyecto de Digitalización  
Academia Dominicana de la Historia

SERIE III

DOCUMENTOS Y ESTUDIOS HISTORICOS

VOLUMEN II

# **CORRESPONDENCIA DE LEVASSEUR Y DE OTROS AGENTES DE FRANCIA**

relativa a la Proclamación de la República Dominicana

1843 - 1844



Proyecto de Digitalización  
Academia Dominicana de la Historia



EDICION DEL GOBIERNO DOMINICANO

1944

ESTA COLECCION HA SIDO NOMINADA Y DIRIGIDA  
POR EL LICENCIADO MANUEL ARTURO PEÑA BATLLE,  
SECRETARIO DE ESTADO DE LO INTERIOR Y POLICIA.



*Proyecto de Digitalización*  
Academia Dominicana de la Historia

**EDITORIAL "LA NACION"**

**DE**

**LUIS SÁNCHEZ ANDÚJAR**

**Ciudad Trujillo — República Dominicana.**

## NOTA EXPLICATIVA

*LOS* documentos que forman el presente volumen fueron seleccionados por el licenciado Máximo Coiscou Henríquez en el Archivo del Ministerio de Negocios Extranjeros de Francia, durante el desempeño de la misión de investigaciones históricas en los archivos de España y Francia que el Gobierno de la República Dominicana le confió desde el año 1924 al 1931. La transcripción sobre los originales fué realizada por el señor René de Champorin, auxiliar paleógrafo de la misión dominicana en París.

No comprende el material que se publica la totalidad de los documentos que constituyen los fondos de la Correspondencia Diplomática de los Agentes de Francia en la Isla de Santo Domingo en el período de formación del Estado dominicano. Las actuales dificultades, consecuencia de la conflagración mundial, hacen imposible completar la recopilación con el resto de las fuentes que se relacionan, directa o indirectamente, con el hecho de la independencia de la República Dominicana.

La mayoría de las cartas que se editan tienen como autor al Cónsul General de Francia en



*Haití, Levasseur, y también a él se dirige una gran parte de las escritas por el Ministro de Negocios Extranjeros de Francia, Mr. Guizot, principal destinatario de la Correspondencia de Levasseur. Otros representantes de Francia en la Isla, entre ellos el Contralmirante de Moges y el Comisario Extraordinario Barrot, firman algunas de las piezas publicadas. Documentos de índole diferente, proclamas, artículos de prensa, solicitudes, etc., aparecen en forma de anexos a las cartas de los agentes franceses.*

*Se desenvuelven los hechos descritos en el período inmediatamente anterior a la proclamación de la Independencia de la parte española de la Isla (enero-diciembre del 1843) y en los meses posteriores a la formación de la República Dominicana (julio-noviembre del 1844). El análisis de las circunstancias históricas se enfoca desde un punto de vista esencialmente parcial, proyectándolo siempre en el sentido de las posibilidades y conveniencias que para Francia ofrece un protectorado sobre el territorio.*

*Los documentos se publican con la ortografía de los originales y en forma idéntica en que su texto aparece. Únicamente se ha alterado la puntuación en los casos de incorrección manifiesta que pudiera provocar una interpretación errónea o una dificultad en la comprensión, y, por igual causa, se han suprimido algunas mayúsculas arbitrarias. Cada pieza documental es precedida de un breve resumen de su contenido y de la indicación de lugar, fecha y procedencia.*





## INDICE

	Pág.
1.—Carta de Levasseur, Cónsul General de Francia en Haití, al Ministro de Negocios Extranjeros, Mr. Guizot. Hace un análisis crítico de la situación política, social y económica.— Fragmentos. Port-au-Prince, 25 de enero de 1843.....	1
2.—Carta del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Advierte que la insurrección haitiana redundará en perjuicio de los intereses de Francia, y que ignora la conducta que él tendrá que seguir frente a los acontecimientos que se están desarrollando.— Fragmento. Port-au-Prince, 11 de febrero de 1843.....	27
3.—Carta del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Informa que las relaciones entre el Presidente de Haití y el Cónsul inglés son muy tirantes, debido a la simpatía de éste y los oficiales ingleses por la causa de la insurrección. Anuncia los rumores de sublevación de la parte antes española, cuyos móviles son diferentes a los del levantamiento del Sur. Considera que, sin un protectorado extranjero, este movimiento está llamado a fracasar y expone las ventajas que podría suponer para Francia una intervención en tal territorio.— Fragmento. Port-au-Prince, 6 de marzo de 1843.....	29
4.—Carta del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Informa del triunfo de la revolución y de la renuncia que había de presentar de su cargo el Presidente de la República ante los miembros del Senado y los altos funcionarios del Estado. Indica que considera como un deber prestar ayuda al Senador Villava-leix para salir del país, ya que siempre fué un gran defensor de los intereses de Francia.— Fragmento. Port-au-Prince, 13 de marzo de 1843.....	34
5.—Carta del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Informa que	



- apenas concluída la insurrección, el partido revolucionario está fraccionado; que el estado deplorable de las finanzas haitianas impide pagar a Francia sus compromisos económicos, y que son muchos los proyectos expuestos para compensar la deuda; que el General en Jefe ha tratado de hacerle reconocer su poder, sin conseguir que él se comprometiera en nada.— Fragmento. Port-au-Prince, 30 de marzo de 1843..... 36
- 6.—Carta del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Expone la situación miserable por que atraviesa Haití y transmite la solicitud del Gobierno Provisional de que se le conceda un plazo para la ejecución del Tratado del 12 de febrero de 1838. Levasseur estima atendible la petición y detalla los recursos con que Haití cuenta para contrarrestar el perjuicio que ocasionará a Francia por el incumplimiento de compromisos.— Fragmento. Port-au-Prince, 19 de abril de 1843..... 39
- 7.—Carta del Almirante Roussin, Ministro de Hacienda y Marina y Colonias, a M. Guizot, Ministro de Negocios Extranjeros, remitiéndole una nota del Capitán de Corbeta Jannin. El Ministro de Marina expone su opinión favorable a la ocupación por Francia de la península de Samaná.— Paris, 1º de junio de 1843..... 45
- 8.—(Anexo al N° 7.) Nota del Capitán de Corbeta Jannin, sobre los intereses de Francia en Haití. Desarrolla diversos puntos relacionados con la situación política haitiana y sus compromisos con Francia. Detalla las ventajas que para esta nación ofrece la ocupación de Samaná.— Sin lugar, abril, 1843..... 47
- 9.—Carta del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Expone la desastrosa situación política de Haití después de la revolución; las tendencias de los diversos partidos en relación con Francia; la diferencia manifiesta entre la Parte del Sur y la del Este, por la inclinación de la primera hacia Inglaterra y de la segunda hacia España. Indica la necesidad de evitar que estas dos naciones puedan ejercer un protectorado sobre la isla. Se extiende en consideraciones sobre las relaciones futuras entre Haití y Francia, especialmente desde un punto de vista económico, y propone, si la ocasión se presenta propicia, la ocupación por Francia de Samaná y la Mole de San Nicolás.— Port-au-Prince, 27 de junio de 1843..... 63
- 10.—Carta de los señores Lazare, Guerrier y J. F. Gardel al Ministro de Marina y de Colonias de Francia, por la cual dichos sujetos manifiestan su deseo de que Haití vuelva a ser colonia francesa. antes de continuar bajo el Gobierno de los mulatos haitianos.—



Port-au-Prince, 2 de julio de 1843.....	94
11.—Carta del Comandante en jefe de las fuerzas navales de las Antillas Contralmirante Alfonso de Moges, al Ministro Guizot. Expone la situación de Haití y hace conjeturas sobre su porvenir político. Estima que Francia deberá tratar con el futuro Gobierno haitiano, pero exigiendo de él una garantía que la preserve de complicaciones irreparables. Propone Samaná o la Mole de San Nicolás.— Fragmento. A bordo de "La Néréide", rada de Port-au-Prince, 4 de julio de 1843.....	95
12.—Carta del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Comunica que el General Hérard continúa en su misterioso viaje por el Este y que las Municipalidades de todo el país están en franca oposición a la autoridad militar y al Poder Ejecutivo.— Fragmentos. Port-au-Prince, 21 de julio de 1843.....	106
13.—Carta particular del Contralmirante de Moges al Ministro Guizot. Habla de los planes financieros de los ingleses en Haití. Analiza las causas de la pasada revolución. Expone que existe en Haití un sentimiento de desconfianza frente a Francia y dice que deben exigirsele al Gobierno haitiano ciertas condiciones y garantías.— A bordo de La Néréide, rada de Port Royal, 9 de agosto de 1843.....	108
14 —Carta del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Relata el viaje de Charles Hérard a la parte española y habla de los prisioneros que trajo a su regreso. Describe el estado de la Guardia Nacional y de las bandas de soldados que le acompañaban.— Fragmento. Port-au-Prince, 18 de agosto de 1843.....	123
15.—Informe del Capitán de Navío Du Bordieu al Contralmirante de Moges. Relata su viaje por Gonaives y Cap Haitien y habla de los rumores que allí recogió sobre un protectorado extranjero. Se ocupa de la revolución del Sur y del peligro de un movimiento en el Norte; en caso extremo considera que él deberá intervenir en nombre de Francia.— Fragmentos. A bordo de "La Calipso", rada de Port-au-Prince, 19 de agosto de 1843.....	125
16.—Carta del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Describe el regreso del General Hérard a Port-au-Prince; sus reproches a los que habían permanecido en la capital; la reacción del pueblo; el estado desastroso del ejército; el mal efecto que produjo a los haitianos la proclama de Hérard a los habitantes del Este. Informa sobre su entrevista con el General Hérard, y describe su carácter pedante y jactancioso. Se ocupa de un proyectado empréstito en Inglaterra, en el que figura como intermediario el señor Dupuy.— Fragmentos. Port-au-Prince. 12 de septiembre de 1843.....	131



- 17.—(Anexo I al N° 16). Proclama del General Charles Hérard aíné a los habitantes de la parte española. Expone las ventajas que habrán de derivarse de la aplicación del texto constitucional que va a ser elaborado.— Cuartel General de Santo Domingo, 27 de julio de 1843..... 142
- 18.—(Anexo II al N° 16). Extracto de las minutas del “greffe” del Tribunal de Puerto Plata. Declaraciones de testigos sobre asunto de armas.— Puerto Plata, 27 de julio de 1843..... 150
- 19.—Carta del Capitán Dubordieu al Ministro de Marina y Colonias de Francia sobre la misión encomendada al señor Alexis Dupuy para negociar un empréstito con Inglaterra.— Fragmentos. Port-au-Prince, 17 de septiembre de 1843..... 155
- 20.—Instrucciones dadas por el Gobierno de Francia al señor Adolphe Barrot, Comisario extraordinario en Haití, sobre la misión relativa a obtener garantías e indemnizaciones del Gobierno Haitiano. Se estima como única ventaja admisible la concesión de la península de Samaná.— París, 25 de septiembre de 1843..... 157
- 21.—Carta del Cónsul Levasseur al Contralmirante de Moges. Le expone las causas que han provocado una manifiesta hostilidad de los haitianos hacia Francia.— Fragmentos. Port-au-Prince, 28 de septiembre de 1842..... 164
- 22.—Carta del Comisario Adolphe Barrot al Ministro Guizot. Le solicita detalles precisos sobre las negociaciones que le están encomendadas junto al Gobierno Haitiano. (V. N° 20).— Fragmento. París, 1° de octubre de 1843..... 168
- 23.—Instrucciones complementarias expedidas por el Gobierno Francés al Comisario Barrot sobre la misión que se le ha confiado junto al Gobierno Haitiano.— París, 3 de octubre de 1843..... 170
- 24.—Carta del Contralmirante de Moges al Ministro de Marina y de Colonias de Francia, remitiéndole un extracto de una carta del Capitán de “La Euryale”, relativa a la ciudad de Santo Domingo. Le informa, además, de la actitud por él adoptada en sus relaciones con Haití.— A bordo de la “Néréide”, rada de Trois-Ilets, 7 de octubre de 1843..... 172
- 25.—Carta particular del Contralmirante Alphonse de Moges al Ministro de Marina y Colonias. Expone la necesidad de llevar a las Antillas fuerzas navales francesas para contrarrestar la influencia inglesa en aquellos lugares.— A bordo de La Néréide, rada de Trois Ilets, 12 de octubre de 1843..... 176
- 26.—Carta del Comisario Barrot al Ministro Guizot relativa a la conveniencia de modificar ciertos puntos de las instrucciones de que



- era portador junto al Gobierno Haitiano. Contiene observaciones sobre el posible resultado de la misión a su cargo.— Brest, 12 de octubre de 1843..... 181
- 27.—Carta del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Hace una minuciosa relación de la labor desarrollada por la Asamblea Constituyente haitiana; de la entrevista sostenida con el General Hérard y de la que tuvo lugar, en su presencia, entre Hérard y dos de los partidarios de la Presidencia de Hyppolite.— Port-au-Prince, 26 de noviembre de 1843..... 195
- 28.—Carta del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Comunica la llegada de M. Barrot, Plenipotenciario de Francia en Haití y de M. Juchereau de Saint Denis, Cónsul francés en Santo Domingo.— Port-au-Prince, 14 de diciembre de 1843..... 219
- 29.—Carta del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Informa sobre la labor desarrollada por la Asamblea Constituyente. Expone sus temores de que el General Hérard haya pactado con los enemigos de Francia y de que la misión de Barrot fracase en su parte principal. Anuncia que, en breve, le comunicará los resultados de sus negociaciones secretas con los habitantes de la parte española de la isla. En postdata del 31 de diciembre comunica la conclusión de los trabajos de la Asamblea y la elección de Hérard como Presidente.— Port-au-Prince, 27 de diciembre de 1843..... 226
- 30.—Carta del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Informa con todo detalle sobre la negociación secreta con los representantes de la parte española para colocar ésta bajo la protección de Francia y ceder, en compensación, la península de Samaná. Señala como hombres de absoluta confianza para la causa al Vicario Portes y a los Generales Vásquez y Mendoza.— Port-au-Prince, 31 de diciembre de 1843..... 236
- 31.—(Anexo al 30). Exposición hecha por los habitantes de la Parte Española de Santo Domingo al Gobierno francés, solicitando la protección de Francia para convertirse en República Independiente. Ofrécen como compensación el abandono de la península de Samaná. Contiene una descripción detallada de la historia de Santo Domingo desde 1821.— Port Républiquein, 15 de diciembre de 1843..... 251
- 32.—Carta del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot relativa a la situación de Haití después de la independencia de Santo Domingo y la intención de aquel país de abandonar sus pretensiones a favor de Francia como compensación por el incumplimiento del Tratado de 1838.— Port-au-Prince, 7 de julio de 1844.... 260
- 33.—Carta del Contralmirante de Moges al Ministro de Marina, con



- copia para el Ministro de Negocios Extranjeros, en la que da cuenta de la situación política de Haití después de la caída de Hérard y de la independencia de Santo Domingo. Señala la facilidad con que podría Francia establecer un protectorado sobre el nuevo Estado.— A bordo de la "Néréide", Rada de Port-au-Prince, 8 de julio de 1844..... 272
- 34.—Carta del Contralmirante de Moges al Ministro de Marina, confirmando su anterior de fecha 8 de julio, sobre el estado caótico en que se encuentra Haití. Habla también de la anarquía que existe en la parte Este de la isla y de la posición que debe adoptar Francia frente a tal estado de cosas.— A bordo de la "Néréide", Rada de Port-au-Prince, 17 de julio de 1844.. 280
- 35.—Carta del Cónsul Lefebvre al Ministro Guizot relativa al envío de la copia de la solicitud de reconocimiento provisional hecha por la Junta Gubernativa de Santo Domingo, y a las medidas que deben tomarse.— Port-au-Prince, 18 de julio de 1844..... 287
- 36.—Carta del Ministro Guizot al Cónsul Lefebvre, en la que rechaza la sugestión hecha por éste de que Francia tome posesión de la península de Samaná y de la mole de San Nicolás. Da instrucciones, además, sobre la conducta que debe seguirse— París, 20 de julio de 1844..... 291
- 37.—Carta del Contralmirante de Moges al Ministro de Marina, con copia para el Ministro de Negocios Extranjeros, en la que participa que, a pesar de los acontecimientos políticos ocurridos, los habitantes de la parte Este de la isla persisten en someterse a la protección de Francia. Hace un análisis crítico del carácter de los funcionarios haitianos.— A bordo de la "Néréide", Rada de Port-au-Prince, 23 de julio de 1844..... 297
- 38.—(Anexo al N° 37). Comunicación de la Junta Central Gubernativa al señor Juchereau de St. Denis, Cónsul francés, en la que se expone el deseo de los dominicanos de obtener el reconocimiento y protección de Francia.— Santo Domingo, 12 de julio de 1844..... 312
- 39.—Carta del Ministro Guizot al Cónsul Lefebvre. Insiste en su negativa de que sea ocupada la Península de Samaná o cualquier punto del territorio haitiano, Da instrucciones sobre la conveniencia de que la nueva República Dominicana se haga cargo de una parte de la deuda de Haití.— Sin lugar, 25 de julio de 1844..... 314
- 40.—Carta del Cónsul Lefebvre al Ministro Guizot. Informa sobre la entrevista celebrada con el señor Dupuy relativa al pago de



la deuda haitiana, que éste espera poder hacer efectiva con los recursos de la parte española después de reconquistada.— Port Républicain, 26 de julio de 1844.....	317
41.—Carta del Contralmirante de Moges al Ministro de Marina, con copia para el de Negocios Extranjeros. Anuncia el envío de un informe del Capitán Wally, relativo a Haití y de otras piezas de los generales Santana y Villanueva. Señala la irregularidad que supone la existencia de dos Presidentes en la República Dominicana.— A bordo de la "Néréide", Rada de Port-au-Prince, 28 de julio de 1844.....	330
42.—Carta del señor J. D. Fresnel, ciudadano francés residente en Santo Domingo, al Cónsul Levasseur, en la que se refiere a los sucesos ocurridos en este país, a la vez que hace una ligera apreciación de los generales Duarte y Santana.— Santo Domingo, 20 de agosto de 1844.....	333
43.—Carta del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot, en la que expresa sus temores por la política seguida por Inglaterra en la República Dominicana y en Haití. Habla, también, de la prórroga solicitada por los haitianos del pago del 7º plazo del Tratado de 1838 y del uso a que han destinado el dinero correspondiente.— Port-au-Prince, 20 de septiembre de 1844.....	337
44.—Carta del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot, adjunta a la cual anuncia que envía un ejemplar del periódico "El Manifiesto", en el que se acusa a los franceses de tener intenciones de restablecer la esclavitud. Informa sobre los planes haitianos de conquistar la parte Este de la isla.— Port-au-Prince, 21 de octubre de 1844.....	343
45.—(Anexo al 44). Artículo publicado en "El Manifiesto", donde se explican las causas y tendencias de la revolución separatista de la parte española.— Port Républicain, 20 de octubre de 1844.....	346
46.—Carta del señor Conde de St. Aulaire, Embajador de Francia en Londres, al Ministro Guizot, en la que da seguridades de que el gobierno inglés no desea mezclarse en la cuestión de Haití y se ha negado, asimismo, a conceder su protección a la República Dominicana.— Londres, 19 de noviembre de 1844.....	359
47.—Carta del Ministro Guizot al Cónsul Levasseur en la que manifiesta la resolución del gobierno francés de no acceder a la petición del Protectorado solicitado por la República Dominicana. Espera que ésta reconozca las buenas disposiciones que animan al gobierno francés y se prestará, de buen grado, a soportar la parte proporcional de la deuda de Haití a Francia.— París, 20 de noviembre de 1844.....	362
Apéndice .....	365





*Proyecto de Digitalización*  
Academia Dominicana de la Historia



1.—CARTA de Levasseur, Cónsul General de Francia en Haití, al Ministro de Negocios Extranjeros, Mr. Guizot. Hace un análisis crítico de la situación política, social y económica.— Fragmentos. Port-au-Prince, 25 de enero de 1843.

Original. Vol. 10, núm. 69, fols. 194 v. 208 v.

Port-au-Prince, 25 janvier, 1843.  
Monsieur le Ministre,

.....  
.....

*Le Consulat Général de  
France à Port-au-Prince  
Direction politique  
Nº 69*

*Analyse critique des causes  
qui ont amené l'administration  
du Président Boyer en présence d'une  
révolution inévitable.*

[Fol. 194 v.] Boyer succéda à Pétion, mais ne le remplaça pas. Il recueillit son héritage, mais il ne sut pas en faire usage; en un mot, Boyer ne comprit pas la politique de Pétion. Il crut que la mansuétude que son prédéceseur n'avait employée que comme dissolvant sur la puissance de Christophe, devait être appliquée pour toujours a la république, comme un moyen gouvernemental. L'émigration noire, en se dirigeant du Nord vers l'Ouest, avait bien remis les deux castes ennemies en contact, mais n'en avait point opé-



ré la fusion, semblables à ces fleuves puissants et rapides, qui, en se jetant à la mer, refoulent tout devant eux, et conservent encore longtemps, dans leur cours, la pureté et la couleur de leurs eaux. Les noirs en pénétrant dans la population mulâtre, se frayèrent un passage, s'établirent dans les mor- nes, firent refluer les peaux jaunes dans les villes, et conservèrent leur unité de couleur. Pour opérer la fusion entre les deux races, il aurait fallu une main ferme et habile, qui, par l'ordre, la discipline et le travail leur fit sentir les mêmes besoins, leur donnât les mêmes intérêts, et [Fol. 195] leur offrit des avantages communs. C'est sans doute, ce que Pétion se proposait de faire, mais Boyer trouva plus commode de s'en tenir à son système de *laissez-faire* et de *laissez-aller*, et se contenta de l'unité de territoire, sans se soucier de l'homogénéité de population. C'est ainsi, que plus de vingt ans après l'accomplissement de la révolution, et l'expulsion des Français, les deux races noire et mulâtre se trouvèrent en présence avec leurs défiances et leurs haines réciproques, comme aux premiers jours de leurs émancipation.

Depuis 1822, jusqu'en 1843, c'est-à-dire, pendant une période de plus de 20 ans, la tranquillité de la république n'a été troublée, ni par la guerre civile, ni par la guerre étrangère, et cependant, malgré cette longue paix, les choses en sont encore au même point c'est-à-dire, que les deux races sont aussi divisées d'opinions et de sentiments, qu'elles l'étaient sous Dessalines et Christophe. Le travail et l'ordre



sont aussi inconnus qu'aux tems de la guerre civile; l'ignorance, l'immoralité et les superstitions enveloppent encore la population, comme aux tems de l'esclavage. La constitution est un vain nom, derrière lequel, le pouvoir exécutif se retranche pour la maintenir; les lois sont incomprises par le peuple, et mal appliquées par les magistrats; partout l'arbitraire agit au nom de la légalité; chaque année, les produits du sol diminuent, les sources du revenu [Fol. 195 v.] public tarissent, la misère envahit toutes les classes, la désaffection s'accroît à l'égard de l'administration. Enfin, le pas est dans l'alternative, de mourir de langueur, ou d'être déchiré par la guerre civile, et pourtant Boyer reste immobile, inactif, sur son fauteuil de Président, comme s'il n'avait plus qu'à y attendre et y recevoir les hommages et les remerciements d'un peuple heureux par lui. Parfois il entend bien l'orage populaire qui se forme et gronde contre lui, mais il s'en inquiète peu; il croit avec une foi vive à l'infaillibilité du vieux précepte *Diviser pour régner*, et il a la profonde conviction que nul ne s'entend mieux que lui, à l'art de diviser. En effet, n'est-ce pas avec une prodigieuse habileté qu'il emploie l'intelligence et la finesse des mulâtres à tromper les noirs lorsqu'il a besoin de les tromper, qu'il se sert de la force brutale et matérielle des noirs, pour comprimer et terrifier les mulâtres, lorsque ceux-ci laissent percer leur mécontentement, ou essayent de formuler leurs légitimes exigences. Enfin, qu'il fait taire au besoin lorsqu'elles deviennent trop violentes, les expres-



sions de haine réciproque des deux races, en faisant jouer à leurs yeux la fantasmagorie des blancs, toujours prêts à profiter de leurs dissensions, pour les replonger dans l'esclavage. . .

Certes si Boyer eut voulu employer, aux progrès et au bonheur de son pays, la moitié de l'habileté qu'il a montrée pour le [Fol. 196] maintenir dans le *Statu quo* de la misère et de l'ignorance, on peut affirmer que Haïti serait aujourd'hui un des pays les plus riches et les plus heureux des Antilles. Mais essentiellement paresseux comme il l'est, il a cru trouver plus de loisir dans l'immobilité que dans le progrès. D'ailleurs complètement ignorant dans l'art de l'administration, il lui eût fallu pour opérer les améliorations dont le pays avait besoin, appeler à son aide des hommes éclairés et habiles, et malheureusement, il a horreur de toute supériorité intellectuelle, son amour-propre serait blessé par la comparaison que l'on pourrait établir, entre ses lumières et celles de ses conseillers; cependant, comme tout travail lui répugne, et que même dans le gouvernement le plus indolent, il y a toujours beaucoup à faire, il lui a bien fallu trouver et s'adjoindre au moins un homme laborieux, intelligent et toujours prêt à tout; cet homme, il l'a trouvé dans le Général Inginac, il l'a appelé à lui, sous le titre de Secrétaire général, et lui a confié la direction de toutes les branches de l'administration. Justice, culte, finances, armée, marine, intérieur, affaires étrangères, tout s'élabore dans le cabinet du Secrétaire général, où, le grand juge, le ministre des fi-



nances, les chefs de l'armée, et les prêtres viennent, humblement, prendre le mot d'ordre.

L'infatigable vieillard pourvoit à tout, ordonne [Fol. 196 v.] tout, mais comme son ambition égale au moins son activité, il exploite habilement la position qu'on lui a faite, pour se frayer le chemin du pouvoir, et remplacer, au besoin, même supplanter celui qui a eu l'imprudence de lui abandonner une si grande influence. Le Président en a bien quelque soupçon, mais il en prend peu d'inquiétude, parce qu'il sait que son Secrétaire général n'est ni aimé, ni estimé; que sa couleur le rend antipathique aux noirs, et que sa vieille réputation d'exécuteur des hautes oeuvres de Dessalines, le rend odieux aux mulâtres. D'ailleurs, comment remplacer le Général Inginac; un autre choix serait difficile et embarrassant; évidemment on ne peut le renvoyer car le lourd fardeau qu'il porte, retomberait de tout son poids sur le chef de l'Etat, qui après une longue habitude de paresse et d'indolence, ne pourrait plus aujourd'hui reprendre une vie d'activité et d'intelligence.

Les affaires ainsi accumulées dans la main d'un seul homme, tombent dans le désordre et la langueur, rien ne s'expédie, tout languit et meurt. En présence d'une administration aussi inerte, et aussi accessible aux passions et aux intrigues, une opposition s'est formée. D'abord faible et peu éclairée, elle n'a exprimé ses craintes, et formulé ses desirs d'amélioration qu'avec timidité; lorsque de 1825 à 1838, elle a demandé le rétablissement de l'ordre, la répression du vagabondage des noirs, l'organisation du travail, la diminution de l'armée [Fol. 197] la réparation des monuments d'utilité publique in-



dispensables, tels que routes, canaux d'alimentation, hôpitaux, magasins des douanes, rues des villes, etc. l'Administration, au nom du Président, a répondu, que tant que la pays serait sous le coup des éventualités que pouvaient faire naître les débats pendant, entre la France et Haïti, il serait imprudent de se livrer a des travaux, à des dépenses, à des entreprises qu'une escadre Française pourrait rendre inutiles en quelques heures; et partant de cette donnée, on a pris soin de réveiller les vieilles haines contre la France.

Lorsqu'en 1838, après la conclusion du double traité, l'opposition plus forte et un peu plus éclairée, reproduisit, en termes plus pressans, ses doléances et ses demandes d'améliorations, répondirent que les obligations qui venaient d'être solennellement contractées par la république envers la France, allaient absorber, pendant 30 ans, la meilleure partie des revenus de l'Etat, auquel il resterait à peine de quoi entretenir et payer son armée, ses magistrats, ses fonctionnaires &<sup>a</sup>, que désormais il fallait renoncer a des améliorations nécessaires sans doute, mais impossibles à réaliser sans beaucoup d'argent; enfin, qu'il fallait bien reconnaître que la France, par ses [Fol. 197 .v.] exigences, avait étouffé tous les germes de prospérité et de puissance que la jeune république portait dans son sein... Dès cet instant le traité financier de 1838 devint impopulaire, et les haines de tous les partis se tournèrent contre le nom français...

Dès lors Boyer se crut tranquille pour long.



temps, il avait trouvé un bon prétexte pour rester dans son immobilité; mais il se trompa. L'impopolarité du traité de 1838, habilement exploitée par le Général Inginac, remonta bientôt jusqu'au chef de l'Etat qui en était l'auteur, et dès 1839, Boyer se vit accusé par la nation d'avoir lâchement sacrifié l'avenir d'Haïti aux exigences de la France. Cette accusation trouva de l'écho dans la classe de couleur, au milieu de laquelle l'opposition recruta rapidement assez de partisans pour se croire toute puissante et en état de tout oser.

Cependant, l'opposition assez bien dirigée d'abord par quelques hommes qui ni manquaient pas de bon sens et de patriotisme se contenta de demander des économies par la diminution de l'armée, et quelques réformes morales et administratives, qu'on pouvait obtenir sans frais considérables, et même sans augmentation de dépenses; ainsi par exemple: on pouvait, pour dissiper les ténèbres de l'ignorance au milieu desquelles languissait particulièrement la classe noire, employer les économies par la diminution de l'armée, à relever les écoles [Fol. 198] primaires qu'avait fondées Pétion, et que l'administration de Boyer avait laissé périr d'inanition. En épurant le corps immonde des Prêtres vagabonds qui avaient inondé le pays, et en constituant une Eglise régulière, on pouvait en peu de tems et sans déboursier une piastre, arriver à l'extinction des abominables superstitions des noirs des villes. En rendant le mariage obligatoire, ou du moins, en l'entourant de respect et d'estime, on arriverait avant peu à relier



entre elles, par des liens de famille, toutes les parties du corps social, jusqu'alors plongées dans une horrible confusion par le concubinage le plus effronté. On pouvait rendre la sécurité au travail, par la répression du vagabondage, et augmenter ses produits en renvoyant la moitié et même les deux tiers de l'armée à la culture des terres; on pouvait rétablir l'ordre dans l'administration des finances en soumettant sa comptabilité annuelle au contrôle des représentans de la nation. Enfin, on pouvait pourvoir à l'ordre, à la sécurité, à l'entretien des villes, par la création d'institutions municipales, et par l'organisation des gardes nationales. Telles étaient alors, les vues sages et modérées (en apparence du moins) des organes de l'opposition. Malheureusement, Boyer ne comprit pas toutes ces questions; et ne les considéra que comme autant d'attaques [Fol. 198 v.] dirigées contre son pouvoir et sa personne. Dans la réduction de l'armée, il ne vit que le projet de la laisser sans défense contre des ambitieux appuyés par des municipalités et une garde nationale vendue d'avance à l'opposition ou envahie par elle. Dans la proposition du contrôle des finances, il découvrit l'intention de rendre sa probité suspecte à la nation; dans le projet de rehabilitation du mariage, il trouva une censure amère, dirigée contre lui et sa concubine, l'ancienne maitresse de Pétion. Enfin, dans la creation d'une Eglise régulière, une puissance morale, capable de contrebalancer un jour, et peut-être même, subjuguier son pouvoir politique &<sup>a</sup> &<sup>a</sup>.





Indigné de tant d'audace, effrayé de tant de dangers, excité dans ses ressentiments par son Secrétaire général et par quelques serviles courtisans, sa colère ne connut plus de bornes, et il se résolut à frapper ses ennemis d'un coup mortel; mais il lui fallait une occasion, un prétexte, il n'eut point à l'attendre longtemps. Au mois d'octobre les chambres s'ouvrirent. Dès les premières séances, les chefs de l'opposition ayant osé contrecarrer quelques unes de ses vues, il engage la lutte contre eux, les met en demeure de se déclarer factieux en lui résistant, ou de courber la tête en silence, devant ses volontés.

A l'armée qu'il appelle et concentre rapidement autour de lui, il adresse des proclamations dans [Fol. 199] lesquelles il peint l'opposition comme une réunion d'ambitieux qui veulent s'emparer du pouvoir, pour exploiter le travail des noirs au *profit des mulâtres*, et qui pour mieux accomplir leurs desseins, ne craindront pas d'appeler, s'il le faut, blancs à leur secours... Ces paroles produisent un effet magique sur les noirs, qui sentent aussitôt se réveiller contre les hommes de couleur et contre les blancs, leur vieille haine que le temps commençait à assoupir. Un peu d'argent distribué aux soldats, et quelques récompenses accordées aux officiers, exaltent le dévouement de l'armée à un point que dans son expression, il ressemble à de la fureur... l'opposition en est terrifiée et prend la fuite; Boyer lui-même, s'en émeut, et craint un instant de voir couler le sang de ses ennemis... Il fallut, alors, au Président, plus de soins, de peines



et d'argent, pour soustraire l'opposition aux bayonnettes des noirs, qu'il ne lui en avait coûté pour la disperser et la récluire au silence.

Cette victoire du mois d'octobre 1839 fut facile, mais elle porta des fruits funestes. Les deux races avaient été remises en présence, et étaient devenues plus ennemies que jamais. Les noirs venaient de faire une épreuve décisive de leur force matérielle; il était désormais impossible à un chef de couleur, de rien exiger d'eux, ils rentrèrent donc dans leurs mornes, bien assurés [Fol. 199 v.] que leur vie paresseuse et vagabonde n'y serait jamais troublée par un pouvoir que n'avait été sauvé que par eux, et qui ne pouvait se maintenir qu'avec leur appui. Les mulâtres, honteux de leur faiblesse, humiliés par leur défaite, courbèrent la tête et gardèrent quelque temps le silence, mais exaspérés contre le chef heureux, qui venait de leur faire subir un si grand affront, ils jurèrent de s'en venger, même au prix du sacrifice d'une partie de leurs doctrines politiques, et de leurs préjugés de castes. Convaincus qu'ils ne pourraient rien entreprendre contre le pouvoir de Boyer, sans la participation des noirs, cherchèrent à se rapprocher de ceux-ci; mais pour que se rapprochement fut possible, il fallait d'abord, qu'ils protestassent avec énergie contre l'accusation qu'on leur avait fait subir, d'avoir des sympathies Européennes, et de songer à appeler les blancs à leur aide, et ils protestèrent... De là ce débordement d'injures et de calomnies dirigées contre la race blanche, et qui, depuis le com-



mencement de 1840, jusque vers le milieu de 1842, alimentèrent la *Presse régénérée*, organe de l'opposition; cette tactique eut peu de succès; les noirs y prêtèrent à peine attention, et elle n'eut guères d'autre résultat que servir la haine personnelle du Général Inginac, et de fournir à son parti un prétexte plausible pour maintenir dans toute leur rigueur, les articles 38 et 39 de la constitution.

Quant au Président Boyer enivré [Fol. 200] de sa victoire, il se considéra comme désormais inattaquable; sa présomption et son indolence ne connurent plus de bornes; il conçut le plus profond dédain pour ses adversaires, et il demeura convaincu, qu'en fait de Gouvernement, l'essentiel n'était point d'administrer, mais de diviser. Il continua donc à se confier en la profonde division des noirs et des hommes de couleur, et laissa tomber toutes les branches de l'administration dans une torpeur voisine de la mort. Quiconque osa lui révéler les souffrances du commerce, la pénurie du trésor, la diminution du travail, la propagation du désordre, la vénalité ou l'ignorance de la justice, fut traité par lui de visionnaire, et tomba en disgrâce; ceux qui lui parlèrent de la nécessité d'une réforme, reçurent la qualification de dangereux novateurs. Enfin, ceux qui osèrent lui dire que sa vieille popularité décroissait, furent des factieux, et obligés de s'éloigner de lui... Il n'y eut que son Secrétaire général (qu'il n'aimait ni n'estimait) qui fut maintenir sa position près de lui... Le général Inginac, avait, il est vrai, l'art de favoriser les penchans efféminés du



maitre, en le soulageant de tout travail fastidieux, de flatter sa vanité en exaltant sa popularité, et de lui inspirer de la confiance dans l'avenir en lui dissimulant la misère actuelle et profonde du pays. [Fol. 200 v.]

Mais du sein de ce calme apparent, devait sortir bientôt un nouvel orage. Le renouvellement de la chambre de 1842, nécessita de nouvelles élections; elles eurent lieu, et leur résultat prouva jusqu'à l'évidence, quels progrès le mécontentement général avait faits, jusques dans les masses populaires. Tous les noms de l'opposition de 1839, sortirent encore de l'urne electorale; avec eux, apparurent, en majorité, d'autres noms, jusqu'alors sans couleur politique, mais qui ce jour là, se rangèrent aussi sous la bannière de la réforme. A cette nouvelle, le Président Boyer se réveilla; d'un coup d'oeil, il mesura et apprécia le danger qui le menaçait, mais loin de s'en effrayer et de chercher à l'éviter, il courût au devant de lui, pour le combattre; en quelques jours, il groupe autour de lui ses masses noires armées et a leur tête présente le combat à l'opposition, comme il le lui avait présenté en 1839, et comme en 1839, l'opposition vaincue, humiliée, prend la fuite devant les bayonnettes des noirs, et cède la place à un *semblant* de représentation nationale acheté par le pouvoir exécutif.

Cette seconde défaite dût faire comprendre aux mulâtres l'inefficacité des moyens qu'ils avaient employés pour gagner la confiance des noirs; ceux-ci pouvaient bien haïr les blancs mais, dans leur coeur, cette haine n'excluait pas celle des hommes



de couleur, peut-être même, ne l'égalait elle pas... [Fol. 201.]

La fusion des deux races, était donc impossible; une révolution ne pouvait donc se faire par leur concours, à moins qu'elle n'eut pour but de consacrer la prépondérance des noirs, en cédant le pouvoir suprême à l'un des leurs... mais c'était retourner en 1806, pour y reprendre la pensée de Pétion et s'exposer aux chances d'un nouveau Christophe... L'opposition s'y résigna; pour se venger de Boyer, ce n'était pas trop de livrer les libertés publiques, et le sang des mulâtres, au despotisme brutal d'un noir... et dès cet instant, s'organisa cette vaste conspiration qui, aujourd'hui, embrasse le territoire de la république, et cherche à soulever le ressentiment de tous les partis contre le pouvoir existant.

Le Président Boyer n'ignore pas le nouveau complot ourdi contre lui par ses implacables ennemis, mais il s'en inquiète peu; sa confiance dans le dévouement des noirs est sans bornes. En effet, il a protégé, avec tant de sollicitude, la paresse et le vagabondage, vices prédominants de cette race, qu'il peut, peut être, compter encore long-temps, sur sa reconnaissance. Mais cependant sa position se complique, et ses moyens d'action perdent chaque jour de leur puissance. A chaque prise d'armes contre l'opposition, il lui a fallu faire de grandes dépenses, et ces dépenses sont devenues permanentes [Fol. 201 v.] par la nécessité de conserver sur pieds,



une armée qui, à elle seule, dévore les deux tiers des ressources générales de l'Etat. Depuis longtemps, les revenus du trésor diminuent, et chaque année les recettes sont au dessous des dépenses. Pour combler ce déficit toujours croissant, il a fallu recourir à de nouvelles émissions de papier-monnaie et ces émissions ont été tellement intemperantes que le papier monnaie est tombé dans un discrédit qui a porté la perturbation dans toutes les opérations commerciales, dans les transactions de tout genre, et même dans l'existence de tous les salaires de l'Etat. La misère est devenue générale et malgré l'exigüité de leurs besoins, les noirs eux-mêmes, commencent à en ressentir les atteintes. Enfin, ce que n'avaient pu faire la tactique et les intrigues de l'opposition, la communauté de souffrance va peut-être l'opérer. Depuis quelque temps des hommes influents, dans le parti noir, ne craignent pas d'exprimer leur mécontentement et de se rapprocher des hommes de couleur; le Président Boyer s'en aperçoit, et c'est pour cela, qu'après le tremblement de terre du 7 mai, il n'a point osé punir le pillage et les crimes atroces, commis par les nègres, sur les ruines de la malheureuse ville du Cap. Il a craint de rompre par l'exercice d'une justice sévère, les liens qui l'unissent depuis si longtemps à ceux [Fol. 202.] qui ont la force matérielle et brutale entre les mains. Sa faiblesse lui a, sans doute, valu en cette circonstance, l'avantage d'éviter un conflit fatal avec ses amis, mais d'un autre côté, il en a perdu tous les bénéfices, par le froid égoïsme qu'il a montré



en présence de la ruine et de la destruction des principales villes du Nord renversées par la terrible catastrophe du 7 mai. De tant de misères qui surgirent, alors, de toutes parts, aucune ne trouva de soulagement près de lui... et cependant on sait qu'il est riche, et par ses propriétés territoriales, et surtout par les trésors, que depuis vingt ans, il a accumulés à l'aide d'un persévérante parcimonie, peu convenable à la dignité de sa position. Les secours mutuels que s'étaient prêtés les Européens dans ce moment d'affreuses calamités, l'empressement avec lequel le Consul de France était venu en aide à ses nationaux ruinés, blessés ou malades, l'absence du nom de Boyer sur toutes les listes de souscriptions où figuraient, convenablement, les noms de tous les Consuls étrangers, provoqua une comparaison peu favorable à la conduite du Président et fit faire à beaucoup de personnes, cette triste réflexion: qu'en Haïti, pour trouver un abri contre le malheur, il valait mieux être étranger qu'Haïtien... et dès cet instant, on put surprendre [Fol. 202 v.] beaucoup de vœux, beaucoup d'espérances, se tournant vers l'Europe.

Malgré son apathie et son indifférence, le Président Boyer prit quelque inquiétude de cette disposition des esprits; il pensa qu'il était urgent de donner le change à l'opinion publique et de la porter dans une autre direction; pour atteindre ce double but, il proclama et répéta sans cesse, qu'il se sentait malheureux de ne pouvoir venir au secours des infortunées populations du Nord, qu'il vou-



drait pouvoir leur consacrer toutes les ressources du trésor de l'Etat, mais que ces ressources n'appartenaient pas à la nation, qu'elles étaient devenues la propriété de la France, par le traité de 1838, qu'il était engagé, d'honneur, à l'exécution de ce fatal traité; que d'ailleurs, tenter de la rompre, serait attirer sur le pays, des malheurs plus grands encore, que ceux qui pesaient en cet instant sur lui... mais cette manoeuvre tourna contre son auteur... le traité de 1838 était déjà bien assez impopulaire, pour qu'il fut possible d'ajouter à son impopularité, sans compromettre davantage celui que l'avait conclu, et qui proclamait sa ferme résolution de le maintenir!...

La catastrophe du 7 Mai, ne fut d'abord vivement sentie que dans le nord d'Haïti; mais le reste de la république ne tarda pas à en éprouver le contre coup, d'une manière cruelle. Les intérêts du commerce dans le Sud et dans l'Ouest, furent [Fol. 203] profondément compromis par la ruine des commerçants du Cap. De toutes parts, les crédits se ressérèrent, les recouvrements devinrent plus difficiles, la consommation des produits étrangers fut plus restreinte, le prix des produits du sol diminua, la misère seule augmenta sur tous les points du territoire, et les ressources du fisc s'appauvrirent dans les mêmes proportions, et pourtant il n'était presque plus possible de couvrir le déficit par de nouvelles émissions de papier monnaie. L'abus qu'on avait fait de cette ressource, pour subvenir aux frais des deux prises d'armes de 1839 et de





1842, ainsi que pour entretenir l'armée dont on avait augmenté la solde, avait tellement encombré la circulation de cette monnaie, sans garantie, que sa dépréciation était devenue effrayante. Les billets de dix gourdes surtout, objet d'une contre façon sans cesse renouvelée, quoique presque toujours avortée, étaient repoussés par le commerce de détail, et n'étaient reçus qu'avec une extrême répugnance par le haut commerce. Dans cette situation critique, tout le monde réclamait avec chaleur, une réforme dans le système financier. Le Gouvernement lui-même en sentit l'impérieuse nécessité, et se décida à la subir; il annonça donc, le prochain retrait du papier monnaie en circulation. Mais l'exécution de ce projet, n'avait été ni préparée, ni même examinée avec intelligence. L'administration [Fol. 203 v.] ne renfermait pas dans son sein, un seul homme capable de comprendre les difficultés de cette grande question, et de présenter un plan praticable pour la résoudre. Le Président, complètement étranger aux plus simples éléments d'économie politique, cauteleusement influencé à son insu par son Secrétaire général, se décida passer la mesure à la fois la plus absurde et la plus inmorale, celle de retirer le papier monnaie, en le remboursant en piastres fortes, au change de 30 peso. [sic]. C'était de sa part banqueroute frauduleuse, ou une spoliation violente. . . L'opération fut commencée sur les papiers de dix gourdes d'abord, mais ne put aller plus loin. A l'injustice radicale qui la caractérisait, se poignirent bientôt des vexations



de détails, qui exaspérèrent au plus haut degré l'esprit public. Le commerce étranger et le commerce Haïtien, profondément blessés dans leurs intérêts communs, s'unirent pour la résistance; ils trouvèrent sans peine le moyen de rattacher le Consul de France à leur cause; celui-ci, en effet, avait dans cette circonstance à défendre, en même temps, les intérêts du commerce de sa nation, et l'existence du traité financier de 1838, aussi n'hésita-t-il pas, secondé par ses collègues de toutes les nations, à prendre une attitude qui força le Gouvernement de la république à abandonner sa coupable entreprise. Le Président se résigna d'assez bonne grâce, et ne fut peut-être pas fâché au fond de son coeur, de n'avoir [Fol. 204] plus à s'occuper d'une réforme trop pénible pour son esprit paresseux; mais le Général Inginac ne pardonna jamais au Consul de France, d'avoir fait avorter l'exécution d'un plan, qui devait inévitablement amener la rupture du traité financier.

On peut affirmer que c'est dès cette époque, que la haine des Haïtiens contre les étrangers s'est amortie. La mesure du retrait des billets de dix gourdes avait prouvé que l'administration dans son aveuglement, ne faisait aucune distinction de nationalité et de couleur, qu'elle était capable de frapper indistinctement sur tous lorsqu'il s'agissait de servir ses passions ou de défendre son incapacité; il devait donc, y avoir, désormais, solidarité entre les noirs, les jaunes et les blancs, dans la défense de leurs intérêts communs, et cette solidarité s'éta-



blit moralement. D'ailleurs n'étaient-ce pas des agents étrangers et particulièrement de la France, qui avaient défendu la fortune des indigènes, en même temps que celle de leurs nationaux, et en présence d'un pareil fait, pouvait-on accuser encore les nations Européennes d'être les ennemis de la race africaine établie en Haïti? Ces réflexions faites hautement et partout, trouvèrent de nombreuses sympathies, et contribuèrent, beaucoup sans doute, à augmenter le nombre déjà si considerable de ceux qui demandaient une révolution. Ils ne craignaient [Fol. 204 v.] plus de se voir forcés, en cas d'échec, à en appeler à la France ou à l'Angleterre, pour rétablir l'ordre dans leur pays, et les aider à se reconstituer d'une manière plus rationnelle... oui, dès cet instant, le parti révolutionnaire se dépouillant d'une partie de ses vieux préjugés et de ses rancunes, devint plus fort, plus compact, et le pouvoir inerte de Boyer fut plus sérieusement menacé que jamais... Mais, à qui la faute? Le Président Boyer pourrait-il nier que c'est la sienne!

Arrivé a ce point d'impopularité et de faiblesse, il semble que l'administration devait encore rencontrer, à chaque pas, de nouvelles causes de dépréciation et d'affaiblissement; le sort paraît s'être lui-même chargé de les lui susciter! Quelques semaines à peine, se sont écoulées depuis qu'elle a blessé profondément les intérêts matériels de la nation, et déjà elle va blesser plus profondément encore, ses intérêts moraux, ses sentiments d'honneur, sa susceptibilité d'amour propre national!



Elle ne sait, ou ne veut donc rien ménager!

Un officier ignorant, commandant un bâtiment de guerre Haïtien, rencontra en haute mer, sur la grande route commerciale, ouverte et garantie à toutes les nations, deux bâtiments marchands espagnols. Il les arrête, les visite et quoique leurs papiers de bord soient en bonne règle, il les capture, les a emmène dans les ports de la république, les y détient plusieurs semaines, les dénationalise par [Fol. 205] substitution de pavillon, et, enfin, les traîne en vaincus à Port-au-Prince.

Les actes de cet homme étaient inouïs; il avait, sans motif plausible, blessé tous les droits internationaux en matière de navigation, à l'égard d'une nation avec laquelle son pays n'était point en guerre; sa conduite pouvait être qualifiée de piraterie, le cas était grave, les conséquences pouvaient en être plus graves encore... mais enfin, tout cela pouvait s'expliquer, se réparer, car la faute appartenait tout entière à un seul homme et il suffisait de sa juste punition et d'une compensation aux dommages soufferts par les capturés, pour que l'Espagne se trouvât satisfaite et restât dans des rapports de bonne harmonie avec Haïti; mais les intrigues du Secrétaire général envenimèrent cette affaire. Les Conseils bienveillants et désintéressés du Consul de France, dont les capturés Espagnols avaient réclamé la protection, et dont le général Inginac n'avait accepté l'intervention qu'avec l'intention de la paralyser, furent méconnus ou dénaturés. Le Président, trompé par des



rapports mensongers, ne connut la gravité de sa position, vis-à-vis de l'Espagne, que lorsqu'il vit un bâtiment de guerre espagnol venir jusques dans le port de sa Capitale, lui demander une réparation juste en principe et en droit, mais devenue [Fol. 205 v.] humiliante pour lui, du moment où il ne la concédait qu'aux menaces et à la force. Le jour où le Pavillon Espagnol arboré en tête du grand mât de la corvette La Pacification, fut saluée de 21 coups de canon par le fort National, en présence d'un pyroscaphe espagnol de guerre, la nation tout entière, sans distinction de race, se sentit profondément humiliée, et poussa un cri d'indignation contre le pouvoir à la fois fanfaron, imprévoyant et faible qui lui avait préparé un tel affront. Il n'y eut pas en homme nègre ou mulâtre, qui ne le ressentit avec douleur; à Port-au-Prince, on en vit beaucoup se renfermer et se cacher dans leur maison, au moment de la *réparation*; on en entendit d'autres s'écrier avec amertume, qu'ils se sentaient honteux d'être Haïtiens et exprimer le regret de n'être pas sujets d'un pouvoir européen, capable de faire, au moins, respecter leur honneur national par un simple Gouverneur colonial... D'autres enfin reprochèrent au Président, d'avoir eu moins de sollicitude pour la dignité du peuple Haïtien que le Consul de France, qui, quoique étranger, s'était efforcé de faire comprendre au Gouvernement de la République, qu'il valait mieux prendre l'initiative d'une réparation honorable, que de se le laisser arracher par une démonstration coerci-



tive...

A tant et de si amères plaintes, le Président Boyer ne répondit qu'en disant, que trompé [Fol. 206] par son Secrétaire, sur la véritable nature de cette affaire, il n'avait pu en apprécier la gravité, ni en prévoir les conséquences... mais alors on lui reprocha cette faiblesse et cette incurie qui le portent à se confier toujours à un conseiller, qui le trompe sans cesse et qui semble prendre plaisir, a se jouer des destinées de la patrie.

Dès cet instant, les dernières lueurs de la vieille popularité de Boyer s'éteignirent; les faibles liens que retenaient encore, groupés autour de lui, quelques hommes paisibles et désintéressés furent brisés et l'opposition, se sentant forte de l'appui de tant de mécontents, ne se donna plus la peine de dissimuler ses projets; elle les proclama hautement, les principaux articles de son programme furent la révision de la Constitution, l'admission des étrangers au droit de propriété territoriale, l'organisation du commerce et des municipalités, la réforme du tarif des douanes, la réduction de l'armée et l'organisation des gardes nationales, la présidence temporaire, au lieu de la présidence à vie, enfin, l'exercice du pouvoir exécutif confié à un noir... Certes, ce programme était bien séduisant, car il permettait de satisfaire les intérêts et les passions du plus grand nombre; mais ceux qui le présentaient, étaient-ils sincères? L'ambition de quelques uns des principaux chefs de l'opposition, et l'immoralité de quelques [Fol. 206 v.] autres, permettaient



d'en douter. Or ce doute seul, suffisait pour rompre l'ensemble dont on avait besoin pour un prompt succès, et tant que ce doute subsistait, on ne pouvait fixer l'époque précise, où commencerait le mouvement.

Les esprits étaient dans cet état d'effervescence et d'hésitation, lorsque survint un nouveau malheur, qui, en portant le dernier coup à la fortune publique, mit aussi de nouveau en relief, l'incurie, l'incapacité de l'administration, et surtout l'egoïsme profond et révoltant du Président Boyer.

Le 9 Janvier, la ville de Port-au-Prince fut pendant douze heures en proie à un violent incendie, qui dévora ses plus riches quartiers, annéantit toutes ses ressources commerciales, et réduisit à la plus affreuse misère, plus de la moitié de sa population, et pendant ces douze heures de dangers et de désespoir, l'administration fut incapable d'organiser, de diriger, les plus faibles secours... les fontaines de la ville si nombreuses et si faciles à alimenter furent taries en un instant parce que les canaux destinés a entretenir leur abondance, promptement détournés de leur cours, déversaient leurs eaux dans les citernes et les fontaines du Palais National...! Les bras nombreux de la garnison, qui auraient pu puiser les eaux de la mer et les jeter sur les flammes, ne purent être employés, parce que [Fol. 207] la garnison toute entière était concentrée autour du Président pour veiller à sa sûreté personnelle et a la conservation de sa fami-



Ile!!!

Et maintenant que l'oeuvre de destruction est consommée, que la plus riche partie de la Capitale est ensevelie sous les cendres, que la misère la plus affreuse pèse sur toutes les classes de la population, Boyer reste encore impassible et ne songe pas même à tendre une main secourable à ces familles nombreuses qui n'ont plus ni pain, ni asile, ni même l'espoir de pouvoir avant long-temps, se créer des ressources par le travail...!

Les malheurs de Port-au-Prince, n'ont pas plus ému le coeur de Boyer que les malheurs du Cap, mais aussi, au Cap comme au Port-au-Prince et comme sur tous les points du sol Haïtien, les coeurs sont profondément indignés contre lui, et il doit s'attendre à un entier abandon, le jour où sa fortune l'abandonnera.

Maintenant la nécessité d'une révolution, quelle qu'elle soit, n'est plus un doute pour personne; les plus timides mêmes, s'inquiètent peu de ses conséquences, bonnes ou mauvaises. L'essentiel pour chacun est de changer une situation qui n'est plus tenable, et dût-on même, la changer contre une autre mauvaise aussi on s'y résignerait volontiers, comme un malade se résigne à un changement de souffrance.

Une révolution, ou du moins, une tentative de révolution, est donc imminente en Haïti. Si quelques ambitions personnelles l'ont préparée et ont fait des voeux coupables pour elle, on peut dire aussi que c'est l'administration de Boyer qui lui a ap-





plaini les difficultés, et qui lui a ouvert les larges voies par lesquelles elle va se montrer. Maintenant quel sera son point de départ et d'où partira le signal de son explosion? Les regards inquiets de ceux qui l'attendent se portent tour à tour sur les ruines du Cap, sur les cendres de Port-au-Prince et sur ce département du Sud que tant de prises d'armes contre tous les pouvoirs ont rendu célèbre depuis longtemps. Mais on est encore incertain; les chefs de l'insurrection projetée, n'ont peut-être encore rien décidé a cet égard, non plus que sur le jour ou ils arboreront leurs nouvelles couleurs; dans tous les cas, ce jour ne peut être éloigné, car ils sont trop avancés maintenant, trop compromis, pour pouvoir attendre trois mois sans se perdre.

Ici se présente une autre question, non moins importante, et beaucoup plus difficile à résoudre; quel sera le résultat de la lutte qui va s'engager entre le pouvoir légal et la révolution? Le hardi ou le plus habile prophète n'oserait le prédire. Et en effet, qui pourrait affirmer qu'au moment de l'action, tant d'éléments hétérogènes qui composent la coalition et qui paraissent si intimement unis en ce moment, ne se diviseront pas au [Fol. 208] moment de l'action? Est-il bien vrai que les noirs et les mulâtres pourront s'inspirer une confiance réciproque, telle que rien ne vienne la rompre, quand elle ne pourra plus être maintenue, consacrée que par des sacrifices réciproques d'intérêts si divers? Et d'ailleurs, le Président Boyer qui con-



nait si bien l'art de diviser et de corrompre à propos, ne trouverat-il pas, au moment du danger, le secret de réveiller les vieilles haines des deux races? Et de raviver les passions qui les divisent depuis si longtemps? Ne pourra-t-il pas, en s'adressant à l'ignorance des masses noires, remettre en crédit parmi elles, cette accusation banale et absurde, contre les hommes de couleur, qui, dira-t-il, ne les trompent et ne les poussent à l'insurrection contre lui, que pour les livrer plus facilement à l'esclavage des blancs, lorsqu'ils auront renversé son pouvoir protecteur? D'ailleurs, les hommes de couleur sont-ils si énergiques dans leurs résolutions, si affermis dans leurs convictions, si purs dans leur patriotisme qu'on ne puisse en ébranler un bon nombre et les détacher de leur parti, ou par des menaces, ou par de l'argent ou par des faveurs. Enfin un pouvoir légal, quel que peu estimé et estimable qu'il soit, n'a-t-il pas toujours en sa faveur, au moins un principe d'organisation et une influence d'habitude qui [Fol. 208 v.] manquent à ceux qui l'attaquent. Il est donc encore permis de douter de la chute du Gouvernement de Boyer, malgré sa faiblesse, et du succès de la coalition, malgré sa force apparente, mais ce qu'on ne peut méconnaître, c'est que la lutte aura lieu, et que quelque soit son résultat immédiat, les conséquences en seront funestes pour Haïti.

Victorieuse ou vaincue, la révolution aura fait couler le sang, aura épuisé le trésor, et tari pour longtemps la source de ses revenus, elle aura ou-



vert les portes à l'anarchie et à la guerre civile; enfin elle aura rendu inevitable la suspension peut-être même la rupture définitive du traité financier du 12 Janvier 1838. Sous ce dernier point de vue, la révolution qui menace Haïti, ne peut manquer de réagir contre les intérêts de la France, et à ce titre elle ne peut qu'exciter vivement la sollicitude du Gouvernement du Roi.

Agréez, je vous prie... & &

(signé)

Le Consul Général de France

Le Vasseur.

Port-au-Prince, le 11 fevrier 1843.

.....

- 2.—*CARTA del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Advierte que la insurrección haitiana redundará en perjuicio de los intereses de Francia, y que ignora la conducta que él tendrá que seguir frente a los acontecimientos que se están desarrollando.— Fragmento. Port-au-Prince, 11 de febrero de 1843.*

Original, Vol. 10, N° 72, Fols. 224 v. y 225 r.

[Fol. 224 v.] Si au contraire, l'insurrection triomphe, le nouveau pouvoir qui en surgira ne sera pas moins embarrassé que celui qu'il aura renversé, et, de plus, il portera, peut-être, dans son sein, le germe de dissensions dont une foule d'ambitieux obscurs profiteront pour satisfaire leurs intérêts personnels, en perpétuant la guerre civile et déchirant l'unité républicaine.

Si les événements sont redoutables pour l'a-



venir d'Haïti, [Fol. 225] ils ne sont pas moins dangereux pour les intérêts de la France, car il est impossible que notre traité financier de 1838 n'en soit pas profondément altéré. La position dans laquelle nous nous trouvons ne peut-être de longue durée. Quand cette lettre vous parviendra, Monsieur le Ministre, je me trouverai, peut-être, en présence d'un nouveau pouvoir politique dont j'ignore les vues et les projets. Je ne puis donc prévoir, dès aujourd'hui, la conduite que je ne devrai tenir envers lui. Cependant, si j'en crois certains avis indirects et certaines démonstrations faites par quelques hommes qui auront une grande influence dans la Constitution de ce nouveau pouvoir, je dois croire qu'il me sera possible de leur faire entendre ma voix et de leur faire comprendre qu'il est de leur intérêt bien entendu, de se ménager de bons rapports avec la France. Dans quelques jours, peut-être, j'aurai à prendre sur moi une grande responsabilité. Je ne vous cache pas que j'en conçois quelque inquiétude; mais, ce que je puis vous promettre et vous affirmer, Monsieur le Ministre, c'est que je ne ferai pas une démarche qui ne soit conforme aux intentions du Gouvernement du Roi et en parfaite harmonie avec les intérêts et la dignité de notre Patrie.

.....  
 .....

Le Consul Général de France  
**Le Vasseur.**



- 3.—CARTA del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Informa que las relaciones entre el Presidente de Haití y el Cónsul inglés son muy tirantes, debido a la simpatía de éste y los oficiales ingleses por la causa de la insurrección. Anuncia los rumores de sublevación de la parte antes española, cuyos móviles son diferentes a los del levantamiento del Sur. Considera que sin un protectorado extranjero, este movimiento está llamado a fracasar y expone las ventajas que podría suponer para Francia una intervención en tal territorio.— Fragmento. Port-au-Prince, 6 de marzo de 1843.

Original, Vol. 10, N° 76, Fols. 249 v. 52 r.

Port-au-Prince, le 6 mars 1843.

.....

[Fol. 249 v.] Depuis long-temps, une grande mésintelligence régné entre le Président et le Consul de Sa Majesté Britannique. Il serait trop long, Monsieur le Ministre, de vous en expliquer les causes en ce moment, mais dans ces dernières circonstances elle vient de s'accroître presque jusqu'aux discussions vives et publiques. Le Président paraît convaincu que les Anglais ne sont point étrangers aux secours de tout genre, que les insurgés ont reçus à Jérémie, par voie de mer, et la présence de trois bâtiments de guerre de la Majesté Britannique dans la rade de Port au Prince, lui porte ombrage et le confirme dans ses soupçons. Je n'oserais affirmer que ses craintes et ses soupçons sont bien ou mal fondés, mais ce qu'il y a de certain, c'est que les officiers Anglais et leur Consul, professent, un peu trop vivement peut-être, leur sympathie



[Fol. 250] pour la cause de l'insurrection. Il ne faut pas oublier d'ailleurs, que la révolution qui s'opère en ce moment, est l'oeuvre des hommes de couleur du Sud, et que ce sont ces mêmes hommes qui, à une autre époque, ont appelé les Anglais à leur secours dans leur lutte contre la France. D'un autre côté, je sais aussi avec certitude, que les principaux auteurs de l'insurrection, quelque temps avant de se mettre à l'oeuvre, ont confié à plusieurs personnes leur projet de se placer sous la protection Anglaise, dans le cas où le reste de l'île d'Haïti, refusant de se rallier à leur Drapeau, ils seraient contraints à proclamer la séparation du Sud d'avec le Nord. Je sais également que ces mêmes hommes, pressentant qu'après le succès et en arrivant au pouvoir ils ne trouveront que des finances en désordre et les sources du revenu public taries, ils ont résolu d'une part, de déchirer le traité financier avec la France, de l'autre, de demander des subsides à l'Angleterre, pour pourvoir, quelque temps, à la réorganisation de l'administration. Or ces subsides, s'ils les obtiennent, ce ne sera, évidemment, qu'en concédant à leurs prêteurs des avantages commerciaux, ou une influence politique, dont la France ne pourra, dans aucun cas, s'accommoder.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le Ministre, que si le succès de l'insurrection a pour résultat la rupture de notre traité financier, [Fol. 250 v.] nous sommes assurés aussi, maintenant, de n'être pas mieux traités par le pouvoir exist-



tant dans le cas même où il parviendrait à écraser entièrement ses adversaires. Il est évident que les ressources du trésor ne peuvent suffire aux frais de la lutte présente, et déjà des deux côtés on en est réduit au désastreux expédient du papier monnaie. Les faibles espérances dont j'entretenais Votre Excellence dans ma dépêche N<sup>o</sup> 74, sont donc entièrement anéanties et quels que soient les hommes qui seront au pouvoir dans deux mois, je sais d'avance la réponse qu'ils feront à la demande que je leur adresserai, pour le paiement de la 6<sup>e</sup> annuité.

Si j'en crois les communications qui m'ont été faites ce matin, la Partie Espagnolle veut aussi faire son insurrection, mais les sentiments qui détermineraient cette population à prendre les armes contre le Président Boyer ne seraient pas de même nature que ceux qui ont soulevé le Sud. Cette portion du territoire qui appartenait autrefois à l'Espagne, est peuplée d'une race d'hommes qui n'a jamais pu, et qui ne pourra jamais, sympathiser avec la race noire. Le Président Boyer a du reste entretenu et même augmenté cette antipathie *des Espagnols pour les Français Haïtiens* en témoignant peu de confiance aux premiers et en leur donnant pour chefs militaires et administrateurs civils, des hommes choisis [Fol. 251] parmi les seconds. Ici se présente une question fort importante. Cette population espagnole qui s'élève à peine à 100,000 âmes, et qui est répartie sur un territoire plus étendu que le reste de l'île d'Haïti habité par 600,000



âmes, pourra-t-elle conserver son indépendance contre des adversaires six fois plus nombreux? Cela n'est pas probable, et les Espagnols eux-mêmes le comprennent si bien qu'ils songent, dit-on, à se placer sous une protection étrangère. Mais quel protectorat invoqueront-ils? cette seconde question n'est pas moins intéressante pour nous que la première. D'après quelques renseignemens, que je crois exacts, les sympathies de cette population seraient en majorité pour la mère Patrie, et si le Cabinet de Madrid voulait garantir à ses anciens Colons d'Haïti l'intégrité des propriétés actuellement acquises, des garanties contre le rétablissement de l'Esclavage, et une organisation telle, que les principaux habitants auraient une large part à l'administration du Pays, nul doute que les villes de Santo Domingo, St. Yago et Port Plata, n'arborassent immédiatement le Pavillon Espagnol, et n'ouvrissent leurs portes à des garnisons envoyées d'Europe. Mais l'Espagne voudra-t-elle ou pourra-t-elle accepter et remplir ces conditions? Je crois pouvoir affirmer que depuis long-temps les Anglais cherchent à se ménager des intelligences à Sto. Domingo; Il [Fol. 251 v.] serait fort avantageux pour leur colonie de la Jamaïque de pouvoir exploiter à leur aise cette partie de l'île d'Haïti qui leur fournirait en abondance les bestiaux dont ils ont si grand besoin à la Jamaïque et qu'ils sont obligé d'envoyer chercher à grands frais sur des points plus éloignés. Mais les Espagnols d'Haïti ont une antipathie marquée pour la nation Anglaise, et à défaut de la pro-





tection de leur ancienne métropole, ils préféreraient sans nul doute celle de la France. On peut donc affirmer avec quelque certitude que si le gouvernement du Roi, par suite de la rupture du traité financier de 1838, jugeait à propos de prendre comme garantie, ou comme compensation, la presque île de Samana, il lui serait facile de ce point important, et par la seule action des relations commerciales, de ranger sous sa domination des relations commerciales, de ranger sous sa domination, toute la partie Espagnole. Cette idée que j'ai déjà eu l'honneur de vous indiquer dans quelques unes de mes précédentes dépêches et que j'ai l'honneur de reproduire ici sommairement à Votre Excellence, demanderai à être développée plus largement que je ne puis le faire dans les circonstances présentes. Mais je suis persuadé que si elle est susceptible d'une application quelconque, vous saurez bien, Monsieur le Ministre, en déduire toutes les conséquences avantageuses qu'on en pourrait obtenir, sans que j'aie besoin d'en parler davantage. [Fol. 252.]

Après cette digression que Votre Excellence aura la bonté de me pardonner en considération des sentiments de patriotisme qui m'y ont entraîné, Monsieur le Ministre, de revenir au tableau de notre situation présente.

.....  
Le Consul Général de France  
**Le Vasseur.**



- 4.—*CARTA del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Informa del triunfo de la revolución y de la renuncia que había de presentar de su cargo el Presidente de la República ante los miembros del Senado y los altos funcionarios del Estado. Indica que considera como un deber prestar ayuda al Senador Villavaleix para salir del país, ya que siempre fué un gran defensor de los intereses de Francia.*— Fragmento. Port-au-Prince, 13 de marzo de 1843.

Original, Vol 10, Nº 77, Fols. 263 r. 263 v.

Port-au-Prince, le 13 mars 1843.

.....

Maintenant, la question est résolue; les insurgés n'ont plus d'obstacle à rencontrer jusqu'aux portes de Port- au-Prince, et le Président est bien convaincu que toute résistance est désormais inutile. Les 15 à 1800 hommes qui lui restent sous la main, ne se battront pas mieux que les 8000 qu'il a envoyés contre l'insurrection; il se décide donc à renoncer au pouvoir. C'est en présence du Sénat et hauts fonctionnaires de l'Estat, qu'il doit annoncer aujourd'hui sa résolution de céder le fauteuil de Président à qui osera s'y asseoir. C'est demain qu'il s'embarquera. Tout ceci est encore ignoré du Public; mais je tiens ces détails, de Monsieur le Sénateur Villevaleix, qui est venu me voir de la part du Président, pour m'exprimer les regrets qu'il éprouve de n'avoir pas vu arriver 6 jours plus tôt un bâtiment de guerre français, et me remercier des offres de service que je lui avais fait faire hier au soir. Monsieur le Sénateur Ville-



valeix, cet homme honorable, qui a toujours su concilier son patriotisme et son dévouement au Président, avec la vive [Fol. 263 v.] sympathie pour la France se trouve maintenant compromis devant l'insurrection, au point d'être obligé d'abandonner son pays, et de renoncer, par conséquent, à tous les moyens d'existence qu'il s'y était péniblement créés par son travail et son intelligence. C'est en France qu'il veut se retirer. C'est dans son ancienne patrie adoptive, qu'il veut conduire sa femme et ses six enfants, maintenant ruinés. Il vient de me demander pour lui et les siens, un asile sous notre pavillon; mais il n'a point osé me demander des moyens de transport pour aller en France; cependant, je sais que dans les circonstances présentes, il est hors d'état de faire face à une pareille dépense. Dois-je l'abandonner dans cette triste situation? Je ne le pense pas, et j'ose espérer que Votre Excellence sera d'avis que c'est un acte d'humanité et de justice en même temps que d'offrir l'appui du Gouvernement du Roi à l'homme qui, en tout temps, s'est montré si chaud défenseur des intérêts français en Haïti. Je vais donc aviser aux moyens de *rapatrier* l'honorable et malheureuse famille Villevaleix. J'aurai l'honneur, plus tard, de rendre compte à Votre Excellence de la voie que j'aurai choisie ou qui me sera offerte par les circonstances.

.....  
Le Consul Général de France  
**Le Vasseur.**



- 5.—*CARTA del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Informa que apenas concluída la insurrección, el partido revolucionario está fraccionado; que el estado deplorable de las finanzas haitianas impide pagar a Francia sus compromisos económicos, y que son muchos los proyectos expuestos para compensar la deuda; que el General en Jefe ha tratado de hacerle reconocer su poder, sin conseguir que él se comprometiera en nada.*— Fragmento. Port-au-Prince, 30 de marzo de 1843.

Original, Vol. 10, N° 79, Fols. 302 v. 304 r.

Port-au-Prince, 30 mars 1843.

.....

[Fol. 302 v.] Voici, M. le Mtre. ce que j'ai recueilli de plus positif auprès des hommes les plus influents de la révolution, avec lesquels je me trouve, pour le moment, dans les meilleurs rapports. Le parti révolutionnaire est déjà fractionné par les intrigues; l'ambition divise déjà les hommes qui paraissent [sic] si unis il y a 15 jours, et la révolution que l'on proclamait terminée hier, semble ne [Fol. 303] commencer qu'aujourd'hui. Cependant, il est un point sur lequel tout le monde est d'accord: c'est que la Caisse publique étant vide, il est impossible de payer la France cette année, et qu'il faut lui demander un sursis; les uns le veulent de 5 ans, d'autres de dix ans, d'autres indéfini... Enfin, il est de plus hardis qui parlent de rompre le traité, ou, au moins, de proposer à la France de le remplacer par un autre moins onéreux et à ce sujet, tous les faiseurs me confient leurs idées, et veulent que je leur donne mon appro-



bation, il y en a même qui vont jusqu'à vouloir me faire produire les miennes; celui-ci m'offre les mines de cuivre, celui-là les bois de La Gonâve, en compensation de 60 millions auxquels nous devons renoncer; quelques uns parlent timidement, il est vrai, de concessions de territoires et de privilèges commerciaux, mais comme je connais la mobilité des hommes auxquels j'ai affaire, et que je sais par une triste et longue expérience, combien il est dangereux de se confier à leurs bonnes dispositions apparentes, je garde le silence et je me renferme dans une inertie complète; et, en effet, quel autre parti prendre en présence d'un tel gâchis, d'une telle confusion [Fol. 303 v.] des hommes et des choses, et surtout sans instructions spéciales de Votre Excellence pour me guider dans une semblable occurrence? Cependant, je crois, Monsieur le Ministre qu'il est urgent que le Gouvern<sup>t</sup> du Roi, prenne le plus promptement possible un parti à l'égard d'Haïti. Nos intérêts de toutes natures y sont sérieusement compromis par les événements qui viennent de s'accomplir, et le seront plus encore par ceux qui vont suivre.

L'Angleterre, qui n'a rien à perdre dans tout ceci, mais qui, peut-être, trouverait à y gagner, si on la laisse faire, commence à ourdir des intrigues qui se manifestent par la position que cherche à prendre son Consul. Cependant, nous avons tout de droits à faire valoir ici, et le parti Anglais s'y est tellement affaibli par la chute du G<sup>al</sup>. Inginac, que



je crois que presque toutes les chances de succès sont encore en notre faveur, pourvu que nous agissions énergiquement, et promptement, et que nous ne nous laissions prévenir par personne.

Malgré ma ferme résolution clairement manifestée de me tenir à l'écart et de ne me commettre en aucune façon avec la révolution, avant qu'elle eut fait preuves évidentes de bonne volonté à l'égard de la France, et surtout avant que V. Exc. m'ait [Fol. 304] tracé la ligne de conduite que je devrai tenir, je suis harcelé par tous les partis; le Gal. en chef, lui-même, quoique bien prévenu par ma déclaration verbale du 27, a tenté de m'amener à reconnaître son pouvoir, par une démarche officielle. A cet effet, il m'a adressé une notification morale et pacifique d'Haïti. J'ai profité de la nécessité dans laquelle je me suis trouvé de lui répondre, pour lui bien faire comprendre que je ne sortirais de ma position, qu'à la condition que la France serait satisfaite; j'ose espérer que ma conduite aura l'approbation de V. Exc... (Voir la pièce N<sup>o</sup> 2).

Ma position, d'ailleurs, se complique tellement, que je sens le besoin de vous faire connaître dans les plus grands détails toutes les intrigues qui m'entourent, tous les écueils qui hérissent ma route, toutes les difficultés que j'éprouve à me prémunir contre tant de dangers, d'autant plus redoutables, qu'on cherche à me les cacher, sous l'apparence de la plus vive bienveillance. Mais il me serait impossible d'atteindre complètement mon but par ma correspondance, qui nécessairement doit se



ressentir de la précipitation avec laquelle je suis obligé de la rédiger...

.....  
Agrééz...

(Signé)

**Le Vasseur.**

- 6.—CARTA del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Expone la situación miserable por que atraviesa Haití y transmite la solicitud del Gobierno Provisional de que se le conceda un plazo para la ejecución del Tratado del 12 de febrero de 1838. Levasseur estima atendible la petición y detalla los recursos con que Haití cuenta para contrarrestar el perjuicio que ocasionará a Francia por el incumplimiento de compromisos.— Fragmento. Port-au-Prince, 19 de abril de 1843.

Original, Vol. 10. N° 81. Fols. 340 r. 343 v.

Port au Prince, le 19 avril 1843

*Consulat Général de  
France en Haïti.*

*Direction politique  
N° 81*

*Envoi de la demande d'un  
sursis a l'exécution du  
traité du 12 février 1838  
par le Gouvernement  
Provisoire*

Monsieur le Ministre,  
.....  
.....

[Fol. 340.] En vous transmet-

tant cette demande, Monsieur le Ministre, il est de mon devoir de vous exprimer franchement ma pensée sur la nature et la valeur des motifs qui l'on provoquée.

Oui, l'exposé que vous fait de la triste situation d'Haïti, le Gouvernement nouveau qui fait un appel à la générosité de la France, est, malheureusement, trop exact: Tremblement de terre, incen-



die, mauvaise administration, [Fol. 340 v.] guerre civile; toutes les calamités, enfin, accumulées sur ce malheureux pays dans l'espace de moins d'une année, ont épuisé son trésor, tari, pour longtemps, les sources du revenu public, et plongé le peuple dans la misère par la suspension des travaux de l'agriculture et l'interruption des affaires commerciales.

En présence d'une telle situation, la France doit-elle se montrer rigoureuse, inexorable et d'ailleurs qu'y gagnerait-elle? L'emploi des moyens coercitifs ne produirait, en cet instant, que l'irritation des esprits, soulèverait contre nous, des haines implacables, nous enlèverait les dernières sympathies que nous avons conservées dans le pays, et ne nous ferait pas trouver d'argent dans les caisses vides.

En accédant, au contraire, à la requête du Gouvernement provisoire, nous ôterons tout prétexte à ceux qui, déjà, nous accusent de mauvais vouloir contre Haïti, ou qui nous supposent des arrière-pensées d'ambition à son égard; et quand à l'expiration du sursis, nous demanderons au Gouvernement définitif l'accomplissement des conditions du traité du 12 février 1838, nous nous présenterons à lui dans toute la plénitude de nos droits et avec l'influence que le [Fol. 341.] fort acquiert toujours contre le faible par l'emploi des procédés généraux.

Le Gouvernement définitif sera institué, dit-on, vers le mois de Septembre. Si nous sommes obligés à cette époque, d'entamer de nouvelles négociations avec Haïti, à propos de la non exécution de no-





tre ancien traité, et qu'il soit nécessaire d'appuyer ces négociations par la présence d'une force armée, la saison sera favorable aux opérations de notre escadre, et la santé de nos marins sera moins compromise que si on les envoyait, au mois de Juillet, sous le soleil brûlant d'Haïti.

Enfin, quand le Gouvernement définitif sera institué, non seulement nous aurons l'avantage de nous adresser à un pouvoir qui ne pourra pas décliner la compétence pour nous répondre, mais encore nous pourrons juger de la nature des fruits qu'aura portés la Révolution, et apprécier, par eux, la valeur des ressources et des garanties qu'Haïti nous offrira pour l'avenir d'un nouveau traité s'il convient au Gouvernement d'en faire un.

Lorsque, l'année dernière, l'administration du Général Boyer m'a manifesté l'intention de demander un sursis à l'exécution du traité du 12 février, j'ai combattu, de toutes mes forces, cette [Fol. 341 v.] disposition, et Votre Excellence à bien voulu approuver la ligne de conduite que j'ai tenue à cette époque. Mais, aujourd'hui les circonstances ne sont plus les mêmes. L'année dernière, au moment où les intrigues du Général Inginac cherchaient à amener la suspension ou la rupture du traité, le pays avait déjà beaucoup souffert, il est vrai, et les fautes de l'administration avaient gravement compromis l'avenir financier du pays; mais, tout pouvait, alors, se réparer avec de la bonne volonté, et, d'ailleurs, je savais qu'entre les 600 mille piastres fortes que pouvait encore fournir cette



année le revenu des douanes, il y a avait encor un million de piastres dans la caisse de réserve. Haïti pouvait donc nous payer la sixième annuité sans nuire aux exigences du Service administratif, et j'ai dû faire comprendre au général Boyer qu'une demande de sursis ne serait point admise.

Aujourd'hui, tout est changé. En se retirant devant la révolution, Boyer a laissé, il est vrai, 950 milles piastres fortes dans la caisse de l'Etat; mais la révolution qui, pour arriver à son but, avait besoin d'argent, a, d'abord, vécu d'emprunts et se trouve forcée maintenant, de prendre dans la caisse [Fol. 342] pour payer ses dettes. Je suis sûr qu'il n'y reste pas, en ce moment, 600 mille piastres. Cependant, les circonstances actuelles exigent, chaque jour, de nouvelles dépenses extraordinaires qui auront bientôt absorbé la reste de la réserve, et il est à peu près certain que les revenus des douanes ne s'élèveront pas, cette année, a 300 mille piastres. . . Tout payé, il ne restera pas, au bout de l'an 200 mille piastres en caisse, et il en faudrait, aujourd'hui, 550 mille pour satisfaire et au payement de l'indemnité et au remboursement de l'emprunt.

Je devais entrer dans ces détails, Monsieur le Ministre, pour vous expliquer la différence qui existe entre mon opinion de 1842 et mon opinion de 1843, sur l'opportunité de la demande que voulait nous faire le Président Boyer, et celle que le Gouvernement provisoire vient de soumettre au Gouvernement du Roi en invoquant sa générosité.



Maintenant, Monsieur le Ministre, en supposant que le Gouvernement du Roi daigne prendre en considération [Fol. 342 v.] la note du 12 avril et les réflexions dont j'ai pris la respectueuse liberté de l'accompagner, il est nécessaire que je soumette à l'examen de Votre Excellence le tableau des éléments dont se composent ou doivent se composer les ressources qu'Haïti compte mettre à la disposition de la France en dédommagement de l'inexécution temporaire du traité du 12 février ou en garantie d'un nouveau traité, s'il y a lieu.

Ces éléments sont :

1° L'Exploitation des mines de cuivre et autres que renferme Haïti.

2° L'Exploitation des bois d'acajou qui couvrent l'île de la Gonave et celle de La Tortue.

3° En matière commerciale: La révision du tarif en notre faveur, l'établissement d'un entrepôt réel à Port-au-Prince pour les marchandises françaises; un droit de faveur pour quelques uns de nos produits.

4° Une concession de territoire pris dans les annexes d'Haïti, tels que la Gonave, la Tortue, ou même la *presqu'île de Samana*. La pensée d'Haïti n'est pas de nous concéder tous ces articles, mais de nous [Fol. 343] en offrir quelques uns seulement (le moins que possible, sans doute), comme base du nouveau traité qu'ils nous proposeraient, ou comme garantie de l'exécution de l'ancien, après un certain délai.

Tout ceci est le résultat de conversations in-



times et *tout-à-fait secrètes* entre moi et les hommes les mieux intentionnés dans le Gouvernement et dans le Conseil. Cependant, ils m'ont vivement engagé a soumettre leurs vues à l'appréciation de Votre Excellence, et m'on promis de me fournir, avant peu, des renseignements statistiques qui mettraient le Gouvernement du Roi à même de juger la valeur et la portée de leurs propositions.

A côté des hommes qui m'ont fait ces ouvertures, et que je crois sincères, s'en trouvent d'autres qui ne sont pas sans influence non plus et qui nourrissent le projet de nous écarter tout-à-fait d'Haïti, en nous y ôtant tous droits à des réclamations quelconques. Pur cela, ils feraient, en Angleterre; un emprunt dont le produit servirait à solder [Fol. 343 v.] immédiatement, ou par termes, les 53 millions restant dûs aux anciens colons et les quelques millions résidu de l'emprunt fait en France. Dans ce cas, tous les avantages énoncés ci-dessus, et beaucoup d'autres encore, seraient donnés a l'Angleterre en garantie de l'emprunt qu'on lui ferait...! Je crois, en conscience, que la réalisation de ce rêve serait un bonheur pour la France. J'ignore si Votre Excellence en portera le même jugement; mais, ce que je puis prédire, sans crainte de me tromper, c'est qu'il ne se réalisera pas.



Agréez, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'expression de mon respect et l'assurance de mon entier dévouement.

Le Consul Général de France  
(Signé) : **Le Vasseur.**

7.—CARTA del Almirante Roussin, Ministro de Hacienda y Marina y Colonias, a M. Guizot, Ministro de Negocios Extranjeros, remitiéndole una nota del Capitán de Corbeta Jannin. El Ministro de Marina expone su opinión favorable a la ocupación por Francia de la península de Samaná.— París, 1º de junio de 1843.

Original. Vol. 10. Sin número. Fols. 377 r. 377 v.

Paris le 1<sup>er</sup>. juin 1843.

Monsieur le Ministre et cher collègue : A son retour d'Haïti à Toulon, Mr. le Capitaine de Corvette Jannin m'a adressé une note au sujet de la révolution qui a récemment éclaté en cette ile et des principaux personnages qui y ont figuré. J'ai l'honneur de vous en envoyer une copie.

(Fol. 377.)  
*Ministère de la Marine  
et des Colonies.*

Personnel

Mouvements

*Envoi de la copie d'un  
note de M. le Capitaine  
de corvette Jannin sur la  
situation d'Haïti.*

Je n'aurai aucune observation à vous adresser relativement à cette note, mais j'appelle particulièrement l'attention de Votre Excellence sur les renseignements qui sont relatifs à la situation financière d'Haïti et à l'impossibilité où va se trouver le gouvernement quel qu'il soit, d'acquitter le



montant des annuités qui sont encore dûes à la France; et aussi sur les détails fournis par Mr. Jannin quant aux avantages qui pourraient résulter de l'occupation de la presqu'île de Samana, si le gouvernement du Roi jugeait convenable de réclamer cette position au moins comme garantie du paiement intégral des créances françaises.

L'existence d'une mine de [Fol. 377 v.] houille dans cette localité ajouterait à l'importance de cette possession puisque elle permettrait d'allimenter à peu de frais les bâtiments à vapeur transatlantique et ceux qui sont attachés à la station des Antilles. Ainsi la presqu'île de Samana doit, sous tous les rapports, fixer l'attention du Cabinet & je suis persuadé qu'ils serait utile d'examiner sans délai cette question; attendu que d'autres puissances maritimes pourraient apprécier comme nous l'importance de ces ressources, et se mettre en mesure de les obtenir avant nous. J'ajouterai que les moyens d'exécution ne me paraissent présenter aucune difficulté.

Agréez, Monsieur le Ministre et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Pair de France, Ministre Secrétaire d'Etat de la Marine & des Colonies.

(Signé) Amiral Roussin.



8.—(Anexo al N<sup>o</sup> 7.) *NOTA del Capitán de Corbeta Jannin, sobre los intereses de Francia en Haïti. Desarrolla diversos puntos relacionados con la situación política haïtiana y sus compromisos con Francia. Detalla las ventajas que para esta nación ofrece la ocupación de Samaná.*— Sin lugar, abril, 1843.

Copia. Vol. 10. Fols. 378 r. 385 r.

Avril, 1843.

### [378] Les Intérêts français en Haïti.

L'apathie du Président Boyer, sa parcimonie exagérée envers les employés, et surtout envers les militaires, ses coups d'état contre les députés de l'opposition, et principalement sa confiance illimitée dans le Général Inginac, devaient nécessairement amener une révolution. Pour les personnes clairvoyantes elle était inévitable; seulement on pensait qu'elle n'aurait lieu que plus tard, et la mort du général Bonnet, que l'on regardait comme le seul homme capable de la diriger et de rétablir l'ordre, avait laissé espérer que le Président terminerait sa carrière sur son fauteuil.

On n'a pas l'intention de développer la marche de la révolution haïtienne; laissant de côté les faits accomplis, on ne désire la considérer que dans ses rapports avec les intérêts français.

Les hommes du Sud qui sont actuellement à la tête du peuple Haïtien, qu'ils ont soulevé en mêlant beaucoup de calomnies aux justes reproches qu'ils pouvaient adresser au président, sont-ils:



1° Capables d'organiser un gouvernement?

2° Ont-ils la volonté de maintenir les traités passés avec la France?

3° Le pays offre-t-il des ressources suffisantes [Fol. 378 v.] pour qu'on puisse espérer que l'on satisfera aux engagements pris?

4° Quelles compensations ou dédommagements peut-on exiger d'Haïti?

1° Sont-ils capables d'organiser un gouvernement?

A cette question on peut répondre presque avec certitude que parmi les hommes qui ont surgi à la suite des événements, il n'y a personne qui ait quelque notion d'une grande administration, à plus forte raison, qui puisse former un gouvernement régulier. Il est donc probable que l'administration continuera comme par le passé.

Le Général Herard-Rivière, mulâtre, l'homme le plus en évidence puisqu'il se trouve à la tête de l'armée, est sans capacité et sans instruction; il affiche une grande modestie, assure qu'il ne s'est mis à la tête du mouvement que pour retirer le peuple de sa misère; qu'il ne désire que le bien de son pays, qu'aussitôt qu'un gouvernement régulier sera établi, il rentrera dans son habitation, mais en attendant ce moment il se propose de composer un gouvernement provisoire d'hommes incapables et dont il sera le seul membre influent. Il fait répandre le bruit que l'on portera à la présidence Mr. Ferri, riche négociant de Jérémie, un des principaux membres du comité populaire; mais ses séides laissent





percer sa pensée: selon eux le général est le seul homme capable et qui puisse convenir pour cette haute position.

Mr. Ferri, homme de couleur claire, passe [Fol. 379] pour avoir de l'intelligence, il s'est montré bon négociant; mais jamais il n'a occupé d'emploi public; il est probable qu'on le joue.

Hérard Dumesle, cousin germain du général Hérard, est noir. La position qu'il avait prise à la Chambre lui a donné de l'influence sur les nègres; son nom est connu dans l'île; il parviendrait facilement à se faire élire président; mais on le dit d'accord avec le général Hérard, il lui cède la présidence de la république et se réserve celle de la Chambre de députés. C'est un tribun sans aucune capacité politique, sans instruction, qui parle plus fort que les autres et ajoute-t-on boit de même.

Après ces trois hommes, qui sont la tête du comité populaire, on ne trouve plus que des personnes qui n'ambitionnent que le second rang; tout se pressent, sollicitent, donnent leurs idées, entravent la marche des affaires & comme il est impossible de les satisfaire, beaucoup se retirent mécontents, & forment une opposition qui à mon départ commençait à devenir embarrassante.

Une nouvelle constitution doit être donné à la nation. Mr. Franklin, avocat, est chargé de la rédiger; l'élection y sera à deux degrés pour le Sénat et la Chambre des députés: le Président sera élu tous les 4 ans.

Que sortira-t-il de tout cela? Il est bien dif-



ficile de le prévoir. Si ce ne sont des troubles et des desordres; par suite la guerre civile, car [Fol. 379 v.] les hommes du nord n'aiment pas ceux du Sud; et la partie espagnole pourrait bien se separer et se mettre sous la protection d'une puissance européenne ou arborer le pavillon Vénézuélien. On doit supposer que le Général Hérard arrivera à la présidence, c'est à-dire, que la république aura pour premier magistrat, un homme qui sera par suite de son incapacité sous l'influence de tous les faiseurs du pays & qui n'apportera aucune amélioration dans les affaires publiques.

2° Ont-ils la volonté de maintenir les traités passés avec la France?

Si Haïti était en état d'opposer de la résistance à la France, on pourrait admettre la possibilité du rejet du traité par le nouveau gouvernement ni trouverait appui dans l'opinion générale. Dans la situation actuelle du pays on ne doit pas supposer qu'il existe un homme au pouvoir, ou qui soit sur le point d'y arriver, qui énonce l'opinion de les déchirer; tous sans exceptions, même les chefs populaires qui ont si vivement attaqué le président Boyer pour ces traités, qui les lui ont reprochés comme une lâcheté, ne veulent pas les rompre; mais on ne doit pas douter que tous veulent les éluder. Ils protesteront de leur bonne foi, de leur sincérité; ils accorderont pour l'avenir ce qu'on leur demandera, à la condition d'un sursis qu'ils solliciteront indéterminé, puis fort long, enfin, d'au moins 10 ans.



Ce sursis que la France sera dans la nécessité de concéder, doit-il être long? C'est ce qu'il est impossible de prévoir: on ne peut qu'affirmer que cette année et l'année prochaine le trésor sera hors d'état de fournir les fonds. [Fol. 380].

3<sup>o</sup> Le pays offre-t-il ressources suffisantes pour qu'on puisse espérer que l'on satisfasse aux engagements pris?

Dans la situation actuelle d'Haïti on ne peut mettre en doute que la république est hors d'état de satisfaire à ses engagements. Le trésor qui, au départ du Président Boyer contenait onze cent mille piastres, a dû solder l'armée populaire, acheter des vivres, acquitter les dépenses faites, dans le commencement de l'insurrection. Il faut actuellement qu'il suffise aux dépenses de l'année 1843, car on ne peut compter sur les recettes des douanes, le commerce est presque entièrement anéanti.

Doit-on admettre que l'année prochaine le commerce reprenant son activité, les recettes permettront au trésor de suffire pour 1844 aux dépenses intérieures de la république? Cela n'est pas probable.

Le Commerce européen qui avait pris un développement beaucoup trop considérable, hors de proportion avec les ressources du pays, en 1842 par le tremblement de terre, en 1843 par l'incendie du quartier marchand à Port-au-Prince, a éprouvé de telles pertes qu'il est sur le point de succomber. On estime qu'il est en ce moment en avance d'environ 24 millions sur lesquels on ne suppose pas qu'il en



retire trois. Toutes les transactions son arrêtees; on ne veut livrer les marchandises qu'en échange de bonne garanties ou de produits. Malheureusement, les uns et les autres sont rares en Haïti. On doit donc considérer comme presque tarie la principale source du revenu public, au moins pour 1843 et 1844 et probablement pour les années suivantes.

Les Chefs populaires comprennent cette [Fol. 380 v.) position; ils parlent même déjà d'une émission de papier monnaie pour subvenir momentanément au déficit prévu. Quant à l'avenir, ils espèrent dans les développement qu'ils ont l'intention de donner à l'agriculture et dans l'admission des blancs aux droits civils.

Réussiront-ils? Il est permis de douter qu'ils parviennent à inspirer le goût du travail aux nègres qui ont si peu de besoins, pour lesquels le suprême bonheur est de vivre dans l'indolence et qui, possesseur d'un petit jardin et de quelques pieds de caféiers, ne désire plus rien.

Quant a la admission des blancs, une forte opposition se montre et elle sera d'autant plus vive et redoutable qu'elle part de l'intérêt privé d'hommes riches et influents. Les négociants indigènes font des bénéfices énormes en achetant directement les denrées du pays aux producteurs, et en les revendant aux négociants étrangers qui n'ont pas le droit de faire le commerce de détail; admettre les étrangers aux droits civils, ce serait accorder ce droit, ce que ne veulent pas les négociants haïtiens.

Même en supposant que le gouvernement haï-



tien parvienne à faire travailler les noirs, qu'il attire des blancs dans l'île, il faudra du temps avant que les produits soient assez considérables pour donner des revenus au trésor et lui permettre de satisfaire aux dépenses intérieures et au paiement de sa dette.

On doit donc admettre qu'actuellement la république avec ses revenus est dans l'impossibilité de s'acquitter envers la France et que si on peut espérer que plus tard elle [Fol. 381] soit en position de le faire, ce sera à une époque éloignée.

Le sol offre-t-il des richesses naturelles que la république veuille céder et qui puissent payer la dette ou partie de la dette?

Les meneurs actuels pensent trouver des ressources dans les bois des îles de la Gonave et de la Tortue et dans la mine de cuivre située près de Santo Domingo; les forêts de la Gonave contiennent peu de bois d'acajou et d'une qualité inférieure. L'extraction de ces bois serait difficile et dispendieuse; on n'obtiendrait que des bois durs dont la coupe et le transport absorberaient la valeur. Si les bois de la Tortue, sur lesquels on n'a pas de renseignements, ne sont pas très supérieurs à ceux de la Gonave, il n'est pas probable que l'on en tire quelques ressources.

La mine de cuivre de Santo Domingo passe pour fort riche. Les Anglais qui exploitent avec grand bénéfice une mine du même métal à St. Yago de Cuba, ont voulu en obtenir la concession du président Boyer. Ils ont été sur le point de réussir.



Le Gouvernement haïtien pourrait se rapprocher de la Compagnie Anglaise et obtenir pour prix de vente une somme annuelle spécialement affectée au paiement de la dette. On ignore à combien on pourrait l'estimer.

En dehors de ce que l'on retirerait de l'exploitation de la mine de Santo Domingo, le Gouvernement haïtien n'offrira aucun gage qui ait de la valeur.

4<sup>o</sup> Quelle compensation ou dédommagement peut-on exiger d'Haïti? [Fol. 381 v.]

Malgré la persuasion que le paiement des annuités est suspendu, que l'on ne peut espérer qu'il sera repris avant un tems éloigné, ce n'est cependant qu'avec toutes réserves que l'on propose les moyens que l'on aperçoit comme pouvant offrir des compensations, mais il y a de fortes probabilités que la France y trouvera des avantages, les colons peut-être des indemnités.

Par l'occupation de la presqu'île de Samana, la France acquiert un bon port, un assez vaste territoire, une mine de charbon, les moyens de tirer parti des valeurs renfermées dans la partie E. de St. Domingue, enfin, une position d'où il lui sera facile d'exiger l'exécution des traités.

La prise de possession de Samana ne présente aucune difficulté: si au moment de la mise à terre de troupes embarquées à la Martinique ou à la Guadeloupe, sur des C<sup>tes</sup> de charge, des bâtimens de guerre peu nombreux se trouvaient à Port-au-Prince, aux Cayes, devant Jaquenul et les



Gonaïves, personne ne bougerait; on craindrait l'attaque des villes par les français, ce qui n'est pas probable, se serait achever de ruines le pays et le ramener à l'état sauvage dont il est encore si rapproché.

Admettons qu'il y ait un moment d'irritation, que la France soit obligée d'en venir à un blocus; il ne serait pas dispendieux, peu de bâtimens suffiraient; ni long, le transport des denrées se faisant par mer, faute de chemins praticables dans l'intérieur.

Dirigerait-on des troupes pour reprendre Samana? D'abord on n'oserait pas dégarnir les villes, l'armée est peu nombreuse; ensuite il n'existe pas de chemin. Supposons même que les Haïtiens arrivent jusqu' à la presqu'île, [Fol. 382] ils ne pourraient l'aborder que par l'isthme qui est étroit et où quelques soldats français avec de la artillerie les culbuteraient bien vite.

Il est douteux que l'on soit obligé d'en venir à un blocus? L'occupation de Samana, la présence de quelques bâtimens de guerre en imposerait et l'on pourrait, en dédommagement des frais de l'expédition, garder Samana, en stipulant qu'une partie de la valeur des bois que l'on couperait sur la presqu'île et des propriétés que l'on vendrait plus tard serait remise aux anciens colons en déduction de la dette. L'autre partie serait acquise à la colonie pour contribuer aux frais d'établissement.

Quelle serait la valeur de ces bois, de ces terrains? Il est impossible, dans ce moment, de l'esti-



mer, peut-être même de le prévoir, mais elle pourrait être considérable si la France occupait Samana et y fondait une colonie qui serait bien placée pour prospérer.

La presqu'île de Samana qui a 10 lieues marines de longueur sur 3 a 4 de largeur, est bien boisée, bien arrosée. Elle renferme une mine de houille, que l'on dit être de bonne qualité. Les côtes du nord et de l'Est sont presque inabordables. La côte du sud est baignée par les eaux de la rade dans laquelle on ne peut entrer que par une ouverture d'une lieue de large; avec des batteries on protégerait cette entrée. La partie ouest ne tient à l'île d'Haïti que par un isthme étroit qu'il doit être facile de défendre. On peut donc considérer la position comme avantageuse pour repousser toute attaque.

Le port, qui est sûr, est parfaitement situé pour en faire le centre d'un vaste commerce et la point de station dans les Antilles des bâtimens transatlantiques. [Fol. 382 v.]

Un grand commerce se ferait à Samana, si la France la déclarait port franc comme l'est St. Thomas: en examinant les opérations qui se font dans ce dernier port, on ne peut guères en douter.

St. Thomas, qui depuis quelques années ne fait plus qu'un commerce régulier, reçoit directement de tous les points du globe les marchandises qu'il répand ensuite sur la Côte ferme, dans les Iles espagnoles et à Saint Domingue. Si de St. Thomas on va plus facilement que de Samana à la Guayra, à Porto-Cabello, il est plus difficile d'en revenir





tous les points de la Côte ferme placée à l'ouest de Porto Cabello sont plus à portée de Samana. Si St. Jean de Porto Rico est plus près de St. Thomas que de Samana, Mayaguès, où il se fait un commerce considérable, est plus rapproché de Samana. On peut donc considérer Porto Rico comme placé également entre les deux points. Il reste Saint Domingue et l'île de Cuba, ici tout est à l'avantage de Samana.

Ainsi, sous le rapport de la position, Samana vaut au moins St. Thomas; sous le point de vue du sol, de la fertilité aucune comparaison ne peut être établie.

Si à cette belle position de Samana, on ajoute que le pays est sain, que les négociants pourront y avoir des maisons de campagne, qu'une grande partie de la presqu'île pourra facilement être cultivée, qu'on y exploitera une mine de houille, tout doit faire supposer que le commerce s'y portera rapidement.

Une grande cause de prospérité pour la Colonie serait la libre navigation de la rivière d'Youna, qui, après avoir traversé l'immense plaine de la Vēja [Fol. 383] et reçu tous les cours d'eau qui descendent des hautes montagnes de Cibao, se jette dans la baie de Samana. Elle est, assure-t-on, navigable pour de forts bâtiments à une grande distance de son embouchure.

En la remontant quelques lieues, sur une de ses rives, on trouve une mine de houille que l'on dit fort riche et de bonne qualité.



Par les cours d'eau du Cibao on pourrait faire descendre jusqu'à l'Youna des beaux acajous qui sont dans les montagnes, aux pieds desquels on doit aussi trouver des bois de teinture.

De nombreux troupeaux, il y a quelques années, étaient repandus dans la plaine de la Veja, une épizootie les a beaucoup diminués; mais ils augmentent rapidement. On cite les mines de divers métaux qui sont dans les monts Cibao; il est probable que les difficultés que l'on éprouverait pour les exploiter leur enlèveraient toute valeur.

Ainsi Samana, sous le rapport commercial, est bien situé pour lier des opérations avec la Côte ferme et les grandes Antilles pour la vente des bois de construction et du bétail; elle pourrait faire concurrence à Porto-Rico, les petits Antilles, venant s'approvisionner a Mayaguës qui n'est qu'à 40 lieues de Samana.

Les anciens colons trouveraient des indemnités dans une part de la vente des bois et des terrains de la presqu'île, dans l'exploitation, soit en régie, soit avec un droit fixe, des mines de houille, dans celle de cuivre de S. Domingo; enfin, dans un léger droit sur l'exportation des acajous des bois de teinture et des bestiaux; sans l'occupation de Samana, il serait bien chanceux de se lancer dans ces entreprises.

Comme point d'arrivée et de départ de bateaux transatlantiques, c'est sans aucun doute le meilleur que l'on puisse [Fol. 383 v.] choisir dans les Antilles, de là on peut rayonner dans toutes les



directions.

En est-il de même de la Martinique qui est si éloignée de toutes les grandes Iles? Combien ne faudrait il pas de temps pour y remonter de la Côte ferme ou de Cuba. Quelles dépenses pour approvisionner les dépôts de charbon! Si une communication est établie entre les deux mers, soit par Chagret, soit par Nicaragua, la Martinique et la Guadeloupe ne sont-elles pas à de trop grandes distances pour permettre de profiter avantageusement de cette nouvelle voie ouverte au commerce?

S'il faut une preuve de l'excellence de la position de Samana comme point de station des bateaux à vapeur, les Anglais l'on donnée après s'être servis de la Barbade et de la Jamaïque, comme point d'arrivé et de départ, ils ont pris les Iles Turques comme centre; la perte d'un de leurs bateaux, le peu de ressources de ces îles les ont déterminés pour St. Thomas; mais avant, le président Boyer leur avait refusé l'autorisation de s'établir à Samana.

Une considération puissante milite encore en faveur de l'occupation de Sanama. Les Anglais se sont emparés des positions qui commandent tous les débouquements des Antilles. N'ayant pas Samana qu'ils désirent vivement, ils se sont rejetés sur les Iles Turques. Actuellement les bâtiments de commerce ne peuvent plus entrer dans les mers des Antilles, ou en sortir, sans passer à proximité de possessions anglaises, d'où en cas de guerre sortiraient des navires armés qui les arrêteraient. [Fol. 384].



Avec Samana, on commande la beau débouquement entre Porto Rico et St. Domingue: de là, des bateaux à vapeur pourront parcourir toutes les Antilles et faire le plus grand mal au commerce ennemi; ils n'auront pas la crainte que le charbon manque, la colonie en fournira.

Après tout ce qui vient d'être dit en faveur de Samana, peut-on objecter que le développement commercial que l'on prévoit, ne s'obtiendra qu'à la condition de la franchise du port? que, dans, ce cas, ce serait ouvrir un marché sur lequel les produits français lutteraient avec désavantage contre les produits des autres nations? que ce serait nuire à l'importation directe dans les pays avec lesquels la colonie commercerait? Enfin, que la Martinique et la Guadeloupe seraient attaquées dans leurs relations déjà établies?

Les produits manufacturés français soutiendront la même concurrence qu'ils éprouvent déjà sur les marchés étrangers; dans les Antilles, à la Côte ferme, beaucoup sont reconnus pour supérieurs en produits anglais; si on en achète moins, c'est qu'ils sont plus chers et cela tient pour les étoffes à ce qu'on leur donne plus de largeur qu'en Angleterre; mais, voyant un gran débouché, des manufacturiers français travailleront peut-être dans les mêmes conditions que les Anglais, alors la lutte se soutiendra avec avantage. Si quelques produits ne se plaçaient pas convenablement, on ne peut nier qu'il en est d'autres qui se vendraient parfaitement. Les vins, les spiritueux, pourraient être protégés.



Il n'est pas probable que les exportations directes de France à la Côte ferme et aux colonies Espagnoles souffriraient du commerce de Samana. Toutes les fois [Fol. 384 v.] qu'une cargaison entière pourra se vendre sur une place, elle y sera transportée directement; ce qui nuit, c'est la difficulté de se défaire d'un chargement: aussi ne voit-on plus, même dans les grands ports étrangers, que des bâtiments français d'un faible tonnage, qui y séjourneront longtemps pour placer leurs cargaisons, d'où il résulte augmentation de dépenses, prix plus élevés du fret, et combien de points que les bâtiments français n'abordent pas, parce qu'il n'y faudrait à la fois qu'une petite quantité de marchandises.

De Samana, de petites goëlettes sous pavillon français répandraient ces marchandises sur ces points, où les bâtiments ne peuvent aller. C'est ainsi que St. Thomas fait son commerce; il reçoit en masse, répartit par faibles portions sur un grand nombre de points. Comment agissent les Anglais à la Jamaïque, à Belize? Ce sont de petits navires qui, de ces deux centres de commerce, transportent à la Côte ferme, dans les ports de l'Amérique centrale, la cargaison des grands bâtiments arrivant d'Europe.

Quant au commerce de la Guadeloupe et de la Martinique, il ne peut nullement être affecté par celui qui se ferait à Samana. La Guadeloupe n'a de relations qu'avec quelques îles voisines. La Martinique conserverait ses débouchés avec les îles an-



glaises et surtout la Trinité, qui est trop éloignée pour lier des affaires avec Samana.

En résumé, il est encore douteux que les hommes qui sont à la tête du mouvement révolutionnaire qui a éclaté à Haïti, puissent maintenir l'ordre; même si un gouvernement régulier est établi sans secousse, la France ne peut pas espérer que la république satisfera à ses engagements d'ici à une époque qui paraît [Fol. 385] éloignée. Les chefs populaires qui, probablement, arriveront au pouvoir, n'oseront pas rompre les traités, mais ils chercheront à les éluder. Les moyens qu'ils ont en vue pour subvenir aux dépenses qui leur sont imposées par ces traités, présentent peu de probabilités de réussite; enfin, la France ne peut trouver de dédommagement que dans la prise de possession de Samana qui, outre les avantages qu'elle procurerait, offrirait en même temps quelques valeurs qui permettraient de diminuer la dette d'Haïti.

Le Capitaine de Corvette,  
Commandant le Brick l'Oreste.

(Signé:) **Jannin.**



9.—CARTA del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Expone la desastrosa situación política de Haití después de la revolución; las tendencias de los diversos partidos en relación con Francia; la diferencia manifiesta entre la Parte del Sur y la del Este, por la inclinación de la primera hacia Inglaterra y de la segunda hacia España. Indica la necesidad de evitar que estas dos naciones puedan ejercer un protectorado sobre la isla. Se extiende en consideraciones sobre las relaciones futuras entre Haití y Francia, especialmente desde un punto de vista económico, y propone, si la ocasión se presenta propicia, la ocupación por Francia de Samaná y la Mole de San Nicolás.— Port-au-Prince, 27 de junio de 1843.

Original. Vol. 10. N° 82, fols. 408 r. 424 r.

Port-au-Prince, le 27 juin 1843.

(Fol. 409)

Consulat Général de  
France en Haïti.

Direction politique

N° 82.

Situation d'Haïti après  
sa révolution.

Coup d'oeil sur les re-  
lations futures de la  
France avec ce pays.

Monsieur le Ministre,

Depuis près de deux mois que je ne vous ai entretenu de la situation politique d'Haïti, les affaires de ce malheureux pays se sont tellement compliquées qu'il y aurait présomption, de ma part, à vouloir vous en présenter, aujourd'hui, le tableau exact et fidèle. La marche de la révolution est si incertaine, si cauteleuse, et, quelquefois, si folle, que vouloir la suivre dans toutes ses allures, serait m'exposer à me fourvoyer avec ceux qui ont la prétention de la



diriger. Et, cependant, je sens qu'il est indispensable, pour la conservation ou la défense de nos intérêts et de notre avenir ici, de vous mettre à même de bien juger les hommes avec lesquels nous allons avoir à traiter, et de bien apprécier la nature des difficultés que nous aurons à vaincre. C'est pour atteindre ce but que je vais vous exposer, le plus succinctement possible, les principaux faits que j'ai été à même d'observer, depuis deux mois.

Au moment où j'ai eu l'honneur de [Fol. 409 v.] transmettre à Votre Excellence la demande de sursis faite par le Gouvernement provisoire, le promoteur, le héros de la révolution morale et pacifique, était encore à Port-au-Prince, dominant ou soutenant, de toute sa popularité, ses quatre fantômes de collègues, et usant, largement, en prodigalités de faveurs, de l'espèce de dictature dont ses amis intéressés l'avaient revêtu, sous le titre pompeux et menteur *d'exécuter des volontés du peuple souverain et de ses résolutions*. Si le Général Hérard avait eu, en lui-même, des ressources égales à son ambition, il aurait pu se saisir d'une dictature réelle, et en user librement, pour le plus grand bonheur de son pays. L'armée lui était entièrement dévouée, les hommes de bonne foi avaient confiance en lui, les intrigants et les ambitieux étaient prêts à le servir au prix de quelques épauettes et de quelques emplois rétribués. Mais le Général Hérard n'a pas compris sa position, ou s'est effrayé d'une tâche qu'il a, peut-être, jugée au-dessus de ses forces, et au lieu de s'empa-





rer, du pouvoir d'une main ferme et prompte, il a préféré se ménager, par une course triomphale dans les départements du Nord et de l'Est, les chances d'une élection populaire, au fauteil de Président, après la promulgation de la nouvelle Constitution. En conséquence, il a brusquement quitté le Port-au-Prince à la fin d'avril et s'est dirigé vers le Cap, avec une armée d'officiers de nouvelle [Fol. 410] création et de soldats, déjà désenchantés d'une révolution qu'ils ont commencée sans passions, sans intelligence, et fatigués, dégoutés, par une courte campagne exécutée, cependant, sans privations, sans combats, sans résistance.

La promenade entreprise par le Général Hérard n'a pas répondu, jusqu'à présent, à ses espérances. Dans toutes les villes qu'il a visitées, jusqu'à ce jour, il a trouvé, pour *sa glorieuse révolution*, une tiédeur à laquelle il était loin de s'attendre. Partout, le peuple souverain, au nom duquel les meneurs prétendent agir, a monté une profonde apathie, et c'est en vain que pour exciter son enthousiasme, l'exécuteur de ses volontés souveraines a prodigué des emplois et des épauettes sur son passage; son but est donc manqué, et nous devons nous attendre à le voir revenir dans quelques jours, avec les tristes et rares débris d'une armée que les maladies et la désertion ont presque anéantie, pour se retrouver en présence d'adversaires et de rivaux qui, à sa popularité affaiblie, opposeront la puissance des intrigues qu'ils ont eu le temps d'ourdir en son absence. Le Général Hérard n'est



donc plus, à mes yeux, l'homme que j'avais considéré comme le Président nouveau qui devait, inévitablement, sortir de la révolution. Nous ne pouvons plus compter beaucoup sur un homme qui n'a pas eu le peu d'habileté qu'il fallait [Fol. 410 v.] avoir pour s'emparer, immédiatement, et dans l'intérêt même de son pays, d'un pouvoir que la fortune venait de lui livrer à discrétion. Je regarde la faute du général Hérard comme un malheur pour Haïti et pour nous mêmes. Quoique sans capacité administrative et sans culture d'esprit, Hérard aurait pu, peut-être, soutenu par de bons conseils, ramener son pays dans une meilleure voie, et, par la loyauté de caractère qu'on lui reconnaît généralement, inspirer une juste confiance à la France. Ses amis espèrent encore en lui. Peut-être ont-ils raison, et je veux bien espérer avec eux; mais je ne puis m'empêcher de reconnaître que son étoile a prodigieusement pâli.

En l'absence d'Hérard, la démocratie s'est donnée ses coudées franches à Port-au-Prince. On peut dire, maintenant, qu'elle *coule à pleins bords*; mais dans ses manifestations, elle offre un singulier phénomène: c'est que les plus chauds, les plus violents propagateurs de ses doctrines, sont les aristocrates du pays, tandis que *le peuple* la regarde passer avec la plus profonde indifférence... Quarante ou cinquante jeunes mulâtres qui ont la prétention d'avoir été puiser des lumières aux sources de la civilisation européenne et qui ne sont revenus de France qu'avec Mr. Thiers (Histoire de la



révolution française) et Mr. de Tocqueville (De la démocratie aux Etats-Unis) dans leurs poches, et beaucoup de préjugés dans leurs têtes, se sont constitués en *Club populaire*, et, pendant deux mois, ont, du haut de leur [Fol. 411] tribune, dominé et dirigé, à leur gré, tous les actes du Gouvernement provisoire et de son conseil consultatif. Les nombreux décrets qui sortent, chaque jour, des presses nationales, se ressentent tous de l'influence sous laquelle ils ont été rédigés, c'est-à-dire, qu'ils sont, tous, l'expression de volontés ou d'ambitions personnelles non coordonnées entre elles, et ces décrets, lancés ainsi au hasard, loin de préparer une route facile aux administrateurs futurs de la République, ne font que hérissier d'entraves la terrain sur lequel la Constituante se propose d'édifier le nouvel ordre social.

La Tyrannie des soi-disant représentants de l'opinion populaire a jeté le trouble et le découragement dans le Conseil consultatif; deux de ses membres les plus influents ont mieux aimé donner leur démission que de couber la tête devant les prétentions d'une minorité ambitieuse et anarchique. L'un d'eux, Mr. Ferry, est un mulâtre de Jérémie. Sa réputation est honorable, son nom d'une grande influence dans le Sud, avait rallié beaucoup de partisans à la révolution, et, même dans le premier moment d'enthousiasme, des voix nombreuses l'avaient proclamé digne de la présidence. Aujourd'hui on m'assure que les habitants du Sud, irrités contre la jeunesse du Port-au-Prince pour avoir, ainsi, mal-



traité l'homme de leur affection, reviennent, avec plus d'ardeur que jamais, a leur idée favorite de faire scission et de se constituer en République du Sud, en donnant la présidence a Mr. Ferry. . . [Fol. 411 v.]

L'autre membre, Mr. Paul, ancien administrateur des finances sous Boyer, est un noir fort influent sur les hommes de sa caste dans l'arrondissement de Port-au-Prince. Doué d'un extérieur agréable, de manières affables, d'un caractère plein de douceur et de modestie, Mr. Paul réunit toutes les conditions nécessaires pour captiver la bienveillance de tous ceux qui ont des rapports avec lui; mais je crois qu'il manque des connaissances indispensables à un organisateur, et de l'énergie, qui, seule, pourrait constituer un bon chef de parti noir. Quoiqu'il en soit, *ses frères* ont les yeux sur lui, et lui-même, au fond du coeur, nourrit, depuis longtemps, une ambition profonde, mais assez prudente pour ne se manifester au grand jour que quand il jugera l'occasion favorable. Ses amis intimes m'ont fait, à ce sujet, quelques confidences qui, sans être complètes (parce que je n'ai pas cru devoir les encourager en ce moment,) m'ont mis à même, cependant, de prévoir tout ce que nous pourrions obtenir de ce parti, si nous nous décidions un jour à favoriser son triomphe. Je reviendrai, plus tard, sur ce sujet très-important, pour lui donner plus de développement. J'ai besoin, d'abord, de savoir au juste si les intentions de Votre Excellence sont de me maintenir ici jusqu'à a la fin de la crise révolutionnaire, et de connaître d'une manière plus pré-



cise, par des instructions spéciales, les vues ultérieures du Gouvernement du Roi sur Haïti. Cependant, je crois pouvoir vous dire, dès à présent [Fol. 412] que le parti que je viens de vous signaler me paraît disposé à se rapprocher de nous d'une manière intime, et que, pour consolider sa prépondérance, il ne reculerait pas devant l'idée de se placer sous le *protectorat* de la France, à des conditions analogues à celles en vertu desquelles l'Angleterre protège les îles Joniennes...

A côté des deux partis que je viens d'indiquer, il en est plusieurs autres encore qui, pour être plus obscurs, en ce moment, n'en seront pas moins puissants, dans un avenir peu éloigné. Je me crois en situation de suivre et de surveiller leur marche d'assez près; mais, pour, en parler d'une manière utile, j'attendrai que les événements les mettent en scène d'une manière plus tranchée.

Parmi les conquêtes que les révolutionnaires ambitionnaient avec le plus d'ardeur, il faut citer, en première ligne, les institutions communales et la garde nationale. Cette double conquête est faite, mais avec un emportement, une précipitation, qui me paraissent peu propres à lui imprimer un caractère de longue durée.

La commune n'existait que de nom en Haïti avant la révolution; c'était une circonscription territoriale commandée, comme toutes les autres divisions territoriales, par l'autorité militaire qui relevait, directement, du pouvoir exécutif. Elle ne possédait aucuns biens, n'était dotée d'aucun



revenu, n'avait rien, par conséquent, [Fol. 412 v.] à administrer ou à défendre. Tout était donc à créer, et, selon moi, la main de Dieu seule pouvait tirer la commune haïtienne du néant; mais, je me suis trompé; nos jeunes législateurs de Port-au-Prince se sont écrié: que la Commune soit! et la Commune fut faite...

Les institutions communales ont été élaborées, rédigées, et publiées, en moins de huit jours, par le Conseiller Franklin, homme d'esprit et de capacité, il est vrai, mais qui n'a pu conserver, dans son projet primitif, un mot, une opinion, une pensée de son crû. Messieurs du Club populaire lui ont retranché ce qui tenait de la Commune Anglaise, comme trop aristocratique, ce qui tenait de la Commune française comme trop servile et le traité de la démocratie aux Etats-Unis, par Mr. de Tocqueville, à la main, ils luit ont prouvé page par page, ligne por ligne, que la République ne pouvait être grande, digne et forte qu'avec la Commune américaine, moins ses agglomérations de population, moins ses propriétés territoriales, moins ses revenus fondés sur l'impôt, moins les lumières de ses électeurs, moins l'habileté de ses administrateurs, moins, enfin, tout ce qui constitue, caractérise et fait vivre la Commune américaine. Ce qui n'empêche pas ces Messieurs d'être parfaitement satisfaits et d'assurer que le peuple souverain est sûr d'avoir *reconquis* ses droits.

Malheureusement, le peuple souverain vient de donner un démenti a ses prétendus organes.



D'après une évaluation approximative, [Fol. 413] la Commune de Port-au-Prince devait compter 4000 électeurs au moins; 450, seulement, se sont fait inscrire pour l'exercice de leurs droits, 200 à peine en ont usé; les derniers scrutins n'ont même rélevé que 80 votes... Qu'on juge, maintenant, de l'enthousiasme du peuple souverain pour les institutions démocratiques! Il suffira d'ailleurs à Votre Excellence de jeter un coup d'oeil sur l'organisation de la Commune haïtienne pour reconnaître combien cette institution est mal calculée pour une nation dont les 3/4 des membres ne savent ni lire ni écrire, et vivent dans un état presque sauvage, et dont l'autre quart n'a aucune expérience des affaires pratiques, et fort peu de moralité. Les Comités municipaux, à peine créés, sont déjà en guerre ouverte avec le pouvoir exécutif, combattent ou annullent toutes ses décisions, et propagent l'anarchie, depuis les villes les plus populeuses jusqu'aux plus pauvres hameaux.

L'institution de la Garde Nationale, fille de la Commune, ne me paraît pas, jusqu'à présent, douée d'un meilleur caractère que celui de sa mère... Les soldats citoyens qui, il y a six mois, ne voulaient plus d'armée soldée, comme inutilement à charge à l'état, demandent maintenant, une solde pour eux-mêmes. Cette prétention a été sur le point d'amener une collision entre la mère et la fille; la Garde Nationale a menacé la Municipalité de ses bayonnettes intelligentes, et la Municipalité a dû ordonnancer les [Fol. 413 v]. feuilles de revue de la



Garde Nationale... après quoi, on s'est embrassé et on a juré union éternelle.

Vous voyez, Monsieur le Ministre, qu'après avoir joué pendant 25 ans aux soldats sous le régime de Boyer, les haïtiens jouent, maintenant, à la Municipalité et à la Garde Nationale, et que, dans tous leurs yeux, semblables à des enfants irascibles et vaniteux, ils sont toujours prêts à se quereller et à en venir aux mains pour des questions d'amour propre, ils vont, maintenant, jouer à la Constituante. Armés de "La Révolution Française" de Mr. Thiers, qu'ils lisent sans la comprendre, ils se font un programme inexécutable; chacun veut un rôle à sa convenance et il n'en est pas un seul qui ne se croie de force à faire un Mirabeau ou un Siéyès...

Déjà les Assemblées primaires sont en fonction. Mais elles ne se composent guères que des citoyens qui ont la prétention d'être choisis pour *électeurs*, c'est-à-dire, d'une centaine d'intrigants qui, après avoir été élus, se nommeront eux-mêmes *Constituants*. L'opinion générale est que la discussion et la promulgation de la nouvelle Constitution n'absorberont pas moins de trois mois. Or, comme la Constituante ne s'assemblera qu'au 15 septembre, ses travaux ne seront terminés qu'au 1<sup>er</sup>. Janvier, et il est difficile de croire que le Président soit élu avant la fin de février; la République est, donc, destinée, à vivre encor huit mois dans un provisoire faible, incapable, livré aux tiraillements, aux [Fol. 414] agitations de tous les broui-





llons et de tous les ambitieux. Traversera-t-elle cette longue et périlleuse période sans déchirements, sans guerre civile? C'est douteux... Les masses populaires du Nord et de L'Ouest, sont, il est vrai, dans une torpeur voisine de la mort, et il me paraît à peu près impossible de leur faire prendre les armes pour quelque cause qui ce soit. J'ai déjà eu l'honneur de vous dire que, dans le Sud, les passions sont vives, ardentes et dirigées par une haine profonde contre tout ce qui se fait à Port-au-Prince. A l'appui de mon opinion, voici ce que m'écrit Mr. Berryer qui connaît bien le terrain sur lequel il se trouve, et dont le jugement est, habituellement, certain :

“Il y a, ici, beaucoup d'irritation et de susceptibilité offensées entre les *deux couleurs*, à l'occasion des élections qui se sont faites avec beaucoup d'intrigues. Je crains, par la suite, quelque collision; la révolution allume toutes les ambitions et elle ouvre la carrière à tous... Ceux qui l'on faite en recueilleront-ils les fruits? Cette question de couleurs est grosse d'événements... Je souhaite que l'on ait été plus sage dans les autres communes”.

Dans l'Est, les choses sont, peut-être, plus graves et plus menaçantes encore. Pour vous en convaincre, il vous suffira, Monsieur le Ministre, de jeter un coup d'oeil sur le N<sup>o</sup> 6 du “Patriote” et sur le Numéro 19 de la “Feuille du Commerce”. Mes renseignements particuliers, puisés à bonne source, sont, du reste, en parfaite [Fol. 414 v.]



harmonie avec les faits que révèlent ces journaux. Il est donc évident que l'unité de la République est menacée par la séparation du Sud, dont toutes les sympathies et les intérêts commerciaux sont anglais, et par celle de l'Est dont les moeurs, le langage, la religion et les souvenirs sont toujours espagnols. . . ici se présente une série de questions importantes dont la solution intéresse la France au plus haut degré. Permettez moi de les aborder.

1<sup>o</sup> L'Angleterre et l'Espagne seraient-elles en situation de répondre à l'appel qui leur serait fait par le Sud et l'Est d'Haïti? Oui, car il suffirait au Gouverneur de l'île de Cuba d'envoyer 1500 hommes a Sto. Domingo pour rallier tous les habitants de l'Est au drapeau de la métropole, en leur garantissant le non rétablissement de l'esclavage, le maintien de la division et de la possession actuelle des propriétés et la plus large part aux emplois administratifs. Quant à l'Angleterre, elle a, toujours, par la proximité de la Jamaïque, et l'importance des forces navales qu'elle peut y tenir disponibles, les moyens assurés d'occuper et de protéger à sa manière tout le littoral du Sud.

2<sup>o</sup> Conviendrait-il à l'Angleterre et à l'Espagne d'accepter le protectorat qu'on leur demanderait? Oui, car l'Espagne, par l'occupation d'un point aussi important d'Haïti, serait en mesure de prévenir et de [Fol. 415] déjouer les tentations dont la République la menace, sans cesse, de porter, plus tard, le désordre dans l'île de Cuba par



un appel à la liberté des noirs de cette colonie; et l'Angleterre, outre les avantages commerciaux qu'elle pourrait se créer dans le Sud, y trouverait encore, chose importante, la faculté d'y acheter de bons et économiques approvisionnements en bestiaux et vivres de toute espèce pour sa colonie de la Jamaïque.

3<sup>o</sup> Convient-il à la France qu' Haïti soit, ainsi, démembré au profit de deux nations déjà puissantes dans les Antilles? Non, car, du moment où la République ne se composerait plus que du Nord et de l'ouest, ses ressources ne nous offriraient plus de garanties suffisantes pour l'exécution de notre traité du 12 février 1838, et nos intérêts commerciaux n'y trouveraient plus qu'un aliment secondaire; et dans le cas où quelque circonstance imprévue nous rendrait possesseurs de cette ancienne partie française, nous y éprouverions de grands embarras, par le contact de voisins qui, dans certains cas, pourraient être fort incommodes pour nous.

4<sup>o</sup> Enfin, la France est-elle en situation d'empêcher l'Angleterre et l'Espagne d'intervenir dans les affaires d'Haïti. Oui: car, pour arrêter l'Espagne, il suffirait de lui opposer le traité de Bâle, de lui [Fol. 415 v.] rappeler ce qu'elle nous doit, et de lui faire comprendre ce que, dans son état actuel, elle peut avoir à craindre ou à espérer de la France. Quant à l'Angleterre, comme elle a besoin, pour le moins autant que la France, de la durée de cette alliance qui garantit la paix européenne, on ne peut



admettre qu'elle voulut la rompre, pour la conquête de quelques avantages commerciaux dans les Antilles, avantages auxquels, du reste, elle ne pourrait prétendre sans être injuste à notre égard, car, en définitive, Haïti nous doit plus de 60 millions, et n'avons nous pas, comme tout créancier, le droit de veiller à la conservation de l'intégralité de la seule hypothèque que puisse nous offrir notre débiteur. Je crois, donc, qu'il suffirait d'une simple négociation de précaution avec l'Angleterre et l'Espagne pour nous assurer notre libre arbitre dans les affaires d'Haïti.

Ces quatre principales questions ainsi envisagées et résolues, nous n'avons donc plus, qu'à nous mettre le plus tôt possible, en état d'occuper Samana et le Môle Saint-Nicolas, dès que la crise qui menace Haïti éclatera.

Mais, je n'ai envisagé, jusqu'à présent, la question d'avenir de la République d'Haïti, que sous une seule face, il en est une seconde qui ne mérite pas moins [Fol. 416] notre attention. Il est possible que, grâce au découragement et à l'apathe des populations disséminées sur son vaste territoire, mes prévisions de troubles et de démembrement ne se réaliseront pas. Peut-être que, malgré les fâcheux pronostics qui me frappent, *les faiseurs* du jour arriveront à se donner, d'ici à huit mois, et sans trop d'encombres, un Gouvernement de leur façon, qui aura l'apparence de l'ordre et de la stabilité. Hé bien! nous voici arrivés à ce point: nous sommes en présence d'un Gouvernement défi-



nitif que nous avons attendu patiemment... Que va-t-il nous offrir? Ou, plutôt, que va-t-il nous demander? Ses finances sont obérées, les sources de son revenu sont taries; il ne peut même suffire à l'entretien de son administration restaurée; il est encor sans crédit au dehors; à l'intérieur, il n'a ni capitaux, ni industrie, ni travail, ni ordre et je ne vois pas un seul homme de tête, au milieu de la nation, capable de rien créer de tout cela. En présence d'une telle position, *les habiles* sont d'avis d'escamoter la difficulté en nous demandant un sursis de cinq ans... et puis, dans cinq ans on verra... Il peut arriver tant de choses pendant cinq ans! *Les brouillons* qui veulent en finir nous diront qu'il est de notre dignité et de notre *intérêt* de renoncer purement et simplement, à un traité impopulaire, en Haïti, et dont l'exécution ne peut qu'amener de fâcheux débats *entre les deux* [Fol. 416 v.] *nations*... *Les hommes de bonne foi* nous offriront de remplacer la traité financier par un traité de commerce... nous avons donc à choisir... Hé bien! voyons, examinons et choisissons.

En vous transmettant la demande de sursis faite par le Gouvernement provisoire au Gouvernement du Roi, je vous avais promis, Monsieur le Ministre, d'examiner la valeur des propositions qui m'avaient été indiquées par quelques hommes du Conseil, comme devant servir de base à de nouvelles négociations; je me suis livré à ce travail et je vous confesse que je n'en ai recueilli que des résultats négatifs. Je me suis attaché, d'abord, à l'ex-



exploitation des mines et aux coupes d'acajou. Quant aux mines, elles sont nombreuses et variées, je crois; mais il n'y en a qu'une, jusqu'à présent, dont le gisement et la valeur soient bien connues. C'est la mine de cuivre située à Saint Cristophe près de Santo Domingo. Une compagnie anglaise qui, déjà, exploite les mines de cuivre de Santiago de Cuba, était entrée en négociation avec le propriétaire et avec l'administration de Boyer pour la mettre en valeur, mais, malgré le bas prix auquel on la lui concédait (deux millions de francs, je crois), elle y a renoncé, après avoir fait quelques dépenses d'exploration. Elle s'est effrayée, avec raison, des obstacles que la jalousie haïtienne menaçait d'opposer aux travaux. Ces mêmes obstacles nous les rencontrerions plus grands encor aujourd'hui [Fol. 417] que le pays est plongé dans l'anarchie. D'ailleurs le Gouvernement français ne pourrait exploiter directement par lui-même et pour son propre compte; il lui faudrait trouver une Société qui lui achetât ses droits; il n'en obtiendrait qu'une faible somme et, peut-être encor, serait-il obligé de s'adresser à une Société étrangère, car, en France, les capitalistes sont peu disposés aux entreprises aventureuses en lointaines... J'en dirai autant des coupes d'acajou de la Gonave et de la Tortue. Toutes ces entreprises pourraient être profitables à une administration ferme, éclairée, maîtresse du sol, et pouvant protéger et diriger, à son gré, les travaux; mais, pour un Gouvernement éloigné et étranger, il n'y aurait que des résultats sans bé-



néfices. Les Concessions de ce genre qui nous seraient faites, seraient donc purement nominales et ne pourraient, par conséquent, nous indemniser des 60 et quelques millions qu' Haïti doit encore à la France.

La Concession d'un entrepôt réel pour nos produits, à Port-au-Prince, serait, sans doute, un avantage pour notre commerce; mais, dans l'état actuel des relations commerciales avec Haïti, en présence d'une production et d'une consommation déclinant, chaque jour, d'une manière si rapide, cet avantage serait bien minime, et d'ailleurs, seul il ne pourrait être considéré comme une compensation à l'abandon de notre traité financier; la France ne peut priver ses anciens colons de 60 millions pour [Fol. 417 v.] en faire gagner deux ou trois à ses commerçants.

J'en dirai autant des diverses modifications de tarif que nous pourrions obtenir en faveur de quelques uns de nos articles tels que vins, sucres raffinés, tissus de coton, & ; tout cela est du ressort d'un traité de commerce tel que celui que j'avais préparé avec Boyer et que son incurie a fait avorter. Touts ces avantages, nous pourrions, peut-être, les obtenir un jour, en les payant ce qu'ils valent, c'est-à-dire, en admettant les cafés d'Haïti, dans nos ports, à un droit de faveur, ainsi que je l'ai proposé plusieurs fois, ainsi que je voudrais encore le voir faire.

D'ailleurs, et, pour tout dire, sur ce point, j'ajouterai que, lors même que les avantages com-



merciaux qu'on nous propose, auraient plus de valeur réelle et pourraient être considérés comme une compensation suffisante a l'abandon de notre traité financier, il nous faudrait encor ne les accepter qu'avec défiance, car l'expérience nous a prouvé que, par une simple modification de la loi des douanes, les haïtiens pourraient bien trouver, plus tard, le secret de nous retirer d'une main, ce qu'ils nous auraient donne de l'autre. Gardons-nous donc, de suivre les *hommes de bonne foi* sur le terrain qu'ils nous préparent; nous n'y trouverions que déception parce qu'ici les hommes de bonne foi sont trop faibles pour avoir le courage de leur [Fol. 418] opinion devant les intrigants et pour défendre, avec fermeté, leurs engagements les plus sacrés.

Passons *aux brouillons*: Je ne dirai qu'un mot de leurs propositions: La France ne peut les accepter. Toute concession qui tendrait, même seulement à diminuer le chiffre stipulé par le traité du 12 février 1838, sans exiger, en retour, de larges et justes compensations, n'aurait d'autre résultat que de déprécier et affaiblir la France aux yeux des jeunes arrogants qui sont toujours disposés à ne voir que faiblesse dans la générosité dont on use a leur égard... Qu'avons nous obtenu d'eux, en réduisant notre chiffre de 150 millions a 60, et en reconnaissant leur independance sans conditions? Ils nous injurient, nous calomnient dans leurs journaux et leurs pamphlets, et persistent à nous tenir, au milieu d'eux, dans un état d'ilotisme par le maintien opiniâtre de l'article 38 d'une constitu-





tion que, du reste, ils déclarent absurde et qu'ils veulent détruire toute entière moins cet article... Non, j'en suis sûr: Le Gouvernement du Roi n'imposera pas à la France de nouveaux sacrifices, et ne renoncera pas à ses droits sur Haïti, pour plaire à des brouillons qui se font gloire d'être les ennemis implacables de la France! Laissons donc *les brouillons* de côté et passons à l'examen des propositions *des habiles*.

Ceux-ci qui, malgré la dénomination que je leur donne, n'ont aucune vue d'avenir pour leur pays, qui ne vivent qu'au jour le jour, cherchant à exploiter, le plus longtemps possible et à leur profit personnel, la position que la révolution leur a faite, nous demanderont un nouveau sursis plus ou [Fol. 418 v.] moins long, deux ans, cinq ans, dix ans peut-être, enfin le plus longtemps possible; ils nous le demanderont au nom de la patrie, au nom de l'humanité; ils chercheront à émouvoir la pitié, la générosité, la magnanimité de la France et de son Roi; ils s'inquiéteront peu, du reste, du soin de se créer des ressources pour reprendre le paiement à l'expiration du sursis accordé; ils laisseront à d'autres le soin de cette besogne; pour eux, il y aura du temps gagné; leur politique et leur ambition ne vont pas au delà... Hé bien! quoiqu'il en soit de leur pensée secrète. Je crois que ce sont eux qu'il faut écouter; c'est leur proposition qu'il faut accueillir... Accordons leur un sursis, même indéfini, mais a une condition absolue *sine qua non*; à la condition qu'ils nous remettront une gage ma-



tériel, une hypothèque légale en garantie de la reprise des paiements de l'indemnité a une époque quelconque. J'attache peu d'importance à la fixation de cette époque parce que je suis convaincu que lorsqu'elle viendra, Haïti ne sera pas plus en état de nous payer qu'aujourd'hui; son état ne sera ni plus prospère ni plus tranquille qu'en ce moment; le système d'élection d'un Président, tous les quatre ans, ne peut qu'entretenir et même accroître l'esprit d'intrigue et d'anarchie qui doit, infailliblement, perdre la république.

Notre demande d'un gagé saisissable sera repoussée d'abord avec force, je le prévois. Cependant, comme je me suis ménagé, dans le Conseil, l'appui de deux ou trois hommes les plus influents, que ces hommes entrent dans mes vues, et qu'ils exerceront, nécessairement, quelque empire [Fol. 419] sur la marche des négociations, il pourrait se faire qu'avec de la persistance et de l'habileté, votre négociateur obtint gain de cause; ce serait un grand pas de fait, un grand service rendu à La France, et on ne devra rien négliger pour arriver à ce but. Un peu d'argent donné a propos, beaucoup de promesses qui doivent être sincères et dont la réalisation peut-être, avantageuse à Haïti et à la France, aplaniront, peut-être toutes les difficultés; mais si, malgré tous nos efforts, les préjugés, l'orgueil et la mauvaise foi repoussaient la loyauté et la justice de nos propositions, votre négociateur n'en devrait, pas moins, se tenir opiniâtrément sur son terrain et ramener, sans cesse, les termes de la négociation à cette sim-



ple proposition :

“La France accorde à la République d’Haïti, “un sursis de . . . pour l’exécution du traité financier du 12 février 1838, et *accepte*, en garantie de “la reprise des paiements annuels, la presque île de “Samana et le Môle St. Nicolas qu’elle occupera “de la manière qu’elle jugera le plus convenable “à ses intérêts.”

Il est bien entendu que, dans le dernier cas prévu, celui d’un refus péremptoire, la proposition conventionnelle sera transformée en une déclaration formelle. Pour celà, il suffira de substituer le mot *prend* au mot *accepte*, et nous devons, alors, sans délai, nous emparer du Môle St. Nicolas et de la presque île de Samana. Il est donc indispensable de nous préparer à cette occupation pour le mois de janvier. Cette opération ne demandera ni grand déploiement de forces, ni grandes dépenses, car elle ne peut [Fol. 419 v.] être troublée par les haïtiens qui n’ont n’armée, ni marine, ni armes, ni munitions, ni argent, ni ordre, ni union . . . ils pousseront des cris de colère, il est vrai; mais il nous sera facile de les calmer, pour peu que nous sachions être sages et habiles dans notre conduite, sur les deux points que nous aurons saisis.

Avant de passer à l’examen des avantages que doit nous procurer l’occupation du Môle St. Nicolas et de la presque île de Samana, je crois devoir dire quelques mots sur cette importante question: Les négociations doivent-elles être ouvertes à Paris ou à Port-au-Prince? Pour moi, je crois qu’elles doi-



vent avoir lieu à Port-au-Prince. En voici les raisons :

Si on laisse aux haïtiens l'initiative des propositions, ils se garderont bien de se presser, ils attendront d'abord l'installation de leur Gouvernement définitif, avant de s'occuper du choix de leurs plénipotentiaires. Ce choix sera rendu fort difficile et fort long, par toutes les intrigues, les ambitions, les vanités qu'il fera surgir de toutes parts; il faudra, ensuite, aviser aux moyens d'envoyer les plénipotentiaires en France; les occasions, ou manqueront, ou ne seront pas à leur convenance. Enfin, j'ose affirmer que, dans le cas où le Gouvernement définitif serait formé au mois de Janvier, ses plénipotentiaires ne seront pas à Paris avant le mois d'avril ou de mai; voilà donc, trois ou quatre mois perdus, trois ou quatre mois précieux, car ils appartiennent à la saison la plus favorable pour nos entreprises ici, quelles qu'elles soient; mais, ce n'est pas tout: [Fol. 420]. J'admets que les négociations conduites sous l'influence immédiate, directe, de Votre Excellence, marchent avec rapidité, et arrivent à une solution satisfaisante. . . Sommes nous sûrs que le traité sera accepté, ratifié par le Gouvernement haïtien? Non. J'oserais même affirmer le contraire. Je connais l'esprit d'Haïti: gagner du temps et éluder les engagements. Voilà le fond de la politique des hommes de ce pays: Je ne crains pas de me tromper en disant que, si les négociations de notre nouveau traité ont lieu à Paris, nous arriverons au



mois de septembre 1844, pour reconnaître que nous n'avons rien fait... Quel temps précieux perdu! Que d'événements malheureux peuvent, d'ici, là ruiner nos espérances, anéantir nos droits? Si au contraire, vous jugiez convenable, Monsieur le Ministre, d'envoyer nos plénipotentiaires à Port-au-Prince, dès le mois de février ils seraient en mesure, après une étude préalable de quelques semaines sur les hommes et les choses d'Haïti, d'aborder, vigoureusement, le nouveau gouvernement, dès qu'il aurait reçu la vie, de prévenir, par cette promptitude d'action, les nombreuses intrigues qui chercheront à nous le rendre hostile, et quelque soit le résultat des négociations, nous serons en possession de notre gage un mois après.

Cette longue discussion peut se résumer ainsi en quelques mots:

1° Nous mettre, dès à présent, en mesure d'occuper Samana & le Môle St. Nicolas, dans le cas où la guerre civile menacerait Haïti d'une conflagration général ou d'un démembrement de son territoire: [Fol. 420 v.] Et pour prévenir toute occupation d'un point quelconque du territoire par les Espagnols ou les Anglais, faire comprendre le plus tôt possible à ces deux puissances, que nous sommes créanciers d'Haïti et, qu'à ce titre, c'est pour nous un droit et un devoir de veiller à la conservation de notre hypothèque qui ne peut être que le territoire.

2° Nous bien garder de renoncer à notre créance de 60 millions, ou, même, en diminuer le chiffre



sous quelque prétexte que ce soit, car c'est cette créance qui constitue tous nos droits sur Haïti aux yeux des étrangers et des Haïtiens eux-mêmes.

3° Accorder, de bonne grâce, a la République, tous les sursis qu'elle nous demandera, mais à la condition expresse de l'occupation, consentie ou non, de la presqu'île de Samana et du Môle St. Nicolas.

4° Faire ouvrir les nouvelles négociations à Port-au-Prince pour éviter la perte de temps et les déceptions.

Je passe, maintenant, Monsieur le Ministre, à l'examen des avantages que la France doit retirer de l'occupation des deux positions que j'ai eu l'honneur de vous indiquer.

L'importance du Môle St. Nicolas, comme position militaire dans les Antilles, est trop bien connue pour qu'il me soit nécessaire d'en parler; la beauté, la commodité et la sûreté de son port son suffisamment appréciés par tout le monde. Je n'en dirai donc rien; mais ce que je dois faire remarquer à Votre Excellence, c'est que dans la situation d'esprit politique ou se trouve [Fol. 421] la population du nord de la République, il nous importe beaucoup d'être en situation de la surveiller et de profiter des dispositions qu'elle ne tardera pas à manifester pour sa séparation d'avec les mulâtres de l'ouest. Dans ce moment, cette population qui est presque toute noire paraît accablée sous le poids de la misère et des calamités qui l'ont frappée en 1842; elle paraît plongée dans une grande



apathie; elle n'a pris aucune part active à la révolution qui a renversé Boyer; elle se montre assez indifférente à tout ce que font les brouillons de Port-au-Prince; mais le cri de mécontentement que poussent les noirs du Sud, va retentir parmi eux et les sortir de leur torpeur; cependant, affaiblis comme ils le sont, ils doivent chercher un point d'appui dans une protection étrangère. Je sais que quelques uns y songent déjà, ils le trouveront donc, naturellement, en nous, si nous occupons le Môle; mais il ne faudra pas nous presser de le leur offrir; il sera prudent d'attendre qu'ils se prononce et nous le demandent. En attendant, il faudra soigneusement éviter tout contact irritant avec eux et tout sujet de collision. Pour celà, notre occupation du Môle devra se borner dans les premiers temps, au simple établissement d'une force navale stationnée dans le port. Un établissement à terre, leur donnerait à penser que nous méditons une conquête plus étendue, par les armes, et éveillerait leur susceptibilité. Or, tous nos efforts, tous nos soins, doivent tendre à leur prouver que nous n'avons qu'un but: celui de défendre nos droits; qu'un désir: celui de les protéger dans leur propre intérêt. Une conduite ferme et prudente, bien dirigée dans ce sens, ne tarderait pas à nous assurer la paisible possession [Fol. 421 v.] du Môle; et je suis sûr qu'avant 3 mois d'occupation, les habitants de Jean Rabel, par terre, et ceux de Port-de-Paix, par mer, viendraient apporter des provisions de tout genre à notre station, en échange de nos bons pro-



cedés et de notre *argent comptant*.

J'arrive à Samana: ici la question s'agrandit; les bornes du possible et du facile dans nos intérêts d'avenir, se reculent à l'infini.

La presqu'île de Samana, quoique très montagneuse est bien boisée, bien arrosée, et bien entrecoupée de petites vallées, fertiles, particulièrement sur le versant du Sud, qui regarde cette baie spacieuse qui forme un vaste port, un des meilleurs des Antilles.

Située à l'extrémité Nord Est de l'île d'Haïti, hors de la sphère d'activité du Gouvernement de la République qui, par cette raison, n'a jamais pu lui faire ni bien ni mal, séparée de la grande terre par des lagunes presque impraticables, la presqu'île de Samana est, pour la France, une position aussi facile à prendre qu'à conserver. Une garnison de 500 hommes et une faible station navale, nous en assureraient, pour toujours, la paisible possession. Notre garnison pourrait d'ailleurs, y être facilement et utilement renforcée par quelques compagnies de noirs libres de la Guadeloupe et de la Martinique, et la population, rapidement augmentée par les mulâtres prolétaires de nos colonies qui trouveraient aisément à se faire une existence honnête sur cette terre presque encore vierge qui n'attend que des bras intelligents pour la féconder.

Mais ce ne sont pas là les seuls avantages que nous devons attendre de l'occupation de Samana. [Fol. 422]. Nos vues peuvent s'étendre beaucoup plus loin. Vous savez, Monsieur le Ministre,





dans quelle disposition d'esprit sont les habitants de l'ancienne partie espagnole; je crois vous avoir suffisamment prouvé leur désir de se séparer de la partie française, pour se constituer en République indépendante ou pour se placer sous la protection de leur ancienne métropole. Je puis, aujourd'hui, vous assurer qu'à défaut de ces deux combinaisons, ils se décideraient, sans beaucoup de peine, à se placer sous le protectorat de la France, pourvu que la France leur garantit les mêmes avantages qu'ils auraient demandés à leur ancienne Métropole, à savoir: le non rétablissement de l'esclavage, le respect à la propriété, telle qu'elle est établie, l'administration de leur pays par eux-mêmes. A ces conditions, ils accepteraient notre protectorat, notre suzeraineté, et celà est d'autant plus certain que, déjà, nous avons, parmi eux, quelques amis, quelques partisans influents dont nous pourrions, facilement, augmenter le nombre par quelques moyens convenables et peu onéreux. La communauté de religion, de cette religion catholique qui exerce un si puissant empire sur la race espagnolle, nous concilierait aisément les esprits. Nous trouverions, dans quelques prêtres ardents que le joug temporel du Port-au-Prince indigne et fatigue, des auxiliaires actifs, dès que nous aurions gagné leurs coeurs, et, les gagner, serait chose aisée. Sto. Domingo, cette reine déchue, possédait, autrefois, un Evêque, un Séminaire, une chaire de théologie. La République lui a tout enlevé, a tout détruit, et les Espagnols pleurent en-



cor aujourd'hui, la perte de ces monuments consacrés aux ardentes croyances [Fol. 422 v]. de leur race. Combien leur reconnaissance serait grande pour celui qui les leur rendrait! Hé bien! La France ne peut-elle pas se les attacher à ce prix?

Les moyens d'action que je viens d'indiquer, suffiraient pour la conquête de la partie espagnolle, et, cependant, nous pouvons y en ajouter d'autres encor non moins efficaces. Nous pouvons nous adresser aussi avec succès, aux intérêts matériels, en établissant à Samana un entrepôt de nos produits manufacturés, les plus appropriés aux goûts et aux besoins de nos voisins les Espagnols, et, bientôt, nous pourrons échanger ces produits avec avantages contre les bestiaux, les cuirs et les tabacs des riches plaines de Santo Domingo, de La Vèga et de Puerto Plata. Dans ces rapports commerciaux de tous les jours avec une population mécontent de son sort et cherchant une protection contre ceux qu'elle appelle ses oppresseurs, n'aurons-nous pas des occasions multipliées de gagner leur confiance, leur affection, et de les amener enfin sans violence, à se donner à nous, aux conditions que j'ai indiquées plus haut?

Il est malheureux que, pour préparer les voies à l'accomplissement de cette oeuvre nous n'ayons pas eu, depuis longtemps, un Consul actif et intelligent à Sto. Domingo. Il aurait pu nous y rendre d'immenses services. Il serait bien urgent, Monsieur le Ministre, que Mr. Barrère que vous avez désigné pour ce poste important, arrivât bientôt.



Si, par hasard, il arrivait, ainsi que quelques lettres l'annoncent, à bord du Vauban, qui est attendu dans quelques jours, je [Fol. 423] m'empresserai de la conduire et de l'installer moi-même à Santo Domingo, à l'aide d'un des trois bâtiments de guerre que Monsieur l'amiral Demoges vient de désigner pour former la station d'Haïti et qu'il veut bien m'autoriser à employer pour cette mission que lui paraît tout aussi importance qu'à moi. Si Mr. Barrère n'est point, encor, pourvu d'un chancelier, je lui donnerai pour en remplir les fonctions, Mr. de St. Charles, beau-fils de Mr. Rogerie, jeune homme intelligent et sûr, parlant parfaitement la langue espagnolle, connaissant bien la partie de l'Est qu'il a habitée pendant plusieurs années et où il a sù se faire aimer et estimer. Il pourra être d'une grande utilité à Mr. Barrère en lui faisant connaître les hommes les plus influents dont il devra chercher à gagner la confiance et l'appui. Mr. de Saint-Charles est mon secrétaire particulier depuis un an, et, pendant ce temps il m'a donné des preuves de zèle et de discrétion qui me garantissent l'utilité des services qu'il pourra rendre à notre cause dans la partie espagnolle.

Je devrais, peut-être, entrer maintenant, Monsieur le Ministre, dans l'examen des ressources que nous offriraient *l'occupation* du Môle St. Nicolas et la *possession* de la espagnolle pour arriver au protectorat ou à la suzeraineté de l'île entière d'Haïti; mais cet examen serait prématuré. Il est facile néanmoins de prévoir combien, dans



cette situation, seraient grands nos moyens d'action sur une société composée d'éléments hétérogènes, livrée à l'anarchie, accablée par la misère, découragée par tant [Fol. 423 v.] d'essais infructueux pour se donner un gouvernement établi, et nous *devant toujours 60 millions* pour lesquels nous aurions *toujours le droit de frapper à sa porte?*

Je ne sais si je me trompe, Monsieur le Ministre, mais il me semble que la conquête future d'Haïti, sans l'emploi de la force des armes par la seule influence de la puissance civilisatrice de la France, agissant au nom et en vertu de ses droits, est un de ces projets qui ne peut que [faire] sourire au gouvernement de Sa Majesté, car l'exécution de celui-ci ne doit coûter ni sang ni larmes à l'humanité et il peut, tout en ramenant une nation malheureuse dans les voies de la civilisation et de la prospérité, ajouter beaucoup à la puissance et à la gloire de notre patrie.

La question que je viens de traiter est bien grave, Monsieur le Ministre; je sens avec chagrin, qu'elle est au-dessus de mes forces, et je n'ignore pas qu'elle n'est guères du domaine d'un simple agent commercial. Aussi ai-je hésité, longtemps, avant de l'aborder, et peut-être, n'aurais-je jamais eu le courage de le faire, si, enfin, je n'avais été entraîné par le vif désir de tenter quelque chose pour répondre à l'honorable témoignage de confiance que Votre Excellence a bien voulu me donner par sa lettre du 24 avril dernier, et si je n'avais été soutenu, en même temps, par la parole bienveni-



llante de Monsieur le Contre-amiral Demoges a qui j'avais fait part de quelques unes de mes idées *sur notre avenir en Haïti*, et qui les a trouvées conformes aux [Fol. 424] aux siennes en beaucoup de points.

Monsier le Contre-amiral Demoges est arrivé avec la frégate la Néréïde, le 15 de ce mois. Dès les jours suivants, je me suis empressé de mettre le Commandant en chef de nos forces navales dans les Antilles, en communication avec le Gouvernement provisoire, le Conseil consultatif, la Municipalité, les principaux officiers de la place, les Consuls étrangers, &'.

Précédé d'une réputation capable de prédisposer en sa faveur les esprits les plus rebelles à l'influence française, sachant, à propos, parler aux sympathies ou aux intérêts des hommes de ce pays, Monsieur l'Amiral a obtenu un succès aussi complet qu'un français puisse l'obtenir en Haïti, et je suis persuadé qu'*en quelque circonstance que ce soit*, les notabilités de Port-au-Prince avec lesquelles il s'est trouvé en contact, le verraient, avec confiance, revenir au milieu d'elles. . .

Monsieur l'Amiral se propose de quitter Port-au-Prince vers les premiers jours de Juillet; mais il me laisse, ici, une station composée d'une frégate, d'une corvette, et d'un brig. Avec cette force, il sera possible de protéger nos nationaux contre toutes les éventualités et dans le cas où les affaires deviendraient tout-à-fait mauvaises, j'aurais la possibilité de faire connaître notre situation à Mon-



sieur Demoges qui, je le sais, ne nous laisserait pas dans l'embarras.

Agrééz, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'expression du mon profond respect et l'assurance de mon entier dévouement.

Le Consul Général de France  
(Signé:) **Le Vasseur.**

- 10.—CARTA de los señores Lazare, Guerrier y J. F. Gardel al Ministro de Marina y de Colonias de Francia, por la cual dichos sujetos manifiestan su deseo de que Haití vuelva a ser colonia francesa, antes de continuar bajo el Gobierno de los mulatos haitianos.—Port-au-Prince, 2 de julio de 1843.

Vol. 11. Original. Sin número. Fol. 14.

Port-au-Prince, le 2 juillet, 1843.

Monsieur Guizot ministre de la Marine et des Colonies à Paris.

Monsieur le Ministre,

Plutôt de nous voir sous la domination des petits mulâtres qui veulent envahir tous les vieux vétérants de la révolution et s'affubler d'épaulettes qui n'ont point gagné sur champ d'honneur ni par un long service, nous préférons de remettre le pays aux français, ses maîtres légitimes.

Oui! nous préferons être sous la domination des français, en conservant nos grades et nos propriétés, qui sauront par une sage administration faire prosperer le pays. Ils ne peuvent rien faire pour le bonheur du pays et ils veulent s'emparer



de toutes les places, après avoir chassé l'homme qui a su rétablir l'ordre et réunir tout le pays en un seul faisceau. Ils dilapident de précieux trésor pour eux seuls et tout faire passer à l'étranger [sic]. Déjà les nègres des Cayes se sont convoqués à près de deux mille en réclamant contre cet envahissement des petits mulâtres qui se sont appropriés toutes (les) places. Si vous ne venez pas, nous livrerons l'île aux Anglais.

Nous vous saluons affectueusement.

Les signataires qui écrivent

(Signé:) **Lazare. — J. F. Gardel.** Le Général de division **Guerrier.**

- 11.—CARTA del Comandante en jefe de las fuerzas navales de las Antillas, Contralmirante Alfonso de Moges, al Ministro Guizot. *Expone la situación de Haití y hace conjeturas sobre su porvenir político. Estima que Francia deberá tratar con el futuro Gobierno haitiano, pero exigiendo de él una garantía que la preserve de complicaciones irreparables. Propone Samaná o la Mole de San Nicolás.*— Fragmento. A bordo de "La Néréide", rada de Port-au-Prince, 4 de julio de 1843.

Particular. Vol. 11. Sin número. Fols. 19 r. 24 v.

[Fol. 19]. Néréide, rada de Port au Prince. (Haïti)

4 juillet 1843.

Je n'insisterai pas sur la situation [Fol. 19 v.] actuelle d'Haïti. Elle a été établie par la correspondance de Mr. le Consul Général et par



les observations soumises à Votre Excellence dans mes deux dernières lettres. Haïti paraît redescendue à l'échelon le plus bas de la civilisation. L'impéritie extraordinaire des anciens Gouvernans, l'apathie des masses sont patentes. Un temps long et précieux a été perdu. La philanthropie de l'Europe a été trompée par la publication d'une foule de lois et de réglemens intérieurs parfois empreints de sagesse, mais qui n'ont rencontré personne pour les appliquer d'une main forte ou pour les exécuter. Les Comités sociales ont joué à la représentation nationale devant une masse inerte assez indifférente à tout ce qui ne la troublait, ni dans son repos ni dans sa petite propriété territoriale sortie de partages révolutionnaires. Tel a été le principal soin du président Boyer pendant 25 ans. Sa maxime a été de laisser faire. C'était, dans le principe, une nécessité politique qui devait avoir un terme. Plus tard, il a cru rencontrer là une source interissable de popularité; et, d'ailleurs, son apathie froide et égoïste, son ignorance administrative, sa confiance en lui-même, lui ont fait trouver commode de persévérer dans son système qui lui épargnait, croyait-il, toute peine et cependant qui l'a perdu et son pays avec lui. [Fol. 20]

La conséquence en a été que la fusion sociale ne s'est point opérée; les noirs et les mulâtres, tout en se nommant *frères*, son encore en présence; les vues et les prétentions du Midi ne sont pas celles du Nord; la partie espagnole demeure fidèle à ses souvenirs et reporte, dit-on, de nouveau sa pensée





vers le Venezuela pour en prendre le pavillon (a). Tout ce qui progresse ici c'est la profonde misère, la dépravation, le relâchement indefini du bien social. Il est vrai que les hommes les plus éclairés au milieu de ces ténèbres, s'agitent pour en sortir. A cet effet, ils veulent recréer tout à nouveau; ils en appellent à une Constituante, tout en publiant dès a présent, suivant une ancienne habitude, une foule de décrets. Ils veulent de plus brider le pouvoir futur afin que l'exécution et la pensée sortent désormais des assemblées produites par la sagesse nationale. Ils seront, disent-ils, animés d'un esprit plus libéral envers les étrangers, tout en conservant cependant le fameux article 38 de l'ancienne Constitution qui leur interdit le titre et le droit de propriétaire en Haïti.

Où iront-ils avec de tels moyens? En supposant même dans leurs Conseils provisoirs l'union qui n'y existe plus; car déjà des querelles violentes occupent leurs séances et le Général Guerrier, vieux soldat noir de [Fol. 20 v.] Christophe menace d'aller se mettre à la tête des hommes de sa caste dans le nord où il est influent. Il faut ajouter que le midi, qui a peu profité du mouvement fait par

---

(a) Il paraît exister dans la partie espagnole un personnage dont la situation est mal définie, mais qui dispose de beaucoup d'argent; on le croit un agent secret du gouverneur de la Havane qui a toujours eu quelques craintes des projets ou plutôt des fanfaronnades des Haïtiens.

On parle aussi d'un métis espagnol fort aisé influent qui peut réunir [la línea que sigue fué cortada por el encuadernador y está ilegible].



lui, vient d'adresser au Gouvernement une réclamation pressante au sujet de laquelle on a cru nécessaire d'envoyer une députation du Conseil; ce qui la retient, malgré l'urgence, c'est une petite cause: c'est que les moyens de transports manquent. /

Et le chef militaire de la révolution, que fait-il? froidement reçu dans le Nord, délaissé par les troupes, dites l'armée, qui ne trouvent point à vivre en l'accompagnant, il pousse jusqu'à l'extrémité orientale de la partie espagnole, dont il brigue la faveur, pour y accomplir, dans une chapelle révéérée, un voeu qu'il avait fait, dit-il, en commençant la révolution.

Ce dictateur, s'il doit l'être, ce profond politique, s'il est tel, perd un temps irréparable et semble donner au vulgaire la mesure de ses forces. Ce président futur, s'il est nommé régulièrement par des Assemblées définitives que la masse des électeurs ne fréquente point, ce chef d'exécution paraît devoir trouver un pouvoir tellement restreint que le bien lui sera très difficile ou comme impossible, en présence des complications de la situation.

Au fond de toutes ces choses, il ne [Fol. 21.] paraît y avoir, en définitive, que l'anarchie, ou, tout au plus, un pouvoir précaire et sans force. C'est, au moins, ce que les chances humaines semblent annoncer. C'est aussi ce que répètent beaucoup d'hommes sérieux placés en dehors des préjugés ou des préoccupations de ce pays.

Si l'Europe, si la France en particulier, ont



peu fait pour éclairer et soutenir un gouvernement en Haïti, il faut avouer qu'on s'est resigné avec une grande longanimité à en beaucoup souffrir. Ainsi le blanc, l'étranger, ne pouvait posséder une propriété foncière; il ne pouvait s'allier légitimement à une Haïtienne, non en vertu d'une loi, mais par disposition secrète de l'autorité; il ne pouvait librement hériter; il lui était interdit de quitter son port d'arrivée pour aller completer son chargement sur un autre point de la république; il ne pouvait commercer, en grand, sans une patente d'un prix comparatif fort élevé et qui ne lui créait qu'un droit provisoire, attendu qu'elle pouvait toujours lui être arbitrairement retirée, le petit commerce lui était interdit, ce qui livrait l'européen à la mauvaise foi d'une concubine Haïtienne — devenue son prête-nom à défaut d'une épouse légitime; la justice pesait sur lui de tout son poids ou plutôt elle existait à peine pour les blancs soit au civil, soit, même [Fol. 21 v.] au criminel; la fortune de tous était sans cesse compromise par la mobilité des tarifs de douane, surtout par l'émission ilimité l'avilissement, le retrait frauduleux d'un papier monnaie; ou par l'évaluation changeantes [sic] des espèces monétaires à la suite parfois de mesures empreintes d'impéritie et d'astuce rappelant les plus mauvais jours de Constantinople.

Au total, l'Europe a souffert de ce pays une partie de ces sortes d'avanies qui ont jadis signalé Alger. Est-ce là ce que la France veut recommencer? Sans doute beaucoup de jeunes gouvernans



actuels se montrent animés de sentiments plus libéraux; ils jugent mieux les conditions de prospérité et déjà leurs premiers actes sont dans le sens du progrès. Mais pour gouverner et, surtout, pour faire le bien, il faut non seulement de la volonté et de l'habileté pratique; il faut d'abord de *la force*. Où est-elle? Il n'y a qu'un grande et véritable force en Haïti. C'est une force d'inertie; c'est l'apathie des masses.

Maintenant ceci établi, je reprends la question posée dans mes dernières lettres et je dis de nouveau :

La France traitera avec le nouveau gouvernement quelconque, provisoire ou non, qui lui a demandé un sursis; elle compren [Fol. 22] dra une position malheureuse; elle accordera ce sursis; elle offrira même des avantages commerciaux; mais, en même temps, elle dira qu'en présence de l'incertitude des événements, il lui est indispensable d'avoir une garantie; et cette garantie elle s'en assurera en plaçant, dès sa déclaration, une force navale à *Samana* et au *Môle St. Nicolas*, excellent port très-préférable à la *Tortue*.

Si on agissait autrement, si on négociait à outrance, si on perdait le temps à attendre, des complications pourraient naître qui rendraient, peut-être, difficile, plus tard, ce qui est facile aujourd'hui.

Ma pensée est donc celle-ci: Le Gouvernement de S. M. doit prendre, aussitôt que possible, une détermination. Si elle est celle dont il s'agit, qu'il



envoie *immédiatement* des commissaires pour traiter du sursis et des avantages commerciaux. Une division navale dont j'ai indiqué déjà la composition, (a) entrera en même temps qu'eux au Port-au-Prince, a *Samana* et au *Môle*, et restera partout sur ses ancres sans faire immédiatement aucune démonstration à terre. Cette division sera là; ainsi les Anglais, qui convoitent depuis des années ces mêmes positions et qui les ont vivement demandées dans le temps, ne profiteront pas du voisinage de la Jamaïque pour les occuper à titre de garantie aussi, s'appuyant sur une décision [Fol. 22v.] des juges de la Couronne à raison des pillages exercés sur leur commerce et non réprimés pendant les tremblements de terre et les incendies. Cette occupation première est donc un grand but à atteindre.

Si l'on croyait pouvoir temporiser jusqu'à la formation d'un pouvoir constitué, il faudrait peut-être attendre, jusques dans les premiers mois de l'an prochain; et d'ici là que d'événements peuvent surgir qui pourraient déconcerter les calculs et créer des embarras.

La question d'Haïti doit être tenue *secrète* et *brusquée*; c'est le moyen que chacun s'arrange de bonne heure du fait accompli dont les conséquences peuvent être grandes et heureuses pour la France.

En effet, sur les hauts plateaux et dans les

---

(a) Je pense qu'il faudrait un vaisseau, 2 frégates, 4 brikcs ou corvette, 2 bons bateaux à vapeur. En tout 9 à 10 bâtiments, dont la plus grande partie est déjà dans les mers. On trouverait au besoin dans nos Antilles, des troupes de l'artillerie et quelques goëlettes légères.



montagnes d'Haïti, ce magnifique Eden ou jardin des Antilles; il y a place sous l'action d'un bon gouvernement, pour une population blanche française qui produira diverses denrées sur cette terre et consommera nos produits. (a) C'est un nouveau débouché quand nous en chercherons partout. Il y a là en outre un ensemble de positions navales et militaires que nous avons perdues dans ces mers, et qui nous font faute aujourd'hui en regard du Mexique, de l'Amérique Centrale, des Etats-Unis et des Grandes Antilles. [Fol. 23].

Il ne s'agit pas de coloniser, les faits disent malheureusement que nous y entendons, à cette heure, peu de chose. Haïti doit se gouverner par elle-même avec ses hommes; mais sous notre protectorat et notre influence directe et efficace.

Comment s'établiront ce protectorat et cette influence gouvernementale? C'est une question d'avenir. Le premier pas décisif fait, les circonstances décideront des moyens d'arriver au but. Ne sait-on pas qu'il en est ainsi, et à la guerre et dans les autres affaires humaines, où l'on fait concourir à l'exécution d'un plan adopté, les incidents quelconques, soit qu'on les ait préparés, soit qu'ils surgissent fortuitement? Tel sera, plus tard, le

---

(a) D'après des observations faites avec le thermomètre de Réaumur pendant 25 ans, la température des montagnes dans le Nord de St. Domingue varie suivant l'élévation et la position des lieux. Cette température va communement l'hyver de 9 degrés le matin jusqu'à 16 dans la plus grande chaleur du jour; et l'été de 18 à 22. (Moreau de St. Mery, Partie Française, tome 1er., page 213.)



développement de la question d'Haïti. L'essentiel est de l'engager avec vigueur et à propos, dans le plus bref délai possible.

Voici une lettre déjà bien longue; je dois cependant y ajouter encore quelques mots. L'Angleterre paraît trop occupée, même chez elle, et ailleurs, pour nous inquiéter sérieusement à l'occasion de l'usage de notre droit; car l'indépendance d'Haïti sans condition n'a pu être qu'une politesse et le ménagement [Fol. 23 v.] d'une susceptibilité. Le Gouvernement de La Havane n'agira probablement pas de sa propre autorité, surtout en présence de nos forces navales, et le cabinet de Madrid ne manque pas de difficultés autour de lui; sans parler des traités antérieurs de cession qui peuvent exister. Pour ce qui est d'Haïti, après le premier élan de patriotisme juvénile, dès qu'on nous verra décidés et forts, je crois que les dévouements et les partisans, aujourd'hui enveloppés dans la peur et l'incertitude de l'avenir, ne nous manqueront pas. Pour ce qui est de l'affaire argent, la France aurait équitablement à inscrire plus tard à son grand livre, la portion de dette reconnue qu'Haïti devait payer chaque année. Car, au total, c'est l'Etat tout entier qui profitera de l'arrangement et de l'occupation ou cession.

Si j'exprime d'une manière aussi tranché ma pensée, qui s'est faite sur les lieux, c'est pour épargner le temps de Votre Excellence, en évitant les phrases. Du reste, je rentre en moi-même et je ne me dissimule pas le très-faible poids dont doit



être mon opinion en matière aussi élevée. Je serais heureux toutefois si Votre Excellence y [Fol. 24] peut trouver quelque élément de sa détermination. J'ajouterai que si ma conviction a certes besoin d'être pesée et vérifiée, il me paraît cependant en cette circonstance, que je suis dans le vrai touchant cette question d'Haïti qui peut devenir un des bienfaits du règne de S. M. en contribuant, avec d'autres actes de cette époque, à diriger sur des sujets vastes et utiles l'énergie, l'intérêt et l'activité de la Nation.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, de  
Votre Excellence,

Le très-humble et obéissant Serviteur.

Le C. Amiral Commandant en Chef les forces  
navales aux Antilles.

**Alph<sup>e</sup> de Moges.**

P. S. Il est bien désirable, vu les [Fol. 24 v.] circonstances, que le Consul désigné pour *Santo Domingo* occupe promptement son poste. Un bâtiment de guerre le transportera d'ici, quand il arrivera, et le Consul général se propose de l'installer lui-même.

Nous perdons un temps précieux pour l'établissement, au moins partiel, de notre ligne de paquebots transatlantiques. Pendant ce temps; la ligne Anglais s'empare des habitudes de cette Société. Il me paraît que nous ne commencerons pas avant un an, au plutôt, s'il faut attendre le retour en Europe





du *Gomez*, dont la mission semble s'allonger comme indéfiniment.

A. M.

7 Juillet. P. S. Le Môle *St. Nicolas*, dont il est question dans cette correspondance, commande les débouquements. Aussi les Anglais ont ils fait, dans ces dernières années, des démarches réitérées près du gouvernement de Boyer, pour qu'il leur fut permis d'y établir leurs bateaux à vapeur. Ce qui a toujours été refusé. Ce n'est plus qu'une misérable bourgade avec nos anciennes défenses en ruines.

Les français ont occupé *Samana* jusque vers la fin de la guerre de la succession. Plus tard, le comte d'Estaing signalait à la cour l'avantage de cette position. Voir ce qui en est dit dans l'ouvrage de Moreau de St. Mery intitulé "Description de la partie Espagnole de St. Domingue". Philadelphie 1796, dont on joint ici un extrait.

A. M.



- 12.—CARTA del Cónsul Levasseur al *Ministro Guizot*. Comunica que el *General Hérard continúa en su misterioso viaje por el Este y que las Municipalidades de todo el país están en franca oposición a la autoridad militar y al Poder Ejecutivo*.— Fragmentos. Port-au-Prince, 21 de julio de 1843.

Original. Vol. 11. N° 83, fols. 6 r. 9 r. 9 v., 12 v. - 23 r.

Port-au-Prince, le 21 juillet 1843.

Monsieur le Ministre,

(Fol. 6)

*Consulat Général de* .....

*France en Haïti.* .....

*Direction politique*

N° 83

*Bulletin de l'État moral*  
*et politique d'Haïti.*

[Fol. 9.] Dans l'Est, tout est

mystère encore. Le Général Hérard y prolonge son séjour d'une manière inexplicable. Tan-

tôt on le dit à Santo-Domingo, tantôt on annonce qu'il a poussé jusqu'à Iguey... quelquefois on publie qu'il est en route pour Port-au-Prince, où sa présence est réclamée à grands cris par ses collègues du Gouvernement provisoire et par ses amis. Sa promenade dans cette province espagnole est-elle un triomphe comme l'affirment ses partisans, ou n'est-elle qu'une lutte comme le soutiennent ses adversaires? Je l'ignore; le seul fait certain, c'est que les prisons de Port-au-Prince renferment 30 à 40 prisonniers arrêtés a St. Yaque et à St. Domingue, par le chef d'exécution des volontés populaires, et envoyés ici sous bonne escorte... Plusieurs [Fol. 9 v.] de ces prisonniers appartiennent aux familles les plus influentes de l'Est, et les causes de leur arrestation sont un mystère que chacun



interprète à sa façon.

Dans le Nord comme dans le Sud, l'Est comme dans l'Ouest, les municipalités sont en hostilité contre l'autorité militaire et le pouvoir exécutif. Partout les élections à la Constituante ont été l'oeuvre de l'intrigue, et n'ont été favorables qu'aux médiocrités ambitieuses. Presque partout, les auteurs de la révolution ont été repoussés; Jérémie seule a repoussé les hommes du lendemain pour conserver les hommes d'action.

En présence de cette décomposition générale, les honnêtes gens se découragent et ne savent que se lamenter. Ils se demandent avec douleur ce que va devenir leur pays, entre les mains des ambitieux de bas étage qui n'ont aucune pratique des affaires administratives ou gouvernementales, et dont la vanité égale l'incapacité.

.....  
 .....

[Fol. 12 v.] Je connais la mobilité et la faiblesse des gens les mieux intentionnés du pays, et je sais par expérience qu'il y aurait folie à trop compter sur eux. Je [Fol. 13] n'y compterai donc pas entièrement et je continuerai à ne m'appuyer sur eux, que lorsque je serai certain qu'ils ne sont pas sous l'influence de la peur. Les occasions seront nécessairement bien rares.....

Agréé, je vous prie

.....

Le Consul Général de France  
 (Signé:) Levasseur.



- 13.—*CARTA particular del Contralmirante de Moges al Ministro Guizot. Habla de los planes financieros de los ingleses en Haïti. Analiza las causas de la pasada revolución. Expone que existe en Haïti un sentimiento de desconfianza frente a Francia y dice que deben exigírsele al Gobierno haïtiano ciertas condiciones y garantías.— A bordo de La Néréide, rada de Port Royal, 9 de agosto de 1843.*

Original. Vol. 11, Sin número. Fols. 33 v. -41 v.

Néréide, Rade de Fort Royal,  
9 août 1843.

(Fol. 33)

*Particulière.*

*Dernières observations  
sur Haïti. Les causes  
de sa révolution.*

Monsieur le Ministre,

J'ai quitté Haïti le 11 juillet et j'y ai laissé la frégate *La Calypso*, la corvette la *Naiade* et le brick le *Génie*. *Le Gomez* entrait au Port-au-Prince comme j'en sortais; j'ai donc pu m'entendre avec son Capitaine et le mettre au courant des événements.

Les Haïtiens auront ainsi vu, comme à la fois, sur leur principale rade, 3 grandes frégates, dont une à vapeur et 2 bâtiments secondaires. Cette démonstration aura produit un bon effet; bien toutefois que la jeunesse ardente et défiante, placée aujourd'hui à la tête du mouvement, trouvât, dans ses conversations, que mon séjour se prolongeait beaucoup.

Lorsque j'ai quitté Haïti, pour rejoindre à la Martinique les navires qui m'ont été annoncés d'Europe, rien de grave ne s'était manifesté depuis la



date de mes dernières correspondances; seulement la maison Lloyd, représentée par son chef revenu exprès, dit-on, d'Angleterre, [Fol. 33 v.] reprenait ses anciens plans financiers dont fait mention ma lettre du 20 juin. Cette maison a pour associé un Sr. Dupuy, négociant, jeune homme de couleur, propriétaire aisé en Haïti, qui a joué un rôle dans la révolution, et est l'un des conseils de chef d'exécution Hérard qu'il se flatte, je crois, de diriger.

Ces messieurs sont venus chez le consul de France, où s'est aussi rendu plus tard le consul d'Angleterre. Leur objet était de pressentir quelles pourraient être les dispositions de l'agent français en présence de leur projet.

Je n'entre point dans les détails de ces entrevues dont Mr. Levasseur m'a fait part avec l'intention d'en rendre compte a Votre Excellence par la première occasion favorable. Il me suffit d'ajouter que ces 3 personnages que Mr. Levasseur a laissé s'engager sans s'expliquer lui-même, ont paru fort satisfaits de penser qu'ils avaient encore de temps devant eux, puisqu'aucune manifestation de la France ne contrariait, jusqu'à présent, leurs vues.

Il ne s'agit encore, probablement, que d'une idée particulière et d'une grande spéculation privée; mais on peut croire que ces négociants-politiques se flattent d'intéresser a leur système l'opinion publique [Fol. 34] chez eux, comme en Haïti, et même d'obtenir l'appui secret ou patent de leur gouvernement qui trouverait toujours un avantage à voir la France complètement en dehors de tout intérêt



a St. Domingue, et telle position maritime occupée, a titre de dépôt, par des marchands anglais; sauf a l'état de s'entendre avec eux et de les remplacer au moment favorable.

Ce sont des considérations de cette nature et autres qui m'ont déterminé à penser et à exprimer dans l'une de mes précédentes lettres que la question d'Haïti, selon moi, devait être brusquée, afin que les positions soient immédiatement définies et tracées.

Mr. Dupuy, avec lequel je me suis entretenu long-temps n'est pas un homme indifférent. Il a été fort bien élevé et ne manque pas d'adresse; il paraît exercer de l'influence sur le général Hérard. Dans cette affaire d'emprunt il se proposerait, comme en peut l'admettre, deux objets: 1<sup>o</sup> se créer personnellement une position financière par des commissions au profit de sa maison commerciale; 2<sup>o</sup> rendre Haïti plus ou moins Anglaise, de manière a la sauver de l'anarchie de la division ou de la Conquête. [Fol. 34 v.]

J'en viens maintenant à la dernière révolution d'Haïti. Nos journaux se sont gravement trompés quand ils ont cru que la France avait été pour quelque chose dans cette commotion; qu'un parti français s'était même réveillé représenté en particulier par les noirs.

Il n'y a rien eu de tel dans cette révolution ni dans ses causes. Il n'y a point ici de parti français proprement dit. Il y a un certain nombre d'individus isolés de toutes les couleurs et dans toutes les po-



sitions, qui se rapprocheraient volontiers de la France, s'ils pouvaient demeurer sans défiance de la croire sans arrière pensée relativement à leur nationalité et surtout a leur liberté personnelle. Leur crainte n'est pas bien raisonnée, mais, enfin, elle existe.

L'apathie progressive du gouvernement de Boyer en regard d'une génération, en partie élevée au dehors, et animée de sentimens exaltés en faveur du progrès de son pays qui tombe en ruines; les coups d'état du président qui, après avoir irrité les sprits, ne tirait aucun parti de ses actes et rentrait immédiatement dans sa torpeur; sa confiance dans sa popularité des premiers temps; sa confiance dans l'armée qu'il [Fol. 35] abandonnait cependant et laissait dépérir; son mépris d'une conjuration qui depuis 8 mois s'élaborait en plein air a quelques lieues de sa Capitale; la misère générale, le mécontentement de tout qui en était la consequence, ont provoqué et ensuite laissé accomplir la révolution par une poignée d'hommes si étonnés de leur audace, même après le premier succès, qu'ils eussent transigé et accepté avec empressement la moindre concession a eux accordée par le président.

Il faut ajouter qu'aucune démonstration militaire ne fut faite avec vigueur, avec à propos et bon sens. Le president, malgré l'indifférence dont il était, au fond, devenu l'objet, eut encore entraîné sa garde et ses troupes s'il se fut élancé lui-même à leur tête, et qu'il eut couru sur la révolte avec ce qu'il avait d'infanterie sous la main, sa cavalerie telle quelle, et son artillerie malgré l'état de ruine



où elle était parvenue. Loin de là, il perdit un temps précieux, il hésita, il fit marcher *Inginac*, travailleur intrépide, mais réputé le moins audacieux des généraux de la République, et qui, s'arrêtant à quelques lieues de la ville, rétrograda dès le premier obstacle. A *Inginac* succéda un sénateur, homme habile et dévoué, homme honnête, mais [Fol. 35 v.] inconnu des troupes et sans influence sur elles. Ainsi la question militaire fut perdue sans ressource dès le premier choc, quand la question de gouvernement l'était déjà depuis longtemps, sans l'opinion du grand nombre individuellement atteint para la souffrance.

De la sorte s'est accomplie cette révolution qui, à part des ambitions secrètes et individuelles, avait pour cause, dans l'opinion presque générale, un mauvais gouvernement frappé d'impéritie, sans volonté pour le bien, sans vertu; une grande misère croissante et le mécontentement qu'elle provoquait.

Il faut dire aussi, qu'à côté de Boyer, siégeait *Inginac*, l'un des anciens exécuteurs des sanglantes décisions de Christophe. Cet homme doué de talents, plein d'intrigues et rompu au travail, avait tout concentré dans ses mains. Il flattait, il endormait, il perdait à dessein le Président, dans l'objet, assure-t-on, de le remplacer bientôt, et de mettre Haïti sous les patronage de l'Angleterre à laquelle il réservait toutes ses sympathies volontaires ou soldées.

Boyer connaissait *Inginac*, il ne l'aimait point,





il le méprisait, il s'en défiait; et, cependant, telle était son apathie et son horreur de tout travail, qu'il [Fol. 36] retombait toujours dans ses mains.

Ainsi, en définitive, la France n'a été pour rien dans la révolution d'Haïti et dans la chute de Boyer, si ce n'est en ajoutant à son impopularité par l'acquittement régulier de la dette française et la sortie du numéraire, circonstances que les opposans et les mécontents ont su, depuis long-temps, exploiter.

Je crois utile d'ajouter quelques développements au sujets des propositions contenues dans ma dernière lettre.

Notre position en Haïti est connue. Il y a, à notre égard, un sentiment de défiance que certain parti et Boyer lui-même, à l'occasion, ont entretenu. Ce que l'on redoute de nous, contrairement à toute raison, ce serait moins la conquête que la servitude qu'on en supposerait le but et la suite, parce qu'on ne croit pas à notre volonté d'abolir l'esclavage dans nos propres colonies. Sous ce point de vue, on en est encore un peu aux anciens souvenirs du général Leclercq qui se perdit et perdit la colonie en tentant astucieusement l'impossible, au mépris de la parole donnée. On raisonne difficilement avec une sorte de crainte devenue un instinct défensif, un préjugé d'enfance que le temps et l'évidence des faits dissiperont. [Fol. 36 v.]

Parmi ceux qui réfléchissent, il en est qui, de bonne foi, ont en éloignement tous les étrangers pour rester Haïtiens purs; d'autres ont de la sym-



pathie pour nous; d'autres préféraient l'Angleterre qu'ils sont habitués à voir dominante, puissante, victorieuse et, d'ailleurs, qui est représentée dans leur voisinage, par la Jamaïque colonie émancipée dont le commerce avec Haïti, sans être important, a une certaine valeur, en particulier pour les provinces du Sud et de l'Est de St. Domingue. On sait, en outre, que c'est en général de l'Angleterre que sortent les capitaux et les capitalistes aventureux dont on craint par patriotisme, en Haïti, de ne pouvoir se passer.

Je crois d'après des faits que telle et la disposition d'une grande masse des esprits dans cette société. Je ne saurais dire dans quelle proportion a lieu le partage, mais je suppose que si la France faisait une démonstration claire et positive, bien que non inquiétante au fond, il ne manquerait pas de gens qui laisseraient voir en notre faveur, une opinion maintenant comprimée par la frayeur de l'impopularité. A la suite de la grave question agitée dans le Conseil municipal de Port-au-Prince, de savoir si l'on me convierait ou non à un banquet solennel, les esprits se divisèrent et s'échauffèrent. Un des notables ayant été accusé d'être français: [Fol. 37]. En bien! oui, s'écriait-il, j'aime la France, je suis français; je voudrais que nous le fussions tous; la France est notre mère-patrie.

Maintenant, le jour où il serait connu que nous voulons à titre de garantie, un poste de surveillance, un abri pour notre force navale, et que nous prétendons nous établir à Samana et au Môle



St. Nicolas, doit-on s'attendre à un appel aux armes et à un cri de guerre? Sortira-t-il de la foule quelque soldat de génie, quelque nouveau Toussaint-Louverture qui profiterait d'une telle occasion pour réunir les masses et s'emparer du pouvoir?

Je ne le suppose pas. L'esprit des masses n'est plus ce qu'il était à la révolution de St. Domingue ni à la paix d'Amiens; l'armée, déjà désorganisée sous Boyer, est comme dissoute aujourd'hui; le peu qui existe d'artillerie est en très mauvais état; le seul bâtiment de guerre que possédait la république vient d'être vendu comme inutile; le trésor ne renferme qu'une médiocre réserve en piastres fortes; le gouvernement provisoire n'a aucun crédit dans ce pays devenu si pauvre et déjà inondé d'un papier monnaie décrié.

A ces difficultés, de premier ordre, on peut ajouter celles qui résultent de l'état des chemins devenus de simples traces dans [Fol. 37 v.] l'intérieur et dans les montagnes et qui isolent le gouvernement central, dès qu'il n'a pas la mer pour lui, de ses deux extrémités: Samana et le Môle de St. Nicolas. Entre ces deux positions, il y aurait, en ligne droite, environ 115 de nos lieues de poste; *Samana*, d'ailleurs, qui restera abandonné tant qu'on demeurera sans défiance, est d'une occupation et d'une défense faciles et commodes, surtout quand l'attaque de reprise ne peut s'opérer par mer. *Le Môle St. Nicolas* est moins isolé et plus accessible que Samana; il ne paraît cependant pas probable que rien de sérieux y puisse inquiéter une force na-



vale qui prendrait d'ailleurs un bon point d'appui à terre.

Monsieur le Consul général m'a dit plusieurs fois, dans nos conversations sur divers sujets, que si notre pavillon flottait sur un point d'Haïti, son opinion est qu'il se formerait promptement autour de nous une population indigène et que même des officiers noirs vendraient nous offrir leurs services, lesquels pourraient être utilisés plus tard.

Les chances humaines ne sont donc pas pour qu'Haïti se mette en guerre avec nous au sujet de notre réclamation et de notre occupation de deux points maritimes à titre de garantie.

Que si, contrairement à l'évidence ou à la probabilité des faits, nous étions amenés [Fol. 38] à des hostilités avec notre ancienne colonie, il resterait à la soumettre à nos demandes par un blocus rigoureux que tiendraient devant ses principaux débouchés, 5 ou 6 bons bateaux à vapeur et quelques bâtiments à voiles. Ce blocus, en arrêtant toutes les transactions qui s'opèrent surtout par le cabotage, en empêchant les rentrées du trésor comme exclusivement alimenté par les douanes, enfin en compromettant les habitudes des masses qui produisant peu tirent du dehors beaucoup d'articles de subsistances, en particulier les farines, les morues et poissons secs, les viandes salées; un tel mode d'hostilité amènerait probablement en peu de mois, un bon résultat.

A la vérité, il ne faudrait pas renouveler la faute que nous avons déjà commise ailleurs. C'est



de menacer de loin avant d'être prêts à agir, ainsi qu'on l'a vu dans les discussions avec le Mexique et La Plata. Il est de notre dignité et c'est en outre un moyen de succès, qu'un effet énergique suivè immédiatement la menace.

En Haïti, la race noire a conquis son affranchissement de l'esclavage, et, en outre, un lot de terre dans le partage du sol après la révolution, ce que veut avant tout la masse, c'est de conserver cette situation de *propriétaire libre* qu'il ne s'agit heureusement ni d'inquiéter ni de troubler. [Fol. 38 v.]

Voilà ce qu'on chercherait, dès le début, à faire bien comprendre à l'aide, par exemple, d'une déclaration adressée au gouvernement provisoire et que l'on ferait répandre dans le pays. Je concevrais que cette déclaration présentât, à peu près, les explications qui vont suivre :

La France a compris les souffrances d'Haïti. Un sursis lui a été demandé par le gouvernement provisoire; elle est disposée à l'accorder. Toutefois, après deux traités déjà conclus et qui n'ont pu avoir tout leur effet par suite de circonstances particulières à Haïti, la dignité et les intérêts de la France lui commandent de ne passer outre à un troisième traité que sous la condition d'une garantie réelle et sérieuse.

Cette garantie doit consister dans des points d'abri pour la sécurité et le ravitaillement des portions de forces navales qu'elle peut avoir dans les mers d'Haïti; autrement la France est trop loin



d'Haïti pour lui être utile dans l'oeuvre de sa régénération qui importe à la France.

La France n'a point d'arrière pensée. Elle veut, elle a toujours voulu, depuis 1825, comme une conséquence de la démarche éclatante qu'elle n'hésita point à faire à cette époque, qu'Haïti puisse conserver par elle-même sa nationalité et son unité; que cette société libre s'avance dans la civilisation chrétienne; [Fol. 39] qu'elle soit heureuse, riche, commerçante à son profit particulier comme au profit de toutes les nations y compris la France.

La France, ne réservait donc, en définitive, pour elle, que l'influence des liens d'amitié basés, entre une métropole et son ancienne colonie, sur une communauté de religion et de langage; aussi sur de mutuelles habitudes profondément enracinées, que les malheurs des temps ont pu affaiblir, mais non extirper à jamais.

La France exprime ici un voeu qui formule toute sa pensée; c'est qu'Haïti dépouille à son égard tout sentiment défiant ou hostile, s'il existe encore après 40 ans écoulés et tant de fortunes diverses des deux côtés. A cette condition, la France est prête à lui tendre la main pour l'aider, de tous ses moyens, à se relever de ses ruines, afin qu'elle prenne enfin son rang parmi les nations libres les mieux gouvernées, les plus civilisées et les plus prospères.

Telles doivent être les bases du nouveau traité et les sentiments qui présideront, on l'espère, à son règlement définitif dans tous les intérêts y compris ceux d'un commerce plus actif et plus profitable



entre les deux pays.

J'aborderait maintenant une autre considération. Aujourd'hui que les affaires des sociétés humaines se font à découvert, [Fol. 39 v.] et que, dans l'opinion devenue une puissance, la force a besoin de s'appuyer sur le droit et sur la justice, notre conduite envers Haïti serait-elle à l'abri d'un reproche?

Nous n'avons pu abandonner nos anciens droits de propriété, explicitement réservés en 1814, que dans un certain ordre d'idées avouées par la raison. Ainsi, il a été entendu, comme double condition de rigueur, sans laquelle on n'eut point traité.

1<sup>o</sup> Que Haïti pourrait maintenir par elle-même sa nationalité, son unité.

2<sup>o</sup> Qu' une somme d'argent deviendrait, faute de mieux, la compensation possible d'une sanglante expropriation subie par des français de race blanche, anciens propriétaires à St. Domingue.

Après 40 ans de liberté, temps d'épreuve qui a vu rétrograder Haïti, et ainsi permet de douter de son avenir, après deux traités, en 18 ans, interrompus dans leur exécution, par le fait seul de cette république descendue à l'un des derniers degrés de marasme, de pauvreté matérielle et aussi d'anarchie des sprits, en attendant, peut-être, l'anarchie complète dans les choses, il est naturel, il est juste, que la France assure ses intérêts, en se ménageant une garantie contre les chances de banqueroute, [Fol. 40] de désordres, de séparation des



provinces, d'envahissement du dehors.

Il y a telle éventualité facile à prévoir pour que la France, en se tenant à l'écart, ne perdît peut-être pas tout son argent, mais pour qu'elle perdît, en quelque sorte deux fois St. Domingue qui, après être sortie de ses mains pour être indépendante, passerait en des mains étrangères pour n'avoir pas su se constituer.

En définitive, si les bases des premiers traités ne peuvent être ni solides ni respectées il est du droit et du devoir de la France d'y aviser avec prudence et fermeté, suivant ses intérêts et le cours des événements. Mais, dans aucun cas, elle ne peut vouloir que ces traités, généreusement consentis par elle dans un but plus philanthropique que politique peut-être, tournent, en fin de compte, à son détriment. L'opinion générale ne pourrait s'étonner d'une telle résolution.

Que s'il s'agit de la forme à suivre, il paraît certes convenable de ne pas s'écarter, quand on le peut, du droit des gens et des habitudes admises entre nations civilisées. Le droit absolu de la force irrite même le spectateur étranger, ainsi que les Anglais pourront s'en apercevoir quelque jour, peut-être, malgré l'insouciance apparente de l'Europe pour les [Fol. 40 v.] envahissements du dehors. (a)

On peut donc expliquer dès le début nos vues et nos conditions au gouvernement Haïtien. On pour-

---

(a) On voit qu'on fait ici allusion non seulement aux envahissements déjà consommés en pleine paix et sans droit aucun par l'Angle-





rait même aller plus loin, peut-être, et lui offrir nettement notre protectorat politique, malgré les inconvénients qu'il verrait sans doute à s'associer, pour toujours, à nos fortunes bonnes ou mauvaises. Mais que fera ce gouvernement? Que pourra-t-il faire? Est-il assez fort pour résister à la presse et à la portion d'opinion qui se soulèvera tout d'abord en cris et en menaces. Il est donc probable qu'il faudra lui fournir cette justification: qu'il a dû souffrir ce qu'il était hors d'état d'empêcher. Ainsi la force navale d'occupation, si elle n'agit pas au début, devra se tenir prête et à portée d'exécuter, sans délai, l'ultimatum des Commissaires-négociateurs que Sa Majesté enverrait dans ces parages.

.....

[Fol. 41]. Votre Excellence trouvera, peut-être, que j'ai dépassé le but de mes attributions dans les cinq lettres que j'ai eu l'honneur de lui adresser en réponse à ses indications du 26 avril.

---

terre, des positions telles que les îles *Malouines*, l'île de *Roatan*, l'île *Mangle* à la côte des *Mosquitos*; *Aden*, certains points dominateurs des mers de Chine; mais aussi à ses projets en cours d'exécution contre l'Amérique Centrale, ou elle recule la limite du Yucatan par *Belise* vers le Honduras; dispose, à titre de protection de la côté et de la faible nation des *Mosquitos* et la pousse sur le fleuve et le beau port de *St. Jean-de Nicaragua* qu'elle vient de bloquer et qu'elle menace de nouveau, à l'effet de s'emparer de cette communication un jour possible avec le grand-Océan. (Rapport du brick l'*Euryale* du mois de Juillet dernier).

Ce n'est pas l'Angleterre au moins qui devrait nous jeter la première pierre à l'occasion d'Haïti.



J'ai traité cette question d'Haïti à mesure qu'elle s'est développée devant moi et j'ai cru devoir exprimer à ce sujet toute ma pensée. Désormais, à moins d'événements fort importants, je n'abuserai point des facilités que Votre Excellence a bien voulu me donner et je ne pousserai pas plus loin cette correspondance.

Je me maintiendrai en communication aussi régulière que possible avec la division navale laissée en Haïti, à l'aide d'un brik que je puis employer à ce service; mais Votre Excellence jugera de la lenteur de pareille communication quand elle saura que je viens de mettre avec une bonne frégate bien armée, 26 jour à remonter du Port-au-Prince à la Martinique. C'est le temps nécessaire à un voyage d'Europe. J'attends donc toujours avec empressement le *bateau à vapeur* annoncé il y a plusieurs mois par le département de la marine. Aujourd'hui les bâtimens à vapeur sont les auxiliaires obligés de toute [Fol. 41 v.] combinaison maritime; et s'en priver, c'est compromettre le succès; c'est vouloir la fin sans les moyens.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence.

Le très humble et obéissant serviteur le  
C. Amiral commandant en chef les forces navales  
des Antilles.

(Signé:) Alph<sup>e</sup> de Moges.

P. S. Mes 4 premières lettres ont été expédiées par *primata et duplicata* sur des bâtimens du commerce français, mais ces occasions n'ayant par tou-



jours la régularité voulu, je prierai le ministère de vouloir bien me faire accuser reception une fois de l'ensemble de cette correspondance qui comprend 5 lettres. Je joins ici une série de journaux d'Haïti depuis la révolution.

(Signé:) A. M.

14. *CARTA del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Relata el viaje de Charles Hérard a la parte española y habla de los prisioneros que trajo a su regreso. Describe el estado de la Guardia Nacional y de las bandas de soldados que le acompañan.—* Fragmento. Port-au-Prince, 18 de agosto de 1843.

Original. Vol. 11. Nº 84, fols. 42 r. 51 r. - 51 v.

Port-au-Prince, 18 août 1843.

Monsieur le Ministre.

(Fol. 42)

*Consulat Général de  
France en Haïti.*

*Direction politique.*

*Nº 84.*

*Voyage du Consul gé-  
néral au Gonaïves et  
au Cap.*

*Mouvement insurrection-  
nel des Cayes.*

.....  
.....  
[Fol. 51 au bas] Le Général Hérard est enfin de retour de sa longue tournée; il paraît que dans l'Est il a trouvé [Fol. 51 v.] autant d'embarras que d'ovations. Nous eu avons la preuve dans les nombreuses arrestations qu'il a ordonnées dans cette province. Plus de 40 prisonniers Espagnols parmi lesquels sont des hommes considérables et considérés, remplissent les prisons de Port-au-Prince. Que compte-t-il faire de ces prisonniers? Quels sont leurs crimes? Tout cela



est encore à l'état de mystère... Hier il a passé en revue la Garde nationale de Port-au-Prince et les bandes qui l'ont accompagné dans sa tournée. Celles-ci comptent plus d'officiers que de soldats et n'offrent que l'aspect hideux d'un Pulk de cosaques. Sa présence réjouit et rassure les uns, irrite et inquiète les autres; les opinions sont bien partagées sur son compte, et tout jugement sur son avenir serait encore prématuré. J'attendrai donc pour vous parler de lui que ses actes et sa conduite aient pris une couleur plus nette et plus tranchée. Je compte me remettre en rapports avec lui la semaine prochaine. Pour lui et pour moi, je ne veux rien brusquer; je sais que les partis nous observent.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect et l'assurance de mon entier dévouement.

Le Consul Général de France  
(Signé:) **Levasseur.**



- 15.—*INFORME del Capitán de Navío Du Bordieu al Contralmirante Moges. Relata su viaje por Gonaives y Cap Haitien y habla de los rumores que allí recogió sobre un protectorado extranjero. Se ocupa de la revolución del Sur y del peligro de un movimiento en el Norte; en caso extremo considera que él deberá intervenir en nombre de Francia.*— Fragmentos. A bordo de “La Calipso”, rada de Port-au-Prince, 19 de agosto de 1843.

Vol. 11. Marcado B, fols. 126 r. 127 v. 128 v. - 131 r.

[Fol. 126] Extrait d'un rapport du Cap<sup>ne.</sup> de Vaisseau Du Bourdieu Commandant la Subdivision navale d'Haïti.

Calypso, rade de Port-au-Prince, 19 août 1843.

Amiral,

.....  
.....

Pendant notre séjour de 60 heures aux Gonaïves, du 26 au 28 Juillet, nous avons pu détruire bien des préventions, en exprimant aux principaux de la ville les vœux sincères de la France pour la prospérité d'Haïti, pour l'union de tous les bons citoyens, pour l'heureuse conclusion de sa révolution, et le maintien de ses relations intimes avec notre pays. De tels sentiments s'éloignaient beaucoup des intentions qu'on nous supposait, aussi ont-ils été accueillis par tous avec acclamation. Restez toujours Haïtiens, leur ai-je dit, observez religieusement les traités qui vous lient à la France; mon gouvernement ne veut nullement porter atten-

—  
(Fol. 126)

B.

Extrait d'une lettre du  
Cap<sup>ne.</sup> Du Bourdieu,  
19 août.

(Fol. 126v.)  
—



te à votre nationalité, mais je ne crois pas qu'il souffre jamais que vous vous donniez à une puissance étrangère. J'ai lancé ces dernières paroles avec intention, et pour combattre une idée qui commence à germer dans beaucoup d'esprits: celle de se [Fol. 127] placer sous le protectorat de l'Angleterre. Un grand nombre d'Haïtiens, et les plus avancés en civilisation, doutent de l'avenir de leur pays, et n'entrevoit pour lui de chance de salut qu'en le mettant sous la protection de la France ou de l'Angleterre. Cette opinion s'est manifestée incidemment dans la presse haïtienne, et comme tous ses agents nous sont hostiles; c'est, d'après eux, en faveur de la *magnanime* Angleterre que la question devrait être résolue, si le cas échéait.

.....

Je suis arrivé au Cap Haïtien le 31 Juillet. J'ai trouvé là, dans la population, les mêmes idées exagérés sur nos intentions à leur égard, et les mêmes craintes sur l'envahissement de leur pays. Je me suis appliqué à les combattre et je crois avoir produit une modification sensible dans la disposition des esprits. J'ai eu l'occasion de traiter à mon bord les autorités et les principaux habitans du Cap; la franchise et la cordialité de nos manières ont dissipé chez la plupart les préventions inspirées par les bruits mensongers venant du Port-au-Prince. Le Maire, le commandant de la commune et plusieurs notables en sont venus à me déclarer qu'ils considéraient la présence de nos bâtimens dans leur pays comme un bienfait et



une garantie contre les entreprises des gens de la campagne. Au Cap, l'opinion de la majorité, nous est favorable. On y éprouve un profond découragement, et diverses [Fol. 127 v.] personnes m'ont exprimé le voeu de rentrer sous le pouvoir de la France. Vous ne devez pas douter, Mr. l'Amiral, de l'extrême réserve avec laquelle j'accueille de semblables ouvertures. Je dois ajouter que le peuple des campagnes ne partage point les voeux des gens de la ville; les noirs s'obstinent à nous considérer comme d'anciens maîtres toujours prêts à revendiquer nos droits sur leurs personnes et leurs propriétés. Cette opinion est nourrie par les insinuations malveillantes de nos antagonistes. S'il entraît dans les vues de notre gouvernement de former un établissement en Haïti, je crois qu'il serait d'une politique d'y conduire quelques compagnies de soldats noirs mêlés à nos autres troupes. La vue des hommes de leur race traités sur le même pied que les blancs, bien vêtus, bien nourris, et servant dans notre armée en hommes libres, produirait une profonde sensation sur la population Haïtienne et donnerait le démenti le plus positif aux idées qu'on lui inculque contre nous. Je ne dois point cependant dissimuler que l'exécution d'un tel projet ne pourra rencontrer de chances durables de succès, que lorsqu'une loi aura définitivement prononcé chez nous l'abolition de l'esclavage.

.....  
 .....

[Fol. 128 v.] Le mouvement qui vient d'avoir



lieu dans le Sud, n'a pour le moment aucun retentissement dans la partie du nord; les noirs n'y ont fait aucune manifestation, ce que donne lieu d'espérer que l'insurrection du Sud est un fait isolé. Mais la tranquillité sera-t-elle maintenue? Celà dépend entièrement des noirs habitans de la plaine du Cap, car le gouvernement n'a aucun moyen pour contenir ou réprimer les tentatives d'émeute. L'armée est presque totalement dissoute; il est des régiments qui ne comptent pas plus de 25 soldats. La Garde nationale dans le Nord n'est pas encore organisée, ou du moins elle ne l'est que très incomplètement. Aussi je crois qu'il serait impossible d'arrêter un mouvement qui éclaterait dans ces contrées; et si le Cap se soulevait, l'Artibonite (entièrement peuplée de noirs) suivrait cet exemple qui se propagerait dans les quartiers de l'ouest, où règne une vive agitation. Partout la haine contenue, mais violente, des noirs contre les colorés, saisirait avec empressement cette occasion de renverser une classe d'hommes qui exploitent le pays et en occupent les principaux emplois. Et cette oeuvre ne s'accomplirait que par une sanglante collision dont les effets seraient aussi effroyables que ceux de la première révolte contre les blancs. Si de tels malheurs se réalisaient, ce pays deviendrait, en peu de temps, une véritable Guinée. Dans de semblables conjonctures, il pourrait survenir tels événements qui m'obligeraient à prendre l'initiative de quelque grave décision. J'apporterai dans tous mes actes la plus grande circonspection [Fol. 129] et je ferai en sor-





te de ne point entraîner mon pays dans des embarras et des difficultés; mais, enfin, il peut se présenter telle circonstance où une mesure prompte et énergique devrait être adoptée par moi; par exemple, si l'Angleterre, profitant des troubles d'Haïti, cherchait à occuper quelque point important de son territoire; ne devrais-je point, de mon côté, primer de manoeuvre pour assurer à mon pays une garantie quelconque de sa créance qui serait entièrement perdue si la guerre civile vient achever de ruiner ce pays déjà si pauvre? Il est indispensable que je puisse connaître les intentions du gouvernement du Roi, afin qu'elles puissent me servir de guide dans cette éventualité. En supposant même que les choses n'en viennent point à cette extrémité, il m'est démontré que de longtemps et peut-être jamais, Haïti ne pourra s'acquitter envers la France. On nous demande déjà un sursis pour le paiement de la dette; si nous l'accordons, n'avons-nous pas le droit d'exiger la remise d'un gage entre nos mains? Voudra-t-on nous l'accorder? J'en doute; mais il me semble qu'il est de la dignité de notre pays de se faire livrer une hypothèque qui lui garantisse le paiement futur de notre créance, ou qui nous représente quelque compensation dans le cas très-probable où le gouvernement d'Haïti serait dans l'impossibilité de remplir ses engagements envers le nôtre.

.....

[Fol. 129 v.] Il est très-probable que cette insurrection (celle de Salomon, aux environs des Cayes) échouera complètement; c'était un fait isolé



sans combinaison avec les noirs des autres points de l'île. Mais c'est une manifestation bien grave des sentiments du peuple noir contre les hommes de couleur; aussi la consternation était très-grande au Port-au-Prince. Beaucoup de personnes qui ont toujours montré des sentiments hostiles à la France, cédant à la frayeur qui les dominait, ont exprimé hautement [Fol. 130] l'opinion qu'il n'y avait de chances de salut pour leur pays qu'en réclamant la protection de notre gouvernement. Je suppose que des tentatives auront été faites pour solliciter l'appui de l'Angleterre, car les individus que nous connaissons pour être les plus chauds partisans de la protection anglaise, sont les mêmes qui parlent aujourd'hui de se placer sous le protectorat de la France. Ils avouent que l'Angleterre ne voudra jamais se charger de nous rembourser les 63 millions qu' Haïti nous redoit encore; et cela se conçoit aisément, car il n'y a rien à espérer d'un pays perdu, ruiné comme celui-ci, ni d'une population que 40 années de liberté ont vu constamment marcher d'un pas rétrograde.

.....

Si le gouvernement du Roi veut intervenir dans les affaires de ce pays, je pense qu'il conviendrait d'attendre que la position devint tellement grave qu'elle obligeât tous les habitants à implorer l'appui de la France pour les sauver de l'abîme. Agir plutôt, serait nous créer des difficultés [Fol. 130 v.] excessives et nous exposer à toutes les in-



trigues et aux trahisons de la race jaune ainsi qu'à l'animosité des noirs.

.....  
 .....

Je suis &  
 (Signé) Du Bordieu

16.—CARTA del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Describe el regreso del General Hérard a Port-au-Prince; sus reproches a los que habían permanecido en la capital; la reacción del pueblo; el estado desastroso del ejército; el mal efecto que produjo a los haitianos la proclama de Hérard a los habitantes del Este. Informa sobre su entrevista con el General Hérard, y describe su carácter pedante y jactancioso. Se ocupa de un proyectado empréstito en Inglaterra, en el que figura como intermediario el señor Dupuy.— Fragmentos. Port-au-Prince, 12 de septiembre de 1843.

Original. Vol. 11. N° 85, Fols. 59 r. 61 v. 63 r. - 66 r.

Port-au-Prince, le 12 septembre, 1843.

Monsieur le Ministre.

(Fol. 59)  
 Consulat Général de  
 France en Haïti.  
 Direction politique.  
 N° 85.  
 Caractère et conduite du  
 Général Hérard.  
 Projet d'un emprunt Haïtien en Angleterre.

Les événements politiques se pressent et se compliquent; je crains de m'être trompé en disant que nous arriverions à l'assemblée constituante sans trop d'encombres; la nuit qui vient de s'écouler a failli nous être fatale, le hazar seul nous a sauvés d'une conflagration générale... mais pour bien mettre Votre Excellence à même de juger notre position, je vais reprendre mon bulletin, au point où je l'ai



laissé dans ma dernière lettre en date du 18 Août N<sup>o</sup> 84.

A sa rentrée a Port-au-Prince, le Général Hérard a affecté toutes les allures hautaines d'un dictateur; malheureusement, il n'en a point montré la capacité et l'intelligence. Un de ses premiers actes a été de réunir autour de lui, ses collègues du Gouvernement provisoire, et tous les chefs d'administration, pour leur raconter en termes pompeux, la glorieuse campagne qu'il venait de terminer. A défaut de combats qui n'ont [Fol. 59 v.] point été livrés, il leur longuement détaillé ses marches, ses contre-marches, ses fatigues, ses privations et a terminé en reprochant, en termes peu mesurés, à tous ceux qui l'écoutaient, la peu de zèle et d'intelligence avec lesquels chacun avait rempli ses devoirs à Port-au-Prince, pendant son absence. "Je ne puis être partout, s'est-il écrié, et je devais "esperer au moins, que pendant que j'étais occupé "dans les départements éloignés, à conquérir ou à "pacifier, vous organiseriez ici l'administration du "pays, mais non; vous n'avez rien fait. . . du moins, "rien de bon. . . mais je vais me mettre à l'oeuvre et "je saurai bien vous sortir de votre apathie. . ." Puis une longue et virulente sortie contre les écarts de la presse qui n'a pas craint de critiquer lui et ses amis.

Cette séance portera de mauvais fruits, l'amour propre froissé en public pardonne rarement, surtout chez les Haïtiens; je ne crains pas d'affirmer qu'Hérard s'est fait ce jour là; d'implacables enne-



mis, dont la haine lui sera, tôt ou tard, fatale. . .

En sortant du palais national, le Général pacificateur s'est rendu sur la place d'armes où il avait reuni son armée. . . Quelle armée, grand Dieu! Dix à douze régiments en guenilles et dont les rangs éclaircis par la désertion et [Fol. 60] la dyssenterie ne présentaient pas chacun un effectif de 60 bayonnettes! Mais en revanche, quel état major! si nombreux qu'il eut suffi, sans peine, a une armée de 30 mille hommes. En présence de cette tourbe sans ordre, sans discipline, et grossie de la Garde nationale, et de la plèbe de Port-au-Prince, le récit de la glorieuse campagne du nord et de l'est a été repris avec un redoublement de jactance. . . Les marches et contre-marches exécutiés avec vigueur, les privations supportées avec resignation, les complots étouffés par la courage et l'habileté du chef, la partie sauvée une seconde fois, par l'auteur de la plus glorieuse révolution que le monde ait jamais vu s'accomplir. . . rien n'a été omis. Aussi le succès a-t-il été complet! Je n'entreprendrai point de décrire le brulant enthousiasme de. . . l'Etat-major. Mais voici le revers de la médaille: Le lendemain le Général Hérard fit imprimer et distribuer certaine proclamation qu'il avait adressée aux Espagnols habitans de l'Est. Dès que cette pièce fut connue, l'indignation s'empara du parti qui se dit patriote par excellence. . . Nos jeunes législateurs en herbe, de Port-au-Prince, demandèrent, avec colère, de quel droit le Général Hérard traçait et imposait à l'avance, la ligne de conduite que devait tenir la



Constituante. Tout le monde, (a l'exception [Fol. 60 v.] de l'Etat major, cria au despotisme, à l'arbitraire et déclara que la proclamation était une atteinte grave portée à la dignité et à l'indépendance de la future Constituante. Cette pièce est en effet fort curieuse, et ressemble assez à une charte octroyée par le dictateur (voir-la pièce N<sup>o</sup> 1).

La position audacieuse prise par Hérard, me faisait un devoir de chercher à m'assurer par moi-même, s'il était de force a la soutenir et à la conserver, et dans ce cas, de tâcher de reconnaître quel usage il serait disposé à faire de son pouvoir dictatorial, dans l'intérêt des rapports de son pays avec la France. Je suis donc allé lui faire une visite, et j'ai eu avec lui une conversation particulière d'une heure et demie. Je n'ai obtenu de ce longue entretien qu'un seul résultat. La conviction intime de la profonde nullité du Général Hérard comme administrateur et comme homme politique. Je n'ai trouvé en lui qu'un brave soldat, un peu vantard, et déjà completement égaré par les flatteries de ses courtisans, qui ont eu le impudeur de lui rappeler sans cesse, que Napoléon, aussi, était, comme lui, simple officier l'artillerie au commencement d'une grande révolution, et que, comme Napoléon, à son tour, il doit remplir le monde de sa gloire et de sa réputation militaire. Le brave homme prend la chose au sérieux, et ne parle volontiers que de ses exploits. Il m'a fallu [Fol. 61] entendre le long et fastidieux récit de sa dernière campagne, et les détails puérils des dangers imaginaires auxquels il n'a échappé que



par le plus prodigieux courage. Trois fois, m'a-t-il dit, on a voulu l'assassiner, mais il a terrifié ses ennemis par sa contenance, et il espère que les nombreuses arrestations qu'il a fait faire dans l'Est, achèveront de déconcerter ses ennemis. Il a, en effet, rempli les prisons de Port-au-Prince de malheureux Espagnols accusés de complot contre la vie du sauveur de la République. Cette accusation est-elle fondée, ou n'est-ce qu'une manoeuvre de quelques intrigans qui ont voulu grandir leur héros, et exploiter sa reconnaissance? Je ne sais; mais ce qui me paraît certain, c'est qu'il y a de honteuses menées dans cette affaire, et la pièce (ci-incluse N<sup>o</sup> 2) que le hasard a fait tomber entre mes mains, en fournira la preuve à Votre Excellence. Du reste, le Général ne m'a pas caché que toute la partie de l'Est lui avait fait un fort mauvais accueil, et que partout, il avait trouvé dans ses habitans, une tendance prononcée a se séparer de la république. Les détails qu'il m'a donnés à ce sujet, ont été poussés jusqu'à l'imprudence; il n'a pas été plus réservé dans l'opinion qu'il m'a exprimée sur ses collègues du Gouvernement provisoire, sur son compétiteur le Général [Fol. 61 v.] Lazarre, sur l'esprit ultra-démocratique des municipalités, dont il se propose de restreindre les empiètements, enfin sur la future Constituante elle-même qu'il saura bien contraindre à ne pas s'écarter du programme qu'il lui trace dans sa proclamation aux Espagnols. A ce long et naïf épanchement, il a ajouté quelques pa-



roles empreintes de cordialité et d'affection, pour me consoler de lâches diatribes de la presse contre moi, et m'a fait remarquer que lui, non plus, n'avait pas été épargné; mais qu'il saurait bien mettre un terme à ce honteux débordement...

.....  
 .....

[Fol. 63] Le général Hérard est très-brave de sa personne; a ceux qui voudraient le heurter de front, il opposerait, sans hésiter, une énergie qui irait jusqu'à la violence; mais pour ceux qui le connaissent et qui savent le prendre, c'est l'homme le plus facile à conduire. Sous une apparence de grande modestie, dans la [Fol. 63 v.] vie privée, il cache une vanité excessive, que ses entours exploitent avec une étonnante facilité, et sans le moindre scrupule, aussi, est-il en proie aux intrigues de toute espèce; parmi eux s'en trouve un fort habile, qui dédaignant les faveurs frivoles et prévoyant les malheurs sans nombre qui vont accabler son pays, songe sérieusement à se créer une fortune suffisante pour aller vivre en Angleterre. Cet homme est un sieur Dupuy, associé à la maison anglaise Lloyd, dont le principal chef a, longtemps, exercé une grande influence à Port-au-Prince, par l'étendue et l'importance de ses opérations commerciales. Monsieur Dupuy, dont l'intelligence en matière de finances est fort remarquable, pour un pays comme celui-ci, a pris un tel ascendant sur l'esprit du Général Hérard, en tout ce qui touche les matières financières et administratives, qu'il lui fait adopter tous





ses conseils, toutes ses décisions, sans résistance, sans examen. Mr. Dupuy, instruit par le Général Hérard, lui-même, de ce que je lui avais dit, touchant la nécessité de s'occuper, dès à présent, des arrangemens à prendre avec la France, à l'expiration du sursis demandé, s'est chargé de le tirer d'embaras, et lui a immédiatement présenté le plan d'un emprunt facile, selon lui, à réaliser en s'adressant à l'Angleterre. Ce plan, présenté au Gouvernement provisoire par le Général [Fol. 64] Hérard, a été adopté sans opposition, et Monsieur Dupuy a reçu, immédiatement, les pouvoirs nécessaires pour se rendre à Londres et y traiter de l'emprunt.

Voici les principales bases du projet :

1<sup>o</sup> S'adresser aux Capitalistes anglais, et au besoin au Gouvernement de la Grande Bretagne, pour obtenir une somme de . . . à l'aide de laquelle, on referait entièrement, le système financier de la république, et on se libérerait intégralement envers la France.

2<sup>o</sup> Dans le cas où les Capitalistes reculeraient devant un avance de fonds aussi considérable, réduire la demande à la somme nécessaire, pour pourvoir, pendant quelque tems, au service de l'administration Haïtienne, et à l'établissement d'une banque nationale, et chercher à obtenir d'une société ou du Gouvernement anglais, l'engagement de pourvoir, annuellement, à l'exécution du traité financier envers la France.

3<sup>o</sup> Offrir en garantie du remboursement du



prêt fait par l'Angleterre, la concessions des mines et des coupes d'acajou sur le territoire Haïtien.

4<sup>o</sup> Enfin, et seulement dans le cas d'une nécessité absolue pour le succès des négociations, accorder au Gouvernement Anglais l'occupation d'un point maritime, à son choix. . .

Ce qu'il y a de remarquable dans ce projet, [Fol. 64 v.] c'est qu'il a été conçu et adopté sans la participation ou l'intervention de consul anglais, qui n'en a eu connaissance, comme moi, que par la rumeur publique; aussi Monsieur Uscher, en a-t-il été profondément blessé, et c'est à l'irritation que cela lui a causé, que j'ai dû son concours, pour arriver à la découverte des principaux articles que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer.

Le Général Hérard dont les sympathies sont plus françaises qu'anglaises, voulait, m'a-t-on assuré, que ces propositions fussent faites à la France d'abord; mais son oracle, Monsieur Dupuy, lui a fait remarquer que la France, déjà créancière d'Haïti, pour plus de 60 millions, accepterait les mêmes garanties, pour ses droits acquis; mais ne consentirait certainement jamais à déboursier de nouveaux fonds; que les Capitalistes français, naturellement timides, ne s'engageraient pas dans une semblable spéculation sans l'appui et la garantie de leur gouvernement et que le gouvernement du Roi les leur refuserait d'autant plus certainement, que déjà il avait refusé devant les chambres, de se considérer comme responsable de l'exécution du traité de 1838. . . que dans cette situa-



tion et en présence des besoins urgens d'argent qu' éprouvait la République pour faire face à ses dépenses quotidiennes, il n'y avait point à hésiter et que c'était à l'Angleterre [Fol. 65] seule qu'on pouvait s'adresser.

Vous supposerez peut-être, Monsieur le Ministre, que pour assurer le succès de ce projet d'emprunt, et pour inspirer de la confiance aux capitalistes Anglais, le négociateur haïtien emporte avec lui un tableau exact des ressources assurées que peuvent offrir et les mines et les bois d'acajou? He bien! il n'en est rien. Ce qu'on n'a su faire à ma demande, on ne l'a pas fait d'avantage pour les futurs prêteurs anglais. A l'exception des bois de la Gonave, et de la mine de cuivre de Saint Cristophe, dont j'ai déjà entretenu Votre Excellence, qui peuvent être appréciées à peu près, tout le reste est inconnu. Gissement, étendue, nature, valeur, rien n'a été étudié, et pour tout celà, on s'en est tenu, et on s'en tient encore, aux renseignements très vagues, et aux assertions très problematiques de la statistique de Moreau de St. Mery! Aussi Monsieur Dupuy lui-même, n'a-t-il pas une très-grande confiance dans le succès complet de son entreprise; mais pour lui, il ne s'agit pas, au fond, de rétablir les finances haïtiennes, ni d'assurer la prospérité future de son pays, ni de soustraire l'indépendance de sa patrie à l'influence française pour la livrer à l'influence anglaise; tout ce qu'il lui faut, c'est d'obtenir, au moyen de la garantie, qui lui paraît la plus positive, celle des [Fol. 65 v.] bois



de la Gonave, un prêt de 25 a 30 millions de francs, dont la négociation, la manipulation et les commissions lui assureront l'objet de ses plus ardents desirs, une *position aisée* en Angleterre avec sa famille; car pour lui, maintenant, il n'a plus d'avenir en Haïti; ce pays est perdu sans ressources, et il ne pourra jamais y rétablir ses affaires commerciales que les événemens qui se sont succédés depuis deux ans, ont gravement compromises... Monsieur Dupuy qui a toujours conservé avec moi des rapports de politesse cordiale, a cru devoir me parler lui-même de la mission dont il est chargé, mais il en a amoindri, autant que possible, les proportions; d'après ce qu'il m'a dit, il ne serait chargé que d'un emprunt fort peu considérable. Son intention est de le tenter d'abord en Angleterre et en cas de non succès, de s'adresser aux Capitalistes français, et il m'a demandé des lettres de recommandation pour quelques banquiers de Paris. Je les lui ai promises sans demander d'explication, pensant qu'il valait mieux passer pour dupe, que de s'engager dans une discussion inutile et peut-être dangereuse; mais Monsieur Dupuy a quitté Port-au-Prince, sans venir prendre les lettres qu'il m'avait demandées... Il s'est embarqué, il y a quatre jours, à Jacmel sur le paquebot Anglais. Il emporte *six mille piastres fortes*, pour frais de voyage, et le [Fol. 66] brevet de Colonel d'Etat major du Général Hérard...

Voilà, Monsieur le Ministre, comment se traitent les affaires en Haïti! Vous voyez que le nou-



veau Gouvernement de la république, ce Gouvernement régénérateur et essentiellement moralisant n'est pas moins disposé que celui qui l'a précédé, à répondre à la conduite généreuse et modérée du Gouvernement du Roi, par l'oubli de toutes convenances, de tous égards et par des actes de la plus insigne mauvaise foi.

En commençant cette lettre mon intention était de joindre au portrait et à la conduite du Général Hérard, la conduite et le portrait de ses compéteurs; je voulais aussi tracer à Votre Excellence le tableau des intrigues, des conspirations, des conflits à main armée qui, en ce moment, menacent la république d'une conflagration générale, et qui viennent de jeter la terreur jusque dans Port-au-Prince, pendant ces deux dernières nuits. Mais le tems me manque; le bâtiment qui doit emporter cette lettre, va mettre à la voile ce soir, je suis donc forcé de remettre la continuation de mon bulletin à une prochaine occasion. Je prie Votre Excellence d'accueillir cette excuse avec indulgence.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect, et l'assurance de mon entier dévouement.

[Fol. 66. v. - blanc.]

Le ~~Conseil~~ Général de France  
(Signé) : Le Vasseur.



- 17.—(Anexo al N° 16) PROCLAMA *del General Charles Hérard aîné a los habitantes de la parte española. Expone las ventajas que habrán de derivarse de la aplicación del texto constitucional que va a ser elaborado.*— Cuartel General de Santo Domingo, 27 de julio de 1843.

Impreso. Vol. 11. Fols. 26 r. - 29 r. Págs. 1-7.

[Fol. 26.]

Liberté

ou la mort

République Haïtienne.

Proclamation

Au peuple et à l'armée.

Au nom du Peuple Souverain.

Charles Hérard aîné,

Général de division, représentant du Gouvernement provisoire dans les parties du Nord et de l'Est et commandant en chef de l'armée expéditionnaire.

Citoyens, frères et amis,

Le nivellement régénérateur est enfin terminé à Santo Domingo. C'est ici qu'il faut résumer la révolution, préciser son but, et poser en perspective les bases de l'avenir. C'est une tâche pénible, néanmoins j'essaierai de la remplir avec [Fol. 26 v.] la conscience de mon dévouement, d'ailleurs éclairé par l'expérience acquise sur les plus minutieux intérêts du peuple souverain.

Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, j'ai vécu de la vie du peuple; j'ai partagé les dangers, les fatigues, les privations du soldat. J'ai touché l'ou-



til et la main de l'ouvrier. J'ai descendu dans la cabane du pauvre. J'ai échangé mes idées contre les idées du cultivateur et du négociant. J'ai écouté les hommes éclairés. J'ai conduit la Garde Nationale à la gloire; je l'ai conduite à la conquête de nos libertés.

Le peuple n'est pas cette imperceptible fraction composée d'idéologues qui ignorent ce qu'ils veulent, qui sont plutôt tourmentés par l'ambition qu'inspirés par l'espérance du bien, qui préfèrent à la paix publique la conflagration des passions anarchiques, qui ont plus d'envie que de principes, qui parlent pour égarer, qui écrivent pour calomnier, qui n'ayant rien fait pour la revendication de la liberté, veulent à tout prix souiller la révolution pour avoir de la prééminence à l'exploiter!... Le peuple que j'ai étudié et dont j'ai compris le paisible voeu et les besoins modérés, c'est cette masse sage, laborieuse, sincère, sans prévention et sans préjugés: cette masse qui travaille, sert, nourrit, défend, sauve et conserve la patrie...! Ainsi la misère de cette masse est la misère publique, ses intérêts sont les intérêts généraux, son droit est le droit général, son éducation est l'éducation nationale, sa morale est la morale publique, sa félicité est la félicité publique. C'est donc cette masse qu'il faut satisfaire, c'est son voeu qu'il faut accomplir, ce sont ses droits qu'il faut consacrer, c'est à son bonheur que l'autorité doit travailler sans relâche, si elle a du patriotisme, si elle a l'amour de ses fils et de ses neveux! Ainsi, ma plus vive sollicitude mainte-



nant est de réaliser autant qu'il est en mon pouvoir les améliorations sociales sur cette large base des intérêts populaires. Telle a été la passion, l'unique passion qui ait embrasé mon coeur lorsqu'à Praslin, m'offrant en holocauste, exposant mes enfants et mes [Fol. 23, page 3] plus chères affections, j'ai poussé ce cri d'alarme qui a réveillé le peuple opprimé. *Aux Armes! Liberté ou la mort!* ce désintéressement m'anime encore: mon courage et mon dévouement seront toujours au niveau des dangers. En toute circonstance, j'aurai la persistance et la force du commandement que le peuple m'aura confié pour couronner l'oeuvre morale de la révolution...! Et si l'écho de ma faible voix brisa les boulevards, les remparts, les citadelles de la tyrannie consolidées par vingt-cinq années de corrompoin invétérée, la Providence me permettra, et au peuple avec moi, de briser encore les criminels complots des ennemis de la tranquillité, de la civilisation de mon pays. Je le déclare donc à la face du monde: je ne poserai les armes que les ruines du despotisme ne soient réduites en fécondation de la liberté, que l'union, la concorde, la paix n'aient fait de tous les haïtiens une seule et même famille, n'aient effacé jusqu'au souvenir de ses déshonorants préjugés de couleur, de ces ignobles méfiances, de ces odieuses perfidies que le gouvernement de l'oyer entretenait dans les moeurs politiques de la nation, pour chasser l'amitié, détruire le sentiment du juste et de l'injuste, incriminer le patriotisme, rendre impossible toutes les communi-





cations civiques, prévenir les citoyens les uns contre les autres, pour avilir l'honneur, prostituer la vertu, opprimer la liberté, ruiner le présent et l'avenir, compromettre, enfin, l'indépendance nationale.

Je ne m'étendrai pas d'avantage sur les attentats de Boyer, vous les connaissez: au surplus, l'acte de déchéance en a fait le plus exact tableau: relisez cet acte.

Mais ce que le peuple ne doit jamais perdre de vue, ce qu'il ne doit point oublier, ce qu'on doit lui répéter jusqu'à satiété pour le prémunir contre le pouvoir absolu, frénésie qui égare la vertu elle-même, c'est le moyen immoral et inique que Boyer employa pour faire passer inaperçu son despotisme, apprivoiser le peuple à ses excès pour insensiblement personnifier la patrie en lui et disposer en souverain maître sans responsabilité, de la sueur, du [Fol. 27 v., page 4] sang et des larmes de ses concitoyens. La violation de la constitution, le parjure de son serment, furent le secret de la tyrannie de Boyer. Pour empêcher le retour d'une pareille calamité nationale, la nouvelle constitution désormais devra être le livre du peuple, et chaque haïtien deviendra le rigoureux observateur des principes qu'elle aura proclamés. Elle paraîtra bientôt cette arche d'alliance et d'égalité, cette source de vie de tous les progrès possibles; n'en doutons pas, chacune de ses consécration sera un principe de vraie liberté et une garantie inébranlable contre l'arbitraire. En un mot, il faut qu'elle



soit, cette nouvelle constitution, le critérium des droits, des devoirs, des vérités, des distinctions et des vertus sociales; et il faut qu'en réfléchant sa lumière sur la conscience, le citoyen soit imbu de la raison, et reste le juste appréciateur de sa propre estime, de la justice qui lui est due ou de l'injustice dont il serait victime. Il faut qu'à sa promulgation, l'espérance nationale n'éprouve aucun mécompte, que les incertitudes soient fixées, que la confiance renaisse, que le bien public soit pur de toute défiance politique: il faut que cette constitution ne rende pas inviolable le pouvoir lorsqu'elle ne serait que moquerie, leurre, embûche, piège, pour le citoyen. Il faut, enfin, que le plus obscur citoyen puisse dire au President d'Haïti, *vous voulez faire telle chose, vous n'en avez pas le droit.*

Ainsi le peuple veut, et la constitution confèrera au peuple:

La liberté individuelle, civile, politique et morale;

La liberté de la presse avec la responsabilité de la diffamation, de l'injure et de l'excitation à la haine et au mépris de l'autorité et des particuliers;

La liberté nationale de la tribune: ce phare des gouvernements, cet écho retentissant des vérités publiques. Ainsi la Réprésentation nationale libre et indépendante aura elle seule le droit de fixer les contributions directes et indirectes, et de décréter le budget des dépenses et des recettes, [Fol. 28, page 5] comme de mettre en état d'accu-



sation les Secrétaires d'Etat; les faire poursuivre par-devant le Sénat;

La liberté religieuse, mais la religion catholique, apostolique et romaine sera déclarée celle de la majorité des haïtiens: elle sera dans l'Etat la gardienne les bonnes moeurs et de la paix de familles;

L'égalité, ce principe moral qui nivelle le riche et le pauvre, le fort et le faible sous les yeux de la loi;

La sûreté, ce principe qui rend inviolable tout droit, toute garantie, toute liberté en punissant ceux qui y portent atteinte;

La propriété respectée;

L'instruction publique, répandu dans toutes les communes au frais de l'Etat;

La justice rendue par des tribunaux libres et indépendantes composés de juges vertueux et inamovibles;

La commune organisée et administrée par elle-même;

Le Sénat dépositaire et conservateur de la Constitution; au besoin pourra être formé en cour de justice pour juger les grands fonctionnaires accusés de trahison, de parjure et de violation de la Constitution ou des lois.

Le president d'Haïti élu pour quatre années: il sera responsable de la violation de la constitution, et les Secrétaires d'Etat responsables de l'exécution des lois qu'ils auraient contresignées et des ordres arbitraires qu'ils auraient donnés.



La Chambre, le Sénat, le président auront chacun le droit de proposer les lois; mais les projets ne seront transformés en lois que lorsque les trois pouvoirs auront adopté le même texte.

Les déclarations de guerre, les traités de paix seront soumis à la sanction de la Chambre, du Sénat et du président d'Haïti réunis, de même que les difficultés relatives à l'application des lois.

L'agriculture sera encouragée, le travail honoré; les crimes, les délits, le vagabondage, la paresse seront sévèrement punis; [Fol. 28 v., pag. 5] car la liberté qui n'est pas active, laborieuse, industrielle, est la licence, et la licence amène la décadence des états et la chute des peuples.

Le commerce sera protégé, l'industrie favorisée; les arts et les sciences seront nationalisés par la création des écoles normales.

La Garde nationale sera désormais la grande armée; les drapeaux que l'on vient de lui donner, lui imposent l'obligation de verser tout son sang pour les libertés publiques et l'indépendance nationale; sentinelle avancée de l'ordre public, elle veillera au maintien de la constitution.

L'impôt du sang n'étant plus dans les prévisions de la Liberté, l'armée sera réduite au pied de paix, mais elle ne sera point déshéritée de la reconnaissance des services qu'elle a rendus à la Régénération; le service militaire cessera d'être un esclavage soldé de vingt années; il sera la carrière de la gloire et de l'honneur pour tous les fils de famille; il aura la durée de sept années. La Loi



réglera le mode d'avancement et de recrutement.

Voilà, citoyens, frères et amis, les améliorations pour l'obtention desquelles le peuple a pris les armes. Le peuple est souverain, il les aura.

Quant à vous, Dominicains, en m'approchant de vos murs, je frémissais d'horreur en pensant que j'étais conduit par les événements à agir contre vous: la clameur publique révélait une conspiration dans votre sein; sans doute elle existait, mais la masse ne l'a pas comprise, car l'enthousiasme de la Garde nationale, sa confiance en la révolution, son amour pour moi, solennellement témoigné en appelant mon fils à l'honneur de la commander, prouvent au pays que les efforts malveillants n'ont aucune influence sur les hommes paisibles, patriotes, prouvent que vous concevez que vos intérêts, votre bonheur, résident dans l'unité nationale, qu'il est impossible que vous soyez détachés de la République haïtienne, qu'aucun autre pavillon ne saurait maintenir vos libertés. Rap- [Fol. 29 page 7] pelez-vous que vos oppresseurs, réfugiés à l'étranger, profiteront du moment où vous serez en hostilité avec la République pour fonder sur vous afin de river de nouveau les chaînes de l'esclavage que nous avons brisées pour vous.

Nous sommes tous haïtiens: la Régénération sera le bien commun partagé par égale portion entre le peuple entier: vous serez libres, heureux, comme tous nos concitoyens, pourvu que vous soyez fidèles à la constitution que vos représentants auront votée en votre nom.



Vive le Peuple souverain!  
 Vive la Liberté!  
 Vive l'Egalité!

Quartier-général de Santo Domingo, le 27 juillet 1843, an 40<sup>e</sup> de l'Indépendance d'Haiti, et le 1<sup>er</sup> de la Régénération.

**Charles Hérard aîné.**

[Pièce N<sup>o</sup> 1]

Par le général de division, représentant le gouvernement provisoire:

Le Colonel, membre du conseil consultatif  
**David St. Preux.**

Port-Républicain, de l'Imprimerie Nationale.

18.—(Anexo II al N<sup>o</sup> 16) *EXTRACTO de las minutas del "greffe" del Tribunal de Puerto Plata. Declaraciones de testigos sobre asunto de armas.*—Puerto Plata, 27 de julio de 1843.

Vol. 11. Pieza N<sup>o</sup> 2. Fols. 67 r. - 68 v.

République Haïtienne.

Aujourd'hui, Vendredi septième jour du mois de Juillet 1843, an 40<sup>e</sup> de l'Indépendance d'Haiti et 1<sup>er</sup> de la Régénération, à dix heures de matin, par devant nous, José Tejera, Juge de paix de la commune de Port Plate, dépt du Nord Est, et assisté de notre greffier, citoyen Cadet Mirambeau fils. A comparu le citoyen Ignace Contraire habitant, domicilié dans la commune de St. Jague et présentement en cette ville, lequel nous a dit et déclaré qu'il



requiert du tribunal d'avoir la bonté de prendre la déclaration du citoyen Ruvecindo Bertrand, aussi domicilié dans la commune de St. Jague, et maintenant en cette ville, et pour les fins qui peut lui convenir, demande au tribunal de lui donner copie, tant de sa présente déclaration que celui du citoyen Ruvecindo Bertrand, pour lui servir et valoir ce qui [est] de droit. Après lecture faite au comparant de sa déclaration, a dit être conforme, a persisté et a signé avec nous et notre greffier le jour, mois, et an que ci-dessus. Ce que nous certifions. Signé: José Tejera, Ignacio Contraire, Cadet Mirambeau fils Greffier.

Sucessivement à dix heures et demie du matin, par devant nous, José Tejera, juge de paix de la Commune de Porte Plate, départem<sup>t</sup> du Nord Est, assisté de notre Greffier, Citoyen Cadet Mirambeau.

A la réquisition du citoyen Ignacio Contraire, beau frère du citoyen Raphaël Servano Rodriguez, arrêté dans les prisons de cette ville.

A comparu le citoyen Ruvecindo Betanez mineur [Fol. 67 v.] d'âge pour donner sa déclaration sur ce qu'il lui sera interrogé par le requérant et lui avons fait les interrogatoires suivants. Int. L'avons demandé ses noms, prénom, âge, profession et demeure - Rép. Je me nomme Ruvecindo Betanez, j'ignore mon âge, cultivateur de profession et domicilié dans l'endroit nommé hatto Matton, commune de Saint Jago et présentement en cette ville.



Int. L'avons demandé: Etes vous parent, allié ou serviteur à gages du citoyen Ignacio Contraire votre réquérent? Rép. - Non, je ne suis rien de lui, mais je restai avec lui depuis mon enfance.

Int. faite par le tribunal au témoin. - Demande quelle déclaration avez-vous faite au Général Charles Hérard. Rep. - J'ai déclaré au Général Charles Hérard. 1<sup>o</sup> à sa demande que j'avais apporté dans les trois malles. J'ai été au Cotuy avec le citoyen Raphaël Servano Rodriguez, je lui ai déclaré que des trois malles, deux contenaient ses linges, et l'autre contenait cigarres, livres et linge sale &°, et m'a demandé chez quelle personne était descendu à La Vega le citoyen Raphaël: Je lui ai répondu: il était descendu chez le Père Eugenio Espinosa et me demanda à Macoris chez quelle personne; je lui répondis: chez le juge de paix Mr. José Edouard, et me demanda: et à Cotuy chez quelle personne; je lui ai répondu: chez Père Juan, et le général m'a renvoyé à la salle où était a garde et à deux heures il m'appellerait, et à deux heures il m'appela et m'a fait les mêmes interrogations que le matin. J'ai toujours répondu de même, et après m'avoir entendu m'a envoyé en prison, après, arrivèrent l'adjudant Déranué, le sergent Lucas Bido et Maimé le geolier [Fol. 68] lesquels m'ont mis au Sep, afin que je déclarais contre le citoyen Raphaël, disant que le citoyen Raphaël Rodriguez avait apporté des épaulettes et pavillons, et je leur ai répondu, je ne peux leur déclarer cela attendu que je n'ai rien vu de cela, lequel adjudant m'a forcé de lui déclarer que le citoyen Ra-





phaël Rodriguez avait apporté à Cotuy quatorze paires de lances de Cuba qu'il avait dans sa charge, et le dit adjudant m'ayant fait sortir dehors de la prison et en présence du geolier de la prison, et le Sergent Lucas Bido, m'a dit qu'il allait déclarer au Général, en mon nom, que je lui avais déclaré avoir vu les quatorze paires de lances que le citoyen Raphaël Servano Rodriguez, parce qu'il était un enfant, à celà, le dit adjudant m'a conduit devant le général Charles Hérard afin d'affirmer son projet et que si je ne voulais pas, qu'il me fera amarrer les quatre membres pour me tuer. Vû les graves menaces que me fit l'adjudant, je fus obligé de déclarer au général avoir vu les quatorze paires de lances, et le général, après m'avoir entendu, m'a mis en liberté; et trois jours après que était un dimanche je rencontraï avec le dit adjudant et après m'avoir embrassé, m'a dit si je voulais aller donner une autre déclaration contre le dit citoyen Raphaël Servano Rodriguez qu'il savait, je lui ai répondu que non, car j'ai été déjà mis en liberté.

L'avons demandé: Avez-vous d'autres chose à déclarer sur cette affaire? Rép. - Non, c'est tout ce que je peux vous déclarer qui est à ma connaissance.

Après lecture donnée tant au comparant qu'au déclarant, ont dit être conforme, a signé le citoyen Ignacio Contraire, et non le citoyen Ruveindo Betance pour avoir déclaré ne savoir le faire, mais qu'il persiste. Avons signé nous et notre greffier, les jour mois et an que de l'autre [Fol. 68 v]



part. En foi de quoi nous, nous certifions. Ignacio Contraire. - José Tejera, Cadet Mirambeau fils greffier.

Dans le même jour, mois et an à quatre heures de l'après midi, par devant nous José Tejera, juge de paix de la commune de Port Plate, département du Nord Est, assisté de notre greffier,

Avons fait comparaître le citoyen Ignacio Contraire et lui avons fait les interrogations suivantes. Int. - L'avons demandé; étant, vous domicilié dans la commune de St. Jaque, et le citoyen Ruvecindo Betance également; vous avez pu venir faire votre demande à Port Plate et pour quelle raison ne l'avez-vous pas fait devant le juge de votre résidence? Rép. Comme suit: la raison est pour avoir su que Raphaël Rodriguez devait être expédié pour le Port au Prince, je suis venu l'apporter quelque chose pour son voyage; pour cela il avait besoin d'un pion, j'ai amené le même enfant et j'ignorais cela étant a St. Jaque, et comme cela fut à ma connaissance ici à Port Plate, je voulus profiter de l'occasion et la forcer du tribunal de prendre la dite déclaration pour servir au citoyen Raphaël au cas de besoin.

Après lecture faite au Comparant, a dit être conforme à son interrogation et signé avec nous et notre greffier les jour, mois et an que de l'autre part. En foi de quoi nous certifions. Signé: Ignacio Contraire, José Tejera, Cadet Mirambeau fils, greffier.

Pce. N° 2.



Enregistré &amp;

Collationné

Signé - Cadet Mirambeau fils G<sup>r</sup>

19.—CARTA del Capitán Dubordieu al Ministro de Marina y Colonias de Francia sobre la misión encomendada al señor Alexis Dupuy para negociar un empréstito con Inglaterra.— Fragmentos. Port-au-Prince, 17 de septiembre de 1843.

Original. Vol. 11. Fols. 69 r. - 70 v.

Port-au-Prince, 17 septembre,  
1843.

(Fol. 69)

*Extrait d'une lettre adressée au Ministre de la Marine par Mr. le Capitaine Dubourdieu, Commandant la Calypso et la subdivision navale d'Haïti.*

Le Gouvernement Provisoire vient d'envoyer en mission particulière, en Angleterre, un Mr. Dupuis, Alexis, homme de couleur associé à une maison de commerce anglaise. Il est chargé d'entamer des négociations pour faire exploiter soit par l'industrie particulière, soit par le gouvernement anglais, les mines de cuivre qui se trouvent dans les environs de Santo-Domingo, et les bois d'acajou qui couvrent les îles de la Gonave et de la Tortue. Ce sont seules ressources que Haïti puisse offrir pour le rétablissement de ses finances, et en s'adressant d'abord à l'Angleterre, on nous donne la mesure de la sympathie qu'on [Fol. 69 v.] éprouve ici pour nous. Je crois qu'il serait bien à désirer qu'elle trouvât des capitalistes qui



voulussent fournir les fonds nécessaires pour désintéresser la France de ses justes droits, mais je doute fort qu'il s'en rencontre; les valeurs qu'on leur offre sont d'un prix que je crois inférieur; de plus aucun travail statistique n'a été préparé qui permette d'asseoir les bases d'une appréciation quelconque de ces ressources. Les deux îles de La Gonave et de La Tortue sont inhabitées et n'offrent aucun port pour recevoir les navires qui viendraient y charger les bois exploités; il est hors de doute que l'Angleterre, [Fol. 70] si elle [faisait] un contrat avec Haïti ferait valoir ce grave inconvénient et saisirait avec empressement cette occasion d'obtenir la remise du Môle St. Nicolas dont le port (objet de sa convoitise) occupe une position intermédiaire entre les deux îles. V. E. connaît toute l'importance maritime et militaire de cette position, surtout si elle se trouvait entre les mains d'une puissance rivale. La France n'aurait-elle pas le droit de s'opposer à cette cession? Quelles que puissent être nos conventions particulières avec Haïti, l'Angleterre est toujours liée vis a vis de nous par les traités de 1814 qui nous reconnaissent les droits de souveraineté sur St. Domingue et jusqu' à ce que [Fol. 70 v.] nous soyons complètement désintéressés de nos créances sur ce pays, nulle autre nation n'a le droit de prendre possession d'un point de ce territoire. J'ai raisonné dans l'hypothèse où le gouv<sup>t</sup> ou le commerce anglais se chargerait de la coupe des acajous de La Gonave ou La Tortue, et je suis convaincu qu'il est impossible que cette



opération puisse s'effectuer sans la livraison d'un port également rapproché de ces deux îles; or le môle St. Nicolas offre pour cet objet une position unique; ne dois-je pas supposer que la jouissance en sera réclamée par ceux qui entreprendront l'exploitation de cette branche d'industrie.

- 20.—INSTRUCCIONES dadas por el Gobierno de Francia al señor Adolphe de Moges, Comisario extraordinario en Haití, sobre la misión relativa a obtener garantías e indemnizaciones del Gobierno Haitiano. Se estima como única ventaja admisible la concesión de la península de Samaná.— París, 25 de septiembre de 1843.

Copia. Vol. 11. N° 1. Fols. 92 r. - 96 v.

Paris, 25 septembre 1843.

—  
(Fol. 92)

*Instructions a Mr. A.*

*Barrot.*

*N° 1.*  
—

Monsieur,

Vous savez qu'en 1825, le gouvernement haïtien s'était engagé envers la France, pour prix de la reconnaissance de son indépendance, d'abord à payer en cinq ans une somme de 150 millions, destinés à indemniser les anciens colons, ensuite à nous accorder à perpétuité certains privilèges commerciaux. Vous savez également qu'après l'acquiescement du premier cinquième de sa dette effectuée en presque totalité au moyen d'un emprunt conclu avec des banquiers français le Gouvernement Haïtien se trouve dans l'impossibilité de continuer ses paiements; qu'en présence de cette impossibilité trop bien démontrée, le Roi con-



sentit à ouvrir des négociations pour un nouvel arrangement, que pendant la durée de ces négociations les engagements de 1825 cessèrent de recevoir aucun accomplissement; et que c'est [Fol. 92 v.] seulement en 1838 qu'on arriva à la conclusion d'un traité par lequel le Gouvent du Roi renonçant aux privilèges commerciaux qui nous avaient été accordés, consentit de plus à réduire notre créance, de cent ving millions qui nous étaient encore dûs, à soixante millions payables, non plus en cinq, mais en trente annuités.

On devait espérer que de telles concessions nous assureraient au moins l'exécution stricte et rigoureuse des stipulations convenues. Pendant cinq ans en effet, les Haïtiens y ont été fidèles, mais le Gouvent provisoire sorti de la révolution qui a renversé le pouvoir du Président Boyer, vient de nous faire demander un sursis impérieusement exigé, dit-il, par la détresse financière à laquelle (il) se trouve réduit et les informations qui sont [Fol. 93] parvenues, donnent lieu de penser, qu'en réalité, les effets de la dernière révolution, combinés avec ceux d'un tremblement de terre et d'un vaste incendie qui l'avaient presque immédiatement précédée, ont mis pour le moment et pour longtems peut-être, la nation Haïtienne hors d'état d'acquitter entre nos mains les sommes qu'elle s'est engagée à payer annuellement.

Dans une telle situation, le devoir du Gouvent du Roi est d'assurer par tous les moyens possible, de la réalité des obstacles qu'on lui allègue, et



si comme il est trop probable, il en reconnaît l'existence et la gravité, de rechercher et d'obtenir, soit les dédommagemens, soit les garanties qui pourraient seules justifier de notre part la concession nouvelle dont on exprime le désir. Tel est, Monsieur, le double objet de la mission que le Roi vous confie, en vous envoyant à Haïti comme son [Fol. 93 v.] Commissaire extraordinaire.

Vous aurez d'abord à rechercher si la détresse financière du Gouvent Haïtien est aussi réelle qu'il le prétend et juger jusqu'à quel point dans la démarche qu'il a faite auprès de nous, il a pu être dominé par les déclamations du parti qui a de tout temps provoqué, qui provoque encore aujourd'hui la rupture pure et simple de tous les engagements contractés avec la France. Cette première question un fois résolue dans le sens de la nécessité d'un nouvel arrangement, vous devrez déclarer que le Gouvent du Roi, quelque disposé qu'il soit à faire encore preuve de condescendance envers les Haïtiens, ne saurait cette fois consentir à aucun attermoïement [sic.] (Car il ne peut être question d'autre chose.) Si on ne lui [Fol. 94] accorde des gages qui mettent, en quelque sorte, sa responsabilité à couvert, tant à l'égard des anciens colons dont les intérêts sont engagés dans cette affaire, qu'à l'égard de l'opinion publique, rendue méfiante par tant de mécomptes et de déceptions.

Il n'est pas vraisemblable qu'on vous conteste ce principe; mais il n'est pas vraisemblable non plus qu'on tombe facilement d'accord sur la



nature des gages que vous pourrez accepter. Je vais examiner rapidement les propositions diverses qu'on pourra vous faire et que vous pourrez suggérer vous même, tout en évitant d'en prendre l'initiative.

On vous offrira peut-être de nous abandonner temporairement l'exploitation de quelque mine, de quelque forêt. Nous n'en voulons à aucun prix; moins encore parce que le bénéfice en serait, selon toute apparence, fort peu considérable, que [Fol. 94 v.] parce que l'état du pays et l'esprit défiant d'une population presque sauvage, rendraient trop difficile, trop dangereuse même, la position des hommes auxquels on pourrait confier cette exploitation.

On vous parlera peut-être d'avantages commerciaux d'exemptions de droits de douane. Des motifs analogues nous engagent à repousser également ce mode d'indemnité, qu'il serait d'ailleurs si facile au Gouvent Haïtien de rendre illusoire, et qui de plus dans l'état de dépérissement progressif où se trouve le commerce de ce malheureux pays, pourrait n'offrir très prochainement, même avec la plus entière bonne foi de la part de l'administration locale, que des ressources purement nominales.

Reste l'idée d'un garantie territoriale, non pas d'une [Fol. 95] définitive de territoire, nous n'y pensons en aucune façon, mais de l'occupation temporaire par des forces françaises, d'une position tout à la fois assez facile à garder pour qu'elle





ne devint pas entre nos mains un embarras réel, et assez importante pour que le désir de la recouvrer promptement se présentât à tous les esprits comme un puissant motif d'empressement pour les indigènes à la recouvrer en se libérant envers nous. Le Gouvent Haïtien n'arrivera probablement de prime abord à une pareille proposition, il ne s'y prêtera même peut-être qu'assez difficilement, parce qu'il craindra d'engager sa responsabilité et de s'exposer au reproche de trahir l'indépendance du pays. Ce sera à vous, Monsieur, de l'amener peu à peu à ce double point, en lui donnant la double conviction d'une part que le Gouvent du Roi n'accordera aucun délai et prendra [Fol. 95 v.] lui-même ses sûretés si on ne lui donne des garanties vraiment suffisantes; de l'autre qu'aucune des autres garanties qu'on pourrait penser à nous offrir n'aurait à nos yeux ce caractère.

Quant au choix de la position qu'on pourra remettre entre nos mains, nous désirons également que vous vous absteniez de la désigner vous-même; mais il n'en est qu'une qui nous paraisse réunir les conditions désirables dans l'intérêt des deux parties, je veux parler de la presqu'île de Samanah. Vous savez qu'elle est située dans la partie Espagnole, à l'extrémité orientale, loin par conséquent des portions de l'île que la France à longtemps possédées et où se sont passées des événements dont la présence de nos forces pourrait rappeler le pénible et dangereux souvenir. Il est facile d'occuper la presqu'île [Fol. 96] de Samanah sans contact



habituel avec la population du reste du pays. Enfin elle offre des ressources variées et assez précieuses pour constituer un gage d'une incontestable valeur. Je viens de vous le dire: aucun autre point ne nous paraîtrait présenter les mêmes avantages ni même peut-être des avantages assez réels pour qu'il nous convint de les accepter. Cependant, tout en dirigeant constamment vos efforts vers l'obtention de cette presqu'île, vous ne vous refuserez pas à discuter les autres propositions territoriales qui vous seraient faites et c'est en les écartant successivement que vous chercherez à amener à ce resultat les négociateurs Haïtiens.

Je viens, Monsieur, de vous indiquer le but principal et important de votre mission. L'intention du Gouvent du Roi est aussi que vous profitiez du séjour que vous ferez à Haïti pour recueillir des informations étendues [Fol. 96 v.] sur la situation générale du pays, sur l'esprit et les tendances des différents districts et des diverses castes, sur les directions que chacune d'elles pourrait prendre dans le cas où l'unité de l'Etat Haïtien déjà fort ébranlée par la dernière révolution et menacée de plus en plus par l'agitation de certains hommes, par la lassitude et le dégoût de beaucoup d'autres, viendrait à se disjoindre. Nous avons besoin de connaître exactement la force des partis qui se rattachent dans le sud, à l'idée d'un protectorat anglais, dans l'est, à celle d'un retour vers la souveraineté Espagnole. Il y a là des éventualités qu'il importe de prévoir, pour ne pas être



pris au dépourvu.

Je n'ai pas besoin de vous recommander d'entretenir les rapports les plus intimes et les plus confians, tant avec Mr. l'Amiral de Moges qu'avec Mr. le Consul Général du Roi à Haïti. Leur concours est évidemment nécessaire au succès de votre mission. Les résultats que vous pourrez obtenir seraient d'ailleurs compromis, si la moindre apparence de désaccord ou simplement de froideur entre le Commissaire du Roi et le représentant permanent de la France, celui qui après votre départ [s'occupera] de travailler au maintien de ces résultats, devait, en jetant du doute aux yeux des indigènes sur la confiance dont il est investi par le Gouvent de S. M. affaiblir la bonne position que lui à faite à si juste titre, la fermeté éclairée de sa conduite dans des circonstances difficiles.



- 21.—*CARTA del Cónsul Levasseur al Contralmirante De Moges. Le expose las causas que han provocado una manifiesta hostilidad de los haitianos hacia Francia.*— Fragmentos. Port-au-Prince, 28 de septiembre de 1842.

Copia. Marcada A. Vol. 11. Sin número. Fols. 124 r. - 125 r.

Port-au-Prince 28 7bre. 1843.

Monsieur l'Amiral,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date du 30 août, m'est parvenue le 17 7bre. Le Brig l'Euryale qui en était porteur, est arrivé ici dans un triste état. La fièvre jaune avait anvahi son malheureux équipage, et déjà, avant de toucher au Port-

au-Prince, il avait perdu neuf hommes à la mer. Les précautions nécessaires pour combattre la fléau ont été immédiatement ordonnées par Mr. le Commandant Dubourdieu, et je pense que la mortalité, qui déjà diminue, sera bientôt arrêtée tout-à-fait. Du reste, comme cette triste affaire est spécialement de la compétence du Commandant de votre subdivision navale, je lui laisse le soin de vous en entretenir, ses renseignements seront nécessairement plus complets que les miens.

Depuis la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 13 août, et que je vous ai expédiée par la goëlette française Tertia, qui a fait voile pour St.

(Fol. 124)

Consulat Général de  
France en Haïti.

—  
Copie

—  
A.

—  
Extrait d'une lettre de  
Mr. Le Vaseur.

—  
28e. 7bre.



Thomas le 17 du même mois, notre position ne s'est point améliorée; nous avons, au contraire, perdu beaucoup de terrain, et toutes les mauvaises passions se sont réveillées contre nous avec plus de force que jamais. Cependant, je m'empresse d'ajouter que si la canaille n'a pas manqué une occasion de nous insulter et de nous tracasser, tout ce qui tient à l'administration du pays, s'est empressé, comme toujours de faire droit à nos justes réclamations et n'a cessé de nous montrer les plus grands égards. Mes rapports avec le Gouvernement provisoire, le Conseil, la municipalité, etc., sont aussi satisfaisant que le comportent les graves circonstances au milieu desquelles nous vivons.

Les causes qui ont contribué à cette recrudescence de haine populaire contre nous, sont de diverses natures; mais il en est trois particulièrement que je dois vous signaler. [Fol. 124 v.]

La première, je l'avais prévue et annoncée, elle est inhérente au caractère des mulâtres; les succès imprévus et inespérés que cette caste a obtenus dans la répression de quelques tentatives d'insurrection nègre, ont enflé son orgueil et réveillé son insolence. De lâche qu'elle était en présence du danger, elle est devenue arrogante après le succès, et croit pouvoir nous insulter impunément.

La seconde cause peut nous être reprochée. La France n'a point encore répondu à la demande de sursis que le Gouvernement provisoire lui a adressée par mon intermédiaire; ce silence prolongé est mal interprété; les hommes les plus sages, les



plus modérés, les plus disposés à s'entendre avec nous, s'en alarment eux-mêmes et, cédant à l'impulsion générale, commencent à craindre et à croire qu'en ne s'expliquant pas, le Gouvernement du Roi cherche à dissimuler une arrière-pensée de violence et de mauvais vouloir à l'égard d'Haïti. A mon avis il eut été désirable de donner promptement une explication sur ce sujet. Puisque nous n'avons pas exigé le paiement de la 6<sup>e</sup> annuité jusqu'à ce jour, il est évident que le sursis es accordé *de fait*; n'eut-il pas été plus utile de l'accorder immédiatement et officiellement? Nous aurions eu dans ce cas le mérite d'avoir rendu *un service*, qui nous aurait acquis des droits à la reconnaissance des Haïtiens. tandis que par la conduite contraire nous avons surexcité leur défiance naturelle, et presque justifié de ceux qui nous accusent de ne pas nous expliquer franchement.

La 3<sup>ème</sup> cause, non moins agissante, est le résultat de l'imprudence avec laquelle quelques uns de nos nationaux se mêlent ici aux discussions politiques des carrefours et des cabarets. Leurs maladroits propos ne servent qu'à éveiller les soupçons, entretenir la défiance, irriter les esprits, ils ne parlent que des moyens que la France peut employer pour réduire Haïti, des positions qu'il lui conviendrait d'occuper, des conditions qu'elle pourrait imposer, etc. Vous conviendrez que c'est jeter de l'huile sur le feu... Du reste ces imprudents bavards sont merveilleusement secondés par la correspondance parisienne, ainsi que vous pourrez le voir



dans les journaux que vous portera la Naiade. [Fol. 125].

.....

Vous comprendrez, Monsieur l'Amiral, qu'en présence d'une telle situation, il m'est bien difficile de répondre catégoriquement à votre question. L'offre du Protectorat serait fort mal venue en ce moment, où l'orgueil, la vanité et l'ambition aveuglent tous les partis. Quand toutes les folles espérances de l'époque présente seront évanouies (et elles s'évanouiront, j'en suis sûr) la proposition sera bien accueillie. D'ailleurs, elle ne surprendra personne, car tout le monde la prévoit et quelques-uns même en parlent déjà tout bas sans effroi. Dans tous les cas je persiste dans l'opinion que j'ai émise et que vous avez lue dans mon rapport au ministre. Il n'y a rien de bon à tenter avant la création du Gouvernement définitif; d'ici là, nous ne trouverons personne avec qui traiter, et nous rencontrerions partout les ambitions personnelles sur notre route; il nous faut avant tout laisser s'user ces ambitions: elles s'useront vite. D'ici là, on ne peut que travailler avec circonspection à se ménager l'alliance des plus capables et des plus utiles; c'est ce dont je m'occupe; mais je suis encore très-peu avancé; le terrain est si difficile, il faut se défier de tant de perfidies... [Fol. 125 v.]

.....

.....

Le Consul Général de France  
(Signé:) Levasseur.



22.—CARTA del Comisario Adolphe Barrot al Ministro Guizot. Le solicita detalles precisos sobre las negociaciones que le están enmendadas junto al Gobierno Haitiano. (V. N° 20).— Fragmento. París, 1° de octubre de 1843.

Original. Vol. 11. N° 1. Fols. 98 v. - 99 v.

Paris le 1er. octobre 1843.

*Mission de France  
en Haïti.  
Direction politique.  
N° 1.  
(Fol. 98 v.)*

Je suis bien loin de me dissimuler tous les obstacles que j'aurai à vaincre pour parvenir au but que Votre Excellence se propose; mais il serait superflu de l'en entretenir de nouveau.

Je me contenterai seulement, Monsieur le Ministre, de vous soumettre quelques questions en vous suppliant d'y répondre, si cela est possible, *au plus tard*, par le courrier du 3 ct.

1° Dans le cas où malgré mes efforts pour décider le gouvernement Haitien à nous faire la cession de la presqu'île de Samana, à titre de garantie, le gouvernement s'y refuserait absolument, pourrai-je accepter une des annexes de St. Domingue, La Gonave, La Tortue, par exemple?

2° Si la cession d'un point convenable est faite au Gouvernement français, quelles mesures devrai-je prendre pour que ce gage nous soit livré? Mr. l'Amiral de Moges a-t-il reçu ou recevra-t-il des instructions pour en prendre immédiatement possession, ou faudra-t-il attendre pour cela la rati-





fication du traité de nouveaux ordres de Votre Excellence? [Fol. 99] Il serait urgent de déterminer quels sont les annexes ou les points territoriaux dont la cession par le gouv<sup>t</sup> d'Haïti entrainerait l'occupation immédiate par le France.

3<sup>o</sup> N'y aurait-il par du danger à laisser au Gouvernement Haïtien le temps de revenir sur sa détermination, et ne s'exposerait-on pas à se voir dans l'obligation de châtier la République, qui semblerait se jouer successiv<sup>t</sup> de tous les traités avec la France?

4<sup>o</sup> Si le Gouvernement Haïtien, pressé par l'attitude que je prendrai auprès de lui, se décide à payer le terme échu, ma mission ne se trouvera-t-elle pas terminée? Aurais-je même bonne grâce à parler des paiemens à venir à un débiteur qui ne nous devrait même pas une faveur?

5<sup>o</sup> Je désirerais beaucoup que Votre Excellence voulut bien me dire quels sont, outre la position que le gouvernement du Roi me fait auprès de la République et le poids qu'auront dans les négociations le nom et la puissance de la France, les moyens mis à ma disposition pour amener le Gouv<sup>t</sup> Haïtien à nos vues. Pour m'expliquer plus clairement, Mr. l'Amiral de Moges<sup>l</sup> a-t-il reçu l'ordre de [Fol. 99 v.] coopérer par tous les moyens en son pouvoir au succès de la mission qui m'est confiée?

6<sup>o</sup> Dans le cas, au moins, très-possible, ou je ne réussirais à obtenir d'Haïti ni argent, ni garantie et où la négociation se trouverait entière-



ment épuisée, devrais-je, après en avoir rendu compte à Votre Excellence, attendre ses nouveaux ordres?

Votre Excellence m'a promis de m'ouvrir un crédit; je le lui rappelle; car ayant à traiter avec de petites gens et à agir sur de petits esprits, ce moyen de succès peut me devenir absolument nécessaire. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence que je n'en userai qu'avec la plus grande discrétion.

Je suis avec respect, Monsieur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

**A. Barrot**

23.—INSTRUCCIONES *complementarias expedidas por el Gobierno Francés al Comisario Barrot sobre la misión que se le ha confiado junto al Gobierno Haitiano.*— París, 3 de octubre de 1843.

Copia N° 2. Vol. 11. Fols. 100 r. - 110 v.

Paris 3 octobre 1843.

Monsieur,

—  
(Fol. 100)  
*Instruction à Mr.*  
*A. Barrot.*  
*N° 2.*  
—

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avant hier pour me demander la solution de quelques questions relatives à la mission dont vous a chargé le gouv<sup>t</sup> du Roi. Je m'empresse d'y répondre aussi nettement que possible.



Si le Gouvent Haïtien se refusait à nous accorder à titre de garantie l'occupation de la presque-île de Samanah offrait [sic] à la place quelque une des annexes de St. Domingue telle que La Gonâve ou La Tortue, vous devriez vous borner à me transmettre cette proposition. S'il consentait au contraire à nous laisser occuper la presque-île, nos forces devraient en prendre immédiatement possession. S'il se décidait à payer le terme échu de sa dette et si d'ailleurs il ne demandait pas de délais pour les paiemens subséquens, il est indubitable que votre mission se trouverait terminée; en effet nous [Fol. 100 v.] n'aurions absolument aucun droit d'exiger d'un débiteur qui serait parfaitement en règle à notre égard des garanties non stipulées par le contrat qui a constitué la dette.

Mr. l'Amiral de Moges vous donnera tout l'appui moral qui dépendra de lui, mais il faudrait une délibération ultérieure du gouv<sup>t</sup> du Roi pour qu'il put aller plus loin.

S'il nous était également impossible d'obtenir des Haïtiens, soit de l'argent, soit une garantie suffisante, si par conséquent la négociation se trouvait entièrement épuisée, vous devriez après m'en avoir rendu compte, attendre à Haïti même les instructions que je vous transmettrais.

Un crédit de huit mille francs vous est ouvert dans le but indiqué par le dernier paragraphe de votre lettre.



24.—CARTA del Contralmirante De Moges al Ministro de Marina y de Colonias de Francia, remitiéndole un extracto de una carta del Capitán de "La Euryale", relativa a la ciudad de Santo Domingo. Le informa, además, de la actitud por él adoptada en sus relaciones con Haití.— A bordo de la "Néréide", rada de Trois-Ilets, 7 de octubre de 1843.

Original. Vol. 11. Núm. 75, fols. 102 r. - 103 v.

Néréide, rade des Trois Ilets,  
7 octobre 1843.

(Fol. 102)

Direction du personnel.

Mouvements.

Nº 75.

Envoi de l'Extrait d'une  
lettre du Capitaine de  
l'Euryale sur Santo  
Domingo.  
(Haiti.)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser l'extract d'une lettre du Capitaine du Brick de S. M. l'Euryale qui était chargé, en se rendant au Port au Prince, de s'arrêter devant Santo Domingo à l'effet d'y remettre une lettre à notre Consul dans le cas où il se fut trouvé rendu à son poste.

La lettre dont il s'agit donne quelques détails sur la situation de cette partie de la république et sur le résultat fâcheux que paraîtraient avoir produit certains actes du Général Hérard.

Cette population d'origine espagnole semblerait préférer toute protection quelconque à son union avec la partie anciennement française d'Haiti.

Votre Excellence a dû recevoir avec ma lettre du 23 7<sup>bre</sup> Nº 74, celle que m'adressait Mr. le Consul Général Levasseur à la date du 13 août. J'attends, tout à la fois, et les renseignements qui doivent m'ar-



river d'Haïti par l'un des bâtiments de la subdivision du Capitaine Du Bourdieu, et les ordres qui pourront me parvenir de Paris.

Je n'ai rien du reste à ajouter, quant à présent, aux observations contenues dans [Fol. 102 v.] les 4 rapports que j'ai eu occasion de mettre sous les yeux du gouvernement du Roi, conformément aux indications qui m'avaient été données le 26 avril dernier par le département des Affaires Etrangères d'accord avec le département de la Marine.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, le très humble et obéissant serviteur.

Le C. Amiral Commandant en chef les forces navales aux Antilles.

(Signé:) **Alph<sup>e</sup> de Moges.**

P. S. Il paraît, d'après certains journaux qui viennent de me parvenir, que la presse de Paris et de Londres s'occupe des conséquences possibles de la révolution d'Haïti et que même des brochures ont été récemment publiées à ce sujet.

L'esprit, ou sorte d'instinct français qui se manifeste dans plusieurs de ces publications, doit tendre à exalter les passions en Haïti, où la presse locale a déjà relevé le gant.

Afin de laisser au gouvernement du Roi le temps de connaître les faits et de les juger, je me suis attaché à une grande réserve dans toutes mes paroles et dans ma conduite en Haïti. Par ménagement même pour les susceptibilités ombrageuses des meneurs, je me suis abstenu de [Fol. 103] démar-



ches fort innocentes, mais qui n'eussent pas manqué d'être commentées défavorablement. Ainsi je n'ai visité ni fait visiter le Môle St. Nicolas, Samana ou d'autres ports de la partie espagnole; et je n'ai jamais fait allusion, dans mes conversations, à aucune de ces localités, pas plus qu'à des projets d'avenir quelconques de la France.

Je me suis présenté amiablement de moi-même, comme venant m'assurer que rien ne pouvait troubler la sécurité et le bien être de nos nationaux au milieu des événements d'une révolution dont il est difficile, de loin, de bien apprécier toutes les circonstances. On a dû, naturellement, dans les récits de la presse et des correspondances, me faire agir et parler, mais il n'y a aucun remède à cette disposition ou inquiétude générale des esprits qui les porte à croire et à inventer ici comme en Europe.

Si je suis bien informé par les journaux, l'Angleterre aurait déclaré admettre le pavillon haïtien sur le pied du pavillon anglais, dans l'ensemble des Colonies britanniques de toutes les mers.

Ce n'est pas en apparence concéder beaucoup dans l'état actuel des choses, puisque Haïti possède à peine un chétif cabotage désorganisé. Cependant c'est déjà une faveur morale que l'opinion accueillera avec orgueil en Haïti, par opposition aussi à ce qui se pratique de tout contraire, chez les Espagnols et les Etats-Unis. C'est, en outre, une tendance vers de nouvelles idées africaines à développer, en particulier [Fol. 103 v.] dans les mers des Antilles, où le dernier Cabinet avait laissé



pressentir, par l'organe de Lord Russel, que la prospérité pouvait être entretenue ou reconstruite sur d'autres bases que par le passé dans les établissements britanniques de l'ouest.

Enfin, dans ce moment de crise haïtienne où l'Angleterre peut croire encore la France sans projet bien arrêté, la déclaration dont il s'agit pourrait être considérée, peut-être comme une confirmation plus explicite de la reconnaissance d'Haïti à titre de puissance absolument indépendante, ou protégée par l'Angleterre.

Dans des prévisions d'avenir, j'avais pensé, il y a 4 mois, que le plus sûr était de s'assurer promptement l'avantage d'un fait accompli, qu'il faut bien finir par accepter quand on n'est point en position, ou en volonté de rompre. C'est un peu l'histoire d'Alger. Mr. le Consul Général Le Vasseur m'écrit le 13 août que nos intérêts ne périssent pas pour attendre. Il est au milieu des événements; sa manière de les apprécier semble donc devoir être mieux fondée que tout autre.

(Signé:) A. M.

[Nota al comienzo de la carta].

J'ai pris connaissance de tous ces rapports.- J'indiquerai le sens des réponses a Mr. Le Dr. du personnel.- Les préparer pour le paquebot du 15 janvier.



- 25.—CARTA particular del Contralmirante Alphonse de Moges al Ministro de Marina y Colonias. Expone la necesidad de llevar a las Antillas fuerzas navales francesas para contrarrestar la influencia inglesa en aquellos lugares.— A bordo de La Néréide rada de Trois Ilets, 12 de octubre del 1843.

Original. Vol. 11, núm. 79, fols. 103 r. - 107 r.

Néréide, Rade des Trois Ilets,  
12 8bre 1843.

(Fol. 104)  
Particulière.

Nº 79.

Réception de la lettre du  
12 Seppre. venue par  
le paquebot.  
Observations.

Amiral,

Je reçois par le paquebot la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 12 septembre, et j'y réponds immédiatement, en commençant par vous remercier de l'approbation que vous voulez bien donner à ce qui a pu être accompli ici par la division sous mon commandement.

Je renverrai *la Calypso* dès que je pourrai communiquer avec elle et peut-être même serai-je obligé de lui porter des vivres pour assurer son retour en Europe.

Suivant vos intentions, les 2 vaisseaux destinés à l'échange des garnisons coloniales, ne seront point détournés de leur route directe.

Votre Excellence remarquera qu'il y aurait cependant un grand avantage à montrer, aussi souvent que possible, nos forces navales dans ces mers. Notre Consul général de la Havane, par exemple, ne cesse de réclamer qu'on fasse passer de ce côté





les navires de guerre qui retournent en Europe. Par malheur le nombre de ces navires est très réduit, et ne se présente qu'à long intervalles. Il avance, pour soutenir sa demande, que la [Fol. 104 .v.] Havane renferme 100 mille français, et qu'il a, sans cesse, des rapatriements dispendieux à effectuer par bâtimens marchands; sans parler des apparitions fréquentes des Anglais qui s'étudient à mettre en action beaucoup de navires à voiles et à vapeur particulièrement.

Mr. Barrot, envoyé extraordinaire du Roi, arrivera bien modestement sur la flûte *L'Aube*. Je regrette de venir trop tard pour prier Votre Excellence de le faire conduire par l'un des vaisseaux qui eut, au préalable, pris ici ses passagers de retour. On se souvient encore de Mr. Serrurier, je crois, notre Ministre, arrivant sur un pauvre Brick aux Etats-Unis; ce qui produisit un fâcheux effet. Selon moi, nous ne devons rien négliger pour manifester notre puissance au dehors. C'est là un des moyens de succès de l'Angleterre.

Je craindrais à voir l'envoi d'une flûte transporter un commissaire du Roi, et le rappel de *La Calypso*, non remplacée dans une circonstance aussi importante que la position d'Haïti, n'ait pas été, malgré mes efforts et ceux du Consul, parfaitement appréciée à Paris. Au 13 août, il y avait eu, depuis 2 mois, dans cette république en révolution, deux prises d'armes ou attaques des noirs des montagnes contre les mulâtres ou les hommes du rivage. Elles avaient, il est vrai, coûté peu de sang pour



être réprimées par les chefs des localités, en dehors de l'action ou de l'aveu du gouvernement provisoire. Mais ces mouvements tout inefficaces qu'ils ont [Fol. 105] été, peuvent être les premières lueurs d'une guerre civile qu'on redoute et qui a déjà fait jeter le cri d'alarme à la presse de Port-au-Prince. L'ancienne partie espagnole, fatiguée du joug africain, regarde de tous côtés qui la protégera; ainsi que l'écrivait encore le mois dernier, le capitaine de *L'Euryale* alors mouillé devant Santo Domingo.

La situation est celle-ci: qu'on peut craindre un bouleversement venant du midi, du Nord ou de l'Est; ou tout au moins que nul ne saurait garantir ni même prévoir ce qui adviendra demain. C'est ce qui résulte de ce que j'ai vu pendant un mois de résidence, en juin et juillet; c'est aussi ce qui ressort de la correspondance du Consul général du 13 août et de celle du Capitaine Allègre du 21 7<sup>bre</sup>, déjà mises sous les yeux du Ministre.

Si une crise sérieuse se manifestait, par une cause quelconque, ne fut-ce qu'à la suite de l'arrivée d'un commissaire du Roi, de petits navires, en présence de la grandeur du pays et de celle des faits peut-être, n'exerceraient sur l'opinion qu'une influence bien secondaire et bien au dessous de celle réclamée par les intérêts de la France.

Pendant ce temps, les stations d'Halifax, des Bermudes, de la Jamaïque, averties par les bateaux à vapeur dont nous sommes constamment privés ici, malgré mes demandes instantes depuis 1841, accourraient en peu de temps sur les rades d'Haïti où leur



nombre et l'à propos de [Fol. 105 v.] leur séjour ne pourraient manquer d'être favorables à l'influence britannique.

L'officier commandant nos forces navales est bien loin, de fait, d'Haïti. Je ne pense pas qu'il y puisse résider toujours, ni même longtemps, sans porter ombrage aux susceptibilités haïtiennes, et peut-être sans déterminer également la permanence d'une force anglaise de quelque importance que pourrait gêner nos projets. Voilà pourquoi je suis convaincu qu'une grande frégate aux ordres d'un Capitaine de vaisseau intelligent est indispensable, d'ici a un temps indéterminé, pour surveiller et centraliser le service en Haïti en attendant que la révolution ou la France y aient dit leur dernier mot. (a).

J'ai cru devoir présenter ces observations au Ministre d'après son désir et étant d'ailleurs placé dans ces mers assez en rapport avec les événements, pour m'en former une idée nette.

Pour ce qui est du Mexique, je n'ai point de rapports suffisants avec cette subdivision faute d'un bateau à vapeur annoncé de nouveau en mars (*Le Styx*), mais qui n'arrive point. Il y aurait cependant un avantage réel à ce que toutes les forces navales réunies dans ces mers depuis La Guyane pus-

---

(a) Mr. Guizot disait à la Chambre des pairs, séance du 18 juillet, journal des débats du 19: "Indépendamment de ces mesures locales, nous avons envoyé des renforts à la station, une frégate et 2 Corvettes pour "qu'il y ait toujours devant le Port-au-Prince des forces françaises suffisantes." (Fol. 106).



sent être en communication sûre et rapprochée, de manière à se prêter, au besoin, prompte et mutuelle assistance. Ce serait le moyen de faire beaucoup avec de médiocres ressources.

J'ai fait connaître au gouvernement depuis deux ans la constance des efforts des anglais pour étendre leurs possessions et leur influence dans le Yucatan, la république du Honduras, sur la côte des Mosquitos, dans la république sans force de Nicaragua, et même vers les belles localités de San Blas et de Boca del Toro qui appartiennent à la Nouvelle Grenade.

Cette même disposition d'envahissement s'est manifestée, avec plus ou moins de temporisation, sur l'Orénoque et sur les embouchures de l'Amazone, ainsi que j'en ai rendu compte dans le temps, d'après les rapports des Capitaines, en particulier du Capitaine Blanc de *La Bergère*.

Je continue à me tenir au courant autant que je le puis, de cette tendance et des accaparements qu'elle a déjà réalisés sans éclat pendant les distractions de l'Europe. Une Goëlette prêtée par la Guadeloupe (*La Décidée*) doit être en ce moment, à Boca del Toro, et dans ces parages encore peu explorés. C'est d'ailleurs un moyen d'y attirer, d'y guider notre commerce.

Quant à l'ensemble de la politique britannique dans toutes ces contrées riches d'avenir, je crois que nous ne pouvons la déjouer et la combattre que par une bonne surveillance [Fol. 106 v.] maritime, ainsi que par l'habileté d'agents consulaires ou di-



plomatiques assez nombreux et bien rétribués. (a).

J'ignore qui nous avons maintenant près des cinq très-faibles gouvernements qui ont formé quelques années la république du Centre dite de Guatemala où les Anglais portent leurs efforts.

Je vous prie d'agréer, Amiral, l'hommage de mon dévouement respectueux.

Le C. Amiral commandant en chef les forces navales aux Antilles.

(Signé:) Alph<sup>e</sup> de Moges.

- 26.—*CARTA del Comisario Barrot al Ministro Guizot relativa a la conveniencia de modificar ciertos puntos de las instrucciones de que era portador junto al Gobierno Haitiano. Contiene observaciones sobre el posible resultado de la misión a su cargo.*—  
Brest, 12 de octubre de 1843.

Original. Vol. 11. Sin número. fols. 104 r. - 107 r.

Brest le 12 octobre 1843.

Monsieur le Ministre,

Nous sommes encore à Brest, retenus par les vents d'Ouest et menacés d'y rester encore longtemps, s'il faut en croire les marins du port. C'est la crainte de ce retard qui me faisait presser mon départ de Paris: il est peu probable, aujourd'hui,

---

(a) Dans les tems difficiles qui vont s'écouler, je crois que notre agent consulaire en Haïti aurait besoin d'être autorisé à certaines dépenses; par exemple, à agir sur la presse qui conduit cette république, à reconnaître, à secourir d'anciennes amitiés, à se procurer des renseignements importants, à rendre des services profitables aux divers partis



que nous puissions être à St. Domingue, en admettant même que nous partions vers le 15, avant les premiers jours de décembre. Votre Excellence ne recevra donc pas l'annonce de mon arrivée à ma destination avant l'ouverture de la Session.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez [Fol. 108 v.] fait l'honneur de m'écrire en réponse à la mienne du 1<sup>er</sup> octobre. Votre Excellence répond autant que cela lui est possible aux questions que je prenais la liberté de lui faire relativement à la mission qu'elle a bien voulu me confier.

Me permettra-t-elle de lui soumettre quelques nouvelles observations? Je les crois urgentes et j'espère qu'elle le pensera comme moi.

Votre Excellence me dit que "Si le Gouvernement Haïtien, se refusant à nous accorder, à "titre de garantie, l'occupation de la presque île de "Samana, offrait à la place quelque une des annexes de St. Domingue, telle que La Gonave ou la "Tortue, je devrais me borner à lui transmettre "cette proposition".

Mais les événements marchent rapidement dans un pays en révolution. Toute notre chance [Fol. 109] de succès est dans la mobilité même des impressions que peuvent recevoir et le Gouverne-

---

dans l'intérêt de notre influence et de notre plan quand nous en aurons adopté un. J'ai pu voir dernièrement notre Consul général ayant sur les bras (Fol. 107) deux familles d'anciens sénateurs sans pain. Les demandes secrètes de ce genre sont nombreuses. Il est impossible qu'un agent français n'y satisfasse point.

(Signé:) A. M.



ment et les populations. Je pense donc, que le Gouvernement du Roi doit me mettre à même de saisir l'occasion favorable, si elle se présente. Nous ne devons pas laisser au Gouvernement d'Haïti, Gouvernement dont l'instabilité paraîtra peu douteuse a Votre Excellence, quelque soit celui qui sera sorti ou sortira de l'Assemblée Constituante, ou peut-être même, du choc de nouvelles révolutions, le temps de céder à une autre influence que la nôtre. Je redoute moins encore, Monsieur, la difficulté déjà si grande de parvenir au résultat que vous désirez, que la réaction qui le suivra nécessairement.

Votre Excellence ne pense-t-elle pas que le Gouvernement du Roi peut peser à l'avance le pour et le contre de l'occupation provisoire, à titre de garantie, d'une des [Fol. 109 v.] annexes de St. Domingue que je lui indiquais, ou de tout autre point du pays, et adopter une détermination définitive à cet égard? Pourquoi laisser dans le vague un point aussi important et qui peut, il me semble, être résolu tout aussi aisément aujourd'hui que plus tard?

J'ai encore une question à soumettre à la sagesse de Votre Excellence. Il pourrait se faire et cela est même probable, que la République d'Haïti, fidèle à un système qui lui a souvent réussi, eut envoyé un Commissaire chargé de traiter avec le Gouvernement du Roi, et que nous nous croissions en route. Si je ne reçois pas à temps des instructions de Votre Excellence, voici ce que je dirai au Gouvernement Haïtien: "Vous nous avez demandé un sur-  
"sis; le Gouvernement du Roi, protecteur des intérêts



“français en Haïti, intérêts consacrés par plusieurs  
 “traités avec [Fol. 110] la République, a voulu  
 “s’assurer par lui-même des circonstances qui pou-  
 “vaient motiver cette concession; il m’a envoyé  
 “auprès de vous, pour ainsi dire, sur votre demande;  
 “ce n’est que sur les lieux que les renseignements  
 “nécessaires peuvent être obtenus. Il est dans vo-  
 “tre intérêt et de votre honneur de traiter avec moi,  
 “l’agent direct du Gouvernement du Roi. Ne pas  
 “m’admettre à remplir la mission toute de bienveil-  
 “lance qui m’a été confiée, serait faire injure au  
 “Roi et au pays et paralyser, peut-être de vif désir  
 “qu’a le Gouvernement de Sa Majesté de faire tout  
 “ce qu’il lui sera possible de faire en faveur de la  
 “République”.

Si ce raisonnement ne suffisait pas, j’ajou-  
 terais que déjà le Gouvernement Haïtien a refusé  
 la ratification à un traité qui avait obtenu celle du  
 Roi (1829), et que le [Fol. 110 v.] Gouvernement  
 français ne peut plus, ne doit plus, s’exposer à un  
 pareil désagrément.

Si, en définitive, je ne parvenais pas, chose  
 peu probable, à engager le Gouvernement d’Haïti à  
 entrer en négociations avec moi immédiatement, j’en  
 instruirais aussitôt Votre Excellence, et j’atten-  
 drai ses nouveaux ordres.

J’éprouve à présent, Monsieur, le besoin de  
 vous dire, avec toute la franchise que vous avez le  
 droit d’attendre de moi, ce que je pense des résul-  
 tats possibles de la mission que vous avez bien voulu  
 me confier.





Vous savez à quel peuple nous avons à faire; vous savez avec quelle ardente susceptibilité il a rejeté jusqu'ici tout ce qui pouvait porter ou tout ce qui paraissait pouvoir porter la moindre atteinte à son indépendance. Ainsi le Gouvernement Anglais a fait, à [Fol. 111] plusieurs reprises, des tentatives pour obtenir la permission d'établir un simple dépôt de charbon de terre sur le presqu'île de Samana; elles ont été constamment infructueuses. L'article 38 de la Constitution, consacrant par un acte national la jalouse inquiétude des populations, a stipulé que tous les étrangers blancs, sans exception, seraient exclus du droit de propriété à Saint-Domingue. Ce peuple nouveau a senti que s'il admettait au partage des droits de citoyen les hommes de race blanche, il serait tôt ou tard envahi; il a reconnu son infériorité en industrie, en intelligence; il a voulu se renfermer sur son sol comme dans une forteresse, et s'il a admis les étrangers dans l'enceinte, il ne l'a fait qu'en limitant le nombre, au moyen de restrictions multipliés, et en exerçant sur eux une active surveillance. Nous ne devons pas nous dissimuler que nous, les anciens maîtres du sol, nous devons, plus [Fol. 111 v.] encore que les autres, exciter les inquiétudes de la République; elle a peine à se persuader que nous ayons perdu tout espoir de reconquérir ce beau pays, qu'on nommait, à si juste titre, le plus beau diamant de la Couronne de France; toutes nos démarches lui semblent tendre à ce but; il y a de plus, entre elle et nous, cette haine si naturelle du pays émancipé à l'ancienne métropole,



et dont l'Angleterre et les Etats-Unis nous offrent un si frappant exemple.

C'est donc, Monsieur, contre cette disposition que je vais avoir à lutter. Votre Excellence pensera probablement, comme moi, qu'avant la révolution qui vient de se faire, le projet du Gouvernement du Roi de se faire céder, provisoirement, même à titre de garantie, la presque île de Samana, aurait semblé inexécutable. C'est évidemment dans les événements même de la Révolution que nous [Fol. 112] cherchons à trouver les éléments du succès. Je crois qu'ils y sont en effet, et je dirai tout-à- l'heure à Votre Excellence sur quoi je fonde cette opinion. Mais quel a été, je ne dirai pas la cause première, mais le prétexte de cette révolution? Quel est le plus grand grief que les révoltés alléguaient contre le gouvernement de Boyer? La dette contractée envers la France. C'est ainsi, disaient-ils, qu'il a paralysé toutes les ressources, tout l'essor du pays, il nous a écrasés sous le poids d'une dette qu'il n'avait *pas le droit* de contracter. Le triomphe obtenu, la divise du drapeau a peut-être un peu changé; les vainqueurs ont craint, sans doute, de compromettre leur victoire, en attirant sur le pays l'inimitié de la France; mais de là à faire taire toutes les susceptibilités nationales, de là à aliéner, même à titre de garantie et provisoirement, une fraction quelconque du territoire de la République, n'y-a-t-il pas une immense [Fol. 112 v.] distance? Les Haïtiens ne se dissimuleront pas, quelques protestations que nous leur fassions, qu'une semblable concession, faite par un



Gouvernement comme le Gouvernement d'Haïti à une nation comme la France, est faite irrévocablement; ils seront assez habiles pour en prévoir toutes les conséquences. Je puis me tromper, mais je crains beaucoup que les renseignements que Votre Excellence a reçus sur les dispositions de la population à notre égard, ne soient erronés, et qu'ils n'aient été recueillis qu'à la superficie des choses.

Le moment qui suit une révolution est, d'ailleurs, peu favorable pour obtenir du gouvernement né de cette révolution des concessions qui peuvent blesser l'orgueil national. Votre Excellence pense-t-elle, qu'un gouvernement, placé comme va l'être le Gouvernement Haïtien, puisse, sans une grande imprudence, demander, aujourd'hui, au pays, la ratification d'une disposition qui [Fol. 113] aliénerait, même momentanément, une fraction du territoire Haïtien?

Ce n'est donc, Monsieur, qu'avec la plus grande circonspection que nous devons, à mon avis, nous lancer dans cette voie: aussi vois-je avec regret que le Gouvernement du Roi me ferme toutes les autres.

Il est possible que la République d'Haïti soit par sa faute, je le veux bien, dans l'impossibilité d'aquitter sa dette envers nous; c'est que j'ai mission de vérifier. Si l'impossibilité est réelle, n'y aurait-il pas danger à pousser le pays jusque dans ses derniers retranchements? Ne peut-il pas, en désespoir de cause, se jeter dans les bras de l'Angleterre, *qui l'y recevrait, quelque peu de profit qu'*



*elle dût y trouver d'abord*, et lui donner le monopole exclusif de son commerce, en échange de sa protection et du paiement de la dette française? Votre Excellence doit prévoir ce cas, car il est possible. [Fol. 113 v.]

La question d'occupation de la presqu'île de Samana présente encore d'autres faces: Je ne parle pas des réclamations que pourrait élever le Gouvernement Espagnol qui a conservé tous ses droits sur son ancienne possession; nous lui répondrions aisément, puisque notre prétention avouée n'est qu'une occupation provisoire à titre de garantie et jusqu'à parfait paiement.

Mais si la partie Sud de l'île, poussée peut-être à cette détermination par l'acte même du Gouvernement Haïtien, se soulevait contre cette cession d'une partie de l'ancien territoire espagnol, et Votre Excellence sait à combien peu tient l'union entre ces deux grandes fractions du pays, si cette cession enfin devenait le prétexte d'une guerre entre nos forces et les habitans des provinces voisines, le Gouvernement du Roi est-il décidé à en subir toutes les conséquences, ainsi que celles de toutes les complications qui en peuvent surgir? Car, Votre Excellence le sait, la guerre [Fol. 114] amène la guerre.

Pourquoi Votre Excellence, qui veut bien m'honorer de quelque confiance, ne me laisserait-elle pas l'entière liberté de juger l'opportunité de telle ou telle mesure? Pourquoi limiterait-elle mon action à une négociation sur tel ou tel point?



Elle croira, du reste aisément, qu'en lui demandant plus de latitude, je suis mû exclusivement par le désir de bien faire les affaires qu'elle m'a confiées.

Si les négociations sur le terrain où je dois les placer, d'après mes instructions, offraient un danger réel; si elles pouvaient compromettre à jamais nos relations et nos espérances d'avenir dans ce pays; si celà m'était bien prouvé, quand je serai sur les lieux et à même de bien juger les choses, je crois qu'il serait sage, qu'il serait prudent, de ne pas nous astreindre à suivre exclusivement une seule voie. Je ne saurais parler à Votre Excellence [Fol. 114 v.] de toutes les phases que les négociations peuvent présenter; mais tout en conservant intacte toute notre dette contre Haïti, ne pourrions-nous pas faire acte de générosité, et lui accorder un sursis moyennant de grands avantages commerciaux accordés *exclusivement* à notre commerce et dont il jouirait jusqu'à une période déterminée de paiements successifs? (1).

Je sais que le Gouvernement du Roi a à défendre les intérêts des anciens colons, ou plutôt de ceux qui représentent, aujourd'hui, leurs droits, mais si

---

(1) Le Gouv<sup>t</sup> Haïtien, pressé par la positions que nous lui ferions, et menacé d'y retomber, en cas de modification non consentie par nous de tarif, serait, peut-être plus circonspect qu'il ne l'a été jusqu'ici. Ce n'est là du reste, qu'une précaution que je vous propose, en présence d'un danger éventuel. Jusqu'à nouvel ordre de V. E. mes instructions restent les mêmes et j'agirai surtout conformément a l'esprit qui les a dictées.



la République est réellement *hors d'état de payer*, et ce n'est que dans ce cas bien vérifié qu'une semblable proposition serait possible, devons nous sacrifier les grands intérêts du pays et nous exposer à perdre la créance même des colons, la position avantageuse dans laquelle elle nous place, vis-à-vis de ce pays, et le gage même, d'ailleurs du paiement futur de la dette? Et je ne me le dissimule [Fol. 115] pas, Monsieur, si nous insistons avec trop de sévérité, nous y sommes exposés.

Mais si le Gouvernement du Roi, après avoir épuisé inutilement toutes les négociations pour l'occupation provisoire de la presqu'île de Samana ne croit pas devoir en entamer d'autres pour obtenir soit la cession d'un autre point, soit des avantages pour notre commerce, s'il se refuse à accorder gracieusement et généreusement le sursis qui lui est demandé, si, enfin, il se décidait à user de tous ses avantages et, j'oserai le dire, de tous ses droits sur l'ancienne Colonie de la France, je pense qu'il pourra trouver, comme je l'ai dit tout à l'heure, dans la révolution qui vient de s'accomplir à Haïti et dans la situation actuelle du pays, de nombreux éléments de succès; ce succès me paraîtrait même à peu près certain, si le Gouvernement du Roi prenait la résolution d'entrer franchement dans les voies qui [Fol. 115 v.] doivent forcément y conduire. Il n'est pas nécessaire que je parle à Votre Excellence des conséquences extrêmes de la détermination qu'elle prendrait. Elle est bien mieux que moi à même de les calculer. Je vais expliquer ma pensée.



Votre Excellence sait que la population de St. Domigue se divise en deux grandes fractions. Les noirs que forment les masses et qui ont la force materielle, et les hommes de couleur qui sont dans la population dans la proportion d'un à vingt, et en qui se concentre presque exclusivement toute l'intelligence. Cette situation a produit ce qu'elle devait naturellement produire; les masses ou les noirs ont chassé les blancs au profit de l'intelligence ou des hommes de couleur. Ceux-ci ont longtemps endormi le peuple au moyen des mots si puissants de liberté et d'indépendance. Ce sommeil durerait encore, quand une nouvelle génération est venue surgir à côté des hommes qui avaient [Fol. 116] fait la révolution. L'intelligence ne s'était pas déplacée, elle était toujours avec les hommes de couleur, avec les nouveaux comme avec les anciens; mais en même temps que les premiers grandissaient les derniers vieillissaient, et quand l'ambition des jeunes hommes est arrivée à son point de maturité, ce que doit nécessairement arriver vite dans un état social organisé comme celui d'Haïti, celle des vétérans de la révolution n'était plus soutenue par la vigueur nécessaire; le conflit que l'on devait prévoir a eu lieu, et l'ancienne révolution a été détronée dans la personne du Président Boyer et de ses principaux adhérents.

Quels ont été les manoeuvres de cette nouvelle révolution? Encore les noirs. On les a une seconde fois soulevés au moyen du même levier, la liberté et l'indépendance. Mais les hommes de cou-



leur, entraînés par leurs passions et par leur ambition personnelle, [Fol. 116 v.] n'ont pas réfléchi qu'une nouvelle génération de noirs s'était élevée à côté d'eux, moins abrutié que celle qui avait servi d'instrument à leurs pères, donnée par quarante ans d'existence comme nation indépendante d'une sorte de sentiment national; ils ont oublié que la domination des *petits mulâtres* était plus odieuse encore aux masses opprimées que celle des blancs, et qu'il existait entre eux et les noirs une haine invétérée, une haine de famille; que cette haine été enchainée, tant qu'ils avaient été unis entre eux, tant qu'une volonté une présidait à l'administration du pays; ils ne se sont pas aperçus que la révolution qu'ils allaient faire, briserait le lien qui faisait toute leur puissance; qu'elle démontrerait aux masses plus éclairées toute leur force et leur mettrait nécessairement les armes à la main contre de nouveaux oppresseurs plus odieux encore que les premiers. [Fol. 117].

C'est ce qui est arrivé, Monsieur. Votre Excellence voit que de tous côtés les masses élèvent leurs drapeaux contre les hommes de couleur; l'insurrection surgit de toutes parts; comprimé dans un endroit, elle renaît dans un autre plus forte et plus menaçante; elle va, dit-on, mais cela a besoin de confirmation, jusqu'à inscrire pour devise, sur son drapeau, le protectorat de la France. Peut-être les hommes de couleur parviendront-ils à étouffer cette hydre, mais il ne paraîtra pas douteux à Votre Excellence, que si la France voulait mettre fran-





chement son influence dans la balance en faveur des noirs, si elle se déclarait ouvertement pour eux en leur garantissant leur indépendance, leurs grades et leurs propriétés, il y aurait, dans la situation actuelle du pays, plus d'une chance d'obtenir, comme résultat de cette [Fol. 117 v.] intervention, la récupération, par la France, de son ancienne possession, sans de grands sacrifices d'hommes ou d'argent.

Le tableau que je viens de tracer à Votre Excellence est vrai, et je suis persuadé que l'expérience que j'acquerrai plus tard des hommes et des choses d'Haïti, pourra en modifier quelques détails, mais qu'elle ne changera rien au fond. J'ai cru de mon devoir de le faire passer sous les yeux du Gouvernement du Roi; mais mon devoir s'arrête là; je ne saurais avoir la prétention de lui donner un conseil.

Il ne me reste plus qu'une seule chose à dire à Votre Excellence, c'est que je suis tout prêt à exécuter, avec tout le zèle qu'elle me connaît et avec toute la circonspection que demandent les circonstances, les ordres qu'elle m'a données. Vous pouvez, Monsieur, ne pas répondre à cette lettre, si vous le jugez [Fol. 118] convenable, et ma mission restera ce qu'elle était à mon départ de Paris. Mais si vous croyez devoir modifier les instructions que j'ai reçues, je vous prie d'avoir la bonté de m'en prévenir *par le steamer qui partira de Southampton, le premier Novembre.*

Vous excuserez, Monsieur, j'en suis sûr, les ob-



servations que renferme cette dépêche; vous y reconnaîtrez le sentiment du devoir qui doit animer tout serviteur du pays.

Je suis avec un profond respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence,  
le très-humble et très-obéissant serviteur.

Le Commissaire Extraordinaire et Plénipotentiaire du Roi près la République d'Haïti.

(signé:)

**A. Barrot**

[Nota escrita a lápiz sobre el original en el folio 108].

Il n'y a pas à répondre - ils est plus sûr d'attendre les premiers rapports de Mr. B. datés d'Haïti. Tout ce qu'on pourrait faire en attendant serait de consulter confid<sup>t</sup> la marine sur la valeur des principales annexes de St. Domingue.

[Idem en el folio 111 v.]

L'exemple est assez mal choisi.

[Nota escrita por M. Barrot.]

Je prie V. E. de vouloir bien excuser la manière dont cette dépêche a été copiée. Mr Plase n'a eu que le tems absolument nécessaire pour la transcrire; Son ecriture, d'ailleurs, se formera.

(signé)

**A. Barrot**



- 27.—*CARTA del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Hace una minuciosa relación de la labor desarrollada por la Asamblea Constituyente haitiana; de la entrevista sostenida con el General Hérard, y de la que tuvo lugar, en su presencia, entre Hérard y dos de los partidarios de la Presidencia de Hyppolite.*— Port-au-Prince, 26 de noviembre de 1843

Original. Vol. 11, Núm. 89, fols. 164 r. - 178 r.

Port-au-Prince le 26 novembre  
1843.

(Fol. 164)

*Consulat Général de  
France en Haïti.*

*Direction politique.  
Nº 89*

Monsieur le Ministre.

Par ma dernière dépêche en date du 30 octobre, N<sup>o</sup> 88, je manifestais l'espérance de voir les travaux de la Constituante Haïtienne terminés avant six semaines. J'avais tort. Aujourd'hui, pour éviter de me poser, de nouveau, en faux prophète, je vous avouerai, franchement, que je ne prévois plus l'époque à laquelle la république régénérée sera définitivement dotée des institutions démocratiques qui doivent faire sa force et sa gloire. D'ailleurs les faits accomplis que je vais avoir l'honneur de vous exposer, vous mettront peut-être mieux sur la voie de l'avenir d'Haïti, que ne pourrait le faire l'expression de mes prévisions. Je vais donc proceder par le récit des faits.

Le 15 septembre, les Constituantes réunis en majorité à Port-au-Prince, se sont occupés de la formation de leurs bureaux et de la nomination du Président, du Vice-président et des secrétaires



de l'Assemblée.

Le 23, l'Assemblée s'est proclamée constituée [Fol. 164 v.] et a procédé à son installation officielle par une cérémonie dont les détails se trouvent dans le Journal ci-inclus A.

Un incident qui, au premier aspect ne paraît que ridicule, mais qui, au fond, a eu pendant quelques jours une assez grande influence politique, s'est produit au milieu de cette cérémonie. Le Général Hérard crut devoir, comme membre du Gouvernement provisoire, prendre la parole après le président de l'Assemblée. Son discours, préparé à l'avance par un de ses amis, était écrit d'une main novice, ou bien n'avait-il pas eu le temps de l'étudier avec assez de soin. Je ne sais... mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il l'a lu en véritable écolier, épelant les mots, coupant les phrases à contre sens, s'arrêtant tout court, et laissant, ainsi, à chacun, le droit de supposer qu'il n'en comprenait pas un mot. L'embarras de ses amis était visible, la joie de ses adversaires, éclatante et moqueuse. Cet échec de tribune fut fatal *au héros de Praslin*. Dès le lendemain il n'était bruit que de son ignorance et de son incapacité... Il nous faut, disait-on de tous côtés, il nous faut un président qui sache au moins lire... et la popularité du noir Hyppolite Gélín se trouva, tout-à-coup, renforcée de celle que venait de perdre Hérard.

Une autre circonstance venait, aussi, d'exercer une grande influence sur la situation respective des deux compétiteurs Hérard et Hyppolite.



L'audacieuse tentative de Dalzon avait de nouveau [Fol. 165] frappé les mulâtres de stupeur; Dalzon avait échoué, il est vrai; mais son parti, pour lequel il avait agi, n'était point mort avec lui. Partout, encor, les noirs conservaient une attitude menaçante; un homme nouveau pouvait se mettre à leur tête et, par un succès imprévu, arriver, enfin, à l'extermination de la race jaune. Ne valait-il pas mieux conjurer l'orage que de le braver, et le meilleur moyen d'éloigner le danger n'était-il pas de se placer sous la protection d'un chef noir dont on captiverait la bienveillance par l'effet du pouvoir? Telle fût la question que se posèrent les mulâtres, et que la peur leur fit résoudre affirmativement. Le noir Hyppolite fut, en conséquence, porté d'abord au fauteuil de la présidence de la Constituante, avec promesse d'être bientôt élevé au fauteuil de Président de la République; et là-dessus, noirs et jaunes s'embrassèrent, se jurèrent une amitié fraternelle, et sullèrent leur réconciliation par l'engagement réciproque de maintenir, dans la nouvelle Constitution, les principes des articles 38 et 39 de l'ancienne.

Un incident puérile et la peur, venaient, donc, de changer la position des partis, au début de la Constituante. Le Général Hérard en éprouva, d'abord, un profond chagrin et un découragement complet; mais quelques amis fidèles et quelques noirs mécontents, (Lazare et Guérier, particulièrement) tentèrent de ranimer son ambition déconcertée et l'empêchèrent de céder à son dépit qui [Fol.



165 v.] allait le pousser à se retirer complètement des affaires.

Cependant avant de songer à recommencer sérieusement la lutte, le Général Hérard examina ses ressources; dans la Constituante, elles se réduisaient à peu de chose. A l'exception de quelques uns de ses officiers d'Etat major qu'il avait, heureusement, eu la précaution d'y introduire, tous les membres de cette Asemblée lui étaient devenus hostiles, les noirs s'étaient réunis à Hyppolite Gélin par sympathie de couleur, les mulâtres en avaient fait autant par peur, et surtout, disaient-ils bien haut, parce qu'ils ne voulaient plus d'un Gouvernement militaire, ni d'un homme trop bien disposé en faveur des Européens; ses amis du sud, même ceux qui s'étaient, d'abord, montrés les plus ardents pour sa cause, tels que Fery, Blanchet, L'Hérisson, &', venaient de céder au torrent et l'avaient abandonné. C'était donc en dehors de la Constituante qu'il lui fallait chercher un point d'appui, l'armée seule pouvait le lui offrir; mais il fallait la gagner; déjà il avait commencé à se la rendre propice par les faveurs nombreuses que, comme membre influent du Gouvernement provisoire, il avait pu lui accorder arbitrairement; il acheva de la gagner en affichant le plus profond mépris pour les nouvelles institutions municipales dont l'établissement avait profondément blessé les goûts et les habitudes despotiques des officiers; [Fol. 166] il fut, du reste, parfaitement secondé dans cette manoeuvre par les deux généraux noirs, Guerrier et Lazare. Le pre-



mier, convaincu de son impuissance à s'élever au suprême pouvoir, mais fermement résolu à ne le céder à aucun autre noir, a déclaré, hautement, que nul autre que lui ou le héros de Praslin ne prendrait place au fauteuil de Président; et en même temps, il a pris l'engagement de seconder Hérard, à condition que celui-ci lui confierait le Commandement du département du Nord. Le second, découragé par le non succès des insurrections Salomon et Dalzon, a jugé prudent de pactiser aussi et a vendu ses services et son reste d'influence sur les noirs, au prix de nombreuses concessions de domaines d'émigrés, et contre la promesse du commandant du département du sud. C'était, sans doute, beaucoup pour Hérard de s'être ainsi refait une nouvelle base d'opérations; mais elle pouvait ne pas être suffisante, en présence d'ennemis si nombreux et si ardents; il fallait donc la renforcer, ou du moins, se ménager une réserve par l'acquisition d'un auxiliaire puissant, et c'est sur la France qu'il porta ses vues. En conséquence, et [Fol. 166 v.] après m'avoir fait sonder par quelques amis communs, il me fit demander une entrevue secrète; je ne pouvais la lui refuser; mais, pour ne point me compromettre en donnant lieu de croire que j'avais couru après cette entrevue, je déclarai qu'elle ne pouvait avoir lieu que chez moi, il accepta la condition et le lundi 31 septembre à 4 heures  $\frac{1}{2}$  de l'après-midi, nous étions tête à tête dans mon Cabinet.

D'avance, je savais, à peu près, tout ce que j'allais entendre; les indiscrets amis du Général



Hérard m'en avaient dit assez pour m'éclairer, et je compris, tout d'abord, combien ma position allait être difficile dans cette conférence. Et en effet, sans instructions spéciales de Votre Excellence, sans même la plus légère indication des vues et des projets du Gouvernement du Roi sur nos futurs rapports avec Haïti, qu'allais-je répondre à des propositions dont l'acceptation ou le refus formels pouvaient, également, contrarier le Cabinet français et compromettre ma responsabilité? Et cependant, je ne pouvais reculer devant des explications devenues inévitables; mais il me restait la ressource de ne répondre explicitement, à rien de ce que j'entendrais, et c'est à quoi je me résolus fermement.

Je n'entreprendrai pas, Monsieur le Ministre, la tâche à peu près impossible, de reproduire ici, littéralement, une conversation [Fol. 167] que le manque d'élocution, les réticences habituelles, et le désordre des idées du Général Hérard ont dû, nécessairement, rendre excessivement prolix et presque toujours diffuse; mais je vais vous en donner, sommairement, le résultat. La fidélité de ma mémoire me garantit l'exactitude des faits et même l'identité des expressions.

La réunion et les travaux de la constituante servirent, naturellement, d'introduction à notre entretien. Le Général n'hésita pas à m'exprimer tout le mécontentement que lui inspirait l'esprit démocratique et brouillon de l'Assemblée. Les membres qui la composent, me dit-il, sont des intrigants





et des ambitieux qui veulent exploiter la révolution à leur profit; ils veulent un noir pour Président parce qu'ils espèrent le mener à leur guise. L'homme sur lequel ils ont jeté les yeux, leur offre quelques chances de succès, il est vrai, parce qu'il est sans intelligence; mais qu'ils y prennent garde. Hyppolite est élève de Christophe, et à défaut de bonnes raisons, il pourrait bien faire donner des coups de sabre à Messieurs les mulâtres. Quant à moi, ajouta-t-il, je suis dégouté de toutes les intrigues dont on m'entoure, de l'ingratitude dont on payé mes services... Seul j'ai osé me révolter contre Boyer devant lequel tous ces misérables intrigants courbaient la tête... J'ai délivré mon pays de la Tyranie... J'ai mis mes concitoyens [Fol. 167 v.] à même de régénérer la République, ils ne tiennent aucun compte des dangers que j'ai bravés, des sacrifices que j'ai faits... ils me payent de la plus noire ingratitude, ils calomnient mes intentions et mon caractère... Hé bien? Qu'ils s'arrangent comme ils l'entendront, je vais les abandonner à eux-mêmes, je vais me retirer dans *ma chaumière*.

Dans ces paroles, il y avait un ressentiment vrai, mais je ne crus pas à la résignation qu'elles exprimaient. Je crus devoir combattre le découragement d'Hérard; je lui dis que sa retraite serait un malheur pour le pays, que le désordre, déjà si grand, des affaires de la République, allait se transformer en anarchie sanglante s'il abandonnait le champ de bataille aux ignorants et aux ambitieux; que, dans mon opinion, il allait s'attirer le reproche



mérité d'avoir engagé son pays dans une révolution, sans s'être demandé s'il aurait le courage de l'en sortir; qu'il allait échanger son titre glorieux de régénérateur de son pays contre celui de brouillon et d'incapable; qu'après la faute grave qu'il avait faite de ne point s'emparer de la dictature au mois d'avril, il allait en commettre une plus grave, encore, en abandonnant le timon des affaires, que lui seul était capable de tenir d'une main ferme... que je l'engageais à bien réfléchir avant d'adopter un résolution qui allait [Fol. 168] décider de sa réputation personnelle et de l'avenir d'Haïti.

Mes paroles étaient sincères; elles flattaient l'amour propre d'Hérard, elles ne pouvaient donc manquer d'être bien accueillies. Mais, malgré sa réputation de franchise, Hérard, au fond, est toujours mulâtre, c'est-à-dire, pourvu d'une forte dose de finesse et de dissimulation, et il se garda bien de se rendre, tout d'abord, à mon argumentation. Il remit en avant ses goûts simples et agrestes qui le rappelaient dans la chaumière; affecta une certaine répugnance pour le pouvoir, énuméra, de nouveau, tous les dégoûts qu'on lui avait fait éprouver, ceux qui lui étaient encore réservés s'il persistait à vouloir diriger une nation *vile* et *sauvage* qui ne comprend pas le bien qu'on veut lui faire et qui est toujours prête à suivre les mauvaises inspirations des lâches, des voleurs, des intrigants qui ne s'adresent qu'à ses mauvaises passions...

“Cependant, ajouta-t-il après quelques moments de réflexion: Je comprends la faute que vous



“me reprochez de ne m’être pas emparé de la dictature au mois de mars... Cette faute, pourrais, peut-être, la réparer...; mais, où prendre mon point d’appui? Ceux même qui se disent mes amis et qui m’entourent [Fol. 168 v.] ne sont guidés que par l’ambition et la rapacité... et je sens que j’ai besoin de bons conseils.. D’ailleurs, comment nos affaires vont-elles s’arranger avec la France...? Moi, j’ai confiance dans la générosité de la France...; mais les intrigants vont chercher à nous brouiller avec elle... Si j’étais libre, si le Gouvernement français avait confiance en moi, je suis sûr que nous nous arrangerions et je reprendrais courage. J’en aurais bientôt fini avec *touts ces petits parleurs et même avec la Constituante qui ne va faire que des sottises...*”

Ici, je vous le confesse, Monsieur le Ministre, je commençai à me sentir de plus en plus embarrassé; l’attaque était directe, et, cependant, je ne pouvais y répondre franchement. J’ignorais, je le répète, les vues du Cabinet du Roi, et les instructions dont serait porteur le plénipotentiaire de Sa Majesté. Pouvais-je m’exposer à embarrasser, par des négociations secrètes, le terrain des négociations officielles dont serait chargé Mr. Barrot? Etait-il prudent de faire naître des espérances qui pouvaient être bientôt détruites par la parole de notre Commissaire Royal? Convenait-il à ma situation de compromettre mon caractère de simple Consul, par des engagements ou des promesses [Fol. 169] non réalisables? Et, cependant, devais-je, par une re-



traite, trop précipitée, jeter le découragement dans le coeur d'un homme dont nous aurons peut-être besoin un jour, et nous priver, ainsi, de son influence? Il ne me restait donc, de retraite honorable qu'en me rejetant dans des généralités qui ne compromettaient rien. J'assurai au Général Hérard que le Gouvernement du Roi était bien prédisposée en faveur d'Haïti; qu'il désirait, ardemment, la prospérité future de la République, qu'il verrait, avec plaisir, à la tête des affaires un homme courageux et loyal avec lequel il pourrait établir des rapports de sympathie et de confiance mutuelle; que, dans mon opinion, la *protection* et les secours de la France étaient seuls capables de rendre à Haïti le repos, l'ordre et la prospérité que tant d'événements malheureux et les fautes nombreuses d'une mauvaise administration semblaient avoir détruits pour toujours... que je ne doutais pas que le Cabinet du Roi, si on lui en fournissait l'occasion, ne s'empressât d'assurer par une *protection réelle et efficace* le bonheur d'Haïti, en garantissant la *nationalité haïtienne* et *l'administration du pays par lui-même*; mais, que pour atteindre ce but, il faudrait entrer, franchement et sans arrière pensée, [Fol. 169 v.] dans des combinaisons qui n'étaient point de ma compétence, et pour l'indication des quelles le Gouvernement français, lui-même, ne voudrait peut-être pas prendre l'initiative, mais qui, très-probablement, ne seraient point repoussées si elles étaient franchement proposées par le Gouvernement ou par le chef futur de la République.



Evidemment, en parlant ainsi, j'approchais du but qu'Hérard se proposait d'atteindre en venant chez moi, mais, évidemment aussi, l'ambitieux timide et inhabile auquel je parlais, aurait désiré, de moi, des paroles plus précises, plus directes. Peut-être aurais-je eu plus d'audace si j'avais eu plus de confiance dans son intelligence, dans ses capacités; mais quoique Hérard soit vraiment, dans mon opinion, beaucoup au-dessus de ses rivaux, sa médiocrité, cependant, m'épouvante, et je ne trouve pas, en lui, l'étoffe nécessaire pour en faire, avantageusement, et honorablement, comme je l'entends, l'homme de la France. Je jugeai donc à propos de ne pas m'engager d'avantage pour le moment, et d'attendre pour le voir venir lui-même, et mieux juger de ses intentions réelles et de sa bonne foi. Lui, de son côté, n'eût pas le courage de prendre l'initiative d'une proposition nettement formulée, et notre conversation [Fol. 170] rentra dans des généralités sur la déplorable situation du pays, sur les tripotages probables de la Constituante, sur la nécessité d'une administration habile et vigoureuse pour rendre la vie à la république agonisante, &\*, &\*. Enfin, après une Conférence de plus de deux heures  $\frac{1}{2}$ , Hérard me quitta en m'assurant, de nouveau qu'il *aimait* et *estimait* la France, qu'il espérait beaucoup de la sagesse et de la générosité du Gouvernement du Roi, qu'il se ferait toujours un devoir de lui donner des preuves de sa bonne foi et de la droiture de ses intentions à notre égard; mais qu'il sentait qu'il avait besoin de bons conseils, qu'il



les attendait du Consul de France dans lequel sa confiance était sans limites...

Le lendemain dimanche 1<sup>er</sup> Octobre, le hasard (je le crois du moins) me remit en présence d'Hérard chez Mr. Lloyd, négociant anglais qui m'avait engagé à passer la journée à la campagne. Au nombre des invités, se trouvaient Mr. Féry et Mr. Blanchet, le premier vice-président, et le second, membre de l'Assemblée Constituante. Ces deux hommes dont j'ai déjà eu occasion de parler à Votre Excellence, sont remarquables, et par la droiture de leur caractère et par la culture de leur esprit, ils ont exercé une grande influence à Jérémie au [Fol. 170 v.] moment de la révolution, ils ont été les plus fermes appuis d'Hérard, jusqu'au moment de la tentative de Salomon 1<sup>er</sup> aux Cayes. Mais depuis cette époque, leur timidité naturelle les avait rejetés dans le parti de ceux qui ne voyaient plus de salut pour les mulâtres que dans une présidence noire, et ils avaient déserté la cause d'Hérard pour se rallier à celle de Gélín (Hyppolite) et avaient appuyé la nomination de ce dernier; il y avait donc, depuis quelque temps, rupture et mésintelligence entre Hérard d'un côté et ces deux hommes de l'autre; leur rencontre, dans la société, était donc un embarras pour tous trois; mais ma présence leur servit de prétexte pour se rapprocher; aucun des deux partis ne se souciait de me laisser en tête à tête avec son adversaire. C'était donc une nécessité de se grouper autour de moi, et quelques instants après notre réunion, nous nous trouvâmes (encore



par hasard sans doute) tous quatre dans un endroit écarté du jardin où les autres invités, anglais et haïtiens, se gardèrent bien de venir nous troubler. Notre conversation ne pouvait manquer de tourner à la politique, et la malheureuse question de couleur. Pour la Présidence en fut, naturellement, le premier thème. La question, pour moi, était délicate; je n'avais point de [Fol. 171] noirs devant moi, il est vrai, mais j'étais en présence de deux partisans de la présidence noire. Je ne reculai pas devant la difficulté, et je prouvai facilement, que cette désolante question ne cesserait d'être un embarras pour Haïti que le jour où l'équilibre du nombre serait rétabli entre les mulâtres et les nègres; que, jusque là, l'intelligence des jaunes opprimée par la masse des noirs, resterait stérile pour Haïti; que pour établir cet équilibre, il fallait d'abord abolir les articles 38 et 39 de la Constitution de 1816, puis encourager l'établissement des populations blanches dans le pays; mais que cette double mesure ne devant produire de bons fruits que dans un avenir très éloigné, il fallait en attendant, garantir la population de couleur contre la brutalité de la population noire, par la nomination d'un président jaune, énergique, capable, par le prestige de grands services rendus au pays et par une réputation de bravoure qui imposât aux noirs de subjuguier et rallier tous les partis; qu'en dehors de cette combinaison, je ne prévoyais qu'anarchie, guerre civile, annéantissement de la race jaune et mort de la République...



Mon argumentation flattait trop fortement les espérances et l'ambition d'Hérard pour qu'il l'adoptât ouvertement. Il [Fol. 171 v.] jugea donc prudent de garder le silence et la discussion ne fut soutenue que par Ferry et Blanchet et ils la soutinrent avec chaleur; longtemps le sentiment des engagements qu'ils avaient pris, récemment, avec le parti noir et son représentant Hyppolite Gélin, les empêcha de se ranger à mon avis. Enfin, un mouvement de franchise et de générosité les entraîna et ils tendirent cordialement la main à Hérard. La réconciliation fut complète.

Après le déjeuner, je me retrouvai, (toujours par hasard) en tête-à-tête avec Hérard dans un appartement reculé. Nos convives, plus ou moins assoupis par les vapeurs du Champagne, nous laissèrent les coudées franches. Plein d'émotion et de reconnaissance pour le service que je venais de lui rendre, en le réconciliant avec ses bons et influents amis, le Général s'abandonna à moi presque sans réserve, il ne doutait plus, me dit-il, de la possibilité pour lui, d'arriver au pouvoir; mais il avait de grandes difficultés à vaincre pour s'asseoir au fauteuil de Président et de plus grandes encore pour s'y maintenir. La pénurie du trésor, la réduction des revenus publics, l'incapacité de l'administration financière, la rapacité des employés, devaient, nécessairement, le mettre pour longtemps hors d'état, non [Fol. 172] seulement de satisfaire aux conditions du traité de 1838, mais même de pourvoir aux besoins les plus pressants du nouveau Gouverne-





ment de la République; que, dans cette triste situation, il aurait besoin de la *générosité* et des *secours* de la France... qu'il sentait bien, qu'en retour, il devrait offrir des *avantages* et des *garanties* convenables, et que, lors que le Gouvernement du Roi jugerait à propos de s'expliquer a cet égard, il s'empresserait de lui répondre, de manière à ne lui laisser aucun doute sur sa *confiance* et sa *bonne foi*...

Comme vous le voyez, Monsieur le Ministre, dans cette seconde entrevue Hérard devenait plus pressant; mais je trouvai qu'il n'était point encore assez explicite; il ne me convenait pas de prendre l'initiative d'une proposition directe et clairement formulée; je devais l'attendre de lui; mais j'attendis en vain; le courage lui manqua et il n'osa en dire d'avantage. De mon côté, comme la prudence me prescrivait une grande réserve, ma réponse ne fut que la paraphrase de ce que j'avais hasardé la veille.

Je n'ai pas cru devoir, Monsieur le Ministre, pousser plus loin cette espèce [Fol. 172 v.] de négociation clandestine, et j'ose espérer que Votre Excellence approuvera ma circonspection. Du reste, j'avais, à peu près, atteint le double but que je me proposais, celui de renforcer la position d'Hérard, en rapprochant, de lui, deux hommes influents qui faisant, tout-à-coup, défaut au parti noir, fort menaçant en ce moment, en raison des dernières tentatives de Salomon et de Dalzon, devaient renverser les espérances d'Hyppolite Gélín et de Lazare, sans cependant donner au parti de couleur une puissance suffisante pour pouvoir se passer de no-



tre appui; et d'avoir engagé Hérard dans une voie qui peut, un jour, nous être très-favorable s'il y persiste, le tout sans engager ma responsabilité et en conservant au Gouvernement du Roi l'entier exercice de son libre arbitre, en présence des événements futurs, quels qu'ils soient.

Malgré mon extrême réserve, Hérard parut satisfait, et, pendant tout le reste de la conversation qui dura encore près d'une heure, il me parla de ses projets d'avenir, et me demanda mes avis sur divers points d'organisation future de la République, avec toute la confiance d'un homme qui se croit sûr [Fol. 173] d'arriver au pouvoir et qui compte sur la France pour s'y maintenir.

Au moment de quitter la campagne, une circonstance fortuite me décida à offrir une place dans ma voiture à Mr. Blanchet. Mon offre fut acceptée avec empressement et nous nous mîmes en route, escortés du Général Hérard, de son Etat major et de quelques amis qui, comme lui, étaient à cheval. Pendant le trajet, Mr. Blanchet m'exprima sa vive satisfaction de s'être, ainsi que son ami Fery, rapprochés d'Hérard qui, en dernière analyse, lui paraissait, jusqu'à présent, le seul homme de la révolution dont on pût tirer un bon parti. . . D'ailleurs, ajouta-t-il je vois qu' Hérard *est votre homme*, qu'il a, par conséquent, chance de devenir celui du Gouvernement français, et que, par lui, nous avons l'espoir d'arriver à un arrangement heureux avec la France.

Je m'empressai de répondre à Mr. Blanchet



que personne n'était particulièrement *mon homme* en Haïti, que je n'avais, nullement, l'outré-évidance de me targuer d'une influence quelconque sur les partis, que je voulais rester étranger à tous, que je n'avais aucun pouvoir pour me mêler de négociations d'acune sorte; que je ne pouvais, par conséquent, prendre aucun engagement, mais que, comme agent [Fol. 173 v.] du Roi, comme ami d'Haïti, je ne pouvais rester indifférent aux événements dont j'étais témoin, et que, naturellement, je me laissais aller aux sympathies que m'inspiraient ceux que je jugeais le plus capables de faire le bonheur du pays, mais que mon rôle, en définitive, se bornerait et se bornait, en effet, à celui d'observateur attentif des faits et de rapporteur consciencieux près de mon gouvernement. Mr. Blanchet, qui est un homme de beaucoup de tact, ne jugea pas à propos de me presser davantage et nous nous séparâmes presque aussitôt à la porte de sa demeure où ma voiture venait de s'arrêter.

Voici, maintenant, Monsieur le Ministre, les résultats presque immédiats et très-ostensibles de mes deux longues conférences avec le Général Hérard.

Ranimé, d'un côté, par les espérances qu'il avait puisées dans ses conversations avec le consul de France; renforcé, d'autre part, par le retour imprévu de ses amis, à sa cause qu'il croyait perdue, Hérard rentra dans la lutte avec une nouvelle audace, rallia, par l'assurance de sa contenance et la hardiesse de ses paroles, les membres timides de la Constituante, et, en 15 jours, fit tomber [Fol. 174] du



fauteuil de Président le noir Hyppolite qui, déjà se croyait aux premiers échelons du pouvoir suprême. Par l'influence d'Hérard, Dumesle, son cousin, qu'il fit nommer à la présidence de la Constituante, il jeta la discorde parmi les membres opposants de l'Assemblée. Par quelques faveurs et beaucoup de promesses, il s'attacha, plus fortement encore, la presque totalité des débris de l'armée; par des intrigues assez bien conduites, il acheva de compromettre le vieux général Lazare qu'il laissa ensuite se perdre entièrement lui-même en lui permettant de se livrer brutalement à des voleries scandaleuses. Par quelques cadeaux, et la promesse du Commandement du département du nord, il se fit, du vieux général Guerrier, un séide redouté des noirs. Enfin, par l'achat d'un Journal de nouvelle création (La Sentinelle de la Liberté), il se fit un point d'appui contre la presse hostile.

Tout cela fut fait, il faut en convenir, avec une certaine habileté et une grande vigueur. Dès la fin d'octobre, la position d'Hérard était tellement refaite que son succès était assuré, décidé, même de l'aveu de ses plus ardents adversaires. Pour tout le monde, le héros de la révolution était, [Fol. 174 v.] désormais, le futur Président de la République, et en effet, tout n'était-il pas entre ses mains? Le Gouvernement provisoire, l'armée, l'administration, la Constituante, la presse, n'étaient-ils point sous son influence directe? Il n'avait donc plus d'obstacles à redouter... Mais, ici, la succès lui a tourné la tête, et, dans son impatiente ardeur, il a com-



conduit à une perte certaine; il a traité la Constituante avec mépris; il a déclaré à qui a voulu l'entendre que, si dans six semaines la Constitution n'était pas faite, il renverrait chez eux les membres de l'Assemblée, donnerait *un Président de sa façon* à la République et ferait une Constitution en 15 jours. . . Ces paroles imprudentes ont fourni des armes à ses ennemis; l'opposition s'en est emparée pour ramener à elle quelques esprits ombrageux qui redoutent le despotisme d'un seul et lui préfèrent le despotisme de la multitude; les ennemis de l'admission des blancs dans le corps social Haïtien, ont profité de l'occasion pour proclamer la nécessité de conserver les articles 38 et 39 de l'ancienne Constitution, comme la seule digne à l'invasion [Fol. 175] des blancs et particulièrement des français dont Hérard voudrait entourer son pouvoir tyrannique. Enfin, l'Assemblée constituante s'est fractionnée de nouveau, à ce point qu'il devint impossible de distinguer et le nombre et la force des partis; il n'y eut plus ni minorité, ni majorité, il y eut confusion. Dans cette situation, il était impossible d'aborder sérieusement la confection d'une Constitution; on s'en tint à faire des projets; chaque membre voulut présenter le sien, et le Comité chargé de les recueillir, de les analyser, de les combiner entre eux, faillit mourir à la peine. . . Il lui fallut près de deux mois pour élaborer son oeuvre. . . oeuvre absurde qui, malgré les modifications qu'elle subira, sous l'action de la discussion générale, renfermera toujours un germe de mort



mis de ces fautes qui, partout ailleurs, l'auraient pour la République.

Mais en attendant le laborieux enfantement du Comité de rédaction, il fallait, au public impatient, quelque chose qui l'occupât, qui l'amusât. L'Assemblée y largement pourvû. Du 15 septembre au 15 novembre, chaque jour a été marqué par des [Fol. 175 v.] discussions, tour à tour ignobles ou burlesques (Voir la feuille B). La Constituante a voulu, d'abord, parodier la Convention française; elle a tenté d'évincer la Gouvernement provisoire et de se faire, à la fois, pouvoir législatif et gouvernemental. Battue sur point, elle a pris de l'humeur, et l'un de ses Mirabeau, tourmenté, sans doute, par une réminiscence indigeste de l'Assemblée Nationale, est monté à la tribune pour déclarer que l'Assemblée Constituante n'était pas libre, qu'elle ne pouvait délibérer en présence des bayonnettes, qu'il fallait demander au Gouvernement provisoire le renvoi des troupes qui encombraient la Capitale, ou que la Constituante allât chercher une *Salle de Jeu de paume dans la plaine du Mirebalais ou ailleurs*. . . . Mais le pauvre Mirabeau Haïtien avait oublié que l'Assemblée elle-même, terrifiée par la tentative d'insurrection de Dalzon, avait, trois jours auparavant, demandé que la garnison du Port-au- [Fol. 176] Prince fut renforcée et que la loi martiale fut proclamée.

A ces deux ridicules discussions qui se sont prolongées huit jours au milieu des injures et des personnalités les plus grossières, a succédé la ques-



tion du costume des représentants de la nation, question qui n'a eu d'autre résultat que de fournir à un honorable Jacobin l'occasion de s'écrier: Pourquoi nous occuper de notre costume? Ne sommes nous pas tous *sans culottes*? Enfin, est venue la question du salaire ou de l'indemnité à allouer aux membres de la Constituante pour prix de leurs travaux. Ici, la discussion a pris un caractère passionné et a donné lieu à quatre ou cinq duels sans effusion de sang. C'est en vain que pendant huit jours, quelques honorables qui sont pourvus de bons appointements comme fonctionnaires publics, ont voulu faire parade de générosité et de désintéressement; c'est en vain que quelques hommes conscieucieux ont invoqué le respect dû au *Manifeste* de Praslin qui [Fol. 176 v.] avait stipulé que les fonctions de Constituant seraient sans rétribution. L'immense majorité des honorables, poussée par la faim, est restée sourde aux cris de détresse des contribuables, et a persisté dans sa demande d'une allocation de cent gourdes par mois pour chacun de ses membres... Les débats sur cette importante matière ont duré plus de huit jours et menaçaient de se prolonger encore, lorsque, fort heureusement, un des orateurs les plus brillants, parmi les partisans de l'indemnité, est venu y mettre un terme en adressant ces paroles à ses adversaires: Citoyens, frères et amis. Dans la grave discussion qui nous divise, je sais que l'équité est pour vous; mais aussi vous devez reconnaître que nous avons pour nous la *justice*...; vous ne pouvez donc nous résister plus



longtemps, et vous voterez avec nous!

L'opposition, confondue par la vigueur de cette argumentation, garda la silence, et, séance tenante, l'indemnité fut votée. Dès ce jour, les discussions de l'Assemblée ont perdu de leur âpreté, les travaux se sont ralentis, les vacances se sont [Fol. 177] multipliés, l'Assemblée salariée n'a plus paru préoccupée que d'une seule idée: Manger, le plus doucement et le plus longtemps possible, cent gourdes par mois...

Je ne pousserai pas plus loin, Monsieur le Ministre, l'analyse des travaux de la Constituante régénératrice; j'ajouterai seulement que, depuis le 23 de ce mois, cette Assemblée a repris un peu de vie, grâce aux menaces du Général Hérard qui paraît pressé d'en finir. Le projet de constitution est, enfin, soumis à la discussion; mais, quand sera-t-il adopté? C'est ce que personne ne peut encore prévoir; pour mon compte, je crains fort que tout le mois de décembre soit à peine suffisant pour arriver à la conclusion. Dans l'état actuel des choses, je serais fâché de voir arriver Monsieur le Commissaire du Roi; sa présence ici, avant l'établissement du Gouvernement définitif, serait un embarras pour tout le monde...

...Cependant, le cas échéant, il faudra bien en prendre notre parti, et j'espère qu'avec un peu de prudence et beaucoup de patience, nous pourrions éviter les inconvénients les plus sérieux.

Avant de clore cette longue [Fol. 177 v.] dépêche, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de





vous dire encore quelques mots sur le Général Hérard. En vous parlant de mes quasi-négociations avec lui, je n'ai pas eu l'intention de faire concevoir des espérances sérieuses à Votre Excellence sur les ressources que cet homme peut nous offrir pour l'exécution de nos plans d'avenir à l'égard d'Haïti. Je n'ai voulu que vous initier, plus profondément à la connaissance des hommes et des choses de ce pays. Hérard se jettera peut-être dans nos bras, s'il y est forcé par les circonstances; mais il nous abandonnera certainement, et nous deviendra même hostile s'il peut arriver au pouvoir sans notre aide; et je crois qu'il en sera ainsi, car, quelque médiocre que soit cet homme, il est évidemment supérieur à tous ceux qui osent se mettre en concurrence avec lui; c'est la conviction que j'ai de sa supériorité relative, qui seule m'a déterminé à me rapprocher de lui, à gagner sa confiance, à renforcer sa position de toute l'influence que quelques circonstances fortuites ont pu me donner... C'est consciencieusement que j'ai agi avec lui, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'expliquer plus haut... [Fol. 178]. Entre deux maux, j'ai cru devoir choisir le moindre, et j'ai préféré me rapprocher d'un mulâtre incapable que de me livrer à un nègre stupide... Mais, je le répète, ne comptons pas trop sur Hérard... D'ailleurs, nous touchons peut-être au moment où nous pourrions nous passer de lui... tout en pelottant avec le héros de la glorieuse révolution, j'ai noué, sérieusement, la partie avec d'autres hommes qui, plus sérieux, plus solides, moins am-



bitieux, m'ouvrent une voie plus large, plus sûre, pour l'introduction de notre influence en Haïti... Si mes prévisions se réalisent, si mes efforts obtiennent le glorieux succès que j'ambitionne et que je poursuis depuis si longtemps avec une persévérance qui ne peut être soutenue que par mon ardent désir de bien servir le Roi et la France, il ne se passera pas un mois avant que j'aie le bonheur de vous annoncer qu'il dépend de votre Excellence de faire flotter notre pavillon protecteur sur la plus belle, la plus fertile et la plus riche partie de l'île d'Haïti...

Agréez, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect et de mon entier dévouement.

Le Consul Général de France  
(Signé) : **Le Vasseur.**



- 28.—CARTA del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Comunica la llegada de M. Barrot, Plenipotenciario de Francia en Haití y de M. Juchereau de Saint Denis, Cónsul francés en Santo Domingo.— Port-au-Prince, 14 de diciembre de 1843.

Original. Vol. 11, Núm. 90, fols. 197 r. - 201 v.

A son Exc. le Ministre Secrétaire d'Etat au département des Affaires Etrangères.

A Paris.

Port-au-Prince, le 14 décembre, 1843.

(Fol. 197)

Consulat Général de France en Haïti.

Direction politique.

Nº 90.

Annnonce de l'arrivée du Plénipotentiaire de Sa Majesté à Port-au-Prince.

Monsieur le Ministre.

En terminant ma dépêche du 27 mois dernier (Nº 89) je témoignais à Votre Excellence combien je craignais que Monsieur le Commissaire du Roi n'arrivât trop tôt à Port-au-Prince. Mes craintes étaient fondées. La Corvette de Sa Majesté l'Aube, à bord de laquelle était la mission, vint mouiller dans notre rade vers le milieu de la journée du 29, et, deux heures après, j'étais auprès de Monsieur Ad. Barrot pour le renseigner sur notre situation. Le tableau que je lui en présentai était peu propre à le satisfaire. Monsieur le Plénipotentiaire apprit avec peine de la République était encore dans le Provisoire, que l'Assemblée Constituante était fort peu avancée dans ses travaux, que nul ne pouvait en-



cor prévoir à quelle époque serait institué le Gouvernement définitif avec lequel il aurait [Fol. 197 v.] à traiter; qu'enfin il lui faudrait peut être, attendre un mois ou six semaines avant de pouvoir ouvrir les négociations.

A l'impatience que me témoigna Monsieur le Plenipotentiaire en recevant ces détails, et au désir qu'il me manifesta d'entrer immédiatement en conférence avec le Gouvernement provisoire, je crus devoir opposer les termes si clairs et si précis employés par Votre Excellence, en m'ordonnant d'annoncer à la République que le sursis qu'elle avait demandé au Gouvernement du Roi lui était accordé *jusqu'à l'établissement d'un Gouvernement définitif*.

Monsieur Barrot voulut bien prendre mon objection en considération et se résigna à attendre cette époque que nous ne pouvions devancer sans nous attirer le reproche très grave de n'être point fidelles à nos promesses; mais, en même temps, il pensa, avec raison, qu'il ne pouvait aborder en Haïti et y résider sans y faire reconnaître immédiatement et officiellement le haut caractère dont il était revêtu par Sa Majesté. En conséquence, je m'occupai sur le champ du soin d'annoncer son [Fol. 198] arrivée, et de préparer la réception qui devait lui être faite. Les détails de tous les petits obstacles que je rencontrai dans cette petite négociation, seraient, peut-être, bien placés ici pour faire connaître à Votre Excellence la nature du terrain sur lequel nous sommes placés, et le caractère



des pauvres gens aux quels nous avons affaire. Mais, pressé comme je le suis, par les devoirs de toute nature dont je suis accablé, je laisse à Monsieur le Plénipotentiaire le soin de vous entretenir, plus tard et à loisir, de toutes ces misères. Je me bornerai aujourd'hui à vous dire que l'Envoyé du Roi à pris terre a Port-au-Prince le 1<sup>er</sup> Décembre; que sa réception par le Gouvernement provisoire a été parfaitement convenable et que, sauf deux ou trois petites maladresses, fruit de l'ignorance haïtienne, les autorités gouvernementales ont déployé, dans cette occasion, une solennité et une décence tout-à-fait extraordinaires pour le pays. Du reste, Monsieur L'arrot a paru très satisfait, et j'en ai ressenti un véritable plaisir.

L'honorable confiance que Monsieur [Fol. 198 v.] le Plénipotentiaire de Sa Majesté a bien voulu me témoigner, dès notre première entrevue, m'a fait un devoir de lui exprimer, franchement, mon avis sur certains points de détails relatifs à la ligne de conduite qu'il doit suivre dans son rapport avec les Haïtiens; moins il aura de liaisons intimes avec eux, plus il conservera d'influence, de crédit, de puissance et de liberté d'action dans l'importante négociation dont il est chargé. C'est en vertu de ce principe que je l'ai engagé à ne point accepter la maison d'un certain Mr. Laforestrie, qui est en ce moment à Paris, et dont l'associé, Mr. Auguste Elie, membre de l'Assemblée Constituante, lui avait fait l'offre dès son arrivée à Port au Prince. Dans cette maison, Monsieur Barrot n'au-



rait pu tenir à distance convenable tous les brouillons de l'opposition dont Mr. Elie est un des membres les plus ardents. Tous les petits mulâtres, nos ennemis irréconciliables, auraient eu leur entrée trop libre dans la résidence de la mission et seraient, certainement, venus à bout par leurs ruses et leurs perfidies, de [Fol. 119] compromettre, d'une manière quelconque, les candides et généreux jeunes gens qui accompagnent l'envoyé de Sa Majesté. En prenant une maison à son compte, Monsieur Barrot s'est, heureusement, placé en dehors de toutes les tentatives d'intrigues qu'on eut cherché à ourdir autour de lui. Maître dans sa maison, dégagé de toute obligation personnelle envers qui que ce soit, il peut n'admettre dans sa société que les hommes qui lui conviennent et fermer tout accès à ceux qui lui paraissent dangereux. Cette situation permettra à Monsieur Barrot d'attendre plus convenablement et plus sûrement l'époque à laquelle il pourra, enfin, entamer ses négociations.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le Ministre, que je comprends toute l'étendue de mes devoirs envers Monsieur le Plénipotentiaire de Sa Majesté, et que je les remplirai avec tout le zèle et tout le dévouement que réclame de moi, l'intérêt du service du Roi. J'ose espérer que l'expérience que j'ai si chèrement acquise dans ce malheureux pays, me [Fol. 119 v.] permettra de seconder utilement l'habileté de Monsieur le Plénipotentiaire, et de prouver une fois de plus à Votre Excellence, que je n'ai d'autre ambition que de servir dignement notre



chère patrie.

Monsieur Juchereau de Saint-Denis, Consul du Roi à Santo Domingo, est arrivé ici avec Monsieur Barrot. Je l'ai engagé, aussitôt son débarquement, à venir s'établir dans la maison consulaire de France où il attend que la présence de Monsieur l'Amiral me fournisse l'occasion de le faire conduire à son poste par un des bâtiments de guerre de notre station navale.

Le 7 de ce mois, j'ai présenté officiellement Monsieur le Consul du Roi au Gouvernement provisoire, et j'ai demandé l'exequatur en vertu duquel il pourra, librement, exercer ses fonctions à Santo Domingo. Ma demande a été gracieusement accueillie et Mr. Juchereau a reçu son exequatur le surlendemain. Je pense que notre nouveau Consul pourra se rendre à son poste avant la fin de la semaine [Fol. 200] prochaine, car Monsieur l'Amiral Demoges ne peut tarder à paraître sur notre rade.

Monsieur Juchereau de St. Denis a trouvé dans la personne de Mr. Terni, officier comptable de la Corvette l'Aube, un sujet très propre à faire un bon chancelier et se l'est attaché. Je me suis empressé de mettre Mr. Terni entre les mains de mon chancelier Mr. Rogerie qui, malgré les nombreuses occupations dont il est accablé, a su trouver, dans son zèle infatigable, le temp et les moyens de consacrer une ou deux heures, chaque jour, à l'instruction de son jeune collègue. Grâce au répertoire volumineux des actes de toute nature qui ont été faits dans ma chancellerie depuis cinq ans, Mr. Terni



pourra emporter une précieuse collection de notes et de renseignements qui le mettra à même de satisfaire facilement, à toutes les exigences de ses nouvelles fonctions. Les quelques semaines qu'il aura passées ici abrègeront de beaucoup son noviciat.

Le temps pendant lequel Monsieur Juchereau de Saint-Denis aura séjourné [Fol. 200 v.] près de moi ne sera pas perdu, non plus, pour ce jeune Consul qui paraît animé du plus ardent désir de répondre dignement à la confiance de Votre Excellence en se préparant, par de bonnes et sérieuses études sur le terrain qu'il va occuper, à l'accomplissement de l'importante mission que vous lui avez confiée. J'ai largement renseigné Mr. Juchereau de Saint Denis sur tout ce que j'ai entrepris et fait, dans le but d'établir, d'une manière utile et puissante, l'influence de la France, sur la riche et intéressante province Espagnolle d'Haïti. En retour, j'ai appris de lui, avec une bien vive satisfaction, que les instructions qu'il avait reçues de Votre Excellence, concordait, de tous points, avec mes vues d'avenir sur ce pays, et le mettaient en situation de s'engager hardiment dans la voie déjà ouverte par mes soins. Je vais donc avoir un auxiliaire de plus dans mon entreprise et je puiserai un nouveau courage dans la certitude que j'ai maintenant, de ne point m'être écarté de la pensée et de la volonté du Gouvernement du Roi [Fol. 201] en marchant avec persévérance, depuis huit mois, vers un but qui m'a toujours paru le plus désirable, le plus profitable et le plus honorable que la France put atteindre pour





mettre, enfin, un terme à ses démêlés avec la République haïtienne.

Monsieur Barrot, à qui j'ai cru de mon devoir d'exposer clairement et sans réticence mes projets, mes plans et mes moyens d'action, a vivement applaudi à tout ce que j'ai fait. Monsieur le Plénipotentiaire m'a assuré, comme Mr. Juchereau de Saint-Denis, que mes actes étaient en parfaite harmonie avec la pensée intime de Votre Excellence, et qu'il lui serait facile de les faire concorder avec l'objet principal de sa mission... En avant donc! et Dieu aidant, j'aurai, je l'espère, avant la fin de l'année, le bonheur de vous annoncer que vous pouvez, si Votre Excellence le juge convenable, faire hommage à Sa Majesté, de la propriété absolue de la presqu'île de Samana, en échange de sa glorieuse et puissante protection sur un riche et vaste territoire, sur une population [Fol. 201 v.] généreuse qui, dans son malheur, ne compte, après Dieu, que sur la générosité de notre Roi.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect et l'assurance de mon entier dévouement.

Le Consul Général de France  
(Signé) : **Le Vasseur.**



29.—*CARTA del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Informa sobre la labor desarrollada por la Asamblea Constituyente. Expone sus temores de que el General Hérard haya pactado con los enemigos de Francia y de que la misión de Barrot fracase en su parte principal. Anuncia que, en breve, le comunicará los resultados de sus negociaciones secretas con los habitantes de la parte española de la isla. En postdata del 31 de diciembre comunica la conclusión de los trabajos de la Asamblea y la elección de Hérard por Presidente.— Port-au-Prince, 27 de diciembre de 1843.*

Original. Vol. 11, núm. 92, fols. 235 r. - 240 v.

Port-au-Prince, le 27 décembre  
1843.

(Fol. 235)

Consulat Général de  
France en Haïti.

Direction politique.

Nº 92

Conduite du Général Hérard à l'égard de l'Assemblée Constituante.

Monsieur le Ministre.

Avant d'aborder, définitivement, l'importante question que je n'ai fait que vous indiquer dans mes deux dernières dépêches, je sens la nécessité de compléter le tableau des travaux de la Constituante, et de vous indiquer les oscillations politiques qui viennent d'avoir lieu dans le court espace d'un mois.

Lorsque j'ai eu l'honneur de vous adresser ma dépêche portant le Nº 89, la Constituante, vous le savez, n'avait point encore entamé sérieusement la discussion de l'oeuvre qui lui était confiée. Ce n'est, véritablement, qu'à la fin de novembre



qu'elle est sérieusement entrée en besogne. Les premiers articles votés ont, immédiatement, révélé l'esprit étroit dont était animée l'Assemblée. Les membres les plus éclairés ont, eux-mêmes, suivi le torrent des préjugés haïtiens contre la race blanche et n'ont point osé lutter trop longtemps contre la consécration des articles 38 et 39 de l'ancienne Constitution. Ainsi, cette révolution annoncée [Fol. 235 v.] avec tant d'emphase, comme devant sortir de l'ornière du passé, s'y traîne, au contraire, d'une manière plus ignoble que jamais, et elle a été sur le point d'ajouter à la proscription de la race blanche, une proscription plus absurde encore en Haïti, celle de cette portion de la race africaine qui n'a pas eu l'insigne honneur de recevoir le jour sur la terre haïtienne.

Après ce début, n'était plus permis d'espérer rien de bon, et la Constitution toute entière, lorsqu'elle sera terminée, vous convaincra, je n'en doute pas, Monsieur le Ministre, que tout espoir eut été une folie. Je n'entreprendrai pas l'analyse de cette oeuvre monstrueuse, que ses auteurs, eux-mêmes, frappent, aujourd'hui, de réprobation. Mais, ce qu'il me paraît important de placer sous les yeux de Votre Excellence, c'est la marche, tantôt imprudente, tantôt aveugle, des hommes politiques dont je vous ai déjà fait le portrait.

Vous vous rappelez la position prise vis-à-vis moi par le Général Hérard, dès les premiers jours d'octobre, position fort équivoque selon moi et peu propre à m'inspirer une entière confiance, mais dont



il à, cependant, jusqu'à aujourd'hui, sauvé les fâcheuses apparences avec assez d'habileté. C'est toujours en feignant de compter sur la France qu'il [Fol. 236] à heurté de front tous ses adversaires, et malmené la Constituante elle-même. Mais j'ai lieu de croire que, d'un autre côté, il a pactisé avec nos ennemis et leur a promis de nous être hostile, si on lui facilitait les moyens d'arriver au pouvoir sans notre influence. Selon mon opinion, c'est en jouant ce double jeu qu'il a laissé passer les articles qui maintiennent la prohibition de la possession territoriale aux Européens, la faculté accordée à l'Assemblée législative de refuser aux escadres étrangères la permission de séjourner plus de 15 jours dans les eaux d'Haïti, et l'obligation imposée au Gouvernement de la République de ne consentir à aucune aliénation du territoire, sous quelque forme et sous quelque prétexte que ce soit, il est assez difficile d'expliquer autrement que par l'absence de toute fixité dans ses projets et dans ses plans, la conduite de cet homme qui, à chaque instant, se met en opposition avec lui même. Vous savez, déjà, Monsieur le Ministre, avec quelle imprudence il avait manifesté, devant les troupes, sa résolution de briser la Constituante si elle ne marchait à son gré. Cette imprudence, il l'a commise plus grande encore dans des derniers temps. Au moment de l'arrivée [Fol. 236 v.] de Monsieur le Commissaire du Roi, l'Assemblée avait, par une espèce de réaction contre les menaces du futur Dictateur, ralenti la marche de ses travaux. Hérard semblait assez dis-



posé à subir ces nouvelles lenteurs; mais Monsieur Barrot ayant laissé percer dans ses discours, quelque impatience, bien naturelle du reste, de se voir exposé à attendre longtemps encore l'ouverture de ses négociations, le Général s'est astucieusement emparé de ses paroles pour pousser à outrance la confection de la Constitution. La France, a-t-il dit, nous presse vivement; elle veut en finir avec nous; nous ne pouvons, sans danger, le faire attendre plus longtemps; il faut, donc, que nous soyons organisés pour le 15 décembre au plus tard; et là dessus, il s'est mis à écrire à la Constituante une lettre assez ridicule (voir les journaux) par laquelle il déclarait que si le 15 la Constitution n'était pas proclamée, il abandonnerait les affaires de la République, et se retirerait dans ses foyers. Au 15 Décembre, la Constitution n'étant pas faite, il n'a pas eu le courage d'accomplir sa menace et s'est hâté d'accorder à l'Assemblée un sursis jusqu'au 20. Cette faute lui à été fatale. Elle a donné la mesure de son ambition et de sa faiblesse toute à la fois. La Constituante, comme pour le braver, a, cette fois, suspendu ses travaux. [Fol. 237] Le 20 décembre, rien n'étant terminé, Hérard a fait la nouvelle faute de ne point se retirer et de déclarer qu'il attendrait jusqu'à la fin du mois. Partout ailleurs, cette conduite l'eut perdu sans ressource; mais, en présence d'une Assemblée ignorante, sans courage, et fractionnée à l'infini, il a pu se maintenir par un acte d'imprudente audace. Le Dimanche 24 Décembre, passant en revue les troupes réunies sur le Champ de



Mars, il s'est fait prier, par acclamation, de ne point abandonner la patrie à son malheureux sort. Son Etat major osa, même, le saluer du titre de Président, et l'armée toute entière applaudit par des vivats à ce semblant d'élection. Hérard, il est vrai, feignit de repousser cette ovation; mais le lendemain, il reçut avec complaisance tous les officiers de l'armée qui vinrent lui déclarer qu'ils étaient décidés à s'opposer à sa retraite. Dès cet instant, sa cause parut gagnée définitivement. La Constituante intimidée se mit à sabrer sa besogne, et, dans ce moment où l'on considère la constitution comme à peu près terminée, il n'est bruit, en ville, que de la nomination du Président pour la fin de cette semaine. Cependant, nous n'en sommes point, je crois, au dernier mot de cette burlesque histoire. Quelques esprits s'indignent de la brutalité avec laquelle Hérard brise tous les [Fol. 237 v.] obstacles qui s'opposent à son impatiente ardeur de saisir le pouvoir. Le nom du noir Hippolyte (Gélin) est prononcé de nouveau par les ennemis du héros de la révolution. Ce nom paraît devoir être, encore, le drapeau autour duquel se rallieront les partisans d'une présidence noire. L'agitation est grande dans le public; on parle de conspiration; nos nuits ne sont plus tranquilles; Hérard, lui même, paraît éprouver de vives inquiétudes; il fait faire ou dirige en personne, de nombreuses patrouilles; mais, pour beaucoup d'observateurs consciencieux, toute cette agitation n'est qu'une pitoyable comédie qui a pour but de resser-



ver les liens entre Hérard et l'armée et d'intimer les partisans d'Hyppolite. Dans tous les cas, je ne crois pas que ce jeu puisse durer longtemps; il faut que cette crise ait un terme prochain et, dans mon opinion, ce terme ne peut être avant les premiers jours de Janvier. Du reste, comme cette lettre ne doit partir que lundi prochain, j'aurai le temps, dimanche soir, d'y ajouter un P. S. qui vous fera connaître si nous avons fait quelques pas de plus vers le dévouement.

Permettez-moi, maintenant, Monsieur le Ministre, de vous dire quelques mots sur [Fol. 238] le résultat probable, de la mission de Monsieur le Plénipotentiaire du Roi.

Avant même l'arrivée de Monsieur Barrot, des lettres venues d'Europe avaient dévoilé le but de sa mission. Tout le monde, déjà, répétait avec assurance que le Gouvernement du Roi exigerait comme garantie au prolongement du sursis actuel, la cession de la presqu'île de Samana. L'opinion publique s'était fortement prononcée contre cette cession, et c'est pour se soustraire à son obligation que l'article de la constitution qui défend toute aliénation du territoire, a été proclamé à l'unanimité par l'Assemblée Constituante. Il est donc évident que cette garantie nous sera refusée si Monsieur Barrot la demande. Je crois que le Général Hérard, lui-même, n'est pas fâché de se voir les mains liées vis-à-vis de nous, et qu'il profitera, probablement, de cette circonstance pour se populariser aux yeux même de ses adversaires par le refus énergique de



violier la Constitution en vertu de laquelle il sera parvenu au pouvoir. Monsieur Barrot lui-même, paraît, aujourd'hui, convaincu de la certitude de ce refus. Monsieur le Commissaire du Roi jugera-t-il convenable, en présence de cette situation imprévue, de recourir à la menace de l'emploi des [Fol. 238 v.] moyens coercitifs? Je ne le crois pas. Les révélations que je lui ai faites et que je vais avoir l'honneur de vous adresser par la dépêche qui suivra celle-ci, l'engageront, sans doute, à temporiser. D'ailleurs, il est probable, sinon certain, que le nouveau Gouvernement, pour se tirer d'embarras, offrira, dès le début des négociations, de se replacer, purement et simplement, dans les termes du traité de 1838, en payant l'annuité échue, et en nous faisant de gracieux remerciements pour le sursis que nous lui avons accordé et dont il déclarera ne vouloir pas abuser plus longtemps. Il est évident que la question ramenée à ce point de vue, ne permettra guère à Monsieur Barrot d'insister davantage pour obtenir des garanties qui, en effet, n'ont point été stipulées par le traité de 1838.

Vous savez, Monsieur le Ministre, par ma correspondance antérieure, que l'ex-Président, en abandonnant le pouvoir, avait laissé au trésor public une somme de 960 mille piastres fortes. Je vous ai annoncé, dans le temps, qu'une partie de cette somme avait été employée par le Gouvernement révolutionnaire pour solder une partie des dépenses nécessitées par la Revolution. Pendant [Fol. 239] un instant, j'ai cru que la nouvelle ad-





ministration, entraînée par ses désordres et ses prodigalités, ne tarderait pas à épuiser le trésor. J'ai supposé aussi, avec tout le monde, que les recettes de l'année 1843, altérées par le ralentissement des affaires commerciales, ne permettraient pas de combler le déficit. Mais je m'empresse d'annoncer qu'il y a eu erreur de ma part dans cette double prévision. D'une part, les arrivages d'Europe, sans être aussi nombreux que l'année précédente, l'on été assez, cependant, pour fournir deux à trois cent mille piastres fortes de perception aux douanes. D'autre part, la Constituante ayant exigé du Gouvernement provisoire une reddition de compte de l'emploi des finances, ce Gouvernement, effrayé de la responsabilité qu'allait faire peser sur lui le déficit évident de la caisse, s'est empressé de suspendre toute espèce de dépenses en monnaie forte, et d'employer les dernières recettes à rétablir au trésor, le chiffre de 90 mille piastres fortes. Les diverses branches de service ont, nécessairement, beaucoup souffert de l'adoption de cette mesure; mais il en est résulté ce bien que la réserve laissée par Boyer est restée à peu près intacte, et que, [Fol. 239 v.] aujourd'hui, il est reconnu et avoïée par tout le monde que le nouveau Gouvernement pourra échapper aux conditions onéreuses d'un nouveau sursis en payant le terme échu.

Ces détails, Monsieur le Ministre, vous convaincront, dans doute, de l'exactitude de ma prévision, lorsque j'affirme que le pouvoir nouveau, se résoudra, certainement, à faire un effort qui lui



sera facile pour éviter, avec Monsieur le Commissaire du Roi, toute discussion qui pourrait compromettre sa popularité, dès le début. Je crois donc ne pas me tromper en disant que Mr. Barrot se trouvera dans l'impossibilité de se conformer, rigoureusement, aux instructions que je suppose que Votre Excellence lui a données, et qu'il jugera convenable, en raison de la situation qui lui est faite par les evenements imprévus dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir dans ma dépêche suivante, de ne point parler de garantie territoriale, ou du moins de ne point prononcer le nom de la presqu'île de Samana. Les détails que Monsieur le Commissaire du Roi va, sans doute, vous transmettre par ce même courrier, devant, nécessairement, développer, plus [Fol. 240] largement, ce point important, je crois pouvoir me borner à cette simple indication, et je vais me préparer à vous présenter, d'ici à deux ou trois jours, le tableau complet du résultat de mes négociations secrètes avec les représentants de la population espagnolle de l'Est d'Haïti.

Agrééz, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect et l'assurance de mon entier dévouement.

Le Consul Général de France  
(Signé) : **Le Vasseur.**

P. S. - 31 Décembre.

Le Général Hérard triomphe, il a recueilli le fruit de ses menaces. Hier matin la Consti-



tuante s'est réunie sous l'impression de la peur et a terminé son oeuvre avec une précipitation scandaleuse. A 4 heures de l'après-midi, elle s'est réunie de nouveau pour mettre au net et faire signer, par tous les membres, la Constitution qui doit faire le bonheur d'Haïti. A 6 heures, elle a ouvert le scrutin secret pour l'élection du Président. Cette opération s'est continuée [Fol. 240 v.] jusqu'à onze heures du soir, au milieu d'un ignoble tumulte du populaire. 96 votants composaient l'Assemblée. Le nom d'Hérard est sorti 81 fois de l'urne électorale. Celui de son plus redoutable compétiteur, le noir Hypolite, n'a obtenu que 6 voix. Les autres votes ont été perdus à l'exception d'un seul qui au grand scandale du peuple souverain, à fait retentir le nom de l'ex-Président Boyer. Voici donc la République dotée d'un président reconnu sans intelligence et d'une constitution déclarée inexécutable par les auteurs eux-mêmes. La République n'en est pas moins sauvée. . . Jusqu'à nouvel ordre!



30.—*CARTA del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Informa con todo detalle sobre la negociación secreta con los representantes de la parte española para colocar ésta bajo la protección de Francia y ceder, en compensación, la península de Samaná. Señala como hombres de absoluta confianza para la causa al Vicario Portes y a los Generales Vásquez y Mendoza.*— Port-au-Prince, 31 de diciembre de 1843.

Original. Vol. 11, núm. 93, fols. 260 r. - 269 r.

Port-au-Prince,  
le 31 décembre 1843.

Monsieur le Ministre.

Depuis longtemps déjà ma correspondance vous a fait connaître combien, dans l'intérêt du service du Roi et de la France, j'étais préoccupé de la situation de la partie de l'Est de l'île d'Haïti. Ma longue dépêche du 27 juin dernier (N<sup>o</sup> 82) a révélé à Votre Excellence la nature des espérances que je fondais

sur les bonnes dispositions des habitants de cette ancienne colonie espagnole envers la France. Enfin, mes derniers rapports (N<sup>o</sup> 89, 90, 92) vous ont indiqué d'une manière assez précise, que je touchais de près à la réalisation de mes espérances. Aujourd'hui j'ai le bonheur de pouvoir vous annoncer, que, grâce aux circonstances qui ont, heureusement, secondé mes projets et mes efforts,

(Fol. 260)

Consulat Général de  
France en Haïti.

Direction politique.

N<sup>o</sup> 93

*Négociation secrète avec les représentants de la population Esp<sup>le</sup> pour placer la provce de l'Est dans le protectorat de la France.*



il ne dépend plus que de la volonté du Gouvernement de Sa Majesté, d'accepter en toute propriété et à perpétuité la presqu'île de Samana, de faire flotter le pavillon protecteur de la France sur la plus grande et la plus riche partie de [Fol. 260 v.] l'île d'Haïti, de s'attacher par les liens de la reconnaissance, une population laborieuse, douce et intelligente, enfin de préparer, à peu de frais, et par l'emploi de moyens honorables, dignes de la France et de son Roi, une influence directe et puissante sur cette autre partie du territoire qui fut notre colonie, que de grands malheurs et de grandes fautes nous ont fait perdre, mais que des fautes et des malheurs provenant d'une autre source, peuvent nous rendre, avant peu, sans une autre forme, il est vrai, mais avec de grands avantages, si nous voulons nous mettre en mesure de profiter des événements...

Quelque forte, quelque profonde que soit ma conviction que la France pourra trouver gloire et profit dans l'exécution du projet que j'ai osé concevoir et que j'ose proposer à Votre Excellence, quelque patriotique que soit la pensée qui m'a dirigé dans la voie, peut-être dangereuse où je me suis engagé, je ne laisse pas que de sentir un trouble secret en mon coeur, lorsque je songe à l'énormité de la responsabilité que, comme simple agent commercial soumis aux ordres et au contrôle de Votre Excellence, j'ai assumé sur ma tête en me saisissant, sans instructions spéciales, de négociations secrètes qui, ordinairement, ne sont que du ressort d'a-



gents d'un rang [Fol. 261] plus élevé que le mien. Cette responsabilité, je ne dois, ni ne puis plus la décliner, mais il me reste un devoir à accomplir, c'est de vous exposer, sincèrement, tous mes actes, et les motifs qui les ont provoqués. Vous êtes mon juge: vous me jugerez.

J'avais à peine passé une année au poste que le Roi m'avait confié en 1838, que j'avais acquis la certitude que la population de l'Est d'Haïti était complètement dégoutée de l'administration du Président Poyer, et que, déjà les hommes les plus éminents et les plus éclairés de cette population, rêvaient une scission à la suite de laquelle ils pourraient rendre à leur province le caractère de nationalité espagnolle que son union forcée avec l'ancienne partie française d'Haïti, tendait à effacer chaque jour davantage; mais ces projets de scission étaient encore trop vagues et trop peu nettement formulés pour éveiller, sérieusement, mon attention. D'ailleurs, la faiblesse de la population espagnolle, comparée aux forcés dont pouvait encore disposer à cette époque le gouvernement de la République, ne me permettait pas de supposer que les opprimés osassent, avant longtemps, [Fol. 261 v.] engager une lutte sérieuse avec leurs oppresseurs, et ne vis, alors, dans cette disposition des esprits qu'une cause naissante d'embarras futurs pour la République, mais para une époque tellement éloignée qu'il ne me parût pas probable que je fusse jamais en situation d'en tirer un parti quelconque, dans l'intérêt de la France. Cependant, je n'en



continuai pas moins à observer attentivement le mouvement de l'esprit public de la population espagnolle. C'était, selon moi, un bon sujet d'études politiques que je ne devais pas négliger, même en supposant que ces études ne dussent jamais recevoir d'application directe dans l'accomplissement de ma mission. Mais, en Haïti, les événements marchent vite; malgré l'apathie naturelle des populations, les questions les plus faciles à résoudre y prennent, promptement, un caractère de gravité ou de violence qui en fait, en peu de temps, des questions de vie ou de mort pour le corps social. La cause de ce phénomène se trouve, toute entière, dans l'ignorance, l'incapacité et la présomption du Gouvernement qui ne prend jamais que des demimesures dans les circonstances les plus difficiles, ou qui se livre à l'emportement et à la violence [Fol. 262] à propos des événements les plus futiles... Ainsi s'explique la rapidité avec laquelle les Espagnols furent poussés, de leurs théories d'indépendance à des tentatives d'insurrection.

Dès les premiers mois de 1842 les habitants de la partie de l'Est, fatigués de la brutalité des chefs ou magistrats noirs qu'on leur avait maladroitement imposés, indignés de l'audace et de l'imprudence avec lesquelles l'administration de Boyer avait froissé leurs sentiments les plus intimes, leurs intérêts les plus chers en portant atteinte à leurs propriétés, à l'organisation et à la dignité de leur clergé, songèrent, sérieusement, à secouer un joug désormais insupportable. Mais le sentiment de leur



faiblesse numérique leur fit comprendre la nécessité de chercher un point d'appui auprès d'une puissance étrangère. La communauté d'origine et des circonstances particulières qu'il serait trop long de retracer ici, les portèrent à demander des secours à la République de Colombie. A cette époque, mes rapports personnels avec quelques hommes intelligents [Fol. 262 v.] s'étaient multipliés; je fus bientôt instruit de ce projet, je fus même consulté sur le plus ou moins de chance de succès que pourrait offrir son exécution. Je n'hésitais point à déclarer que je le considérais comme absurde et dangereux, tout à la fois, et les arguments ne me manquèrent pas pour le démontrer d'une manière évident; mais les esprits étaient exaltés, j'avais encore trop peu d'influence pour leur faire entendre la voix de la raison, et il allait y avoir une malheureuse tentative d'exécution provoquée par quelques officiers Colombiens réfugiés à Saint Yaque [Santiago de los Caballeros] lorsqu'enfin la vérité que j'avais inutilement proclamée, se fit jour elle-même et tout cette (\*) qui, un instant, avait préoccupé le Gouvernement de Boyer n'amena d'autre résultat que quelques poursuites contre un petit nombre de ceux qui s'étaient le plus compromis.

Mais l'élan était donné à l'esprit public, et, après le ridicule projet d'en appeler à la Colombie, mille autres projets fermentèrent dans les têtes même les plus calmes. Les malheureux Espagnols

---

\* Una palabra omitida.





tournèrent leurs regards vers l'ancienne métropole, vers l'Angleterre, vers la France, enfin, vers toutes les puissances dont les intérêts, d'accord avec [Fol. 263] leurs forces, pouvaient leur offrir un appui protecteur. C'est de cette époque, Monsieur le Ministre, que date mon intervention un peu active dans les affaires de la province de l'Est. Effrayé, avec raison, des malheureuses conséquences que pourrait avoir, pour les intérêts français, l'influence de l'action directe de l'Angleterre, ou même de l'Espagne, sur l'avenir politique et commercial de la province de l'Est, je ne négligeai rien pour éloigner, pour empêcher, l'établissement de cette influence. J'usai de toutes mes ressources pour faire comprendre aux Espagnols haïtiens, que leur ancienne métropole, déchirée par les révolutions et les guerres civiles, sans argent, sans armées, sans vaisseaux, n'était point en état de les protéger efficacement, et que, dans tous les cas, ils ne pouvaient recevoir d'elle qu'une organisation coloniale qui ne leur convenait pas. Quant à l'Angleterre, je leur démontrai, par l'exemple des îles ioniennes, de la baie de Honduras, &', &', que sa protection se changeait facilement, et promptement, en domination, et que la domination anglaise ne pouvait s'établir sur eux qu'au prix du sacrifice [Fol. 263 v.] de leur nationalité, de la profonde modification de leurs lois et de leurs moeurs, de l'altération de leur langue et de la substitution de doctrines des diverses sectes du protestantisme, à l'antique religion de leurs pères. . .



Mais après avoir démontre aux Espagnols haïtiens, l'inutilité d'un appel à leur ancienne métropole, et les dangers de l'intervention de l'Angleterre, dans leurs affaires de famille, pouvais-je les laisser dans le découragement et ne leur offrir aucun espoir d'un meilleur avenir? Non, sans doute. C'est donc alors que j'ai cru devoir leur faire entrevoir dans la possibilité du protectorat de la France, un avenir plus en harmonie avec leurs besoins et leurs désir; mais les espérances que je ne voulais faire naître qu'avec circonspection et pour une époque éloignée, jetèrent, bientôt, de vigoureuses et profondes racines dans les âmes ardentes des hommes aux quels je m'adressais, et je me trouvais, sans l'avoir voulu, du moins d'une manière aussi prompte, avoir posé les bases d'une propagande qui devait, avant peu, me déborder et m'embarrasser.

A la fin de l'année 1842, une circonstance tout-a-fait imprévue, vient augmenter la confiance que, déjà, j'inspirais aux hommes de la province de l'Est avec lesquels j'étais [Fol. 264] en relation, et me donner presque une certaine popularité dans cette province. Je veux parler de la protection que j'eus occasion d'accorder à des navigateurs espagnols de la métropole contre la brutalité et la mauvaise foi de l'administration de Boyer et du Général Inginac particulièrement. Ma conduite dans cette affaire dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence, fut comprise et acceptée par la population de l'Est, comme un témoignage écla-



tant de l'empressement avec lequel la France accordait, par ses agents, toute protection à ceux qui l'invoquaient au nom du droit et de la justice, contre la violence, et ils ne doutèrent plus que cette protection ne leur fut généreusement accordée, dès qu'ils la réclameraient... aussi ne tardai-je pas à recevoir d'eux, d'abord des insinuations plus hardies, puis des demandes plus directes.

J'aurais pu, peut-être, à cette époque, si je l'avais jugé inutile au service du Roi, provoquer, par quelques manoeuvres énergiques, une sérieuse agitation dans la partie Espagnolle, mais le moment ne me parut point encore [Fol. 264 v.] favorable. Je pensai qu'il ne serait point loyal, de notre part, de susciter, volontairement, des embarras au Président Boyer, à la bonne volonté du quel nous devons le traité de 1838, et qui, jusque là, s'était montré exécuter fidèle de ce traité. Je résolus donc de temporiser et d'employer tous mes efforts à modérer l'ardeur intempestive des Espagnols, jusqu'au moment, depuis longtemps prévu par moi, où la République nous autoriserait, par son manque de foi, ses mauvais procédés ou ses fautes à user contre elle de toutes les ressources que pouvait nous offrir, pour la combattre, une insurrection de la province de l'Est.

Cette résolution, si facile à prendre, était-elle aussi facile à exécuter? J'en doutais et je vous avoue, Monsieur le Ministre, que, pendant, quelques semaines, j'ai tremblé devant la perille de ma position. Je n'étais point assez maître de la matière



pour la pétrir à mon gré... Je pouvais bien, peut-être, précipiter son explosion, mais je me sentais impuissant à la comprimer... Un incident malheureux pouvait donc, me compromettre, mais aussi, un incident heureux pouvait me sauver... Ce dernier prévalut; la révolution de 1843 [Fol. 265] éclata avant la fin de Janvier; Boyer fut renversé, notre traité avec la République fut compromis, la France se trouva dégagée de toute espèce de ménagements envers un pouvoir nouveau qui allait; peut-être, nous devenir hostile. Je pouvais donc, sans scrupule, reprendre avec plus de hardiesse mes négociations espagnoles au point où les avait trouvées la révolution, et au besoin, les précipiter si les intérêts de la France l'exigeaient.

Cependant, avant de me remettre à l'oeuvre, il était prudent de m'assurer jusqu'à quel point la Révolution avait, ou non, modifié les dispositions des habitants de l'Est, et c'est durant ce temps d'observation et de doute que je vous ai tracé mes vues sur les relations futures de la France avec Haïti (27 juin, N<sup>o</sup> 82). Je supposais, alors, que le pouvoir révolutionnaire serait assez sage pour chercher à calmer, pendant quelque temps au moins, l'irritation des Espagnols par quelques ménagements envers eux, et c'est en raison de cette supposition, bien naturelle, que je vous indiquais une marche plus lente et plus méthodique pour arriver au protectorat de la partie [Fol. 265 v.] de l'Est; mais depuis cette époque, les fautes multipliées du pouvoir révolutionnaire ont jeté le pays tout entier



dans un tel état de décomposition morale et matérielle que j'ai reconnu qu'il n'y avait plus rien de bon à en espérer par les voies de la conciliation et de la générosité. Il m'a donc fallu, bon gré, mal gré, en revenir à la recherche des moyens les plus énergiques à employer pour sauver nos intérêts, plus menacés que jamais, d'une perte certaine. Mes recherches n'ont été ni longues ni vaines. Les Espagnols sont venus au-devant de tous mes désirs, et c'est avec leurs véritables représentants librement élus par le peuple que j'ai repris mes négociations.

Ces négociations ont, par leur rapidité et leurs heureux résultats, dépassé toutes mes espérances, et j'aurais pu, dès les premiers jours d'octobre accueillir au nom du Roi, la demande que les Espagnols adressent à Sa Majesté de les prendre sous sa protection et d'accepter, en témoignage de leur gratitude et de leur dévouement, la souveraineté de la presqu'île de Samana.

Mais, sans caractère représentatif et sans instructions spéciales pour traiter une matière aussi importante, j'ai cru [Fol. 266] devoir, au moins, attendre l'arrivée de Monsieur le Plénipotentiaire du Roi pour prendre ses conseils et savoir, de lui, jusqu'à quel point la conclusion de cette affaire pourrait s'accorder avec les vues ultérieures du Cabinet de Sa Majesté sur Haïti. Les paroles de Monsieur Barrot, corroborées par celles de Monsieur l'Amiral Demoges et de Mr. Juchereau de Saint Denys, ne m'ont pas permis d'hésiter plus longtemps et le 16 décembre j'ai consenti à rece-



voir, des mains de sept des représentants de la province espagnolle, l'acte par lequel ils placent, au nom de leurs commettants, leur territoire sous la puissante protection de la France, à des conditions que je n'ai voulu ni discuter ni modifier, quelques instances qui m'aient été faites à cet égard.

Voilà l'exposé fidelle de ma conduite dans cette grave circonstance, Monsieur le Ministre. Ai-je été imprudent? Ai-je été inhabile? Ai-je mal compris mes devoirs? Ai-je outre passé mes pouvoirs? A vous qui êtes mon juge, Monsieur le Ministre, à me condamner ou à m'absoudre sur ces graves questions. [Fol. 266 v.] Mais, quelque soit le jugement que prononcera Votre Excellence, je la prie de rester bien convaincue que dans ma conduite, je n'ai été mû que par un sentiment, mon patriotisme, et par un désir, celui de répondre à la confiance du Roi.

Peu après la remise de l'acte précité, portant le Numéro 1, trois des signataires ont quitté Port-au-Prince pour aller dans leur province maintenir l'impatient ardeur de quelques parties de la population qui pourraient tout compromettre par des mouvements ou des manifestations prématurées.

Le 23 Décembre, les quatre représentants demeurés à Port-au-Prince pour quelques jours encore, m'ont remis une adresse au Roi qui avait été convenue avec leurs collègues absents. Le même jour, ils ont déposé, en mes mains, les pièces Nos. 2 et 3 destinées à être imprimées en France et dis-



tribués au peuple au moment où les forces navales françaises paraîtront sur les côtes d'Haiti.

Je vous ai dit, Monsieur le Ministre, que les représentants espagnols m'avaient invité, avec instance, à leur dicter, [Fol. 267] moi-même, les conditions auxquelles la France serait disposée à les protéger. Leur confiance en moi est telle qu'ils s'étaient engagés d'avance à les accepter; mais je n'ai point voulu profiter de cet abandon de leurs droits futurs, inspiré, sans doute, par la juste et haute opinion qu'ils ont de la loyauté du Gouvernement de Sa Majesté. Les conditions stipulées par eux-mêmes, sont donc le résultat de leur libre arbitre et d'une résolution spontanée. Vous jugerez par là, de l'ardeur et de la bonne foi, avec laquelle ces hommes se jettent dans nos bras. Ils m'ont, du reste, déclaré qu'à défaut de conditions stipulées, ils mettraient encore toutes leurs espérances dans la magnanimité du Roi et de la France.

Vous voyez, Monsieur le Ministre, combien les dispositions de ces hommes nous sont favorables, et combien ils seraient malheureux si nous ne répondions pas à leur appel... Permettez-moi d'ajouter que je suis convaincu que leur haine pour le régime haïtien et leur désespoir de se voir [Fol. 267 v.] abandonnés par la France ne tarderaient pas à être habilement exploités par nos rivaux dans les Antilles...

Je devrais, peut-être, maintenant, pour compléter ce rapport, me livrer à l'examen des ques-



tions de haute politique que pourrait soulever l'exécution de l'entreprise provoquée par la demande de protection que les Espagnols adressent a la France; mais je craindrais de sortir du cercle modeste dans lequel mon simple caractère de Consul me prescrit de me renfermer. D'ailleurs, je crois devoir laisser à Monsieur le Plénipotentiaire du Roi, le soin de traiter ces questions qui sont, particulièrement, de son ressort.

Je n'entretiendrai pas non plus Votre Excellence, des moyens à employer pour occuper militairement la partie espagnolle et pour la protéger efficacement contre le premier mouvement de colère du Gouvernement haïtien; je craindrais de me rendre ridicule en faisant de la stratégie au lieu et place d'un homme comme Monsieur l'Amiral Demoges qui, j'en suis sûr, va, en quelques lignes, jeter sur cette matière plus de lumières que je ne pourrais le faire en pâlisant [Fol. 268] sur la carte d'Haïti, et en vous invitant à me suivre de position en position, sur un terrain où j'aurais, probablement, peine à me retrouver moi-même. Je laisse donc à ces Messieurs, le soin de vous entretenir utilement, chacun selon sa spécialité, pour ces deux parties qui me sont étrangères, et je vais me borner à indiquer à Votre Excellence, quelques unes des ressources que nous offriront et les hommes et les localités.

A Santo Domingo est un prêtre d'une haute influence et tout dévoué aux idées d'un protectorat français. Adoré, come un saint, par la popu-





lation des villes et des campagnes, il lui suffira d'un mot pour ranger sous nos drapeaux tous les hommes en état de porter les armes, et ce mot, il le dira, non dans l'espoir de satisfaire son ambition ou sa cupidité, car il n'est ni ambitieux ni cupide, mais par enthousiasme pour sa religion que le Gouvernement d'Haïti à flétrie sous l'administration de Boyer, que le Gouvernement révolutionnaire menace de détruire en encourageant les missionnaires méthodistes et anglais et dont il ne voit la restauration possible [Fol. 268 v.] que par l'influence de la France. Le Vicaire Général Portes (c'est le nom de ce vénérable ecclésiastique) exerce déjà une grande autorité sur toutes les prêtres de son diocèse. Mais, cette autorité, il la tient du respect qu'il inspire au nom de ses pouvoirs légaux qui sont à peu près nuls; il serait nécessaire, pour rétablir et maintenir une discipline sévère dans son clergé, qu'on le renforçat par un titre plus important que celui de Vicaire Général, il faudrait qu'on le nommat évêque; cette nomination qui remplirait de joie et d'enthousiasme le peuple qu'il dirige déjà, ajouterait beaucoup a notre influence et suffirait seul à notre succès. Le Gouvernement du Roi ne pourrait-il pas traiter cette question avec la Cour de Rome qui se préparerait, par cet acte, une revanche éclatante de l'échec que lui a fait éprouver la mauvaise foi de Boyer en 1841.

A St. Yaque réside un Général Vasquez, dont la réputation est grande parmi les Espagnols. A Azua, commande le Général Mendoza qui jouit aus-



si d'une grande popularité. Ces deux [Fol. 269] hommes nous sont déjà très favorables et son prêts à nous seconder; mais le Roi ne pourrait-il pas se les attacher plus fortement encore en leur accordant un témoignage quelconque de bienveillance qui flatterait leur amour-propre? L'emploi de ces moyens serait très efficace et ne pourrait que consolider nos succès.

Il me resterait encore beaucoup à vous dire sur ce sujet, Monsieur le Ministre, si je pouvais continuer. Mais je suis souffrant et accablé de fatigue. La Calypso, qui doit vous porter cette longue dépêche, part cette nuit; il est sept heures du soir; je me décide donc, quoiqu'à regret, à remettre la suite de mes explications au départ du prochain courrier par le Paquebot anglais, c'est-à-dire au 9 Janvier prochain. Je vous prie de m'excuser, pour la manière diffuse dont je termine cette lettre, mais je n'ai plus la force de continuer.

Agréez, etc.

Le Consul, etc.,

Le Vasseur.



- 31.—(Anexo al 30). EXPOSICION hecha por los habitantes de la Parte Española de Santo Domingo al Gobierno francés, solicitando la protección de Francia para convertirse en República Independiente. Ofrecen como compensación el abandono de la península de Samaná. Contiene una descripción detallada de la historia de Santo Domingo desde 1821.— Port Républicain, 15 de diciembre de 1843.

Traducción. Vol. 11. Sin número, fols. 270 r. - 282 r.

Port Républicain, 15 Xbre. 1843.

[Fol. 270] L'abandon dans lequel la Péninsule Espagnole laissa la partie de l'île de St. Domingue soumise à sa domination et l'exemple de l'émancipation de la Côte ferme éveillèrent, chez les habitants de St. Domingue, le désir de secouer le joug de la métropole, ou de se constituer en état indépendant. Ce plan, long-temps médité, fut mis à effet dans la nuit du 30 9bre 1821, sous la direction de Don Jose Nunès de Cacerès, ancien auditeur de guerre, et avec la coopération active et si générale de tous les habitans que ce changement politique ne coûta pas une seule goutte de sang. [Fol. 270 v.] Aussitôt que le général Boyer, Président de la république d'Haïti qui occupait le reste du territoire de l'île, eut reçu la nouvelle de cet événement, et se fut rendu compte de la difficulté qu'aurait à soutenir la guerre une population pacifique et inexpérimentée, il dépêcha des messagers au nouveau gouvernement indépendant pour lui proposer de se réunir au reste de la République sous son commandement, et



se servit à cet effet, d'un langage aussi doux que trompeur. Il ne manqua point d'hommes intelligens qui pénétrèrent toutes les conséquences de cette réunion; mais il faut [Fol. 271] le dire, le chef de notre gouvernement n'était point militaire et il n'avait point prévu le coup qui détruisait tous ses plans. En présence du trouble dans lequel se trouvait toute la population, il sacrifia son poste élevé et ses espérances pour ne point voir couler le sang de ses compatriotes, et accéda aux propositions de Boyer. Le 21 janvier 1822, le pavillon Haïtien fut arborée à St. Domingue. Le 9 février suivant, Boyer fit son entrée à St. Domingue à la tête de 14000 hommes, et efectua ainsi l'occupation du territoire. Il publia aussitôt une proclamation [Fol. 271 v.] dans laquelle, après avoir posé les bases d'une ré-union amicale, franche et loyale, il offrait aux habitans du territoire réuni la conservation de leurs usages, coutumes et loix particulières (fueros).

Bientôt l'expérience ôta toute illusion, et on connut la perfidie machiavélique de Boyer qui, par les mesures ci-après, consumma la ruine de la belle partie espagnole et réduisit au désespoir ses pacifiques habitans.

1<sup>o</sup> On commença par déclarer d'une manière générale la mise en liberté des esclaves. [Fol. 272] Ce coup atteignit profondément la richesse publique et ruina le pays; parce qu'on n'avait compté accomplir ce changement que peu à peu et au moyen d'un fonds d'affranchissement, et parce que, pour détruire jusqu'aux traces de l'affection que



les esclaves portaient à leurs anciens maîtres dans lesquels ils voyaient bien plutôt des protecteurs que des tyrans, on leur inspirait contre ceux-ci les idées les plus hostiles, et on les excitait à la sédition et à l'assassinat. Ce qui touchait les anciens maîtres, ce n'était point l'abolition de l'esclavage, puisque ç'avait été un fait [Fol. 272 v.] admis du jour où l'on avait projeté l'indépendance politique, mais c'étaient les moyens, c'était la manière d'agir avec lesquels on accomplissait cette mesure au milieu d'un peuple simple, bon et de bonne foi.

2° Pour former de nouveaux régiments, on recruta les jeunes gens les plus distingués de la ville et, notamment, les élèves de l'université qui, par suite, demeura détruite. Les familles effrayées de voir changer si subitement le sort de leurs enfants, prirent la fuite; et l'émigration priva la partie espagnole de 10,000 habitants. [Fol. 273].

3° Comme la plupart de ces émigrés ne pouvaient réaliser leurs biens immeubles, ils se trouvèrent obligés de constituer des fondes de pouvoir. Mais ce soin fut inutile. L'Etat s'empara de tous les biens des absents, sans vouloir faire droit aux réclamations de beaucoup d'entre eux qui s'empresèrent de revenir, ni à celles de leurs héritiers légaux qui gémissent encore aujourd'hui dans une misère effroyable.

4° On sanctionna, le 8 juillet 1824, une loi tyrannique qui avait pour objet.

1° de dépouiller la partie de l'Est de presque toutes ses [Fol. 273 v.] propriétés, surtout des



propriétés rurales, en violant le régime de propriété commune qui était celui de presque tous ces biens.

2° de dépouiller les églises, communautés religieuses, hopitaux, &... de tous les biens dont ils étaient propriétaires.

3° d'établir des commissions pour ces opérations, commissions qui n'étaient que des fantômes destinés à donner une apparence de légalité à ces violentes dépossessions de propriété, puis que le Président d'Haïti se réservait le droit d'estimer de nouveau des terres qui, non seulement avaient été légitimement acquises, mais dont [Fol. 274 (blanc) Fol. 274 v.] la propriété, eut-elle été usurpée dans le principe, aurait encore dû être respectée, entre les mains des possesseurs, en raison de prescriptions souvent de plus de cent ans.

On mit encore une perfidie dans l'application de cette loi. On fit entrer dans ces Commissions une minorité impuissante d'Espagnols en concours avec une majorité d'Haïtiens afin de faire retomber tout l'odieux des mesures sur les premiers qui, en raison de leur connaissance du pays, devaient être supposés avoir [Foi. 275] révélé des détails que le gouvernement acquérait par des voies inconnues ou par des recherches dans les archives publiques qui étaient en son pouvoir.

5° On substitua à la monnaie forte une monnaie nationale qui, non seulement diminua la richesse publique en raison de son peu de valeur, mais qui, encore, paralysa les relations commer-



ciales, personne ne voulant plus ni aliéner ses propriétés, ni employer ses capitaux au risque de les convertir en une monnaie [Fol. 275 v.] qui, non seulement n'avait point cours a l'étranger, mais qui, par suite de l'infériorité de la matière, ne représentait pas même le tiers de sa valeur estimative.

6° Non obstant la promesse formelle faite par le chef d'Haïti dans sa proclamation de 1822, de conserver les usages, coutumes, & de la partie de l'Est, il donna des ordres reitérés pour que tous les actes publics se fissent en français, ce qui revenait à dire qu'aucun habitant de l'Est ne pourrait plus être employé, puisqu'il est notoire que cette langue [Fol. 276] n'était connue, avant 1822, que d'un petit nombre d'entre eux, et qu'une partie de ceux-ci même émigrèrent alors pour aller s'établir en d'autres pays où leurs connaissances pouvaient leur procurer des moyens de subsistances. Aussi, arriva-t-il journellement que, quelques efforts que fit un Espagnol pour obtenir un emploi, on donnait cet emploi à un Haïtien d'un autre point, sous prétexte que le premier ne savais pas le français, ce qui constituait contre les Espagnols une véritable exclusion des charges publiques [Fol. 276 v.] et empêchait toute intervention de leur part dans l'administration du pays, victime de la rapacité de ses faux-amis.

7° Conformément à ce système d'exclusion, en vingt et une années qui se sont écoulées depuis la réunion de la partie de l'Est à la république jus-



qu'au mois de Janvier 1843, pas un seul Espagnol n'à été nommé au grade de général de Brigade. Ce ne fut que dans un moment où ses affaires étaient déjà désespérées que Boyer nomma à ce grade deux anciens Colonels, de même que deux Espagnols seulement avaient été [Fol. 277] successivement nommés membres du Sénat. On ne trouve la raison de cette parcimonie qu'en la cherchant dans cette misérable politique de n'appeler jamais un habitant de l'Est au commandement supérieur d'un district, soit au dedans, soit au dehors de la partie espagnole, preuve d'une méfiance profonde et insultante.

8º La Religion Catholique, Apostolique et Romaine, professée dans l'ancienne partie espagnole, objet d'un immense enthousiasme et dont le culte s'était soutenu avec splendeur [Fol. 277 v.] pendant trois siècles, fut outragée et persécutée, bien que la constitution lui assurât protection. Les habitans de St. Domingue furent témoins de l'impunité avec laquelle un soldat put donner des coups de bâton au Curé de la Cathédrale sans qu'on fit la moindre diligence pour satisfaire la vindicte publique. Pour blesser plus vivement une population catholique, on donna une arme à un homme libre pour qu'il fut, vers sept heures du soir, assassiner le Docteur Don Pedro Valera y Ximenés, [Fol. 278] archevêque de St. Domingue, vénérable octogénaire, modèle de vertu, et regardé avec raison comme l'ange tutelaire des habitans de St. Domingue. Mais cet homme, au lieu d'accomplir sa mal-





heureuse mission, se jetta aux pieds de la victime qu'on lui avait désignée, et lui avoua le plan de l'exécution duquel on l'avait chargé. L'archevêque ayant continué à remplir ses devoirs avec une fermeté inaltérable, on lui délivra un passeport, sans qu'il l'eût demandé, et contre le texte exprès de la constitution qui prohibe la déportation. Au mois [Fol. 278 v] de Juillet 1830, ce digne prélat s'embarqua pour l'étranger, et il mourut peu de temps après succombant sous le poids de l'affliction que lui causait son exil de sa patrie. Il n'y a pas besoin de commentaires pour faire apprécier quelle impression cet événement causa à la partie espagnole. Qu'on ajoute à cela le désordre qui ne put manquer de se mettre dans le corps ecclésiastique privé de chef, désordre qui a influé puissamment sur la démoralisation des populations: des détails à ce sujet seraient aussi affligeans qu'inopportuns. [Fol. 279].

9° Insensiblement, les nouveaux concitoyens introduisirent leurs habitudes vicieuses au milieu d'une population qui, non seulement respectait la morale publique, mais encore était extrêmement scrupuleuse sur la morale privée: Les principaux chefs, les personnes les plus élevées par leurs emplois, non seulement donnaient le scandale du concubinage public, mais encore excitaient à suivre leur exemple ceux qui conservaient la juste crainte d'offenser la société dans laquelle ils vivaient, ouvrant ainsi la porte à la licence, alors que le devoir de tous les gouvernements est [Fol. 279 v.]



de la forcer à se renfermer dans les étroites limites que la morale impose.

Tels sont les griefs principaux qui ont amené la désaffection générale de la partie espagnole et, s'il est vrai, qu'au début de la révolution de 1843, on espérait un instant voir s'améliorer cette triste situation, les faits n'ont pas tardé à détromper tous les hommes sensés capables de jugement. Et, comme aujourd'hui il ne reste plus le moindre doute que la guerre civile ne doive être inévitablement amenée par l'acharnement des factions, la partie de l'Est serait toujours victime d'une [Fol. 280] scission intérieure. Car, 1<sup>o</sup>. Tous ceux qui le pourraient émigreraient aussitôt des autres parties de la république pour se réfugier sur le seul point qui offre quelque sécurité; et ils ne le feraient point comme des malheureux qui cherchent l'hospitalité, mais comme des maîtres qui disposent d'une propriété: On peut se faire une idée de ce que seraient leur rapacité et leur injustice pour reprendre ici ce qu'ils auraient perdu chez eux. 2<sup>o</sup>. Si l'on aurait à redouter tant de maux de la part de ceux qui se présenteraient comme amis, combien l'imagination ne peut-elle en attendre [Fol. 280 v.] davantage de la méchanceté de ceux qui viendraient en ennemis? Ceux-ci, tout d'abord incendieraient les villages qui sont tous composés de maisons de planches couvertes en paille: Ils détruiraient les troupeaux qui sont la principale richesse de cette partie; ils ruineraient toutes les branches d'industrie; ils porteraient le dernier coup à



l'agriculture expirante; ils fermeraient la porte au commerce étranger qui ne trouverait plus ni avantage ni sûreté dans ses relations avec nous; et, fidèles à leurs habitudes [Fol. 281] de vandalisme, ils pilleraient les restes des propriétés particulières échappés aux flammes, violeraient les femmes et profaneraient les temples.

C'est pour éviter une semblable situation que les habitans de l'ancienne partie espagnole, convaincus de la magnanimité et de la philanthropie de la France, invoquent sa haute protection d'après les bases suivantes:

1° La Partie orientale de l'île de St. Dominique connue comme Espagnole, prendra le nom de République Dominicaine, libre et indépendante, s'administrant par elle-même. [Fol. 281 v.]

2° La France s'oblige à aider à son émancipation, à lui fournir tout ce qui sera nécessaire pour établir et consolider son gouvernement comme aussi à lui donner les subsides nécessaires pour les besoins urgents de l'administration.

3° Des armes, des munitions de guerre et de bouche seront données, par la France, en quantité suffisante pour armer la partie active de la population qui sera appelée sous les drapeaux de l'indépendance.

4° Le Gouvernement Français nommera un gouverneur chargé du pouvoir exécutif, dont les fonctions [Fol. 282] dureront dix ans; néanmoins, la France s'engage à ne point retirer ce gouverneur si le Sénat de la République décrétait la con-



tinuation de ses fonctions.

5º Les portes de la république s'ouvriront aux émigrants de toutes les nations.

6º En reconnaissance de la haute protection de la France, la nouvelle République fera l'abandon de la presqu'île de Samana et la cédera à la France.

Suivent les signatures.

32.—CARTA del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot relativa a la situación de Haití después de la independencia de Santo Domingo y la intención de aquel país de abandonar sus pretensiones a favor de Francia como compensación por el incumplimiento del Tratado de 1838.— Port-au-Prince, 7 de julio de 1844.

Original. Vol. 13, núm. 110. fols. 1-15.

Port-au-Prince, le 7 juillet 1844.

(Fol. 7)

*Direction politique.*

Nº 110

*Déchiffrement. C.*

Monsieur le Ministre,

Des troubles graves survenus à St. Domingue dans les premiers jours de Juin et dont Mr. de St. Denys aura sans doute rendu compte à Votre Excellence, le retour de Mr. Dupuy, arrivant d'Angleterre et les intrigues de quelques brouillons qui ne peuvent se résigner à voir la France prendre une influence honorable sur les affaires d'Haïti, ont réduit à néant combinaisons dont je vous entretenais dans ma dernière dépêche, et détourné le Cabinet Haïtien d'un but que lui-même paraissait d'abord désirer aussi vivement que moi.



Nous voici donc, bon gré, mal gré, arrivés à la situation que je redoutais le plus; l'inexécution du traité de 1838, et la demande d'un sursis, sans garantie, de la part du Gouvernement haïtien. Dès ce moment il ne me resta plus rien à faire, plus rien à tenter, qu'en vertu des ordres exprès [Fol. 7 v.] que voudra bien me donner Votre Excellence.

Mais quelqu'infructueux qu'ait été le résultat de mes longues et pénibles négociations pour atteindre un but que je croyais désirable et avantageux pour nos intérêts nationaux et le service de Sa Majesté, je ne m'en crois pas moins obligé de rendre à Votre Excellence, un compte exact de la conduite que j'ai tenue. Bonne ou mauvaise, intelligente ou maladroite, je dois la soumettre à votre jugement.

Avant la réception de vos dépêches des 19 Mars et 18 Avril et en l'absence de toute direction ou instruction émanée de Votre Excellence, j'avais toujours pris pour point de départ et pour base de mes négociations avec le Gouv<sup>t</sup>. de la République la nécessité d'assurer à la France une garantie contre la rupture ou la suspension du Traité de 1838. Cette garantie, déjà indiquée par Votre Excellence dans les instructions données à Mr. Barrot, me paraissait pouvoir s'obtenir plus facilement par l'exercice du Protectorat de Sa Majesté sur la partie de l'Est que par [Fol. 8] tout autre moyen; c'est donc vers l'établissement de ce Protectorat que j'ai dû diriger tous mes efforts. Vous



avez pu voir, Monsieur le Ministre, par ma correspondance antérieure au 3 Juin de cette année comment les événements eux-mêmes étaient venus corroborer mon opinion et me faire, pour ainsi dire, une loi de persister dans mes projets.

Vous savez aussi, avec quelle douloureuse soumission, je me suis arrêté, malgré mes convictions, devant vos injonctions du 19 Mars, mais vous aurez peut-être éprouvé aussi quelque surprise en apprenant par ma lettre du 22 Juin, que déjà j'étais rentré dans la voie que, pour vous obéir, j'avais abandonnée seulement depuis quelques jours.

C'est ici, je le sens, que j'ai besoin d'expliquer clairement à Votre Excellence les motifs de ce brusque changement, afin que vous ne le confondiez pas avec un retour opiniâtre et indiscipliné à des idées que vous m'aviez dit n'être pas les vôtres. Permettez moi, Monsieur le Ministre, de vous présenter une réflexion. Dans votre dépêche du 19 Mars, [Fol. 8 v.] votre refus du Protectorat s'appuyait sur des motifs qui déjà n'existaient plus quand cette dépêche m'est parvenue. Au 19 Mars vous pouviez croire encore à Paris que pour répondre aux vœux des Espagnols, il s'agissait de faire les frais et de courrir les risques d'une expédition armée, coûteuse et lointaine et d'exposer la France à un conflit avec la République d'Haïti ou bien de s'exposer aux chances de créer un nouvel élément d'antagonisme entre la France et l'Angleterre. Mais dès le mois de Mai toutes ces consi-



dérations étaient détruites. L'homme qui par sa position et son caractère aurait pu élever les plus grands obstacles à l'exécution de nos projets, le Président Hérard, venait d'être renversé. L'indépendance de Santo-Domingo était un fait accompli par la force des armes. Le nouveau Gouv<sup>t</sup>. de Port-au-Prince reconnaissait et proclamait la nécessité, pour lui, de reconnaître et d'accepter cette indépendance; les Espagnols libres dans la disposition de leur destinée persistent [Fol. 9] à s'offrir à nous. Enfin pour planter notre drapeau à Samana, couvrir Haïti de notre influence civilisatrice, et sauver notre Traité de 1838 d'une ruine complète, nous n'avions plus besoin d'une armée expéditionnaire; une plume nous suffisait. Eh bien! Monsieur le Ministre, malgré ce rapprochement et les réflexions qu'il fit naître dans mon esprit, je m'en serais tenu à la résolution que j'avais prise et que je vous avais exprimée dans ma lettre du 8 Juin. Mais, quand les événemens que j'ai eu l'honneur de vous indiquer dans ma lettre du 22 du même mois ont éclaté, lorsque j'ai vu que d'une part la République était prête à s'abîmer dans l'anarchie et que de l'autre l'opinion publique et le Cabinet de Port-au-Prince, lui-même, nous conviaient à faire de la partie espagnole un lieu d'asyle pour la classe de couleur menacée par la colère des noirs, m'était-il permis de rester impassible et de persister à me renfermer dans les limites de vos instructions [Fol. 9 v.] du 19 Mars, qui évidemment ne s'appliquaient qu'à des circons-



tances qui n'existaient plus. Votre Excellence pensera comme moi, je l'espère, que cela n'était pas possible. C'est donc par nécessité que je suis rentré dans la lice. Mais je n'y suis rentré qu'avec prudence et convié, pour ainsi dire, par le Gouvernement haïtien lui-même. Mes premières conférences eurent lieu d'abord avec le Ministre de la Justice, Mr. Ferri, qui n'hésita pas à reconnaître presque spontanément que le Gouvernement haïtien était désormais dans l'impuissance de faire rentrer les Espagnols sous son obéissance. Que toute tentative, à cet égard, ne serait qu'une nouvelle cause de calamités pour l'île entière; que l'intérêt bien entendu de la République dans son impossibilité absolue de remplir les conditions du Traité de 1838, était de chercher, par le sacrifice de la partie de l'Est, un moyen de dédommager la France des sacrifices qu'elle ferait en faveur d'Haïti. [Fol. 10] Enfin, qu'il était urgent que la République prit des mesures promptes et décisives pour que la partie de l'Est ne se livrât pas à une autre protection que celle de la France. Ces idées franchement exprimées par le Ministre de la Justice furent, quelques jours après, développées avec beaucoup de tact dans un mémoire qu'il lut en Conseil il me donna connaissance. Le Ministre des Finances se rallia franchement à l'opinion de son collègue et tous deux m'engagèrent à essayer le plus adroitement possible et sans manifester que j'avais connaissance du mémoire de Mr. Ferri, d'amener à leur opinion le ministre des Affaires Etrangères





qui leur paraissait encore fort irrésolu sur le parti à prendre. Je vis Mr. Hippolyte; je le sondai avec prudence et je ne tardai pas à reconnaître que tout en partageant l'opinion de ses collègues sur les points principaux, [Fol. 10 v.] il était retenu par un sentiment de défiance envers la France. Dans une seconde entrevue, je le rassurai complètement et lui donnai la conviction que dans le cas où la France s'accommoderait de nos projets (ce dont je ne pouvais pas répondre) Haïti n'aurait jamais rien à redouter de la prétendue ambition ou de l'esprit de conquête du Gouvern. du Roi. Mr. le Ministre des Affaires Etrangères qui ignorait que j'eusse connaissance du mémoire de Mr. Ferri et qui mettait son amour propre à me prouver que les bonnes dispositions qu'il me montrait portaient bien de son propre fond, me témoigna le désir de traiter cette matière intéressante avec moi et avec ses collègues dans une réunion qui n'aurait rien d'officiel, mais qui aurait pour but et sans doute pour résultat de nous mettre tous d'accord. La réunion eut lieu le 15 Juin. Mr. l'Amiral de Mages fut invité a y assister. Le ministre de l'Intérieur [Fol. 11] seul n'y vint pas, il était malade. La conférence s'ouvrit par l'exposé que nous fit Mr. le Ministre des Affaires Etrangères, de la triste situation de la République, de la pénurie du Trésor, de l'impossibilité de satisfaire au 7<sup>ème</sup> terme du Traité, de la nécessité absolue de demander à la France un sursis. Nous donnâmes notre assentiment à cet exposé qui n'était que trop véridique.



Le Ministre des Affaires Etrangères passa ensuite à l'examen des avantages de la République pourrait offrir comme compensation au sursis demandé, et ne trouva que de maigres concessions commerciales qui furent promptement et péremptoirement mises au néant par Mr. de Moges et par moi. Enfin, le véritable point de la question fut franchement abordé, et après une longue causerie pleine d'urbanité et de confiance réciproque, nous arrivâmes à reconnaître qu'il fallait à la France des garanties matérielles, saisissables; une occupation territoriale enfin, qui ne pouvait être que celle de Samana concédée par les Espagnols reconnus [Fol. 11 v.] indépendans par la République d'Haïti sous le protectorat de la France qui deviendrait, en même temps, médiatrice entre les deux Républiques, le tout sans préjudice des arrangements commerciaux et de la révision du tarif dont on pourrait s'occuper plus tard à l'amiable. Nous étions tous tombés d'accord et déjà nous nous occupions des moyens de faire agréer ces bases au Gouv<sup>t</sup>. du Roi, lorsque Mr. le Ministre de la Justice nous exprima le désir que le Gouv<sup>t</sup>. du Roi, prenant en considération l'affaiblissement de revenu qu'allait subir la République d'Haïti par la perte du territoire de l'Est, voulut bien consentir une réduction proportionnelle sur le total de l'indemnité stipulée par le traité de 1838. Sans repousser absolument cette proposition, nous répondîmes que nous n'étions pas compétens pour traiter une question aussi grave qui touchait à l'existence d'un



traité, mais que sans préjuger en aucune façon la pensée du Gouvernement sur une pareille proposition nous ne nous opposions pas cependant à ce que l'on la lui soumit. Vous voyez que nous étions tous d'accord sur le fond. Il ne s'agissait plus que de nous entendre sur la forme. Le Ministre des Affaires Etrangères nous demanda le temps d'en causer avec le Président et nous nous séparâmes. Trois jours après, le 20, je reçus la lettre N<sup>o</sup> 1. A mon grand étonnement [Fol. 12] elle ne renfermait qu'une demande de sursis sans aucune des conditions que nous avons adoptées précédemment. J'allai de suite, en demander l'explication à Mr. le Ministre des Affaires Extrangères, qui m'assura que les dispositions de Cabinet Haïtien n'étaient point changées, mais que la faiblesse ne lui permettait pas de prendre l'initiative d'une proposition aussi grave que celle de l'abandon du territoire espagnol; qu'il fallait que la demande vint de moi et que je pouvais la produire en répondant à la lettre que je venais de recevoir. [Fol. 12 v. Blanc] [Fol. 13] En un mot, M. Hippolyte me fit comprendre que le Cabinet, pour se mettre à l'abri des attaques de l'opinion publique voulait avoir l'air de n'avoir cédé qu'à la nécessité et aux instances de la France. Les paroles du Ministre étaient sincères: je connaissais trop bien ses convictions et sa faiblesse pour en douter. Je consentis à lui forcer la main ainsi qu'il le demandait et je lui adressai la lettre N<sup>o</sup> 2. Jusques là tout allait bien et nous devons croire au succès; nos négociations, il est vrai, n'é-



taient plus un secret pour personne, car, ici, il n'y a pas de secret possible, mais l'opinion publique, loin de réprover leur tendance, y applaudissait. La classe de couleur surtout exprimait hautement la satisfaction qu'elle éprouvait en voyant qu'il était permis d'espérer qu'un asile lui serait bientôt ouvert au milieu des Espagnols contre la violence des noirs. Déjà un grand nombre de mulâtres venaient me supplier de les [Fol. 13 v.] recommander à la Junte de Santo Domingo et m'exprimer leur joie de pouvoir vivre bientôt en paix sous la généreuse protection de la France.

Mais tout-à-coup un incident fâcheux vint renverser nos espérances. La nouvelle des événements du 9 Juin à Santo Domingo arriva à Port-au-Prince où ils furent dénaturés, exagérés, par la faction antifrançaise qui les présenta comme un symptôme certain du désir que les Espagnols avaient de rentrer au giron de la République d'Haïti. M. M. Hardouin et quelques dignes élèves du Général Inginac assaillirent l'esprit faible du ministre des Affaires Etrangères et y firent pénétrer des craintes, des scrupules sur ce qu'ils appellent sa coupable précipitation à livrer à la France un territoire et une population qui veulent rester unis à la république d'Haïti. Aussitôt que je fus instruis de ces intrigues, j'essayai de les déjouer en engageant le Président à prêter l'appui de son autorité aux premières et sages résolutions de son Cabinet: mais malgré la [Fol. 14] précaution que je pris de me rendre au Palais Nationale dès 7 heures du ma-



tin, je trouvai le Président complètement ivre. Depuis huit jours il était dans cet état; il me reçut avec effusion, m'assura qu'il m'aimait beaucoup parce que j'étais, comme lui, un vieux soldat sur la loyauté et le courage duquel il comptait pour sauver la république en plaidant sa cause auprès de Gouv<sup>t</sup>. français. Puis il me fit force tendresses, me prodigua des poignées de main maçonniques, divagua pendant une demi heure, puis tomba dans une somnolence qui ne me permit plus d'obtenir de lui que quelques sourds grognemens qui me rappellèrent enfin que j'étais en présence d'une brute et non d'un homme. Je me retirai sans avoir rien dit, sans avoir rien fait et résolu à attendre un moment plus lucide: mais pendant quatre jours j'attendis en vain. Enfin, le 26, M. le Ministre des Affaires Etrangères vaincu, dominé par les intrigues de quelques misérables ennemis de la France, eut la faiblesse de sacrifier ses propres convictions [Fol. 14 v.] aux mauvaises passions de ses perfides conseillers et m'adressa la lettre N<sup>o</sup> 3. Pendant quatre jours, je gardai le silence. Enfin, le 1<sup>er</sup>. Juillet, j'eus une longue conversation avec le Ministre qui me parut cruellement agité par le sentiment intime de la fausse position qu'il venait de prendre. "Il ne se dissimulait pas, me dit-il, ce qu'elle pouvait avoir de fâcheux; il persistait à croire que notre premier plan était toujours le plus sage, le plus salutaire pour Haïti, mais il n'avait ni la force, ni le courage de braver l'opinion d'une faction qu'il redoutait; il aurait



voulu éviter le reproche d'aller trop précipitamment au-devant de l'indépendance espagnole, et attendre que la Junte fit au moins le premier pas près du Gouv<sup>t</sup>. de Port-au-Prince. Enfin, il en vint à me proposer un délai de quelques jours pendant lequel il trouverait peut-être moyen de revenir sur une détermination dont il comprenait les inconvénients; le fonds de sa pensée était que tout pourrait s'arranger à notre satisfaction commune si je [Fol. 15] pouvais engager la Junte à envoyer des Commissaires à Port-au-Prince et il me demanda deux jours pour réfléchir a cette expédient. Je m'abstins de toute discussion et je consentis à tout avec une grande indifférence apparente. Je crois que son désir de rentrer dans la bonne voie était sincère, mais l'arrivée de Mr. Dupuis revenant de Londres fit définitivement pencher la balance en faveur des ennemis passionnés et aveugles de l'influence française; M. M. Dupuis et Hardouin veulent à toute force un rôle diplomatique à Paris; c'est donc à Paris que se traitera l'affaire du sursis et en attendant que ces Messieurs se mettent en route, je suis invité à envoyer a Votre Excellence une demande écrite que je renferme sous ce pli. Je me suis rendu sans observation au désir du Cabinet d'Haïti. Je suis maintenant parfaitement dégagé du soin de nouvelles négociations et je puis attendre dans une neutralité absolue les instructions qu'il vous plaira de m'envoyer. Vous voyez, Monsieur le Ministre, quelle a été ma [Fol. 15 v] conduite et quels en ont été les résultats. Ai-je eu



tort ou raison de suivre ma voie avec tant de persistance. Vous seul en êtes juge maintenant mais j'ai l'espérance, dans tous les cas, que Votre Excellence daignera reconnaître que je n'ai rien engagé, rien compromis; que la question reste intacte et que le Gouv<sup>t</sup>. du Roi est encore aujourd'hui maître absolu de ses résolutions et dégagé de toute entrave provenant de mon fait.

Dans me prochaine dépêche, je me livrerai à l'analyse de la demande du Gouv<sup>t</sup>.-d'Haïti: j'en ferai ressortir les conséquence inévitables, je ferai connaître a Votre Excellence le caractère, les vues, les espérances des Commissaires qui seront envoyés a Paris et j'attendrai vos ordres avec confiance; je les exécuterai avec ponctualité. Les pièces indiquées dans le cours de cette dépêche étant trop longues pour être chifrées avant le départ du courrier et ne devant pas être exposées aux inconvénients du paquebot Anglais, vous parviendront par une voie particulière.

Je suis, . . . etc. etc.

(Signé:) Levasseur.



- 33.—*CARTA del Contralmirante de Moges al Ministro de Marina, con copia para el Ministro de Negocios Extranjeros, en la que da cuenta de la situación política de Haití después de la caída de Hérard y de la independencia de Santo Domingo. Señala la facilidad con que podría Francia establecer un protectorado sobre el nuevo Estado.— A bordo de la "Néréide", Rada de Port-au-Prince, 8 de julio de 1844.*

Original. Vol. 13, núm. 66. fols. 17 - 20.

Néréide, Rade de Port-au-Prince, 8 Juillet 1844.

—  
(Fol. 17)  
Cabinet  
du Ministre.

—  
Nº 66.  
—  
Situation  
D'Haiti.  
—  
Duplicata.  
—

Copie pour Son Excellence Le  
Ministre des Affaires Etran-  
gères.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous ac-  
cuser réception de votre dépêche  
du 29 mai qui m'est parvenue le  
3 de ce mois.

Je m'y conformerai, comme par le passé jusqu'à instructions nouvelles; car il est permis de croire et d'espérer que la détermination du Cabinet, prise en présence d'une guerre où l'on ne voulait point entrer, se sera modifiée, chaque jour, avec les faits signalés dans nos rapports; de manière a se trouver finalement bassé, non pas sur des événemens qui ne sont plus, mais sur la situation actuelle.

Cette situation, amenée providentiellement, est une de ces circonstances rares et heureuses





qui s'offrent parfois à une nation dans le cours de sa vie, comme à un individu.

Cette situation, si nous savons, non pas la désertir mais l'accueillir et en profiter, c'est la reprise ou conquête morale de l'ancienne St. Domingue. Résultat magnifique et sage qui était certainement encore, l'an passé, le voeu, confus et secret, mais formel du Cabinet, [Fol. 17 v.] ainsi qu'il l'a manifesté nettement par deux documens écrits que j'ai sous les yeux.

Pour obtenir, à l'instant, ce résultat désiré, qu'on osait à peine, il y a un an, entrevoir vaguement dans le nuage de l'avenir, il ne faut maintenant, ni guerre, ni déploiement notable de forces; ni dépense digne de considération, ni bouleversement, ou retentissement général qu'on ne puisse prévenir que par un congrès ou des conférences avec des tiers d'où ne sortiraient, en réalité, que des embarras pour nous.

Il ne s'agit pas même d'oser, car il n'y a aucun péril; il suffit d'accepter un don, une occasion que la providence semble nous avoir préparée, non par hasard, mais sans doute pour l'accomplissement de ses décrets sur Haïti qu'elle ne veut pas laisser périr.

Haïti, en effet, ne sortira pas toute seule de la barbarie où elle est en réalité plongée. La conquête, la domination directe ne conduirait point au but qui est une civilisation chrétienne dans tous les intérêts, y compris les nôtres, et au profit de la race humaine.



Sous notre protection, si elle est sage, loyale, genereuse et habile, la partie de l'Est qui est déjà relativement avancée, fera de rapides progrès. Notre présence à Samana permettra et assurera une surveillance et un assistance effectives. La prospérité préparée par [Fol. 18] la nature, les lumières de l'Est réfléteront, un jour, sur l'ancienne Haïti française. Cette population dégradée, mais au fond sans perversité native, apprendra, accueillera, avec le temps, par imitation surtout, notre civilisation française et catholique que nos bayonnettes ne suffiraient point à établir.

On comprend de la sorte que notre ancienne Colonie puisse se relever, se développer doucement; et ainsi arriver, plus tard, à la possibilité de s'acquitter de sa dette; tout en faisant avec tous et avec nous, un commerce profitable.

En dehors de ce système, je ne vois que l'anarchie, la barbarie, la dégradation humaine, la perte de notre créance; et pour tout équivalent, si l'on veut, malgré nos cris, nos menaces et notre colère, la possession du môle St Nicolas; c'est à dire une petite chose, une faible consolation sans portée bien sérieuse, si on la met en regard de la grande pensée de dominer moralement, de civiliser l'ensemble de St Domingue par notre influence directe sur l'Est, où la majorité saine de la nation nous appelle, malgré les cris et les actes de quelques brouillons.

Il n'y a point là d'ambition inquiète, irritante pour d'autres. Il y a nos traités, notre droit à



maintenir contre l'anarchie et l'impuissance; en usant des seules voies que la situation comporte; [Fol. 18 v.] en opérant, non par des négociations, et avec des moyens inefficaces; mais par le développement d'un projet possible, facile, grand, généreux, fécond; et sans autres inconvéniens ou dangers pour l'avenir, que ceux inhérens, par la force des choses, à toute entreprise des hommes.

La chose est juste et sage en elle-même; le choix des moyens ne nous est pas laissé; notre liberté d'action n'existe raisonnablement pas; car il faut qu'on agisse dans un certain sens et pas dans un autre; et si nous agissons mal, ou si nous n'agissons pas en temps utile, notre grande et fatale erreur tournera à notre perte et au profit d'un voisin, ou d'un anarchie indicible. Il n'y a pas d'autre dénouement ou issue à cette question, ou à cette situation actuelle.

Cette position des faits, cette nécessité des circonstances, ont été comprises même par le Cabinet Haïtien. Il se montrait disposé à reconnaître l'indépendance de l'Est sous notre protectorat et médiation, à la condition large d'un sursis qui trouvait dans cette mesure sa garantie réelle.

Les agitations de plusieurs parties de l'Est depuis ses victoires, la révolution au petit pied de Santo Domingo le 9 Juin dernier, sont venues ranimer les espérances des haïtiens. Ils avaient cependant fait de nouveau un pas en avant, quand le retour du S<sup>r</sup> Dupuy, envoyé financier d'Hérard à Londres, a tout arrêté pour en revenir au pro-



jet dilatoire d'écrire à Paris, à l'effet de demander un sursis pur et simple, [Fol. 19] demande qui va partir par le paquebot du 8.

Cette demande doit être soutenue d'un envoi de commissaires haïtiens qui passeront en Europe sur le second paquebot de Juillet. Au nombre de ces envoyés est dit-on, ce même Dupuy, commissionnaire avant tout, de sa maison commerciale Anglo-haïtienne. Cet individu ne pourra se dispenser de revoir, en passant, lord Aberdeen. Il ne doute pas d'ailleurs de son influence déjà préparée, selon lui, sur la haute administration française qui sera dans sa main; car rien n'égale la fanterie de ces mulâtres gâtés en Europe.

Je me borne à indiquer ces incidens survenus à St<sup>o</sup>. Domingo et au Port-au-Prince, et développés dans la correspondance de nos deux Consuls.

Voilà donc où en est Haïti. Le Gouvernement central ne manque pas de lumières; il a de bonnes intentions; mais la force l'abandonne dès qu'il faut en venir à l'action, à une détermination ayant de la gravité. Alors il se perd en délais, en incertitudes; il se trouble, il consulte tout ce qu'il rencontre; il s'échappe de la difficulté par un expédient sans valeur. Car que peut *en finance* valoir, aujourd'hui, la simple promesse d'Haïti, ou plutôt du faible gouvernement établi, tant bien que mal, au Port-au-Prince?

La situation *du Nord* est mal définie et douteuse. On y adore le président Guerrier; mais,



en définitive, on ne se presse pas de lui obéir et de s'assimiler à son administration qui faute de mieux, se réjouit officiellement du retour de *l'union, de l'unité*; et fait des proclamations et des décrets.

Le *Sud* est encore moins unitaire et moins réuni que le Nord. Acaau toujours mystérieux et défiant, est réputé partager, avec un général envoyé par Guerrier, le commandement supérieur des Cayes. La vérité est qu'il n'y a pas de sang répandu, mais que les émigrations des mulâtres et le pillage de leurs propriétés continuent. La brick *Le Papillon* était là le 28 du mois dernier.

A l'égard de la partie de l'*Est* ou Espagnole, j'ai déjà indiqué sa position. On s'y agite, on s'y inquiète, on s'y impatiente de nos retards; une faible minorité s'emporte, déteste la France, veut l'indépendance absolue, conteste fièrement le droit d'aliéner Samana. Cette minorité profitant de la mort d'un des braves frères Santana, fait sa petite révolution ou renversement de Junte, à St<sup>o</sup>. Domingo le 9 Juin; et cette grande victoire obtenue, ses chefs s'empresment de déclarer au Consul que rien n'est changé dans les demandes ou promesses à la France; et qu'il ne s'est agi que d'écarter des gouvernans provisoires inhabiles. C'est ce qui résulte de nos correspondances du 18 Juin.

Nous avons, sur ce point, une corvette et un brick. *Le Stix* qui remonte de ce côté en peu de jours, est notre moyen de communica- [Fol. 20] tion avec eux. Les dernières nouvelles sont du 18



Juin. Un de nos navires est dans le Nord.

En réalité, tel est, aujourd'hui, l'ensemble des événemens et des faits accomplis. Telle est la *situation actuelle*.

D'où viendraient donc les obstacles insurmontables, les dangers d'un sage parti à prendre pour atteindre un grand résultat; un résultat inespéré, glorieux et profitable? Ce danger sérieux ne peut venir du dedans; et si nous souffrions qu'il vint du dehors, ce serait aller, chez nous, à la rencontre des tempêtes de l'opinion.

Un fait accompli a une grande puissance. Notre examen ne peut être indéfini dans sa durée; mais aussi notre résolution n'a pu être arrêtée à demeure tout d'abord, et sans retour, dès le premier cri de guerre. Nous avons dû voir se dérouler, se disposer, comme pour notre avantage unique, les événemens. Encore un peu, les presses et les tribunes pourront rendre nos mouvemens moins libres. Agissons donc quand tout est encore facile. *Disons oui*; avec ce seul mot un magnifique résultat est préparé, et probablement acquis à l'avenir.

Que si nous étions condamnés par nous mêmes à laisser échapper de notre main ce don providentiel, alors n'hésitons plus; attendu que la justice et l'honneur nous commandent de ne pas laisser périr dans une vaine attente, entre, l'anarchie locale et l'épée [Fol. 20 v.] des Haïtiens, cette brave population de l'Est qui avait, par malheur, eu foi en nous. Au moins lui devons-nous réserver le



temps de s'adresser ailleurs et de s'y pourvoir.

Voici, je suppose, la dernière lettre sur ce grave sujet, que j'aurai l'honneur d'adresser à votre Excellence avant mon départ fixé du 15 au 20 Juillet. J'ai donc laissé s'inscrire dans une sorte de testament tout ce que mon âme renferme de conviction et de patriotisme.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,  
de Votre Excellence,

Le très humble et obéissant serviteur,

le C. Amiral Commandant en Chef les forces navales aux Antilles.

(Signé:) Alph<sup>e</sup> de Moges.

P. S. 10 juillet.

Il est question d'un mouvement de troupe que le président conduirait lui-même vers le Sud ou vers l'Ouest et St. Marc, ce qui ne paraît pas décidé.

Le dernier gouvernement avait fait préparer des torches dans l'arsenal pour intimider la ville. Quelques individus inconnus paraissent reprendre cette idée et l'on assure que des tentatives d'incendie, prévenues par la police, ont eu bien dans les dernières nuits. Au fond, l'inquiétude de l'avenir et du présent existe toujours; elle est entretenue par l'arrivée constante des émigrans du Sud que les noirs maltraitent et pillent en leur disant qu'ils ne les tueront pas, mais qu'ils sont las d'eux et qu'ils doivent fuir. Tel est le récit de la dame Castaing personne honorable et aisée, veuve d'un ancien Colonel, laquelle après s'être cachée plu-



sieurs jours chez une ancienne négresse esclave, a fui les Cayes et arrive ici.

34.—CARTA del Contralmirante de Moges al Ministro de Marina, confirmando su anterior de fecha 8 de julio, sobre el estado caótico en que se encuentra Haití. Habla también de la anarquía que existe en la parte Este de la isla y de la posición que debe adoptar Francia frente a tal estado de cosas.— A bordo de la “Néréide”, Rada de Port-au-Prince, 17 de julio de 1844.

Original. Vol. 13, núm. 111, fols. 31-33.

Néréide, Rade de Port-au-Prince, 17 juillet 1844.

Monsieur le Ministre (de la Marine),

—  
(Fol. 22)  
Cabinet

No. 73 - No. 33.  
Déchiffrement.  
—

Haiti est à peu près dans la situation signalée à Votre Excellence par ma lettre du 8 de ce mois, N<sup>o</sup> 66.

Le Nord paraît persister dans son indécision. Il existe dans les esprits une tendance à l'isolement et à une séparation qui date des premiers tems de la Colonie et que la monarchie de 14 années du Roi Christophe a développée et confirmée. Il est des meneurs, dans les mulâtres surtout, qui voudraient se placer sous la protection anglaise, à l'effet de contrebalancer notre influence probable dans l'Est. Beaucoup d'autres, et [Fol. 22 v.] surtout des noirs, verraient avec plaisir notre protection, s'ils avaient une confiance plus entière en





notre loyauté exempte d'arrière pensée et l'habileté débonnaire de notre administration à laquelle ils préfèrent la rigoureuse fermeté de l'administration anglaise. Au reste, le vieux Général Pierrrot est ancien ami du Gal. Guerrier. Leur mutuel desir paraît être de se réunir, au premier jour, aux Gonaïves pour s'entendre. Quelques troupes sont en marche pour y former la garde du Président. Quoi qu'il en soit, le Nord inquiète le Gouvernement. La capitale est tranquille, mais l'inquiétude d'un avenir plutôt menaçant y est toujours grande, attendu que, malgré des assertions contraires, la question de caste est plus [Fol. 23] ardente que jamais dans les noirs que l'on suppose toujours nourrissant leurs projets au moins d'expulsion et de partage des biens contre les hommes de couleur.

Port-au-Prince est le centre d'un foyer d'intrigues. Le Sud semble se ranger peu à peu sous la main du Gouvernement; il y a encore là un avenir bien incertain, les noirs ayant appris depuis deux ans par plusieurs épreuves heureuses comment on obtient des grades et comment on chasse les mulâtres en pillant leurs propriétés à la seule condition de descendre, en nombre, des montagnes ou mornes, avec des armes quelconques ou de grands bâtons façonnés en piques. Le chef *Acaau* [Fol. 23 v.] mandé au Port-au-Prince, s'y est présenté audacieusement il y a quelques jours. Le Président l'a reçu en grande audience, l'a fort maltraité, l'a menacé de le faire fusiller; et a chargé le Conseil des Ministres de diriger une Commis-



sion d'enquête. Ce Chef a bien soutenu l'orage, n'a cédé en rien dans la vigueur des réponses et maintenant il est gardé à vue dans sa maison dont il sort cependant pour se promener en ville. Cet homme qui paraît avoir des qualités si rares ici et si appréciées des noirs, devient un embarras pour le Gouvernement, attendu qu'il serait court, mais dangereux peut-être, de le fusiller et que dès lors on ne voit pas ce qu'on peut en faire [Fol. 24] utilement. Acaau est peut-être un futur Président.

Pour ce qui est de l'Est, Votre Excellence a déjà été informée de l'agitation anarchique qui a existé dans ces derniers tems sur deux points de l'Ile: Santiago et Santo Domingo. Les agitateurs principaux sont un général Duarte, jeune homme sans service commé sans réputation, et un ancien esclave nommé Puello qui commande la Place de Santo Domingo.

Ces deux hommes, après s'être mutuellement donnés des grades, à la tête de quelques centaines de noirs, se sont emparés de la Junte dont ils ont éliminé [Fol. 24 v.] plusieurs membres. Ceci fait, en profitant de la maladie et de la mort du frère du Général Santana, ils n'ont rien eu de plus pressé que d'assurer le Consul du Roi de la ferme volonté du nouveau Gouvernement de continuer à se placer sous la protection de la France. Votre Excellence connaît déjà la déclaration qu'ils ont faite à ce sujet.

Le Consul, Mr Juchereau de St Denis, a pu éprouver de l'inquiétude pour les suites du désor-



dre; mais la présence du Brick du Roi *l'Euryale*, mouillé dans l'intérieur de la rivière en face de la Ville, offre au Pavillon du Consul de Sa Majesté qui en a profité en demandant une garde, [Fol. 25] une protection que nul n'eut osé attaquer. La Corvette *La Naïade* qui avait quitté la rade extérieure la veille au soir, parce qu'elle y était en perdition, n'était à son mouillage de la Caldera qu'à quinze heures de marche de la Capitale.

L'agitation a duré quelques jours; les uns et les autres désirent l'arrivée du Général en chef Santana. Enfin, le 12 au soir, ce brave soldat à qui sa Patrie doit en grande partie son indépendance, a fait son entrée, avec environ deux mille hommes bien armés, dans la ville où il a été reçu avec enthousiasme.

"La tranquillité, m'écrit Mr Juchereau de St Denis, par le retour du *Styx*, est rétabli et assurée quant à présent". Reste à savoir ce que l'on fait du Gal Puello et du Gal Duarte qui a fait la petite parodie, du côté de Santiago, de se faire nommer Président par quelques troupes. Il est désirable, dans l'intérêt de l'ordre, que le pays se débarrasse d'une manière quelconque de ces deux hommes. La nouvelle Junte cherche à asseoir, par des élections, un Gouvernement régulier. J'ignore si Santana se trouve la force d'accepter ou de prendre le Gouvernement de l'Est. C'est un homme sans culture, mais au coeur droit, désintéressé et dévoué a sa [Fol. 26] patrie. Il est dévoué aussi à la cause de la protection française.



Mr Juchereau de St Denis, dans la lettre qu'il m'écrit le 12, parle de nouveau des embarras où se trouveront les choses si la France, enfin éclairée par la situation actuelle qui n'offre plus aucun danger de guerre ni de résistance, ne se hâte pas d'accorder la protection politique que la grande majorité de la population de l'Est implore. Nos deux Consuls effectivement sont convaincus, comme moi, que cette protection est aujourd'hui le seul moyen raisonnable et possible d'affronter et de dénouer heureusement les questions haïtiennes [Fol. 26 v.] au profit de la France et de tous les intérêts y compris ceux du commerce général, de la civilisation catholique, de l'humanité et de la race africaine elle même.

Je n'insiste pas sur ces questions que j'ai déjà eu occasion d'indiquer ou de développer plusieurs fois; mais je suis dans la confiance que cette persévérance que nous mettons à reproduire les mêmes idées malgré le peu d'encouragement que des obstacles connus leur apportent à Paris, prouvera au Gouv<sup>t</sup> du Roi quelle doit être l'énergie de notre conviction soit pour la grandeur du résultat, si nous voulons adopter le rôle que la faveur et le volonté providentielle semblent [Fol. 27] nous destiner, soit pour un triste avortement et un fâcheux abaissement de notre influence si nous restons les bras croisés, en présence de faits graves qui nous touchent et nous pressent, loin de nous être étrangers.

Je joins sous ce pli l'extrait d'une lettre que



m'a écrit, le 12, le consul de Santo-Domingo et la copie avec traduction d'une note de la nouvelle Junte relative au démenti éclatant qu'elle donne aux assertions de la Presse haïtienne concernant le prétendu désir des Espagnols de s'unir de nouveau à Haïti et de renoncer au Protectorat de la France.

Cette pièce a de l'importance en ce [Fol. 27 v.] qu'elle émane non seulement de la Junte mais aussi du Général en chef Santana, l'homme important du Pays, et de l'Etat-Major général de son armée qu'on évalue à quatre à cinq mille hommes.

Toute ma division va être réunie ici pour y recevoir des rechanges et des vivres envoyés par la Martinique. Je n'attends plus que le *Génie*, qui fait le tour de l'île; après quoi je donnerai aux navires leur destination d'hivernage; je renverrai l'*Euryale* ainsi que le *Papillon* en Europe, où je me rendrai moi-même en profitant de l'autorisation que Votre Excellence a bien voulu me donner.

J'ai reçu cette autorisation avec vos dépêches des 16 et 25 mars qui me sont parvenues ici, à fin de juin. J'ai été heureux d'y trouver le témoignage de la satisfaction de Sa Majesté que Votre Excellence a bien voulu provoquer et me transmettre avec son approbation personnelle dont je [Fol. 28] suis très reconnaissant ainsi que des bon-tés du Roi.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,



de Votre Excellence, les très humble et obéissant serviteur.

Le C. Amiral Commandant en chef les forces Navales aux Antilles.

(Signé:) Alph<sup>e</sup> de Moges.

P. S.— Je viens de recevoir une lettre à la date 18 mai, que m'écrit M<sup>r</sup> de Turreil, gérant du Consulat Général de France à Caracas. Le Général Duarte s'est efforcé de lier quelques intrigues et d'obtenir quelque argent dans le Vénézuéla. Ce gouvernement dont la population compte si peu de blancs et tant d'hommes de sang mêlé, s'inquiète des mouvements d'Haïti, et particulièrement de ceux de l'Est. L'avenir a ses mystères. Toutefois j'ai répondu à notre chargé d'affaires qu'il pouvait, quant à présent, rassurer le Général Soublette.



- 35.—CARTA del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot relativa al envío de la copia de la solicitud de reconocimiento provisional hecha por la Junta Gubernativa de Santo Domingo, y a las medidas que deben tomarse.— Port-au-Prince, 18 de julio de 1844.

Original. Vol. 13, núm. 111. fols. 31-33.

Port-au-Prince, le 18 juillet 1844

Monsieur le Ministre,

—  
(Fol. 31)

Consulat Général de  
France en Haïti.

—  
Direction Politique  
No. 111  
—

Dans ma dépêche du 22 juin dernier, N<sup>o</sup> 109, je vous ai parlé de la demande de reconnaissance provisoire qui nous avait été faite par la Junte de Santo Do-

mingo, je vous ai expliqué l'origine de cette demande, et je vous ai rendu compte des motifs qui m'avaient empêché d'en faire usage. J'aurais dû joindre à ces explications l'envoi de la copie de la demande de la Junte; dans la précipitation de mon travail, je l'ai complètement oublié, permettez-moi de réparer aujourd'hui cette omission, en vous envoyant, sous ce pli, la copie de cette pièce importante.

Par ma dépêche du 7 juillet, j'ai eu l'honneur de rendre à Votre Excellence, un compte exact des négociations dans lesquelles les circonstances m'avaient entraîné; je vous ai dit pourquoi et comment ces négociations avaient avorté au moment de leur conclusion. La Junte Dominicaine,



instruite des motifs qui avaient fait reculer le Gouvernement Haïtien devant la reconnaissance de la République [Fol. 31 v.] Dominicaine, sous le protectorat de la France, a cru devoir répondre aux calomnies et aux exagérations de la presse Haïtienne, par une pièce officielle adressée à notre Consul, M<sup>r</sup> de St Denis, pour m'être transmise, et montrée par moi, au Gouvernement de Port-au-Prince. J'ai cru devoir me rendre aux désirs de la Junte, et j'ai communiqué directement au Conseils des Ministres cette note importante de la Junte, dont j'ai l'honneur de vous envoyer la copie sous ce pli.

Cette communication a produit un grand effet sur les ministres Haïtiens, surtout quand ils ont reconnu l'unanimité des sentiments qui animent la Junte et le chef si respecté de l'armée dominicaine en faveur de la France. Ces messieurs m'ont déclaré qu'ils regrettaient vivement d'avoir été trompés par les rapports mensongers d'une coterie et qu'ils sentaient maintenant la faute qu'ils avaient commise de ne s'être point décidés, après la conférence du 15 juin, à proposer au Gouvernement français, comme base du sursis sollicité, l'indépendance de la partie de l'Est, sous le protectorat de la France, mais qu'il serait, peut-être, possible encore de revenir sur cette question... Je n'ai ni repoussé, ni encouragé cette nouvelle velléité. Je ne sais en vérité, si je dois craindre ou redouter les résultats qu'elle peut avoir, je les attends donc [Fol. 32] dans une complète inaction, et je





prie le ciel que le prochain paquebot m'apporte, de Votre Excellence, des instructions nouvelles qui, peut être, mettront un terme à mes inquiétudes.

Les paroles que Votre Excellence a prononcées à la tribune de la Chambre des députés ont eu ici un profond et salutaire retentissement. Les intrigans du faible parti Anglais en ont été atterrés, nos partisans ont repris courage, la confiance des ministres s'est raffermie. Maintenant tout le monde est bien convaincu que la question haïtienne restera désormais une question française que le Gouvernement du Roi ne souffrira pas que qui ce soit y touche; que l'indépendance et la nationalité d'Haïti ne seront point attaquées de gaieté de coeur, par la grande et loyale puissance qui les a créées et proclamées, mais que, cependant, cette puissance se réserve le droit incontestable d'adopter à l'égard de la jeune République, les mesures qu'elle croira les plus propres à conserver les intérêts inhérens au traité de 1838. Aujourd'hui, presque tout le monde parle avec calme des arrangemens que l'on pourra, et que l'on devra prendre avec la France, et au premier rang de ces arrangemens, presque tout le monde place l'accord d'un sursis, compensé par l'indépendance Dominicaine, sous la protection du Roi des Français... [Fol. 32 v.] Les paroles de Votre Excellence ont donc fait faire un pas immense à la question, et je dois m'attendre à la voir reproduire avant peu; j'en vois la preuve, dans le peu d'empressement que met le gouvernement Haïtien à nommer les Commissaires qu'il pa-



raissait si pressé d'envoyer à Paris pour tâcher d'arracher au gouvernement du Roi, de nouvelles concessions *sans garanties*.

Mais que ferai-je maintenant? Ma position sera embarrassante; accepterai-je, ce qui, peut-être, ne conviendra pas encore aux vues de Votre Excellence, ou repousserai-je une proposition qui, après plus ample informé, vous paraîtra d'un si grand avantage pour nos intérêts nationaux? Je ne puis répondre d'une manière absolue de la conduite définitive que je tiendrai, car les événemens seront peut-être plus forts que ma volonté, mais ce que je puis vous affirmer, dès à présent, c'est que je suis fermement résolu à user des toutes mes ressources pour temporiser et attendre, en louvoyant les ordres que vous m'enverrez en réponse à mes dépêches Nos. 109 et 110, qui me paraissent de nature à vous éclairer suffisamment pour vous mettre à même de prendre un résolution définitive.

La situation generale du Pays est toujours à peu près la même: Anarchie complète dans le peuple, impuissance dans le Gouvernement, misère présente, grande catastrophe dans l'avenir. [Fol. 33].

Je laisse à notre Consul de Santo Domingo le soin de transmettre à Votre Excellence les détails de ce qui dépasse sur son terrain, et je me repose avec confiance sur les rapports verbaux que Monsieur l'Amiral de Moges pourra bientôt vous faire entendre à Paris, et qui mieux que toutes mes dépêches vous initieront complètement aux mys-



tères de la décomposition sociale et politique de la République Haïtienne. Le prochain départ de Monsieur l'Amiral de Moges va me priver d'un auxiliaire actif; d'un guide éclairé; j'en éprouve un véritable chagrin, mais je n'en ressens aucun découragement. Mon dévouement au Roi, et mon désir ardent de bien servir la France, me donneront, je l'espère, la force de porter jusqu'au bout de la carrière le pesant fardeau dont je suis chargé.

Agreéz je vous prie, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect, et l'assurance de mon entier dévouement.

Le Consul Général de France  
(Signé)

Le Vasseur.  
(Avec paraphe)

- 36.—*CARTA del Ministro Guizot al Cónsul Levasseur en la que rechaza la sugestión hecha por éste de que Francia tome posesión de la península de Samaná y de la mole de San Nicolás. Da instrucciones, además, sobre la conducta que debe seguirse.*— París, 20 de julio de 1844.

Copia. Vol. 13, núm. 25, fols. 43 a. - 51 v.

París le 20 juillet 1844.

Monsieur,

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'au N<sup>o</sup> 107 et jusqu'à la date du 23 mai.

(Fol. 43)

A Mr. Levasseur au  
Port-au-Prince.

N<sup>o</sup>. 25.



A cette époque et par suite des révolutions qui venaient de se succéder rapidement, la situation d'Haïti pouvait se résumer en ces termes.

La partie espagnole de l'île était Indépendante de fait et déjà constituée en un Etat séparé.

Le Nord y le Sur, après s'être insurgés, chacun pour son compte, s'étaient [Fol. 43 v.] réunis à l'ouest sous la présidence du Gal Guerrier, substitué au Gal Hérard dans cette première magistrature de la République.

La partie orientale, bien que n'ayant plus besoin des secours qu'elle avait demandés à la France pour assurer son émancipation, continuait de nous offrir la cession de la presqu'île de Samana en échange de notre protection.

La République Haïtienne, impuissante à remplir ses engagements financiers [Fol. 44] envers la France, allait selon toute probabilité réclamer un sursis et vous pensiez, Mr., que à cette occasion, nous devions nous faire céder la Môle St. Nicolas, comme gage de la créance des colons ou en prendre possession nous mêmes pour l'occuper temporairement à ce titre.

Ces questions ont été examinée dans le Conseil du Roi avec la même attention que les propositions que vous m'aviez déjà transmises au sujet de [Fol. 44 v.] la presqu'île de Samana et le résultat de ses délibérations est conforme à celui dont je vous ai donné connaissance le 19 mars dernier.

Aujourd'hui come alors, le gouv<sup>t</sup> du Roi, après avoir balancé les avantages et les inconvéniens d'une



occupation de territoire dans Haïti, à reconnu que les inconvéniens l'emportaient de beaucoup sur les avantages et qu'il ne convenait point à la France de reprendre pied [Fol. 45] sur le sol de cette île.

Le Gouv<sup>t</sup> du Roi est convaincu qu'un tel établissement, même en supposant qu'au premier moment il s'accomplit d'accord avec les possesseurs actuels du pays, nous entraînerait beaucoup plus loin que nous ne le voudrions, en nous immisçant, malgré nous et par l'entraînement de notre position, dans les dissensions intérieures dont, selon toute apparence, l'île continuera d'être [Fol. 45 v.] le théâtre. Nous serions poussés peu à peu, et peut-être très-rapidement, à faire la guerre pour notre propre compte et à entreprendre, dans l'intérêt de notre sûreté ou de notre dignité, la conquête, d'abord de telle ou telle portion, puis de tout le territoire d'Haïti. Nous rentrerions ainsi inévitablement en lutte avec les populations que nous serions venus protéger; et nous verrions ces populations entraînées de leur côté [Fol. 46] par leur préjugés, leurs passions, leur jalousies, leur craintes, peut-être par des suggestions étrangères, se rallier bientôt et tout entières contre nous. Ce n'est point là une conduite qui convienne à la France et l'avenir qu'elle nous préparait ne vaudrait probablement pas les efforts et les sacrifices qu'elle nous imposerait dans le présent.

Si, de nous mêmes et sans accord préalable avec le Gouv<sup>t</sup> de Haïti, nous [Fol. 46 v.] prenions



possession du Môle de St. Nicolas, nous porterions à l'indépendance de cet Etat une atteinte qui produirait sur l'esprit de la population noire les plus fâcheux effets, nous ferait attribuer le dessein de nous emparer de toute l'île, d'y rétablir l'esclavage et nous jetterait dans les complications et les chances que je viens d'indiquer.

Nous avons reconnu l'indépendance d'Haïti et nous entendons la respecter, soit que l'unité de l'Etat [Fol. 47] Haïtien continue de subsister, soit qu'il se divise en plusieurs Etats, et quelques facilités que les circonstances paraissent nous offrir recouvrer telle ou telle partie de son territoire.

Mais, en même temps, nous ne pouvons, ni ne voulons, rester étrangers à la situation d'Haïti. En vertu de nos traditions nationales aussi bien que de nos intérêts actuels, soit comme souverains et propriétaires de la portion [Fol. 47 v.] la plus considérable de l'île, soit à titre de créanciers de la République, c'est pour nous un droit ainsi qu'un devoir, de porter toujours, sur ce nouvel Etat, des regards attentifs et d'exercer, dans les événements qui s'y peuvent accomplir, une influence plus ou moins active, mais toujours présente et, au besoin, prépondérante.

Car nous ne saurions admettre que quelque puissance étrangère vint [Fol. 48] prendre, dans Haïti, une place que nous-même ne prétendons pas ressaisir et y formât des établissements qui y assureraient sa domination. L'indépendance de l'Etat ou des Etats Haïtiens doit être respectée par tou-



tes les puissances comme par la France.

Nous n'avons, du reste, quant à présent, aucun motif de concevoir aucune crainte de ce genre. Le Cabinet anglais, entr'autres, nous a fait connaître qu'il ne songeait nullement [Fol. 48 v.] à s'immiscer dans les affaires d'Haïti et qu'il regardait cette question comme de notre compétence spéciale.

Nous ne voulons user de notre influence à Haïti, que pour la tranquillité et le bien être de l'île. Disposés à reconnaître les divers Etats qui pourraient s'y former, nous les sommes également à employer tous nos soins, soit pour ramener entre eux la paix, soit pour seconder dans chaque Etat [Fol. 49] l'établissement de l'ordre et des garanties propres à fonder la prospérité intérieure et à développer les relations commerciales.

Dans l'exercice de ce patronage amical nous porterons naturellement une bienveillance particulière à la partie espagnole, qui nous témoigne elle-même tant de sympathie et qui vient de développer, dans la lutte qu'elle a soutenue pour conquérir, son indépendance, une modération et une fermeté [Fol. 49 v.] qui font bien augurer de sa civilisation et de son avenir.

C'est là, M<sup>r</sup>, la politique que le Gouvernement du Roi est décidé à suivre envers Haïti. Pour la mettre en action et en assurer la succès, il a adopté les mesures suivantes:

1<sup>o</sup> Une subdivision navale, forte de quatre bâtimens de guerre, dont un à vapeur, sera établie



et stationnera en permanence dans les eaux d'Haïti. Le Commandant [Fol. 50] de cette subdivision, en restant sous les ordres de l'Amiral, placé a la tête de la station des Antilles françaises et en se maintenant, avec lui, en communication suivie, correspondra directement avec le Gouvernement du Roi pour les affaires d'Haïti. Il aura pour instructions de s'entendre constamment avec vous, et de combiner toujours son action avec la vôtre pour assurer dans l'Île notre situation, conformément aux vues [Fol. 50 v.] que je viens de vous exposer.

2º Des Consuls ou des Agens consulaires français seront établis dans toutes les villes et sur tous les points de l'Île où leur présence pourrait être utile à l'accomplissement de ces vues et paraîtrait désirable, soit pour la protection des intérêts particuliers français, soit pour établir et faire sentir notre influence. Je vous engage à me donner sur les lieux où ces agens devraient [Fol. 51] être institués et sur le traitement qu'il conviendrait de leur assigner, des renseignemens complets et précis.

Je ne puis aujourd'hui que vous indiquer, d'une manière générale et sommaire, les intentions du Gouvernement du Roi. Je vous donnerai plus tard et à mesure que les questions spéciales se présenteront, des instructions plus détaillées. En attendant, je vous invite à vous bien pénétrer de l'esprit [Fol. 51 v.] de cette dépêche et à vous conduire en conséquence.





Le Roi vient de confier à M. Le Cap<sup>ne</sup> de vaisseau *Lartigue*, le Commandement de la subdivision navale d'Haïti. On arme en ce moment à Brest la frégate *La Thetis*, sur laquelle il mêttra son guidon et qui sera prête à partir vers le 15 août.

Recevez etc, etc.

37.—CARTA del Contralmirante de Moges al Ministro de Marina, con copia para el Ministro de Negocios Extranjeros, en la que participa que, a pesar de los acontecimientos políticos ocurridos, los habitantes de la parte Este de la isla persisten en someterse a la protección de Francia. Hace un análisis crítico del carácter de los funcionarios haitianos.— A bordo de "Néréide", Rada de Port-au-Prince, 23 de julio de 1844.

Original. Vol. 13, sin número, fols. 52 r. - 68 v.

Néréide, Rade de Port-au-Prince, le 23 juillet 1844.

—  
Déchiffrement.

N<sup>o</sup> 74.

Cabinet

[Fol. 52]

Copie pour Monsieur le Ministre  
des Affaires Etrangères.

Monsieur le Ministre.

—  
La situation d'Haïti est aujourd'hui connue à Paris.

L'Est est indépendant par le succès de ses armes et nous appelle malgré ses agitations. Le Nord et le Sud sont indécis où ne présentent qu'une soumission douteuse. Le Gouvernement central, dans la Capitale, a la volonté du bien, mais il n'a pas d'énergie et manque d'appui et de vitalité.



Ce Gouvernement avait paru prendre son parti de la séparation de l'Est et être décidé à [Fol. 52 v.] reconnaître la séparation et l'indépendance de cette plus grande moitié d'Haïti sous notre protection, à la condition que cette concession serait acceptée comme garantie d'un sursis demandé à la France.

Des mouvements anarchiques survenus par lassitude dans l'Est et des émeutes ou révolutions au petit pied, des rapports exagérés ou mensongers sont venus ici ranimer les espérances. Les conciliabules, les intrigues, ne laissent plus de repos ni de liberté d'esprit aux quatre membres du Cabinet. De plus, un envoyé d'Hérard, Mr. Dupuis, arrivé de Londres, fut supplié de sauver la Patrie par la profonde sagesse de ses conseils.

Le moment parut trop précipité [Fol. 53] pour reconnaître l'indépendance de l'Est où les partis se dévoraient ou allaient le faire, disait-on. Dans la nécessité d'une action quelconque, on reprit l'idée la plus facile d'exécution; la demande de sursis fut expédié à Paris. On parle de la soutenir à l'aide de Commissaires désignés *in petto*.

Cependant, cette nouvelle émission d'envoyés bien payés semble avoir perdu de l'importance qu'on y mettait. Un des Commissaires futurs vise à la Dictature financière du pays et la pensée de racheter à bas prix les coupons haïtiens semble lui sourire beaucoup ainsi qu'à sa famille qui est aisée



et puissante ici (a).

D'un autre côté les petites révolutions [Fol. 53 v.] de Santo Domingo n'ont ici pour résultat sérieux que l'empressement de la Junte, modifié dans son personnel, à déclarer tout d'abord au Consul que rien n'était changé dans les demandes de protection déjà faites à la France et dans le désir d'y arriver le plus tôt possible.

En outre, cette Junte, avertie par les journaux d'Haïti et les lettres particulières de la méprise du Gouvernement Central et de l'opinion d'Haïti, formula, le 12 Juillet, une déclaration adressée au Consul et dans laquelle elle répétait que l'erreur d'Haïti était contre l'évidence; que le voeu de tout le pays était toujours le protectorat de la France dans le plus court délai; déclaration que le Général [Fol. 54] en chef de l'armée d'Azua, Santana, et son Etat-major entrés en ville pour y maintenir l'ordre, ont fortifié de leur adhésion, chaudement exprimée, qu'ils soutiendraient au besoin de leur volonté par les armes, ce qu'ils ont écrit et signé au bas de l'adresse de la Junte.

On comprend tout l'effet de cette nouvelle manifestation positive quand elle fut connue du Ca-

---

(a) [Fol. 63 v.] La France n'a aucun intérêt, et au contraire, à seconder la spéculation de Dupuis par l'avilissement et le rachat au rabais, des misérables titres d'aumônes répartis entre un petit nombre des anciens Français de St. Domingue. Si lors des négociations de 1838, elle a cru par malheur, pouvoir passer pardessus cette crainte, ce n'est pas un motif pour en accepter ou en favoriser aujourd'hui, la réalisation.



binet haïtien et de la Capitale où régner toujours la peur du réveil des noirs pour un temps qui peut être hâté par un fait ou incident imprévu quelconque.

Plusieurs de ceux qui conseillent au Cabinet d'envoyer des agens à Paris lui recommandent aujourd'hui de reprendre l'idée de l'indépendance [Fol. 54 v.] et du protectorat de l'Est comme condition et garantie d'un sursis de cinq à six années et d'une nouvelle négociation sur le chiffre de la dette ainsi que sur certains details sur le tarif commercial qui nous est hostile.

On peut juger l'embarras d'un ministère sans décision, livré sans défense à l'inaptitude du Président, à une douzaine de brouillons politiques généralement hommes de couleur qui entendent comme toujours s'abriter du pouvoir et le diriger dans leur intérêt de caste et d'individus. Il faut ajouter que ces meneurs par leurs habitudes, leur adresse, leur existence de familles anciennes dans le pays, enfin par leur audace entreprenante et verbeuse, quand le [Fol. 55] danger n'est plus là, exercent une action sur ce qui entoure les gouvernants comme sur ce qui entoure le public fatigué, inquiet de son sort et avide de toute espèce de changement heureux.

Acaau effrayant, intimidant ses juges, devient pour la masse un héros à venir et peut-être du lendemain. Parmi ces conseillers officieux se trouve naturellement Mr. Dupuis, l'agent diplomatique et financier d'Hérard à Londres. Il vient



de voir les ministres de France et les ministres d'Angleterre. On l'écoute donc ici avec admiration, orgueil et conviction.

Enfin, que fallait-il faire? On avait tout gâté en son absence.

Dans sa pensée et son expérience le seul bon parti à prendre c'était de payer [Fol. 55 v.] la France puisqu'il y avait encore 350 mille dollars en caisse. De la sorte on gagnait du tems, on s'appuyait sur l'avenir sur des complications possibles, peut être même sur les capitalistes anglais avoués par leur Gouvernement. Un revirement du papier monnaie aiderait à vivre. D'ailleurs quelle plus belle opération que de racheter à Paris les rentes d'Haïti; quel bon partage individuel même à y trouver!

"Au surplus faites ce que vous voudrez, aurait-on dit à Paris à Mr. Dupuis. Notre seul point de vue c'est l'exécution exacte du Traité financier; trouvez de l'argent; ceci convenu, arrangez vos affaires intérieures à votre gré. Ce n'est pas le souci de la France". [Fol. 56]. "Si vous êtes décidé à ne pas payer à présent, ajoute le diplomate haïtien, gardez vous cependant d'aller au devant du désir possible de la France de sanctionner et de faciliter son oeuvre en reconnaissant l'Est à titre de garantie du sursis à obtenir".

"La France n'est pas hardie maintenant. Elle n'ose pas accorder la protection à l'Est en présence de notre silence et du sentiment plus ou moins secret de l'Angleterre ou peut être du dernier mot que Londres a pu dire à son ambassadeur à Paris.



“La France n’osera pas, ou si elle ose nous accep-  
 “terons, il est vrai, le droit de la force, le fait ac-  
 “compli. Mais il l’aura été sans notre aide, sans no-  
 “tre aveu; [Fol. 56 v.] et tous nos droits dans l’ave-  
 “nir se trouvent ainsi sauvés, ainsi que la responsa-  
 “bilité du Gouvernement. D’ailleurs en agissant de  
 “de la sorte, en protection des rebelles, la France dé-  
 “chire par là, elle même, son fameux Traité de 1838.  
 “Il est vrai que l’infraction évidente actuelle vient  
 “de nous par malheur et que l’argent devrait être  
 “depuis juin à Paris. Mais enfin, notre position  
 “sera bonne. Car nous serons retranchés alors,  
 “après notre refus de payer, derrière une déchéan-  
 “ce de fait ou derrière une guerre maritime et con-  
 “tinentale que la France n’osera pas amener, se sou-  
 “venant de l’échec (\*) et de l’intervention anglaise”.  
 (a)

Voilà les plans, voilà les vues reconnus ou  
 secrètes de Mr. Dupuis qui est adjourd’hui [Fol.  
 57] le Conseil avoué, l’âme du faible Cabinet haï-  
 tien qui s’agite à côté du Président Guerrier, tou-  
 jours fatigué de la représentation théâtrale à la  
 quelle on l’a associé et qui reproduit sans cesse sa

---

\* Dans la duplicata il y a *Leclerc*.

(a) [Fol. 65]. Il faut ajouter que le Sr. Dupuy espère que le sursis sera accordé à Haïti, à raison des embarras du moment, sans autre condition ou garantie que le paiement régulier de l’intérêt de chaque terme annuel ainsi différé.

L’économie qu’on pourrait faire chaque année, sur le courant du service, n’ayant plus la France pour objet, et la réserve qui se com-



volonté de se retirer dans le Nord, son berceau au premier jour, dès que le jugement d'Acaau sera fini ou abandonné.

Ce qui précède est certain et a été recueilli particulièrement par le Consul qui en entretient le ministre.

En présence de cette impulsion du meneur actuel, que fait le Cabinet Haïtien toujours à la veille d'être modifié? Le voeu secret et timide de ce cabinet serait probablement de sortir des anciennes voies routinières et [Fol. 57 v.] traditionnelles en se rapprochant de la France, au moyen de la question de l'Est, ainsi qu'on a été au moment d'en convenir, il y a un mois. Toutefois, il est présumable que l'opinion de Dupuis dominera la question et qu'on se maintiendra dans l'ancienne ornière. On ne payera peut être pas, en contemplation de la misère béante et sans ressource qui menace de mort le pays; mais on ne parlera pas de l'Est ou autre garantie territoriale. On attendra, ce qui est toujours commode, en livrant à ses propres chances le sursis déjà lancé vers Paris; cette route est probablement la plus mauvaise que puis-

---

pose encore de plus [Fol. 65 v.] de 300 mille piastres, permettraient, selon Dupuy, aux haïtiens de bien organiser une petite armée de 5 à 6 mille hommes et de reconquérir l'Est dont les mines appelleraient les Capitaux anglais et permettraient de la sorte de racheter à bas prix les coupons de la créance française, laquelle se trouverait ainsi éteinte à bon marché. Il y a là pour Dupuy tout un avenir mais il ne lui sera pas donné d'y arriver! L'obstacle viendra de La France, de l'Est ou d'Haïti même.



se prendre Haïti, car la France, bon gré, malgré, sera contrainte, au premier [Fol. 58] jour, de sortir de la temporisation, au moins pour exiger ou faire garantir son argent, à l'occasion du sursis qu'il est difficile de ne pas concéder vu la misérable situation des masses africaines dépravées par leur mauvais sort et en guenilles.

La France aurait grand tort de penser qu'elle peut impunément s'isoler, abandonner à leur cours les questions haïtiennes.

Ces questions, par la force des choses, sont aussi françaises. Il y va pour la France de graves intérêts d'existence du dehors, d'influence maritime et commerciale, de civilisation africaine, catholique et française à implanter en Haïti, vaste jardin d'Eden, [Fol. 58 v.] quand la Providence permettra un bon Gouvernement.

La question d'Haïti, aujourd'hui au fond, c'est la haute direction morale de cet Empire favorisé par la nature. Direction morale qui est maintenant la seule possession possible et désirable d'Haïti. Mais cette vaste contrée peut-elle se tirer seule du chaos et par sa propre et exclusive direction, arriver d'elle même, avec le temps à la civilisation européenne? Non. Telle est par malheur la réponse que la prudence humaine peut faire, conseil de faire. Cette société est une exception; les hommes, les connaissances de gouvernement et d'administration y sont inconnus. Il y a une masse d'individus isolés dans leur égoïsme [Fol. 59] bestial qui consomme peu et seulement pour les nécessités d'une





existence dure et grossière. Il y a des hommes noirs et jaunes qui rêvent mutuellement l'extermination ou l'asservissement du voisin ; il n'y a généralement ni famille, ni patrie, ni respect des lois et propriétés, ni moeurs publiques, ni justice réelle, ni instruction populaire, ni clergé respectable, ni religion coulant à flots avec ses consolations pour le pauvre, pour l'être souffrant, l'enfant, le prisonnier, le vieillard, tous ceux qui ont besoin qu'on leur parle des choses et des espérances saintes, en présence des maux horribles de la vie. Il y a athéisme des uns, superstition dégradante des autres, engouement général pour la maçonnerie. (a) [Fol. 59 v.] Aujourd'hui le govvt. Haïtien est comme s'il n'existait pas. Il est bon d'y penser dans toute transaction avec lui. Demain le premier noir qui aura l'habileté de s'associer, de se dévouer cent hommes passablement armés, pourra appeler à lui les cadres de quarante à cinquante soldats que l'on désigne sous les noms des trente-deux régiments, l'orgueil d'Haïti. Tous ceux qu'il ren-

---

(a) [Fol. 66]. En Haïti, même dans les premières nuances sociales, il est rare qu'un mari se contente d'une seule femme reconnue. Le chef du dernier cabinet, Hérard-Dumerle, en avait 4 en ville. Les noirs des campagnes vivent avec un grand nombre de femmes qui travaillent pour eux, avec leurs enfants. On voit des enfants, des adultes qui, déjà grands, assistent aux excès de leurs parents; et qui, frères et soeurs n'ont qu'une chambre et parfois qu'un lit. Cela n'est pas pour tous; il y a encore chez les femmes surtout, de la vertu et de la piété; mais à quelle dégradation est arrivée une société ou de telles moeurs sont publiquement acceptées, et sans honte!

La superstition africaine vit encore dans les masses; du reste elle est générale. Elle produit parfois des faits horribles. Ainsi telle



contrera le suivront pour le pillage et la domination. S'il en était autrement pourquoi Acaau, venu ici pour s'expliquer, met-il en émoi toute la Capitale? La population, par instinct de conservation, est préoccupée de l'idée que le captif de ce jour peut-être le Président du lendemain. [Fol. 60].

Au demeurant la France, sous peine d'une renoncement à un héritage pour un avenir prochain, ne peut abandonner Haïti à elle seule en désertant les questions à l'ordre du jour. Elle ne peut la livrer, ni la laisser passer sous une autre direction plus habile que la sienne à moins de perdre, deux fois, une position acquise ou possible et ainsi de se ravalier dans l'opinion du monde laquelle gouverne tout aujourd'hui. Que doit-elle donc faire en cette circonstance providentielle? Apparemment après avoir connu le dernier mot d'Haïti, se hâter d'accepter l'indépendance et le protectorat de l'Est afin d'y trouver le point d'appui nécessaire à sa marche [Fol. 60 v.] progressive, à ses intérêts et une sorte de garantie de l'avenir financier. Si cet avenir financier fait question désormais avec l'Haïti Africaine, il est probable que la force seule en devra et pourra décider. Que si la France réclame les conseils ou l'adhésion de ses voisins, il serait merveilleux qu'on lui conseillât l'abaissement de

---

ceremonie a exigé la coeur d'un blanc un Anglais qu'on a exhumé à cet effet de nuit.

On prend les juges au hasard. Un mulâtre de la Martinique, ancien compagnon charpentier et ici ingénieur civil, était dernièrement membre du Tribunal Suprême du Tribunal de *Cassation*.



son influence du dehors et de son existence commerciale. Ou bien encore s'il s'agissait d'une sorte de Pologne, d'une partage, au moins moral, à deux, le résultat final appartiendrait au plus habile pour choses d'outre mer, au plus persévérant, au plus ferme dans son administration. L'influence française catholique disparaîtrait [Fol. 61] donc, dans un Empire de plus, devant l'influence anglaise et protestante. Ce ne peut être là cette bonne issue que l'on cherche. Que si l'on fonde son espérance et sa force sur ce que nul n'agira, pas même la France, dans de hautes questions personnelles qui la pressent et la touchent immédiatement, alors, Haïti végétera un certain temps, se déchirera, s'affaiblira toujours, ainsi que l'Est, par ses divisions, par la guerre civile jusqu'à ce que la protection des étrangers et de leur commerce, au milieu du sang et des ruines, fasse une loi aux nations civilisées, et aux plus puissantes, d'accourir sans autre souci que leur [Fol. 61 v.] sécurité individuelle à assurer, chacun pour soi, dans le présent, et l'avenir, puisque la France aura laissé méconnaître et périr ses droits, reconnus dans l'opinion, à dominer moralement en Haïti dans les intérêts français et dans ceux de tous.

On vient d'esquisser les traits principaux de la physionomie de la société haïtienne telle que quarante années de calamités, de guerre, d'abandon de l'Europe et de détestables gouvernements l'ont faite. Il faut ajouter que cette race d'hommes, comme toute autre, est perfectible; que toute bien-



veillance est loin d'être éteinte dans le coeur des masses; que les femmes sont moins dégradées, meilleures [Fol. 62] que les hommes; qu'elles ont leur large part d'influence et de crédit dans cette société; qu'elles sont fort accessibles aux idées religieuses et qu'un clergé saint, habile, civilisateur, trouverait à l'instant en elles un auxiliaire actif, dévoué et puissant. Il y a d'ailleurs, dans ces masses, quand elles ont confiance, une grande facilité à accepter des idées de soumission et à se laisser conduire. Vienne un jour un gouvernement raisonnable et ferme, on reconnaîtra bientôt l'intérêt que mérite cette malheureuse nation qui a été jusqu'ici abandonnée même de Dieu.

Telle est la pensée féconde qu'il [Fol. 62 v.] dépend de la France, avec peu de mise dehors, d'accueillir franchement et de développer à son profit, dans des intérêts généraux exempts d'egoïsme et d'un ordre très-élevé. [Fol. 67 v.]

Après plus d'une année d'études sur les lieux, et au milieu des événements, j'ai dû tâcher de mettre à nud sous les yeux du Gouvernement du Roi, la situation vraie de la société Haïtienne.

Les questions qui s'y agitent, touchent hautement la grandeur et même l'intérêt monétaire et commercial de la France.

La France est donc sommée par les événements de prendre un parti, le parti que les circonstances ont façonné et préparé; celui d'un protectorat habile et généreux sur l'Est d'où se lèvera, un jour, sur Haïti entière, une civilisation catholique



française dont les conséquences seront grandes et profitables. Il ne faut là ni Armée, ni grande somme d'argent. Il faut deux ou trois hommes habiles; une médiocre station, en particulier à *Samana*; et la disponibilité, en cas de besoin urgent, de quelques unes des ressources militaires de nos Antilles du Vent.

Que si la propriété de Samana devait, à présent, à raison de nos retards, faire question avec les gens de l'Est, ou éveiller les [Fol. 68] cris des presses étrangères, il n'y aurait point à se refroidir, ni à se troubler. Il suffirait que notre point d'appui, que notre portion de station navale fut à Samana. Notre présence, notre conduite, en la supposant sage, habile et généreuse, feraient un jour le reste, si nous y trouvions notre avantage.

Si nous abandonnons Haïti à elle-même, sans autre souci que d'essayer d'assurer le traité financier de 1838; si nous restons les bras croisés, nous bornant à vouloir que les autres en fassent autant, Haïti est perdue pour la civilisation. Déjà cette société s'enfoncé chaque jour dans la barbarie par l'effet de fléaux naturels non combattus; par la misère, la dépravation, l'abrutissement, l'absence d'un pouvoir respectable et régénérateur; par la division des partis et des castes, comme par les émigrations des étrangers et des propriétaires fonciers manquants de sécurité; émigration déjà commencée en grand. Nous n'avons plus qu'une seule maison française de quelque importance en Haïti, la maison Desèvre et Dejardin. Les Anglais aussi



sont fort réduits et s'efforcent de réaliser. (a).

Au fond de tout cela se trouvent, en définitive, la perte des 60 millions qui semblent exclusivement nous avoir préoccupés depuis des années; plus la perte de notre influence productive, et de nos intérêts d'avenir en Haïti.

Cette opinion sincère est celle échappée de la conscience des trois agents français ici, en présence des faits qu'ils ne cessent de contempler et d'étudier.

Ont-ils tort? Ont-ils raison? Voient-ils mal? C'est ce que les événements vont décider dans un avenir qui n'est pas loin. Puisse cette *décision* être favorable à la France?

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, le très humble et obéissant serviteur, le C. Amiral Commandant en chef les forces navales aux Antilles.

(Signé:) Alph<sup>e</sup> de Moges.

27 Juillet.

P. S. Je crois devoir ajouter à cette lettre déjà si longue, une dernière considération.

---

(a) [Fol. 68]. Depuis 2 ans, la Capitale du Nord, le Paris haïtien, enfin, *le Cap*, a été renversée et 6 à 7 mille habitans ont péri sous les ruines; la moitié de Port-au-Prince a été brûlée. Tous les autres centres de réunion ont souffert; les petites cités du Sud ont vu fuir et piller leurs meilleurs habitans. La production du café, qui dépassait 50 millions de livres, n'est plus que d'environ 35, dont le prix vénal est à peine le 1/3 de celui de nos colonies. Un tel avenir était loin d'être prévu en 1838, quand on rejetait sur cet avenir enrichi, les plus gros termes des annuités!



L'exécution du Traité financier à obtenir à l'amiable ou à arracher par la force et l'intimidation, est devenue une difficulté sérieuse et croissante pour la France.

En effet, la sortie de l'argent touche aujourd'hui plus directement la population qui n'a plus foi en rien, qui se voit sans gouvernement pour la protéger et la défendre, et dont l'irritation, la défiance, les préjugés, sont entretenus aussi, à cette occasion, par certains Haïtiens et par des étrangers.

Si la France est entraînée bientôt à agir par la force et le blocus, l'opinion des peuples ne lui sera pas favorable dans les circonstances actuelles, car la légitimité du Traité disparaîtra facilement aux yeux des étrangers, en présence d'un trésor vide, d'un commerce qui s'éteint avec la production; enfin, en regard d'une impossibilité fondée sur l'évidence d'une misère sociale et individuelle descendue à son dernier terme.

Il faut donc le redire: Le Protectorat de l'Est, paraît-être, aujourd'hui, le seul dénouement fructueux, pacifique, facile, et honorable de toutes les questions d'Haïti, y compris celle du Traité de 1838 et des modifications qu'il comporte.

(Signé:) A. M.



38.—(Anexo al N° 37). COMUNICACION de la Junta Central Gubernativa al señor Juchereau de St. Denis, Cónsul francés, en la que se expone el deseo de los dominicanos de obtener el reconocimiento y protección de Francia.— Santo Domingo, 12 de julio de 1844.

Copia. Vol. 13, sin número, fol. 69 r.

Dios Patria y Libertad  
República Dominicana.

(Fol. 69)

Copie

*Communication faite par  
la Junte de Sto. Domingo  
au Consul de France.  
Pièce jointe a la lettre  
N° 74.*

Santo-Domingo, Julio 12 de 1844  
y 1° de la Patria.

La Junta Central Gubernativa.  
Al Señor Eustaquio de Juchereau de St. Denis, cónsul de S. M. el Rey de los Franceses.

Señor Cónsul,

Un artículo impreso en la capital de Puerto Príncipe, y algunas noticias de particulares nos han hecho conocer que el Gobierno Haitiano se cree que los Dominicanos tienen ideas de unirse bajo su antigua dominación y que repugnan la protección de La Francia. Siendo posible que esta noticia perjudique nuestra solicitud con el Gobierno Francés, no queremos guardar un silencio que podría acreditar semejante falsedad, por lo que nos dirigimos a Vd. con respecto al reconocimiento y protección de la Francia, lo que deseamos concluir definitivamente tan pronto como se presenten agen-





tes de S. M. el Rey de los franceses con poderes suficientes al efecto.

Saludamos a V. afectuosamente  
el Presidente de la Junta  
Fdo. Sanchez.

Felix Mercenario  
Delorves  
Jimenez  
C. Pujol  
C. Moreno.

Nos, General y Estado Mayor de la Armada Dominicana del Sud, habiendo sido informados a nuestra entrada en esta ciudad de la presente carta dirigida al Señor Cónsul, nos asociamos de corazón a los sentimientos en ella expresados y ofrecemos defendernos contra todos aquellos que fueren de opinión contraria.

Sto. Domingo 12 de Julio 1844 año 1o.

Pedro Santana  
Lucas Dias  
Fernando Tabera  
A. Dubergé  
Juan Francisco  
Mariano  
Pedro Linarès  
Abad Alfau.



- 39.—*CARTA del Ministro Guizot al Cónsul Levasseur. Insiste en su negativa de que sea ocupada la Península de Samaná o cualquier punto del territorio haitiano. Da instrucciones sobre la conveniencia de que la nueva República Dominicana se haga cargo de una parte de la deuda de Haití.*— Sin lugar, 25 de julio de 1844.

Copia. Vol. 13. Sin número, fols. 71 r. - 75 r.

25 juillet 1844.

(Fol. 71)

A. Mr. Levasseur.

Monsieur,

Je répons à la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 juin sous le N<sup>o</sup> 109.

A cette époque, la Junte de Gouvernement institué à Santo Domingo, d'après le conseil que vous lui en aviez fait parvenir dans le double but de la rassurer sur nos dispositions et de déjouer des projets contraires à nos intérêts, cette Junte venait de s'adresser à M<sup>r</sup> l'Amiral Demoges et à vous pour demander officiellement la reconnaissance provisoire de la République Dominicaine par la France sous le protectorat de Gouvernement du Roi. [Fol. 71 v.] D'autre part, dans l'impossibilité réelle où se trouvait le Gouvernement d'Haïti d'acquitter le terme échu de l'indemnité des colons, et dans celle où probablement il sera longtemps encore de remplir ses obligations pécuniaires envers la France, vous aviez conçu un plan qui tendait à combiner la question de l'indépendance de Santo Domingo



avec la question d'un sursis à l'exécution de traité de 1838, où, en d'autres termes, à profiter de la situation embarrassante où ce traité place le Gouvernement de Port-au-Prince à notre égard et des facilités que [Fol. 72] nous pourrions lui accorder relativement au paiement de sa dette, pour lui faire reconnaître la nouvelle République Dominicaine sous notre garantie, et pour obtenir son adhésion à l'exercice de notre protectorat sur elle ainsi qu'à l'occupation par la France de la presqu'île de Samana. Vous aviez même déjà entamé des négociations sur ces bases avec le Cabinet haïtien: il vous avait demandé par écrit un sursis à l'acquittement de la dette; vous l'aviez promis aux conditions précitées, et vous attendiez sa détermination définitive. [Fol. 72 v.]

Nous approuvons, Monsieur, la portion de votre plan consistant à faire sortir de notre question financière avec Haïti et de nos concessions obligées en ce qui touche un sursis, la reconnaissance formelle de la République de Santo Domingo par le Gouvernement haïtien lui-même sous notre médiation et sous notre garantie. Mais quant à l'occupation de Samana ou de tout autre point quelconque du territoire Haïtien, j'ai développé dans mes précédentes dépêches les raisons qui ne nous permettent pas de songer à remettre [Fol. 73] le pied en Haïti. Ces raisons n'ont pas changé et nous y persistons. Ce que nous voulons fermement, sérieusement, c'est d'exercer, aux titres incontestables qui nous en donnent [sic] le droit, une influence salu-



taire dans la pacification de l'île, une action protectrice dans ses destinées, telle que la comportent nos propres intérêts d'accord avec ceux de l'humanité et de la civilisation. C'est dans cet esprit et dans ce but que j'autorise la négociation que vous avez ouverte, mais avec cette restriction que vous devriez en écarter toute question [Fol. 73 v.] de prise de possession de Samana. Si cette condition, telle que vous l'avez présentée, avait soulevé des difficultés de la part du Gouvernement Haïtien, l'abandon que vous en feriez l'amènerait sans doute plus facilement à souscrire à vos autres propositions, en même temps qu'il y reconnaîtrait une preuve de desintéressement et de la générosité de notre politique. Je vous engage, d'ailleurs, à voir si parmi les clauses de l'arrangement qu'il s'agit de ménager entre les parties, il n'y aurait pas moyen d'introduire une stipulation d'après [Fol. 74] laquelle Santo Domingo prendrait à sa charge une portion de la dette de Haïti envers les colons. Il existe à ce sujet un précédent remarquable dans le traité par lequel les trois Etats démembrés de la Colombie se sont partagé l'acquittement de la dette de cette ancienne République. Il serait à désirer qu'il en fût de même entre la partie Espagnole et la partie Française d'Haïti. Nous sommes, du reste, disposés à accorder à la première, comme au Gouvernement de Port-au-Prince, le sursis dont elle pourrait avoir besoin. Je recommande cet objet à votre sollicitude [Fol. 74 v.] et à votre vigilance. Les instructions que je vous adresse ne sont d'ailleurs qu'



éventuelles et suposent les cas où le Gouvernement Haïtien aurait définitivement consenti à traiter sur les bases que vous aviez indiqués. Je serais tenté d'en douter si j'en juge par ce que l'on m'écrit de Londres relativement à la résolution qu'il aurait prise d'envoyer ici deux commissaires chargés de nous faire des ouvertures sur la question de la dette. J'apprends aussi que le Consul à Port-au-Prince est exactement informé des communications que vous faites au Cabinet Haïtien, et je m'empresse de vous en avertir pour votre gouverne. [Fol. 75].

40.—CARTA del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot. Informa sobre la entrevista celebrada con el señor Dupuy relativa al pago de la deuda haitiana, que éste espera poder hacer efectiva con los recursos de la parte española después de reconquistada.—Port Républicain, 26 de julio de 1844.

Original. Vol. 13, núm. 112. fols. 76 r. 83 r.

Port Républicain, le 26 juillet  
1844.

(Fol. 76)

Consulat Général de  
France en Haïti.

Direction Politique

N° 112

Exposé du plan à l'aide  
duquelle Gouvt-Haïtien  
espère se libérer envers  
la France.

Monsieur le Ministre.

Cinq semaines à peine se sont écoulées depuis que le Cabinet du Port-au-Prince vous a adressé une demande de sursis en vous promettant d'envoyer bientôt des Commissaires à Paris pour en régler les conditions, et déjà la Cabinet Haïtien paraît avoir perdu le souvenir de sa



demande et de sa promesse. Les Commissaires ne sont point encor désignés et ceux mêmes que s'étaient mis sur les rangs, avec tant d'ardeur pour obtenir cette mission, semblent avoir oublié leurs prétentions, ou donné à leur ambition une autre direction. Si certaines révélations qui m'ont été faites méritent créance, Mr. Beaubrun - Ardoin convoite le Département de la Justice, et Mr. Dupuy celui des Finances. Ces deux hommes doivent donc, pour atteindre leur but, rester à Port-au-Prince. Qui donc les remplacera dans [Fol. 76 v.] la mission près du Gouvernement du Roi? Jusqu'à présent, je l'ignore et je commence à croire que la mission elle-même sera abandonnée.

Malgré les plans financiers et les conseils de Mr. Dupuy, les Ministres haïtiens sont fort embarrassés pour la rédaction des instructions à donner à leurs Commissaires. Vous exposer les misères d'Haïti, vous avouer la déplorable situation politique du pays, vous déclarer que la République est hors d'état de remplir les conditions du traité de 1838, et vous demander un sursis, comme l'a fait Monsieur Hyppolite dans sa lettre du 18 juin était chose facile; mais, vous prouver que l'anarchie sera bientôt reprimée, que l'ordre et le travail ne tarderont pas à remplir les Caisés de l'Etat, que l'habileté et la loyauté du Gouvernement actuel sont une garantie suffisante de la reprise des paiements annuels, à l'expiration de sursis, était un peu plus embarrassant. Le dire, bien! Mais le prouver, impossible. Cependant, on a voulu le ten-



ter près de moi, et c'est Mr. Dupuy qui a été spécialement chargé de l'entreprise.

Voici, sommairement, le résultat de la conférence. [Fol. 77].

Pendant mon absence, m'a dit Mr. Dupuy: Le Gouvernement de la République a fait une grande faute. Pour vous demander un sursis à l'exécution du traité financier de 1838, il a attendu l'expiration du terme de rigueur indiqué par l'article 1<sup>er</sup> de ce même traité. Nous sommes donc, vis à la France, dans la position d'un débiteur qui a manqué à ses engagements et que son créancier peut faire saisir. C'est une mauvaise position, sans doute, que celle que nous nous sommes faite par notre imprévoyance; mais le mal n'est point irréparable; l'intérêt que vous nous avez témoigné dans ces dernières circonstances, la franchise avec laquelle vous nous avez exprimé votre opinion sur notre situation, les conseils bienveillants que vous nous avez donnés, lorsqu'avec Mr. l'Amiral Demoges et nos Ministres vous avez traité la question du Gouvernement du Roi à l'égard de la République d'Haïti; nous devons donc espérer que nos embarras seront compris à Paris et que l'on nous accordera le temps dont nous avons besoin pour ramener l'ordre et l'union dans nos populations, le travail dans nos campagnes, [Fol. 77 v.] le commerce dans nos ports, pour rétablir nos finances, enfin pour nous acquitter envers la France...

Ici, j'interrompis Mr. Dupuy pour lui demander: Combien vous faudra-t-il d'années pour



opérer tous ces miracles, et quelles garanties nous offrez-vous de leur accomplissement?

*Quelques années* nous suffiront, me répondit-il, et quant aux garanties, nous les chercherons, nous les discuterons... notre pays offre tant de ressources... Il ne faut qu'une main habile pour les mettre en oeuvre... Cette main se trouvera; mais il nous faut du temps, de l'indulgence, de la confiance... Surtout il faut que vous renonciez à l'idée que vous avez mise en avant avec Mr. Demoges dans la conférence du 15 juin, que nos Ministres ont été sur le point d'adopter, et que j'ai combattue, je vous l'avoue, dès mon arrivée... Ce démembrement de la partie de l'Est m'épouvante, il serait notre ruine, car c'est dans la partie espagnolle surtout que sont les ressources que nous pourrions exploiter le plus promptement et le plus avantageusement. Nous avons là des mines, des bois, dont nous pouvons tirer de grandes richesses. Serait-il sage de nous en priver par la reconnaissance de l'indépendance [Fol. 78] de la République Dominicaine.

Mais vous oubliez, dis-je à Mr. Dupuy, que déjà la partie de l'Est ne vous appartient plus, que son indépendance est un fait accompli que nous n'avons pas provoqué, que le protectorat qu'elle demande à la France elle le demandera à une autre puissance si la France le lui refuse, que désormais, cette province est perdue pour vous, que vous êtes, pour le moment, dans l'impuissance de la faire rentrer sous le joug par la force; que si vous ten-





tez cette entreprise dans deux ans, dans trois ans, vous y épuisez toutes vos ressources, peut être sans succès, et que le succès même vous serait fatal, par les énormes dépenses qu'y exigera le maintien de votre autorité. Vous ne voyez pas que ce projet de reprise de possession de la partie de l'Est, vous prépare, pour l'avenir, tous les malheurs d'une guerre d'extermination, la ruine nouvelle et irréparable de vos finances restaurées (si jamais elles se restaurent) et l'impossibilité absolue de jamais reprendre l'exécution du traité financier de 1838... Que nous direz-vous alors? Qu'une guerre malheureuse entreprise avec les économies que la France vous avait permis de faire pendant trois ans, vous a replongé dans un [Fol. 78 v.] abyme de misère... et vous nous demanderez un nouveau sur-sis... Mais, quelles nouvelles garanties nous offrirez vous contre de nouvelles déceptions? Reprendrez-vous en sous oeuvre l'expédient que vous rejetez aujourd'hui avec tant de force? Mais cet expédient peut-être bon en ce moment, ne le sera plus alors. Les Espagnols, blessés de l'abandon dans lequel nous les aurons laissés, ne se soucieront plus du protectorat de la France, et la France, à son tour, ne se souciera plus d'exercer son protectorat sur une population décimée, ruinée, irritée et n'offrant plus aucune compensation aux sacrifices qu'elle serait obligée de faire pour l'élever et la maintenir au rang d'une nation indépendante et prospère.

Lorsque, le 15 juin, j'ai proposé à votre Gouvernement la combinaison des deux importantes



questions du sursis et de la l'indépendance dominicaine pour les résoudre l'une par l'autre, au plus grand avantage et à l'honneur des parties intéressées, j'ai agi, ainsi que vous voulez bien le reconnaître vous-même, en homme de bonne foi qui cherche consciencieusement la solution d'un problème aussi intéressant que difficile. Vous êtes d'avis que je me suis [Fol. 79] trompé dans le choix des moyens. Soit : mais qu'avez vous à mettre à la place de mon système ? Si vous m'en proposez un meilleur, je l'accueillerai et le soumettrai au jugement de mon Gouvernement avec d'autant plus de plaisir et d'empressement que je suis loin de la certitude d'avoir deviné juste ce qui convient le mieux aux idées et aux projets des ministres du Roi ; mes paroles n'ont pu engager personne, et moi-même je suis encore libre comme je le serai, jusqu'au jour où j'aurai reçu des instructions et des ordres du ministre auquel j'obéis . . . Parlez donc : Je vous écoute dans cette disposition d'esprit d'un homme qui ne demande qu'à être convaincu.

Hé bien ! me répondit Mr. Dupuy, je vais parler et vous exposer mes projets avec autant de franchise que vous en avez mis à nous exposer le vôtre.

En présence des embarras dont m'ont entretenu nos ministres, j'avais eu l'idée de faire payer le septième terme ; c'était, je le sais, réduire notre réserve à néant, et exposer notre administration aux éventualités de nos faibles revenus de douane ; mais c'était aussi *gagner du temps* jusqu'à



l'année prochaine, *et pour* [Fol. 79 v.] *moi, c'était tout*. Nos ministres se sont épouvantés à l'idée d'une Caisse vide, mise en présence des besoins quotidiens et se sont refusés à cette proposition *parcequ'ils ne m'ont pas compris*. Force était donc de demander un sursis; mais la demande d'un sursis entraîne, forcément, je la sais, l'offre d'une compensation où, au moins, d'une garantie. Cette garantie ne peut être qu'une hypothèque sur nos douanes; mais nos revenus de douanes étant trop faibles pour payer le capital dû à la France, la France devra se contenter des intérêts pendant toute la durée du sursis. Nous ne pouvons, quelle que soit la faiblesse de nos ressources pendant les premières années, être embarrassés pour payer 15 à 16 mille piastres d'intérêts annuels. Avec une sévère économie dans notre administration, il nous sera facile d'organiser une bonne armée de six à huit mille hommes avec laquelle nous aurons bientôt remis la partie espagnolle sous l'obéissance de la République, surtout si le Gouvernement français déclare solennellement qu'il n'accordera jamais son protectorat à la prétendue République Dominicaine. Avec les mines et les bois de l'Est, remis pour gage à des capitalistes [Fol. 80] européens, nous trouverons des ressources suffisantes pour racheter les titres des colons à 15 ou 20 pour cent. En moins de six ans, cette importante et facile opération sera terminée. Nous serons libérés envers la France, la République aura conservé sa unité, et nous pourrons alors consacrer tous nos efforts à la prospérité future de notre pays,



par le large développement d'un commerce profitable à toutes les nations...

Déjà depuis longtemps Mr. Dupuy avait cessé de parler et je gardais encor le silence. Avant de répondre, j'avais besoin de réprimer l'indignation qui m'agitait... Enfin, lorsque je me sentis bien maître de moi, je lui demandai froidement si ce projet était goûté des Ministres Haïtiens? Il me répondit qu'il recontrait encor quelques obstacles, mais qu'il espérait bien les vaincre; que, du reste, tout celà était encor susceptible de quelques modifications, qu'il en causerait, de nouveau, avec moi lorsque je le jugerais convenable, qu'il tiendrait compte de mes observations, et que, surtout, il comptait beaucoup sur ma médiation pour obtenir l'assentiment du Gouvernement français.

Vous avez tort d'y compter, lui répondis-je. Je vois que nous sommes loin de nous entendre et que [Fol. 80 v.] ce que j'ai de mieux à faire c'est d'attendre dans une immobilité complète les instructions que m'enverra, sans doute, Monsieur Guizot quand il aura reçu la demande de sursis que j'ai eu l'honneur de lui transmettre, et qu'il connaîtra la véritable situation d'Haïti. Tout ce que j'ai dit à vos Ministres dans la conférence du 15 juin, tout ce que nous venons de dire aujourd'hui, ne sont que de simples causeries sans portée, sans conséquence... Peut-être même ai-je eu tort de les pousser si loin... Mais j'ai été entraîné par le désir d'empêcher votre Gouvernement de se nourrir encor d'illusions et d'embrasser des fantômes



qui s'évanouiront comme tant d'autres, devant le premier souffle des événements qui vous menacent. . .

Mr. Dupuy parut évidemment piqué, embarrassé par la position que je prenais; cependant, il fit encore quelques tentatives pour me faire rentrer dans la discussion, mais inutilement. Enfin, voyant que j'étais décidé à laisser tomber la conversation, il s'écria: Mon Dieu, je me trompe peut-être! Il est possible que votre combinaison soit meilleure que la mienne; mais je voudrais que vous comprissiez que le Gouvernement d'Haïti ne peut prendre l'initiative de la reconnaissance de l'indépendance de l'Est; c'est une trop lourde responsabilité pour lui devant [Fol. 81] la nation, et il est sans force légale, sans force matérielle, il n'a point l'appui d'un corps législatif pour sanctionner ses actes; il n'a pas même la ressource de se couvrir de la volonté d'un Président qui n'est Président que de nom. . . Hé bien! si l'indépendance dominicaine et la possession de Samana tentent la France; si la France pense que son protectorat sur nos voisins puisse aider à faire pénétrer les bienfaits de la civilisation en Haïti, que la France agisse donc, qu'elle nous impose sa volonté, nous courberons la tête devant la nécessité et peut-être même qu'un jour nous bénirons la France de sa résolution; mais, en attendant, nous aurons du moins, pour excuser notre résignation, l'impossibilité de résister à une volonté aussi puissante que celle de la France. . . et puis ne savez-vous pas combien, chez



nous, est mobile l'opinion publique! Ceux mêmes qui, aujourd'hui, paraissent le plus opposés à votre projet seront, sans doute, les premiers à applaudir à son exécution... Les mulâtres qui cherchent un asile contre la colère des noirs vous remercieront de leur en avoir ménagé un chez les Dominicains... Et moi-même qui vous parle, je ne serais pas le plus malheureux... Car, enfin, je suis propriétaire de vingt mille carreaux de bonne terre dans la partie de l'Est, [Fol. 81 v.] terres sans valeur jusqu'à ce jour, mais qui sous le protectorat de la France, deviendraient bientôt une grande fortune pour mes enfants... Allons, voyons, votre projet ou le mien! Choisissez; mais il n'y a pas de temps à perdre... Si vous tenez au vôtre, conseillez au Gouvernement Français de se décider et d'agir sur le champ...

J'exprime franchement mon opinion à mon Gouvernement, répondis-je à Mr. Dupuy, mais je ne me permets jamais de lui donner des conseils. D'ailleurs celui-ci ne serait peut-être pas le meilleur à suivre dans votre intérêt et pour votre honneur. Si le Gouvernement du Roi mettait sa volonté à la place d'un libre accord entre la France et Haïti, vous subiriez la loi du plus fort et vous perdriez la moitié de votre territoire, sans même avoir acquis des droits au sursis que vous demandez...

Nous y gagnerons mieux que ce sursis, s'écria-t-il! Car le traité financier serait rompu; nous gagnerions les cinquante millions que nous vous devons encore...



La dernière et secrète pensée de Mr. Dupuy venait de s'échapper malgré lui. Je l'avais entrevu dès le début de la seconde partie de notre conversation mais j'étais bien aisé de la lui arracher toute nue. . . Je la tenais enfin, je n'avais plus besoin de [Fol. 82] prolonger davantage une conversation désormais sans utilité, sans but et je me hâtai de la rompre aussitôt que les convenances me le permirent.

Je sais, Monsieur le Ministre, que cet entretien rapporté par Mr. Dupuy au Ministre des Relations Extérieures Mr. Hyppolite, a jété une grande perturbation dans le cabinet haïtien et a quelque peu ébranlé la grande confiance qu'il avait dans les ressources du génie financier et politique de son conseiller intime, de son ex-diplomate à Londres, de son futur négociateur à Paris, de son Ministre des Finances en herbe. . . Les paroles aussi fermes que mesurées que Mr. L'Amiral Demoges a fait entendre hier aux Ministres, en prenant congé d'eux, ne contribueront pas peu, je crois, à achever de faire comprendre à ces Messieurs qu'il est temps, enfin, qu'ils sortent de la région des chimères pour se placer franchement sur le terrain de la vérité. . . Mais, auront-ils le courage et l'intelligence nécessaires pour le faire? J'en doute, et ce doute m'afflige pour eux, car, au fond, je les crois bien intentionnés. Il est malheureux que ces quatre hommes qui, par leur probité et la douceur de leurs moeurs ferment une honorable exception en Haïti, n'aient aucune des qualités qui consti-



tuent l'homme d'Etat. Si du moins, ils avaient la fermeté nécessaire [Fol. 82 v.] pour se défendre contre les intrigues qui les entourent. Mais non, leur malheureuse timidité les livre, sans défense, au premier misérable qui a l'audace de s'emparer d'eux, et les misérables sont ici nombreux et audacieux. Néanmoins, Monsieur le Ministre, je crois pouvoir vous assurer que, si du 1<sup>er</sup> au 20 juin, j'avais eu des instructions positives de Votre Excellence et des pouvoirs suffisants pour agir, j'aurais pu facilement, avec le concours éclairé de Mr. Demoges, obtenir tous les résultats que vous auriez désirés. Mais, aujourd'hui la chose, sans être devenue impossible, est beaucoup plus difficile. Mr. Dupuy et sa coterie ont pris de l'ascendant sur l'esprit de Mr. Hyppolite, et quoique Mr. Dupuy ne soit, au fond, qu'un marchand âpre au gain, toujours prêt à sacrifier toutes ses opinions (s'il en a) et l'avenir de son pays, à son intérêt personnel, son esprit tenace et rusé pourra, quelque temps encore, faire obstacle à toutes mes tentatives, ou du moins, me faire dépenser beaucoup de patience et de prudence dans l'accomplissement des devoirs que vous me prescrirez.

Monsieur l'Amiral Demoges part demain. [Fol. 83]. C'est un malheur pour moi; c'en est un aussi pour les intérêts du service du Roi. La présence de Monsieur Demoges à Port-au-Prince avait le double avantage de m'offrir, dans toutes les circonstances difficiles, un appui énergique et des conseils éclairés. Son absence va me laisser livré





à moi-même, et j'en ressens quelque inquiétude, je vous l'avoue. Cependant, je reprend courage en pensant combien cet officier général pourra être utile à la cause franco-haïtienne, en éclairant Votre Excellence sur une foule de faits intéressants qui n'ont pu trouver place dans ma volumineuse correspondance, et que, lui seul, peut-être a suffisamment étudiés sur les lieux pour pouvoir vous les présenter sous leur véritable jour, et vous les faire apprécier à leur juste valeur.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect et l'assurance de mon entier dévouement.

Le Consul Général de France

(Signé) : Le Vasseur.



- 41.—*CARTA del Contralmirante de Moges al Ministro de Marina, con copia para el de Negocios Extranjeros. Anuncia el envío de un informe del Capitán Wally, relativo a Haití y de otras piezas de los generales Santana y Villanueva. Señala la irregularidad que supone la existencia de dos Presidentes en la República Dominicana.— A bordo de la “Néréide”, Rada de Port-au-Prince, 28 de julio de 1844.*

Original. Vol. 13, núm. 76, fols. 84 r. - 85 r.

Néréide, Rada de Port-au-Prince, 28 Juillet, 1844.

Copie pour Son Excellence le Ministre des Affaires Etrangères.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence diverses pièces d'une date récente et qui aident à faire apprécier la situation actuelle d'Haïti.

Il s'agit d'un rapport du Capitaine de Wally, du Brick de S. M. *Le Génie*, qui a touché successivement, ces jours derniers, *Au Cap*, à *Port-Plate* chez les Espagnols du Nord; à *Samana*, et enfin à *Sto. Domingo*. Cette tournée, faite environ en un mois, a donné lieu à ce rapport qui contient des renseignements utiles

—  
(Fol. 84)

Cabinet du Ministre.  
Nº 76

—  
*Envoi d'un rapport relatif à Haïti coté A et de cinq pièces sous les désignations B, 1, 1 bis 2; 2 bis.*

—  
*Observations sur la double nomination des généraux Dominicains Santana et Duarte.*

—  
*Les pièces énoncées sont transmises directement au Ministère de la Marine.*

—



et des aperçus généraux exacts et très bien présentés.

Les cinq autres pièces se composent de deux actes imprimés du Général *Santana* avec leur traduction en français; plus de la traduction d'une lettre que m'a adressée le général Espagnol Dominicain Villanueva qui commande à Porte Plate et dans le nord de la partie de l'Est.

Cette partie espagnole, dite maintenant *République Dominicaine*, offre cette singularité, peu grave au fond, de deux présidents, ou Chefs [Fol. 84 v.] suprêmes de cette société. L'un est le général Pablo Duarte, dont Villanueva m'annonce l'élection qu'il a contribué lui-même à faire pour prix d'un grade de général de division, et sans y attacher aucune importance; si ce n'est de prévenir, dans ce moment de crise, toute lutte à main armée. C'est dans ce sens que le général Espagnol s'en est expliqué avec le Capitaine de Wailly et que m'en écrit aussi notre consul à Santo Domingo.

L'autre chef suprême, élu par la Junte à Santo Domingo, et par l'armée du Sud, est le général Pedro Santana, véritable libérateur de son pays.

Entre cet homme vaillant, patriote, généreux, et le général Duarte, sans influence militaire aucune, il est probable que la masse des habitants, l'armée et les événements n'hésiteront pas longtemps. On peut donc croire que le général Pedro Santana va être, dans un court délai, reconnu pour président ou Chef constitutionnel de la nou-



velle Société. Nous devons le desirer et y concourir, au moins indirectement, car après son pays, c'est la France qu'il affectionne; et d'ailleurs, il s'entend très-bien, je crois, avec notre Consul de Santo Domingo. Il faut ajouter que Santana a pour lui une armée de 4 ou 5 mille hommes qui, [Fol. 85] s'étant levée à sa voix et ayant vaincu avec lui, ne lui fera sans doute pas défaut, après le premier moment de passion, si une nouvelle occasion d'agir se présente contre les assaillans du dehors, ou les perturbateurs du dedans.

Je n'ai pas de doubles de ces pièces, et je pense que Votre Excellence voudra bien les communiquer à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, à qui j'ai fait parvenir, autant que possible, des ampliations de mes rapports, quand ils pouvaient avoir quelque importance pour le service politique du Roi, ainsi que j'en avais reçu la recommandation de l'un de vos prédécesseurs.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence.

Le très humble et obéissant serviteur. Le C. Amiral commandant en chef les forces navales dans les mers des Antilles et du Mexique.

(signé:)

**Alph<sup>e</sup> de Moges.**



42.—CARTA de señor J. D. Fresnel, ciudadano francés residente en Santo Domingo, al Cónsul Levasseur en la que se refiere a los sucesos ocurridos en este país, a la vez que hace una ligera apreciación de los generales Duarte y Santana.— Santo Domingo, 20 de agosto de 1844.

Original, sin número. Vol. 13, fols. 119 r. 1 122 r.

[Fol. 119]. Monsieur Levasseur, Consul Général de France en Haïti.

Monsieur le Consul Général,

Je profite à la hâte de cette occasion pour avoir le plaisir de vous renouveler mes sentimens de gratitude et d'affection bien sincère. Car aujourd'hui, si loin de ma patrie, je puis songer aux moyens les plus efficaces qui pourront un jour ramener la paix et le bonheur dans cette pauvre île d'Haïti, si, loin des affaires, des intrigues et des mesures maladroites d'un gouvernement inconstitutionnel, je puis travailler librement pour assurer l'avenir de mes enfants, victimes, ainsi que leur bonne et infortunée mère, de la politique infernale d'Hérard et consorts, je [Fol. 119 v.] le dois à votre générosité, à votre benveillance et aux sentimens de philanthropie qui vous distinguent particulièrement.

Ainsi, Monsieur le Consul Général, les conseils sages et prudents que vous m'avez donnés lors de mon départ de Port-au-Prince, restent gravés dans ma mémoire et je m'en suis bien trouvé. C'est au milieu des événements qui se sont passés sous



mes yeux que je les ai mis à profit.

J'ai assisté, pour ainsi dire, au drame révolutionnaire de Sto. Domingo; j'ai étudié le caractère des acteurs; j'ai sondé leur système, et j'ai vu, comme chez nous, inhabileté, intrigues, préjugés.

Un Gouvernement révolutionnaire formé dès l'aurore de la révolution sous le nom de Junte, était composé de quelques hommes raisonnables, mais assez faibles pour se laisser déborder par quelques jeunes intrigans, [Fol. 120] a failli dès les premiers mois compromettre la cause dominicaine. Aussi Duarte et ses collègues s'emparèrent-ils du pouvoir, et menacèrent-ils tous ceux qui étaient français ou d'origine française; cherchant à tourner l'esprit des noirs, et à leur faire entendre que la demande du protectorat avait pour but non seulement de livrer une portion du territoire à la France, mais encore de rétablir l'esclavage. Duarte, après avoir détruit la première Junte, se fit donner, par ses amis, des pouvoirs illimités, se rendit à Saint Yaque et à Porto-Plate, et se fit proclamer président de la République Dominicaine.

Duarte, s'il avait réussi dans ses projets, aurait conduit son pays dans une suite de malheurs dont les dominicains n'auraient jamais pu se relever.

Heureusement il y eut un homme qui, quoique sorti des champs, comprit le [Fol. 120 v] bonheur du pays d'une autre manière que Duarte, et sut, par son adresse, abattre le parti de ce jeune ambitieux qui est obligé de s'enfuir à l'étranger. Santa-Anna sut



ramener l'ordre et la tranquillité publique et faire respecter les personnes et les propriétés.

Malheureusement, le Général Santanna, malgré ses bonnes dispositions, sa bonne foi et sa loyauté, n'est point un homme d'état; je crains que parfois il ne pêche par faiblesse. Cependant il s'est entouré de gens disposés à faire marcher le pays. Le Congrès constituant vient d'être convoqué pour le 30 7<sup>bre</sup>; nous espérons.

A bien considérer, le peuple dominicain, il est bon, facile à gouverner, mais aussi facile à tromper. Seul, il ne pourra jamais vaincre les mille intrigues dont il peut être la victime. Il lui faut, pour ne pas mourir deux aliments nécessaires à sa faible constitution: [Fol. 121] Le protectorat et l'émigration. Voilà ce qui sauvera ce pays, si la France accepte la demande qui lui a été faite à ce sujet.

L'émigration et le protectorat sauveront, non seulement l'ancienne Hispagnola, mais encore seront les planches de salut sur lesquelles s'accrocheront un jour mes compatriotes qui, tôt ou tard, seront victimes de la politique des noirs.

Ce jour arrivera sans doute, jour malheureux où ils reconnaîtront trop tard le précipice dans lequel les auront conduits d'absurdes préjugés, une haine mal fondée, un égoïsme sans bornes.

La République Dominicaine est destinée à donner l'exemple à ses anciens oppresseurs. Puisse votre Gouvernement, M. le Consul Général, accomplir la mission sainte qui lui est réservée de sauver les Haïtiens malgré eux! Qu'il accorde le pro-



tectorat et notre jour de [Fol. 121 v.] bonheur viendra.

Je fais des vœux sincères pour que mes compatriotes puissent revenir de leurs erreurs; et si ma faible voix pouvait parvenir jusqu'à eux... mais j'ai failli être victime de ma bonne foi et de ma franchise!...

Je désire, en attendant, me réunir à ma famille; je vous avais écrit à ce sujet, et j'avais prié Monsieur de St. Denys de vous en dire un mot; mais j'ai appris que l'on accordait plus passage à bord des navires de guerre. De sorte, j'ai été obligé de prendre la résolution de faire venir ma femme et mes enfans a Sto. Domingo, par la voie de St. Thomas. Je vous en donne avis, M. le Consul Gal, en vous priant de donner à ma femme quelques lettres de recommandation tant pour St-Thomas que pour le Consul de Sto. Domingo, afin que son débarquement puisse se faire sans difficulté. [Fol. 122]

Ma petite clientèle s'augmente tous les jours et je suis tout à-fait décidé à habiter cette ville.

En vous renouvelant etc.

(Signé:) **D. J. Fresnel.**

Santo Domingo, 20 Août 1844.





43.—CARTA del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot, en la que expresa sus temores por la política seguida por Inglaterra en la República Dominicana y en Haití. Habla, también, de la prórroga solicitada por los haitianos del pago del 7º plazo del Tratado de 1838 y del uso a que han destinado el dinero correspondiente.— Port-au-Prince, 20 de septiembre de 1844.

Original. Vol. 13, núm. 116, fols. 108 r. - 115 r.

Port-au-Prince, le 20 Septembre 1844.

(Fol. 108)

Direction Politique

Nº 116.

Déchiffrement.

31 Oct.

1º. Nov.

Monsieur le Ministre,

La dépêche Nº 24 que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 20 juillet, m'est parvenue le 1<sup>er</sup>. Septembre; je l'ai lue avec une scrupuleuse attention, je me suis pénétré de son esprit et je me conformerai rigoureusement à ses prescriptions.

Je vais m'occuper du travail que vous me demandez sur notre établissement consulaire en Haïti; dès qu'il sera terminé, je m'empresserai de vous l'adresser sous le timbre de la [Fol. 108 v.] direction commerciale.

Le Gouvernement de S. M. Britannique vous assure qu'il ne songe nullement à s'immiscer dans les affaires d'Haïti et qu'il regarde cette question comme de notre compétence spéciale.

Ce langage est sage et rassurant, mais est-il sincère? La conduite et les actes des nationaux et



des agents anglais en Haïti me donnent le droit d'en douter tout à fait: des capitalistes anglais offrent à la République de Santo Domingo 4 millions de piastres fortes, des armes et des munitions. Jusqu'à présent ils ne demandent en échange que le monopole de [Fol. 109] le exploitation des mines de Santo Domingo.

Si les capitalistes anglais agissent de leur propre mouvement sans arrière pensée, sans avoir obtenu la promesse de garantie a venir de la part de leur gouvernement, ils font un marche de dupe et s'exposent a tout perdre. Or, les capitalistes anglais, malgré leur nature aventureuse et entreprenante, ne sont cependant pas des niais; nous devons donc supposer qu'ils ont bien pris leurs mesures et qu'ils savent pouvoir compter sur la protection de leur gouvernement, dès le moment où le moindre incident viendra menacer intérêts engagés sur le sol dominicain. [Fol. 109 v.] La protection anglaise se formulera nécessairement par l'occupation de Samana et par son intervention directe dans les affaires de la jeune République qui, malgré ses vives sympathies pour nous, subira l'influence anglaise, en nous reprochant de ne point avoir répondu à son confiant appel. Alors, le gouvernement de S. M. Britannique, changeant de langage, répondra à nos réclamations: "Les affaires d'Haïti sont toujours de votre compétence spéciale et je ne m'en mêle pas. La République de Santo Domingo n'a plus rien de commun avec la République d'Haïti et vous n'avez rien à



“lui demander, car elle ne vous doit [Fol. 110]  
“rien; moi, au contraire, j’ai d’immenses intérêts  
“à surveiller et à défendre auprès d’elle, nos ca-  
“pitalistes lui ont avancé 26 ou 30 millions de francs  
“dans sa détresse, nos industriels y ont entrepris  
“à grands frais des exploitations de mines, nos  
“commerçants y ont engagé des affaires considé-  
“rables mon devoir est d’y protéger tous ces inté-  
“rêts divers. D’ailleurs, de quoi vous plaindriez  
“vous, je ne prends sur la République Dominicaine  
“que la part d’influence dont vous n’avez pas voulu  
“quand on vous l’a offerte”.

Voilà, Monsieur le Ministre, mes craintes, j’ose même dire mes prévisions, pour l’avenir de la question espagnole; voyons [Fol. 110 v.] maintenant ce que l’Angleterre nous prépare pour la question purement haïtienne.

Les résolutions du gouvernement du Roi que vous m’exposez dans votre dépêche N<sup>o</sup> 24 étaient connues ici longtemps avant que cette dépêche me parvint, mais, comme de coutume, elles y étaient commentées d’une manière perfide par les agents anglais. Ce n’est, ont ils dit, ni par générosité, ni par sagesse que la France refusa sa protection à la République Espagnole et qu’elle s’abstient d’une intervention directe et active dans les affaires d’Haïti. C’est par peur. L’Angleterre lui a défendu d’agir. Quelque mensongère [Fol. 111] et impertinente que soit cette assertion, elle a trouvé crédit près d’une population ignorante et crédule et dès ce moment, nos amis ont perdu la confiance



que nous leurs avions inspirée. Nos adversaires sont devenus plus hardis à nous braver. Notre position qui était bonne et qui pouvait devenir forte au moins de juin, se trouve presque ruinée au mois de septembre. Enfin, les plus timides mêmes se préparent à nous braver. Je passe aux preuves par l'exposé des faits. Lorsqu'au mois de juin, le Gouvernement Haïtien nous a demandé un sursis, il nous avait promis d'envoyer de suite à Paris [Fol. 111 v.] des commissaires pour traiter des conditions de ce sursis. En même temps et par une sage prévision, il avait mis en réserve la somme nécessaire au paiement du 7<sup>o</sup> terme du traité pour pouvoir ici entrer dans les conditions du traité de 1838 s'il échouait dans ses négociations. Nous voilà à la fin de septembre et il n'est plus question de l'envoi des commissaires; il est évident, maintenant, qu'on ne les enverra pas; on ne cherche qu'à gagner du temps et on espère mettre ce temps à profit pour organiser les moyens de résistance contre nous au moment prévu où la patience nous manquera [Fol. 112] et où nous voudrons faire valoir nos droits par la force. Ici encore se retrouvent l'influence et les intrigues des agents anglais. D'après les conseils de ces derniers et de leurs partisans, le Président a ordonné les mesures suivantes: l'armée, au lieu d'être réduite, sera augmentée; 80 mille piastres fortes seront affectées à des achats d'habillement, d'armement et de munitions de guerre. Ces divers objets seront tirés d'Angleterre par la maison anglaise Lloyds et Dupuis; 30 mille piastres



tres fortes ont été comptées par anticipation à cette maison la semaine dernière. Port-au-Prince n'étant point un point de forte [Fol. 112 v.] résistance, les fournitures de guerre par la maison Lloyds seront emmagasinées et mises en sûreté dans l'ancienne place fortifiée autrefois dans un but semblable par Dessalines. Cette place est située dans le Nord assez avant dans l'intérieur des terres pour être à l'abri de toute surprise par le littoral. On travaille à relever les forts, on travaille également à fortifier et armer St. Marc. Cette place de guerre doit avoir pour but d'opposer une barrière à la marche de l'armée française sur le Nord, dans le cas où elle opérerait un débarquement à Port-au-Prince. C'est donc dans le Nord que le Gouvernement [Fol. 113] d'Haïti compte se retirer en cas de rupture avec nous; c'est en s'appuyant sur l'ancien royaume de Christophe que son ex-Lieutenant, le vieux Guerrier, compte organiser contre nous une résistance invincible. Le Sud et l'Ouest peuplés de mulâtres que la crainte et la haine des noirs pourraient jeter dans nos bras ne lui inspirent pas assez de confiance pour nous y attendre.

Tous ces projets n'annoncent point une grande habileté stratégique chez les conseillers de Guerrier; mais les préparatifs qu'ils exigent nous préparent de graves embarras. Toutes ces dépenses de fortifications, d'armements, [Fol. 113 v.] d'approvisionnementnements auront bientôt dépeuplé la caisse de réserve; nous ne pourrons faire exécuter le traité de 1838, nous demanderons en vain des compensations pour



le présent ou des garanties pour l'avenir. Ce qui nous reste d'intérêts commerciaux dans le pays sera définitivement ruiné; nous ne trouverons plus de sympathie, plus de confiance dans quelque partie que ce soit de la population du territoire et du haut du Mont Cibao où se sera assise toute puissante l'influence anglaise, nous entendrons peut-être encore répéter cette assurance du Gouvernement de S. M. Britannique: "que l'Angleterre [Fol. 114] ne songe nullement à s'immiscer dans les affaires d'Haïti et qu'elle regarde cette question comme de notre compétence spéciale".

Avant de clore cette dépêche qui semble écrite sous l'influence d'un esprit morose et mécontent et qui cependant n'est en réalité que l'expression d'une conviction profonde et d'une zèle sincère pour le service du Roi, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous dire qu'en parlant des Agents anglais, je n'entends pas désigner seulement les consuls ou agents consulaires de S. M. Britannique, mais bien encore presque tous les commerçants anglais établis en [Fol. 114 v.] Haïti et même un bon nombre d'Haïtiens qui vivent du pain que leur fait gagner le commerce français. Tant que Mr. Usher, principal Consul de S. M. Britannique, a été présent à Port-au-Prince, ses agents secondaires, ses nationaux et les ennemis de la France qui font cause commune avec eux, ont été fort timides dans la conduite de leurs intrigues; le caractère loyal et les sentiments honorables de Mr. Usher imposaient un frein à leurs passions, mais depuis que



Mr. Usher est en congé, rien ne les arrête plus et leurs discours contre la France sont devenus si intempérants que souvent je suis obligé de les réprimer vertement. Cela m'amène [Fol. 115], naturellement, à me poser cette question: "qui donc de Mr. Usher ou des agents subalternes dont je parle comprenait le mieux l'esprit et les intentions du Gouvernement de S. M. Britannique?" L'avenir nous l'apprendra.

Agréez, etc. . . .

(Signé:) Levasseur.

44.—CARTA del Cónsul Levasseur al Ministro Guizot, adjunta a la cual anuncia que envía un ejemplar del periódico "El Manifiesto", en el que se acusa a los franceses de tener intenciones de restablecer la esclavitud. Informa sobre los planes haitianos de conquistar la parte Este de la Isla.— Port-au-Prince, 21 de octubre de 1844.

Original. Vol. 13, núm. 117, fols. 127 r. - 129 r.

Port-au-Prince, le 21 Octobre 1844.

(Fol. 127)  
 Direction Politique  
 N<sup>o</sup> 117  
 N<sup>o</sup> 47.  
 Déchiffrement.

27 Novembre.

28 Nov.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, le dernier numéro du Journal *Le Manifeste* et je prends la liberté d'engager Votre Excellence à le lire avec attention. Privé de communications avec Sto. Domingo,



par l'absence du pyroscaphe *Le Styx*, que Mr. l'Amiral Laplace a rappelé près de lui, je ne puis ni affirmer ne infirmer d'une manière précise les détails contenus dans ce journal, touchant les affaires dominicaines. Seulement je vous prie de remarquer [Fol. 127 v.] que, dans le dernier article, le rédacteur à recours, comme de coutume, aux mensonges et aux absurdités, pour attaquer et flétrir les partisans de l'influence étrangère et pour épouvanter les esprits faibles et crédules. Mais je puis vous assurer que ceux mêmes qui évoquent contre nous le fantôme de l'esclavage, savent parfaitement bien qu'il ne peut y avoir rien de réel derrière cette fantasmagorie. Le moyen est usé!

Quant au projet de reconquérir la partie de l'Est par la force des armes, il est encore, malgré ses difficultés, peut être même son impossibilité, le thème favori de quelques insensés et de quelques [Fol. 128] ambitieux qui, dans ce moment, ne sont pas tout-à-fait sans influence sur l'ignorant et faible gouvernement du Guerrier.

Voici le plan que proposent les partisans de la guerre contres les Dominicains. Payer à la France le terme échu pour ôter tout prétexte à cette puissance de s'opposer aux hostilités. Fabriquer quelques millions de gourdes en papier pour subvenir aux frais de la guerre. Mettre tout en oeuvre pour terminer heureusement la campagne avant l'échéance du terme de 1845; à l'échéance de ce terme, demander un nouveau sursis à la France en lui offrant la garantie d'une Compagnie Anglaise





à laquelle on livrera le monopole [Fol. 128 v.] de l'exploitation des mines de la Province Espagnole reconquise.

Le premier point de ce plan est exécutable car les 315 mille piastres nécessaires au paiement du terme échu sont encore en caisse. On travaille avec ardeur à l'exécution du 2<sup>d</sup> point, en imprimant et signant quotidiennement un grand nombre de billets de 2 gourdes. Quant à l'accomplissement du reste du projet, la jactance haïtienne n'en fait qu'un jeu. On n'attend plus que le retour du Président pour lui faire accepter cette folie qui, si elle est mise en oeuvre, sera le complément de la ruine d'Haïti. [Fol. 129].

Le départ précipité du courrier m'empêche d'entrer aujourd'hui dans de plus longs détails; j'ai besoin d'être éclairé au plus tôt sur ces deux questions:

“1<sup>o</sup> Si le Gouvernement haïtien m'offre le paiement du terme échu, dois-je l'accepter sans réflexion, sans condition?

“2<sup>o</sup> Si les Haïtiens recommencent les hostilités contre les Dominicains, dois-je ne rien tenter pour les arrêter?

J'attends avec impatience les instructions de Votre Excellence sur ces importantes questions.

Agréez, etc...

(Signé:) Levasseur.



- 45.—(Anexo al 44).— ARTICULO publicado en “*El Manifiesto*”, donde se explican las causas y tendencias de la revolución separatista de la parte española.— Port Républicain, 20 de octubre de 1844.

Copia: Vol. 13, sin número, fols. 131 r. - 132 r.

### LE MANIFESTE

Port Républicain, 20 octobre 1844.

Nous avons reçu de nos correspondans de Saint-Thomas, deux lettres en date du 17 septembre et du 3 octobre, dont nous publions ci-après ce qui a rapport à la partie de l'Est:

“Par la goëlette danoise *Brillant*, le capitaine Dickson, partie de Sto-Domingo le 30 août, le lieutenant Joseph Danastor, du 320 régiment, et son frère sont arrivés ici, ayant abandonné la partie de l'Est où ils étaient établis depuis si longtems, afin de ne pas être contraints à porter les armes contre les Haïtiens: il rapporte que plusieurs autres citoyens, qui, comme lui, avaient fixé leur séjour dans cette partie, y ayant tous leurs intérêts, voudraient quitter Sano-Domingo par les mêmes motifs. Jusqu'alors ils avaient cru pouvoir concilier leurs anciennes affections avec ce qu'ils devraient à cette nouvelle patrie *dominicaine*; mais les intrigues que la faction dominante ourdit depuis peu, les ont obligés à en sortir.

Sur le même bâtiment est arrivé le docteur en médecine Manuel María Valverde, l'un



des premiers membres de la Junte gouvernementale, natif de Santo-Domingo, exilé ou banni par le général Santana, président actuel de la Junte et chef suprême par la volonté du peuple et de l'armée. Le docteur Valverde avait, comme Duarte, vivement combattu, dans la séance du 26 mai, la motion de Thomas L'obadilla concernant le protectorat de la France; et ayant encore été opposant à une nouvelle motion traitée à huis-clos, mais qu'il a rendue publique, il a été banni. Cette dernière motion a eu pour but: de placer la partie de l'Est entièrement sous la souveraineté de la France qui devrait la considérer désormais comme une de ses colonies, les Dominicains faisant en même temps l'offre d'unir leurs forces à celles que la France pourrait éventuellement envoyer contre la République haïtienne dont la colonisation est convoitée. En cas d'acceptation de cette proposition par la France, la presqu'île de Samana doit être le premier point à occuper: en conséquence, la goëlette de guerre *La Séparation* a été expédié à Samana pour en rapporter toutes les munitions de guerre, les projectiles et les canons qui s'y trouvent.

—Dans cette motion, a dit le docteur Valverde, *Mariano Echavarría*, membre de la Junte, a faite une sortie furibonde contre les Haïtiens.

“Les révélations du docteur Valverde ont produit à Santo Domingo une vive impression sur le peuple, *le vrai peuple* qui n'est pas satisfait du projet de protectorat et qui l'est moins encore du



projet de placer l'Est comme colonie de la France. Une guerre à mort existe désormais entre Santana et les parents et amis de tous ceux qu'il a bannis du territoire par rapport à leurs opinions contraires à ses projets liberticides; des tentatives d'assassinat ont eu lieu déjà contre lui, et bien des individus regrettent que la séparation ait été prononcée; le docteur Valverde, dans son indignation, témoigna lui-même qu'il préférerait rester *haïtien* à devenir *français*.

“Un navire marchand anglais partant dans ce moment pour l'Angleterre, Santana y a fait embarquer les généraux *Ramón Mella* et *Francisco Sánchez*, le commandant *Pedro Pina*, le capitaine *Illas* et quelques autres.

“Le chancelier du consul français étant mort de la fièvre jaune, Mr. Malespine l'a remplacé provisoirement.

“La Junte a envoyé une délégation dans le département de Cibao, composée du général Araujo, de Mrs. Manuel Delmonte, Mateo Perdomo et Miguel Gneco, afin d'y faire prévaloir son esprit et d'envoyer à Santo-Domingo le général Villanueva, commandant l'arrondissement de Porte-Plate, le colonel Téléfora, et d'autres autorités compromises dans l'affaire de Duarte. Vous trouverez sous ce pli le décret du 24 août et une proclamation qui mettent Duarte hors la loi. D'après ce que rapporte le bric-goëlette danois *Carlota*, venant de Porte-Plate, ce malheureux Duarte que l'on disait être à l'étranger, était errant dans les bois de Cabarette,



canton de Porte-Plate, poursuivi par un détachement de gendarmerie”.

Tel est le contenu de la lettre du 17 septembre. Celle du 4 octobre mentionne les faits suivants :

“On a appris ici que la Junte gouvernementale a contracté une convention avec le sieur *Hendricks*, venu de Londres, pour l'exploitation d'une mine de charbon de terre située, dit-on, vers Cibao. Cette concession est faite moyennant une somme de 300.000 piastres qui devra être comptée à Santo Domingo.

“Un bateau anglais arrivé ici le 23 du mois dernier, a rapporté de Porte-Plate, d'où il est sorti, que le général *Villanueva* était en prison, et qu'il a été remplacé par le général *Mora*, ce noir qui avait sommé la Junte et Santana de mettre en liberté les 9 esclaves de Porto-Rico qu'ils voulaient livrer à leur ancien maître. Il paraît que redoutant son influence sur les siens du côté de Santo Domingo, on l'aura dépaysé en l'envoyant à Porte-Plate. Plusieurs assassinats ont été commis dans cette ville, notamment sur un Américain nommé *Sim* et une dame *Gédéon*, native de Cap Haïtien.

“Dès que la nouvelle y fût parvenue, par la voie des Iles Turques, de l'arrivée au Cap du Président Guerrier, la consternation se répandit là et à Saint-Yague: on croyait voir à chaque instant l'armée haïtienne débouchant dans les plaines de l'Est. M. Escarfuller ayant voulu quitter Porte-Plate avec sa famille pour se rendre à l'étranger, fut arrêté, et



sa goëlette confisquée et armée pour l'état.

“Lorsque Félix Mercenario, membre de la Junte, vint ici, il était accompagné du fameux *Castillo* que la Junte avait expédié auprès du gouverneur de Porto-Rico. Il en fut bien accueilli, mais ce gouverneur l'envoya à la Havane d'où le gouvernement de l'île de Cuba le fit passer en Espagne. On ignore quel est le but de sa mission auprès du Gouvernement Espagnol: cependant, je vous envoie le N° 65 de *l'Avenir*, publié à Point-à-Pitre, où vous trouverez un article extrait d'un journal, *El clamor público*, concernant cette indépendance dominicaine. Quoique ce ne soit que l'écho d'une feuille publique, il laisse percer du moins le sympathie qui existe, tant en Espagne qu'ailleurs, en faveur de la jeune république.

“La misère est tellement grande à Santo Domingo que les soldats disent, en parodiant la Junte: *Dios, Patria, Esclavitud, y carne flaca!* (Dieu, Patrie, esclavage et viande maigre!)

“La goëlette anglaise *Swift*, venant de Curaçao, rapporte que le 24 septembre, les deux goëlettes dominicaines *Rampe* et *Cleópatre* y étaient arrivées, venant de Santo Domingo.”

---

Notre correspondant de Curaçao, en confirmant les nouvelles qui nous sont transmises par celui de Saint-Thomas; ajoute dans une lettre du 6 octobre les faits suivants:

“Il est question que sous peu des *Isleños* (ha-



bitans des îles Canaries) seront introduits dans la partie de l'Est. Deux goëlettes sont arrivées de Santo-Domingo; à leur bord sont venus ici plusieurs déportés, parmi lesquels sont M.M. *Béard* et sa famille, *Belus Linard* et *Doucette* jeune. Ils rapportent que les prisons de Santo Domingo sont pleines de persécutés; et que MM. *Alfred Dekins*, *Prudhomme* fils aîné et d'autres y sont arrivés, ayant été arrêtés à [Fol. 131 v.] Porte-Plate. Les deux *Richiez* ont été déportés à Hambourg; ces haïtiens habitaient Seybo depuis 40 ans! On dit que Thomas Bobadilla doit bientôt partir pour les Etats-Unis où il va remplir une mission auprès du gouvernement fédéral".

"Dans le moment où la partie espagnole de St-Domingue vient de se déclarer indépendante, *El Clamor Público* voudrait que le Gouvernement cherchât à établir une alliance entre cette ancienne colonie et la métropole. Il émet à ce sujet quelques idées sur un traité qui devrait, suivant ce journal, être établi sur les bases suivantes:

1<sup>o</sup> Le gouvernement espagnol reconnaît à la partie Espagnole de St-Domingue le droit de se gouverner elle-même par les lois qu'elle s'imposera, et offre sa sanction au pacte constitutif et respect pour les intérêts existans:

2<sup>o</sup> L'Espagne reconnaît pour ses enfans les naturels de St-Domingue, et les espagnols y seront accueillis comme s'ils étaient enfans de ce pays;

3<sup>o</sup> Les navires de St-Domingue et ceux de la Péninsule et de ses colonies, se considéreront réci-



proquement comme faisant partie de la même nation;

4<sup>o</sup> Le titre de *primat* ou *patriarche* revenant de droit à l'archevêque de St-Domingue, sa présentation sera soumise à la décision d'un concordat;

5<sup>o</sup> L'Espagne garantit l'Indépendance de son ancien territoire et tiendra toujours un délégué auprès de son gouvernement, lequel aura voix consultative dans les affaires extérieures;

6<sup>o</sup> Dans les autres parties de l'île qui ne faisaient point partie de l'ancien territoire espagnol, les terres qui seront désignées comme pouvant convenir à l'Espagne seront à la disposition de son gouvernement, en tant qu'elles ne porteront aucun tort aux colons existans ni au développement de la population;

7<sup>o</sup> De même que l'Espagne garantit l'Indépendance et la liberté de la république *Hispano Dominicaine*, celle-ci s'engage dans le cas où les besoins intérieurs ne l'empêcheraient pas, à fournir un corps de troupes et une flotte auxiliaire pour les Antilles Espagnoles, pour les possessions de la Guinée, en proportion avec les forces dont elle pourra disposer et qui ne lui seront pas nécessaires pour sa propre sûreté. Pour toutes les affaires internationales, la république espagnole aura un chargé d'affaires à Madrid et des représentans à Cuba et à Puerto-Rico." (Extrait de *L'Avenir*).

—Les renseignemens que nous communiquons à nos lecteurs tels qu'ils nous sont parvenus de la partie de l'Est, et l'opinion émise à l'égard de cet-





te portion du territoire haïtien par un journal de Madrid, sont de nature à suggérer quelques réflexions. Il nous importe de bien comprendre la situation où se trouve notre pays, par suite des révolutions qu'il vient de subir, parce que de cette connaissance doivent dépendre les résolutions que nous serons amenés à prendre pour la conservation de notre nationalité.

Lorsque les injustices et les crimes de la France consulaire se furent joints aux injustices et aux crimes des colons de Saint-Domingue et que nous dûmes nous constituer en corps de nation indépendante et souveraine, toute l'île d'Haïti appartenait à la France; nous avons chassé du territoire occidental les restes de ses armées et puni nos oppresseurs, mais le territoire de l'Est restait encore soumis à un général français. En proclamant notre indépendance, nous avons naturellement statué en faveur de l'intégralité du peuple habitant l'île entière; et nous eussions été coupables d'agir autrement, sous le rapport des sentimens d'humanité et sous celui de la politique: car, 1<sup>o</sup>, une grande fraction des habitans de l'Est gémissait dans les liens de l'esclavage, ou sous les lois absurdes des préjugés de couleur, n'étant pas *blancs*; 2<sup>o</sup>, notre indépendance ne pouvait être avantageusement maintenue et défendue, qu'au moyen de la possession de toute l'île.

Un année s'était à peine écoulee, que notre Empereur entreprenait la campagne par laquelle il espérait de délivrer entièrement le sol haïtien de



la présence des Français. Le général Ferrand qui était à Santo-Domingo, venait de rendre un arrêté le 6 janvier 1805 (16 nivose an 13) par lequel il provoquait les habitans de l'Est et les troupes blanches sous ses ordres à capturer tous les Haïtiens qu'ils pourraient atteindre, *pour être vendus comme esclaves* dans les îles de l'Archipel. Ainsi il eut suffi de cet acte odieux et insultant, pour légitimer la marche de Dessalines contre l'Est, si la raison d'état ne la justifiait pas. Inutile de dire ici les causes qui firent avorter les combinaisons militaires qui, selon toutes probabilités, devaient faire réussir cette campagne: l'armée haïtienne dût rentrer dans ses foyers, après avoir malheureusement mécontenté les populations dont elle avait tant d'intérêt à gagner les affections. Peu après arriva la révolution de 1806 qui nous donna la funeste guerre civile qui ne se termina qu'en 1820.

Durant cette période de tristes calamités, il eut été impossible aux Haïtiens de l'ouest de rien tenter contre les possesseurs injustes qui dominaient sur les rives de l'Ozama. Mais les Haïtiens de l'Est ne tardèrent pas à revendiquer eux-mêmes leurs droits; ils se levèrent, et furent aidés également par Henri Christophe et par Alex Pétion, qui, ne pouvant leur fournir des troupes, leur procurèrent des armes et des munitions. Assistés ensuite par des alliés naturels, ils contraignirent Santo Domingo à capituler et à recevoir les vainqueurs.

Cette levée de bouclier s'étant faite au nom de



Ferdinand VII, et au moment où les armées françaises imposaient les lois napoléoniennes à l'Espagne, Juan Sanchez de Ramirez et ses compagnons durent planter le pavillon espagnol sur la Tour de Santo Domingo. Mais peu de temps après, il reconnaissait la nécessité de réunir le territoire de l'Est sous l'empire haïtien, lorsque la mort le surprit. (a). Les choses continuèrent ainsi jusqu'en 1821 où ces populations, travaillées par le désir de se rendre indépendantes d'une métropole en proie à la duplicité d'un roi hypocrite, manifestèrent la volonté de s'incorporer à la république haïtienne: dès l'entrée de Boyer au Cap Haïtien, il avait reçu des communications de plusieurs communes, tendantes à cette fusion. Informé de ces dispositions, l'*aristocratie dominicaine* dirigée par Nuñez de Cacérès, crut le moment favorable pour ériger dans l'Est une république distincte, en y maintenant l'*esclavage* et les préjugés qui en sont la conséquence. Mais elle dût bientôt après amener son pavillon devant les étendards triomphants d'Haïti.

Ainsi s'accomplit la pensée de Dessalines, du libérateur de notre patrie! L'île entière ne reconnaîtra plus que les mêmes lois et le même régime, jusqu'au moment où les événements viendront briser l'*unité nationale* réalisée au prix de tant de sacrifices.

Que les Haïtiens de l'Est aient eu à se plain-

---

(a) Ceci est un fait positif: il y eut convention prise entre H. Christophe et Juan Sánchez.

dre, sous bien des rapports, de l'administration de Boyer, — cela ne doit pas étonner: ils se sont trouvés dans le même cas que leurs concitoyens de l'Ouest. Qu'ils aient eu à se plaindre ensuite des violences et des extorsions de Rivière Hérard, — cela doit encore moins étonner, puisque la nation entière n'a pu le supporter que quelques mois à la direction de ses affaires. Ils étaient donc autorisés à prendre les armes pour provoquer le renversement de cet homme qui ne sut pas même être de bonne foi, afin de faire pardonner sa singulière incapacité.

Mais les Haïtiens de l'Est étaient-ils fondés à se déclarer indépendants de la république dont ils faisaient partie? Haïti n'est-elle pas notre commune patrie? Qui peut nier que les intérêts et les droits ne soient identiques entre toutes les portions de sa population? Si les institutions d'un pays quelconque doivent être toujours calculées dans l'intérêt de l'universalité du peuple qui l'habite, peut-on dire que celles de la République haïtienne n'étaient pas dans l'intérêt des populations de l'Est? A l'alliance dérisoire que Nuñez de Cacérès et ses associés voulaient établir en décembre 1821, entre l'Est et la Colombie, la République fit succéder une incorporation prévue déjà par ses diverses constitutions, et qui donnait autant de droits à cette partie qu'aux autres départements; — à l'esclavage qu'y maintenait la constitution dominico-colombienne, succédait la liberté pour les malheureux que la force voulait retenir dans l'avilissement: — à la traite



qu'elle voulait encourager, aux préjugés des africains,— aux préjugés de couleur qu'elle maintenait par ces seuls faits, succéda un régime plus en harmonie avec les lumières du siècle;—aux institutions féodales que renfermait la législation espagnole, succédèrent les lois civiles qui assurent en Haïti l'égalité civile et politique à tous ses citoyens sans distinction; — à l'inertie, à l'apathie qui faisaient croupir dans une affreuse misère les habitants de l'Est (les aristocrates de la peau exceptés), succédèrent une plus grande [Fol. 132] somme de travail, une industrie plus développée, une production plus en rapport avec les besoins de la population. (a).

Le peuple de l'Est, le vrai peuple avait donc gagné, sous ces divers rapports, à la révolution politique survenue en février 1822! Que Boyer, que Rivière Hérard lui aient donné ensuite des sujets de mécontentement, nous en convenons. Mais cette communauté de griefs que ce peuple a eue avec ses frères de l'Ouest, a-t-elle pu autoriser quelques uns des hommes qui se sont mis à la tête du mouvement du 27 février dernier, à rechercher un protectorat étranger pour dissimuler l'état colonial où ils veulent évidemment placer les départements de l'Est? Qu'ils se soumettent à la France où à l'Espagne, ne

---

(a) Il est de notoriété publique que de 5 à 600.000 livres de tabac exporté chaque année sous le régime espagnol, la production s'est portée jusqu'à 3,500.000 livres; que de deux millions de pieds réduits de bois d'acajou, l'exportation a été ensuite jusqu'à 6,000.000; et ainsi de suite.



serait-ce pas de reconstituer *Colonie*? Ils reconnaissent que, seuls, ils ne peuvent se maintenir indépendants et souverains, et ils s'adressent soit à l'une, soit à l'autre de ces puissances qui, jusqu'aujourd'hui, ne veulent pas restituer la liberté aux infortunés que des lois injustes et cruelles retiennent dans un humiliant esclavage! Ce projet ne décele-t-il pas suffisamment les vues qui animent la faction qui domine en ce moment dans l'Est et qui emploie les moyens les plus odieux pour repousser de ce sol les hommes qui avaient d'abord rêvé l'indépendance d'une *patrie dominicaine*? En excluant du pays les patriotes qui rejettent l'intervention, la souveraineté étrangère, cette faction ne fait-elle pas prévoir déjà ce qu'elle se pose par la suite? En essayant, en juin dernier, de remettre à un propriétaire d'esclaves, habitant de Porto-Rico à face blanche, neuf malheureux noirs qui avaient eu le bonheur de s'échapper des fers de l'esclavage, n'est-ce pas prouver que le rétablissement de l'esclavage et de la traite même sera la conséquence indubitable du régime trompeur de liberté qu'elle a proclamé? Depuis 1822, combien de fois des esclaves de Porto-Rico, de St-Thomas, des îles françaises et autres de cet archipel, ne sont-ils pas venus recouvrer la liberté sur le sol haïtien, dans cette partie de l'Est même plus voisine de ces colonies étrangères?

En présence de ces faits monstrueux, dans une telle situation des choses, la conduite d'Haïti n'est-elle pas tracée? Laissera-t-elle se consolider



une prétendue république, destinée évidemment à donner un pied-à-terre aux puissances qui voudraient essayer de la conquérir, dont les écrivains parlent hautement de la nécessité de coloniser St-Domingue?

Nous ne pensons pas que le gouvernement, essentiellement national, à qui la révolution du 3 mai a confié la direction des affaires publiques, puisse rester spectateur passif des actes populicides qui se consomment dans l'Est. Son devoir est tracé, les moyens qu'il peut mettre en usage lui appartiennent: nous ne pouvons chercher à les deviner, ni à lui en indiquer d'autres. Nous espérons qu'il saura faire tout ce qui convient aux grandes intérêts qui sont déposés entre ses mains.

46.—*CARTA del señor Conde de St. Aulaire, Embajador de Francia en Londres, al Ministro Guizot, en la que da seguridades de que el gobierno inglés no desea mezclarse en la cuestión de Haití y se ha negado, asimismo, a conceder su protección a la República Dominicana.*— Londres, 19 de noviembre de 1844.

Copia. Vol. 13, número 104, fols. 149 r. - 150 r.

### Copie

A son Excellence Mr. Guizot,  
etc.

Londres le 19 novembre 1844.

Monsieur le Ministre,

Sans communiquer la dé-

—  
(Fol. 149)

Direction Politique

Nº 104.  
—



pêche de V. E. N° 82 et le rapport de notre Consul au Port-au-Prince qui y était joint, j'ai appelé l'attention de Lord Aberdeen sur la situation des affaires à Haïti. Il est évident que les Agents Français et Anglais y vivent dans un état de méfiance réciproque et que cette méfiance journellement accrue par des propos et des démarches inconsiderés, menace d'amener des complications qui donneraient fort à faire aux deux Gouvernements. Une saine prévoyance prescrit donc à ceux-ci de veiller attentivement à ce que leurs véritables intentions ne soient ni méconnues ni trompées par ceux aux mains de qui l'exécution [Fol. 149 v.] en est confiée.

Lord Aberdeen, sans contester ces généralités, m'a rappelé qu'au commencement de cette année, j'étais venu lui parler du projet imputé par nos agents du Gouv<sup>t</sup> Anglais de s'emparer ou d'accepter en dépôt certaines positions dans l'île d'Haïti dont jamais, lui, Lord Aberdeen, n'avait entendu prononcer le nom. Quelques mois plus tard, il a été constaté que c'était au contraire nos agents, qui convoitaient ces mêmes positions, dont l'Amiral de Moges se serait emparé, si des ordres supérieurs n'étaient venus à temps le lui interdire.

J'ignorais cette dernière circonstance, Monsieur le Ministre, et je n'ai pu ni la contredire ni l'expliquer à Lord Aberdeen, mais en l'admettant comme vraie, je lui ai fait remarquer qu'elle n'infirmait nullement la convenance de recommander aux Agents Anglais et Français une grande circonspec-





tion dans leurs démarches et dans leur langage. J'ai ajouté que les nôtres n'étaient [Fol. 150] assurément pas soumis à des préventions aveugles, puisqu'ils rendaient hommage à la sagesse et à la mesure de Mr. Usher, consul général d'Angleterre. Ils regrettent l'absence de ce fonctionnaire et croient que, lui présent, ses subordonnés n'auraient pas donné lieu aux critiques, dont leur conduite est l'objet en ce moment.

Lord Aberdeen m'a répondu que Mr. Usher retournerait prochainement à son poste et serait encouragé à persister dans la conduite qui lui méritait nos éloges. Quant aux intentions du gouvernement Anglais, nous ne pouvons avec justice conserver aucune méfiance. Et s'il était besoin d'une nouvelle preuve de sa sincérité, nous la trouverions dans une circonstance récente dont Lord Aberdeen se reprochait, m'a-t-il dit, d'avoir négligé de m'informer. Des envoyés de la République Dominicaine sont venus solliciter la protection Anglais. Ils l'imploraient à tout prix, et offraient de souscrire sans examen aux conditions quelconques qui leur seraient imposées. Ils ont remporté le refus le plus positif et la déclaration [Fol. 150 v.] formelle que l'Angleterre ne voulait pas intervenir dans les Affaires Haïtiennes.

J'ai compris cependant, Monsieur le Ministre, que cette politique supposait de notre part une réserve analogue. "Nous ne vous contrarierons en rien, m'a dit en finissant Lord Aberdeen, tant que vous ne manifesterez pas d'autres intentions que



celles que vous nous avez fait connaître”.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé:) S<sup>te</sup>. Aulaire.

47.—CARTA del Ministro Guizot al Cónsul Levasseur en la que manifiesta la resolución del gobierno francés de no acceder a la petición de Protectorado solicitado por la República Dominicana. Espera que ésta reconozca las buenas disposiciones que animan al gobierno francés y se prestará, de buen grado, a soportar la parte proporcional de la deuda de Haití a Francia.— Paris, 20 de noviembre de 1844.

Copia. Vol. 13, núm. 26, fols. 151 r. - 151 v.

París le 20 novembre 1844.

Monsieur,

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'au N<sup>o</sup> 116 et jusqu'à la date du 20 septembre 1844, à la exception des N<sup>os</sup>. 114 et 115 qui ne me sont pas encore parvenus.

Ma dépêche N<sup>o</sup> 25 portant la date du 20 juillet, vous est arrivé depuis le 1<sup>er</sup> septembre, et vous avez dû conformer rigoureusement aux instructions qu'elle contenait. Vous demandez aujourd'hui si la politique annoncée par le Gouv<sup>t</sup> de S.M.B. est sincère, et vous exposez les raisons qui vous donnent, dites-vous, le droit d'en douter.

Nous n'avons, quant à nous ici, aucun doute

—  
(Fol. 151)

M<sup>r</sup> Levasseur.

—  
Port-au-Prince.

N<sup>o</sup> 26  
—



sur les intentions du Cabinet anglais, mais je comprends qu'à la distance où se trouve Haïti de Paris et de Londrs, on puisse encore concevoir quelques incertitudes. Je viens d'écrire a Mr le C<sup>te</sup> de St-Aulaire pòur le prier d'appeler l'attention de Lord Aberdeen sur ce sujet. L'ambassadeur du Roi fera part au premier secrétaire d'état des principaux faits exposés dans votre dépêche N<sup>o</sup> 116, et demandera qu'il soit pris autant que possible des mesures pour faire mieux comprendre de tout le monde, en Haïti, la véritable situation des choses. De votre côté souvenez vous qu'il n'est pas plus possible au Gouv<sup>t</sup> Britannique qu'à nous-mêmes de mettre obstacle aux opérations privées de ses nationaux. Ne vous attachez qu'au langage et la conduite des agens publics anglais, et si vous avez à vous plaindre de quelqu'un d'entre eux, n'hésitez pas à me le faire savoir. Le reste est en dehors [Fol. 151 v.] de l'action possible des deux Gouvernements.

J'écris en même temps au Consul du Roi à Santo Domingo qui a exprimé de nouveau dans une de ses dernières dépêches la pensée du protectorat. Il importe que Mr Juchereau de St Denis renonce définitivement à ce projet. Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire dans ma dépêche N<sup>o</sup> 25, nous entendons montrer à la Nouvelle République une bienveillance particulière, nous lui prêterons volontiers nos bons offices pour le faire reconnaître par l'ancienne partie française, mais nous ne nous engagerons pas pour elle dans un protectorat officiel qui pourrait soulever des riva-



lités et des défiances, soit en Haïti, soit ailleurs, et donner de sérieux embarras, non seulement à nous mais à ceux mêmes que nous aurions eu pour but de soutenir.

Nous avons tout lieu d'espérer que le Gouvernement Dominicain rendra justice à nos intentions et qu'il sentira lui-même la sagesse du parti que nous avons pris. Mais il serait équitable que, pour reconnaître nos bonnes dispositions, il s'engageât à supporter sa part proportionnelle de la dette d'Haïti à notre égard. C'est ainsi, vous le savez, qu'il arrive toujours dans ces séparations de territoires. Le titre de créancier serait d'ailleurs pour nous un encouragement de plus à prendre ses intérêts en toute occasion et un droit que nous pourrions faire valoir auprès des tiers...

Une ordonnance etc...



## A P E N D I C E

**TEXTO en español de la exposición hecha por representantes de la Parte española de la Isla al Gobierno francés, solicitando la protección de Francia para convertirse en Estado Independiente. Ofrecen como compensación el abandono de la península de Samaná.— Puerto Republicano, diciembre de 1843. (\*)**

Copia certificada. Vol. 11, Sin número. Fols. 283 r. - 285 v.

[Fol. 283]. El abandono con que la Península española miró la parte de la isla de Santo - Domingo sometida a su dominación y el ejemplo de la emancipación de la Costa firme exitó en los Dominicanos el deseo de sacudir el yugo de la metrópoli, y de constituirse Estado independiente. Este plan, largo tiempo meditado, se llevó a efecto en la noche del 30 de Noviembre de 1821, bajo la dirección de Dn. José Núñez de Cáceres, antiguo auditor de guerra, y la activa cooperación de todos los habitantes, hasta el grado de no haber costado el cambio político una sola gota de sangre.

Tan luego como el general Boyer, Presidente de la República de Haití, que ocupaba el resto del territorio

---

(\*) La traducción al francés se publica en este volumen bajo el número 81 (página 251). En la versión francesa se omiten las firmas, y la fecha se indica 15 de diciembre de 1843. Se trató de las bases que constituyen el proyecto de protectorado conocido con el nombre de *Plan Levasseur*.



de la isla, tuvo noticia de este acontecimiento, y supo la dificultad que se presentaba a un pueblo inesperto de sostener la guerra, envió mensajeros al nuevo gobierno independiente, a fin de reunirlo al resto de la República bajo su mando, sirviéndose, al efecto, de un lenguaje tan suave como falaz. No faltaron hombres inteligentes que penetrasen todas las consecuencias de esta reunión, pero, es necesario decirlo, el Caudillo no era militar, ni había previsto este golpe que destruía todos sus planes; y, en medio de la turbación que [Fol. 283 v.] reinaba en toda la población, sacrificó su elevado puesto y sus esperanzas, por no ver derramar la sangre de sus compatriotas, accediendo a las proposiciones de Boyer; y el 21 de Enero de 1822, se enarbó en Santo-Domingo, el pabellón haitiano. El día 9 de Febrero siguiente hizo Boyer su entrada pacífica en Santo-Domingo, a la cabeza de catorce mil hombres, y se completó con este acto la ocupación del territorio. Inmediatamente hizo una proclama en que además de sentar las bases de una reunión amistosa, franca y leal, ofrece la conservación de sus mismos usos, costumbres y fuerzas [fueros?].

Bien pronto la experiencia quitó la venda a los alucinados, y se conoció toda la astucia del gobierno maquiavélico de Boyer; empleando al efecto los medios siguientes para arruinar la bella parte española, y aburrir [sic] a sus pacíficos habitantes:

1º Se empezó por declarar la libertad general de los esclavos, agotándose con este golpe la riqueza general, y arruinando el país; 1º porque esta medida estaba premeditada para hacerse paulatinamente por medio de un fondo de manumisión; 2º porque para destruir hasta los vestigios de la adhesión que los esclavos [de los esclavos?] a sus antiguos dueños, en quienes veían más bien protectores que tiranos, se les imbuían las ideas más negras en contra de sus antiguos dueños, y se les exitaba a la sedición y al acenato. No era la abolición de la es-



clavitud la que chocaba, porque este era un hecho ya admitido desde que se proyectó la Independencia política, sino el modo y los manejos con que se verificó en medio de un pueblo sencillo, bondadoso y de buena fé.

2º Se formaron nuevos regimientos, y para ello se recrutaron los jóvenes más distinguidos de la ciudad, principalmente los alumnos de la Universidad, que con este golpe se destruyó. Las familias huyeron despavoridas al ver cambiar de repente la suerte de sus hijos, y la emigración privó esta parte de más de Diez mil habitantes.

3º Como la mayor parte de estos emigrados no podían realizar sus bienes raíces, se vieron en la necesidad de constituir apoderados; pero esto fué inútil, porque el Estado se apoderó de todos los bienes de los ausentes, sin atender ni a los reclamos de muchos que volvieron con este objeto, ni a los de sus herederos que gimen aun hoy en una espantosa miseria.

4º Se sancionó en 8 de julio de 1824 una ley tiránica, cuyos [Fol. 284] fines eran, 1º Despojar a la parte del Este de la mayor parte de sus propiedades, sobre todo rurales, atropellando el sistema de comunidad que abrazaba casi la totalidad de dichos bienes. 2º Despojar las Iglesias, comunidades religiosas, Hospitales &ª de todos los bienes de que eran propietarios. 3º Establecer unas comisiones de agencia que no eran sino unas fantasmas para dar un aire de realidad a los violentos despojos de la propiedad, puesto que el Presidente de Haití se reservaba el derecho de estimar nuevamente unas tierras que no solo habían sido legítimamente adquiridas, sino que aun habiendo sido usurpadas deberían ser respetadas en razón de la prescripción las más veces de más de cien años. Otra astucia se empleó en la execucion, y era nombrar en las comisiones una minoría impotente de Españoles en concurrencia con la mayoría de Haitianos, para hacer recaer la odiosidad sobre aquellos que por razón de sus conocimientos del pays se les suponía la revelación de los detalles,



que el Gobierno adquiriría por vías desconocidas, por la inspección de los archivos públicos, sobre todo el de gobierno que estaba en su poder.

5º Se substituyó a la moneda fuerte una moneda nacional que no solo disminuyó la riqueza pública en razón de su ínfimo valor; sino que introdujo una parálisis en las operaciones comerciales, por que nadie quería ni enagenar sus propiedades, ni emplear sus capitales a riesgo de convertirlos en una moneda que no solo no tenía curso en el extranjero, sino que por la inferioridad de la materia, no representaba ni la tercera parte de su valor estimativo.

6º Después de la promesa formal hecha por el Gefe de Haití, en su proclama de 1822, de conservar los usos, costumbres, &ª de la parte del Este, dió órdenes reiteradas para que todos los actos públicos se hicieran en francés, lo que equivalía a decir que casi ningún habitante del Este fuese empleado; pues es notorio que ese idioma no era conocido antes de 1822 sino por un pequeño número y aun de este es menester rebajar todos los que emigraron para ir a establecerse en otros países en donde sus conocimientos los procurasen la subsistencia. Así sucedía diariamente que por más esfuerzos que hiciese un Español para obtener un empleo, siempre se le daba a un Haitiano de otro punto, bajo el pretexto de que el primero ignoraba el francés; lo que constituía una verdadera exclusión de los cargos públicos, y por tanto de intervenir en la administración del pays que era víctima de la rapacidad de los fingidos amigos.

7º Consecuente a ese sistema esclusivo, en veinte y un años transcurridos desde la reunión de la República, hasta enero de 1843, ni un solo Español fué elevado al grado de general de Brigada, nombrando Boyer, en la desesperación [Fol. 42 v.] de su ruina, a solo dos antiguos coroneles; así como dos solos individuos habian sido sucesivamente nombrados Senadores. Para hallar la razón





de esta parsimonia, es necesario buscarla en la política rastrera de no llamar jamás un habitante del Este, al mando superior de los distritos, ni dentro ni fuera de la parte española, en prueba de su desconfianza infundada e insultante.

8º La Religión Católica, Apostólica, Romana, generalmente profesada en la antigua parte española, objeto de un entusiasmo imponderable y cuyo culto se había sostenido con esplendor durante tres siglos, fué vilipendiada, y perseguida no obstante la protección consagrada por la Constitución. La población de Santo-Domingo fué testigo de la impunidad con que un militar dió de palos al Cura de la Catedral, sin que se hiciera, ni aun la menor diligencia para satisfacer la vindicta pública. Para herir más en el vivo a un pueblo católico, se armó a un ebrio para que fuese como a las siete de la noche a asesinar al Dr. Dn. Pedro Valera y Gimenes, Arzobispo de Santo-Domingo, varón octogenario de virtud ejemplar, y mirado con razón como el angel tutelar de los Dominicanos; el agresor, lejos de cumplir su malvada misión, se arrojó a los pies de su designada víctima, y le confesó el plan cuya ejecución se le había encargado; y como permaneció inalterable en su conducta se le expidió su pasaporte sin haberlo solicitado, y contra el texto espreso de la Constitución que prohíbe la deportación. En el mes de Julio de 1830 se embarcó este digno prelado para el extranjero, y poco tiempo después murió agoviado bajo el peso de la pesadumbre inseparable del alejamiento de la patria. No se necesita comentario para calcular cual fué la impresión que este acontecimiento hizo a la parte Española; añádase a esto el desorden anexo a la falta de cabeza en el cuerpo eclesiástico, desorden que ha influido poderosamente en la desmoralización de las poblaciones, cuyos detalles serían aquí molestos e inoportunos.

9º Insensiblemente introdujeron los nuevos huéspedes sus costumbres viciosas en una población que no sólo veneraba la moral pública, sino que era execivamente



[sic] escrupulosa, en la moral privada: los principales gefes, las personas más elevadas en rango no solo daban el escándalo del concubinato público, sino que exitaban a él a los que conservaban el justo temor de ofender la sociedad que, al romper la Revolución de 1843, se entrevió una puerta a la licencia, cuando el empeño de todos los gobiernos es forzaría a contraerse en los límites oscuros a que la moral la condena.

Tales son los puntos esenciales que han operado el desagrado general de la parte española, y aunque es verdad que, al romper la Revolución de 1843, se entrevió un rayo de esperanza de mejorar esta triste posición, los hechos han desengañado a los hombres sensatos, capaces de pensar; y como en el día no queda ya duda de que la guerra civil es inevitable por el encarnizamiento de las facciones, resultaría que la parte española sería siempre víctima de una ruptura interior: 1º porque al momento emigrarían cuantos pudieran del resto de la República para refugiarse en el único punto que ofrece alguna seguridad; pero esto no lo harían como desgraciados que piden hospitalidad, sino como dueños que disponen de una propiedad, y ya se deja entender cual sería su rapacidad, y su injusticia para recuperar allí lo que habían perdido en sus respectivos domicilios; 2º porque si tantos males se deben temer de los que se presentan como amigos, muchos más [se] ofrecen a la imaginación al echar una hojeada sobre los estragos de los enemigos.

Estos, por primer paso, incendiarían los pueblos que todos son compuestos de casas de tablas, cubiertas de paja. Agotarían los ganados que constituyen la principal riqueza de esta parte; arruinarían todos los ramos de industria; darían el último golpe a la moribunda Agricultura; cerrarían la puerta al comercio extranjero que no encontraría ni bentajas, ni seguridad en sus relaciones con nosotros.

I, consecuentes con su vandalismo habitual, forza-



rían las mujeres; profanarían los templos, y saquearían los restos de las propiedades particulares, perdonadas por las llamas.

PARA EVITAR SEMEJANTE SITUACION ES QUE LOS HABITANTES DE LA ANTIGUA PARTE ESPAÑOLA INVOCAN EN SU AUXILIO LA ALTA PROTECCION DE LA FRANCIA,

Bajo las siguientes estipulaciones:

1º La parte oriental de la isla de Santo-Domingo, conocida por Española, tomará el nombre de República Dominicana libre e independiente, administrándose por sí misma.

[Fol. 285 v.] 2º La Francia se obliga a favorecer su emancipación, suministrar todo lo necesario para establecer y consolidar su gobierno; como también dar los subsidios indispensables a las necesidades de la administración;

3º Armas y municiones serán dadas por la Francia en cantidad suficiente para armar la parte activa de la población que sea llamado bajo las banderas de la Independencia;

4º El Gobierno Francés nombrará un Gobernador General para desempeñar las funciones de Poder Ejecutivo que durarán diez años; no obstante, el Gobierno Francés se compromete a no retirarlo si el Senado pide su permanencia;

5º Las puertas de la República se abrirán a la inmigración de todos los pueblos;

6º En reconocimiento de la alta protección de la Francia la Península de Samaná se renuncia y abandona en favor de la Francia.

Puerto Republicano, Diciembre 184 [3].

Firmados: Buenaventura Baez (1) — M. M. Valencia — José Díaz de Peña — Nepomuceno Texera —



Francisco X. Abreu — M. A. Roxas — Remigio de[1]  
Castillo.

Por copia conforme:

Puerto Republicano. 12 Enero 1844.

— M. M. Valencia [rubricadas estas tres últimas firmas].  
José Santiago Díaz de Peña — Buenaventura Baez  
(2).

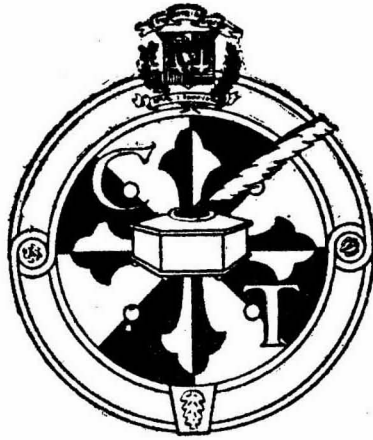
---

(1) Hay un sello que dice: AFFAIRES ETRANGERES — R. F. —  
ARCHIVES.

(2) Sólo las firmas de José Santiago Díaz de Peña, Buenaventura Baez y M. M. Valencia, que van al final del documento, son autógrafas. Ver la explicación del caso en la carta núm. 93, de Levasseur al M. de N. Extranjeros de Francia, fha. en Port-au-Prince a 31 de diciembre de 1843.— (Doc. 30 pág. 236.)

*F I N*





Este libro fué impreso en Ciudad Trujillo  
por industria de la Editorial La Nación  
de Luis Sánchez Andújar. Se acabó  
de imprimir en febrero de  
MCMXXIV

